

Faculté de droit et de criminologie

L'impossible statut de victime ?

**La réception des plaintes des
travailleur·euses du sexe, par la
police et la justice.**

Autrice : PERRINJAQUET Alix

Promoteur : VANDER ELST Martin

Année académique 2025-2026

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site www.uclouvain.be/drt - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit

- Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.

Reconnaissance du plagiat comme faute

- Je suis conscient.e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).
- Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.

Engagement à citer mes sources

- Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).

Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.
- Je suis conscient.e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.
- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à mon promoteur, Monsieur Martin Vander Elst, pour son soutien et sa disponibilité tout au long de ce travail. Il a su m'orienter et m'éclairer aux moments opportuns.

Je souhaite également remercier Monsieur Joachim Galoul, dont les précieux conseils et l'enthousiasme m'ont été d'une grande aide.

Je remercie mes proches pour leur soutien indéfectible durant mon parcours universitaire. Leur présence m'a permis de maintenir la motivation et la persévérance nécessaires pour parvenir à ce résultat.

Enfin, mes derniers remerciements vont à toutes les personnes qui ont accepté de participer à ce travail, sans qui celui-ci n'aurait pas pu voir le jour.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE I : ÉTAT DE L'ART	3
Chapitre 1 : Cadre conceptuel et terminologique	3
Section 1.1. Définitions sociologique et légale.....	3
Section 1.2. Diversité des formes de prostitution	3
Section 1.3. Une forme émergente : la prostitution de classe moyenne	6
Section 1.4. Le débat terminologique : « prostitution » et « travail du sexe »	7
Section 1.5. Justification de mon choix terminologique	8
Chapitre 2 : La prostitution en Belgique, contexte et cadre légal.....	9
Section 2.1. Les modèles théoriques et pratiques de la régulation de la prostitution.....	9
Section 2.2. Historique de la législation belge.....	10
Chapitre 3 : Contexte quantitatif et terrains d'étude	14
Section 3.1. Limites méthodologiques des données chiffrées sur la prostitution.....	14
Section 3.2. La prostitution à Seraing.....	15
Section 3.3. La prostitution à Bruxelles	16
Chapitre 4 : Stigmatisation et construction de la « victime illégitime »	17
Section 4.1. Théories de la stigmatisation et de la déviance appliquées à la prostitution.....	17
Section 4.2. Le whore stigma comme outil de contrôle social	18
Section 4.3. La victime idéale et la victime illégitime	19
Section 4.4. Répercussions sur l'accès au droit et à la justice	21
Chapitre 5 : Police, traitement des plaintes et violences institutionnelles	22
Section 5.1. Le cadre officiel : ce que la police est censée faire	22
Section 5.2. La défense sociale comme idéologie sous-jacente	23
Section 5.3. Les violences policières documentées : de la violence directe à l'impunité systémique ..	24
Section 5.4. Système pénal et inégalités : un écart entre discours et réalités	25
Apport de cette recherche à la littérature.....	28
PARTIE II : MÉTHODOLOGIE	29
Chapitre 1 : Cadre méthodologique	29
Section 1.1. Choix de la méthodologie	29
Section 1.2. Le terrain de recherche	29
Section 1.3. Constitution de l'échantillon	30
Section 1.4. Réalisation du guide d'entretien	30

Section 1.5. Considérations éthiques	31
Chapitre 2 : Les entretiens semi-directifs.....	31
Section 2.1. Présentation des interlocuteur·rices	31
Section 2.2. Retour auprès d'une interlocutrice	33
Chapitre 3 : Réflexivité et biais	34
Section 3.1. Posture et relation d'enquête	34
Section 3.2. Limites de l'étude	35
<i>PARTIE III : ANALYSE DES ENTRETIENS.....</i>	<i>39</i>
Thème 1 : Fracture entre services spécialisés et police de première ligne	39
Thème 2 : La confiance comme prérequis absolu à la plainte	42
Thème 3 : Freins structurels et culturels au dépôt de plainte.....	44
Thème 4 : L'impact paradoxal des récentes évolutions législatives.....	45
Thème 5 : La collaboration multidisciplinaire comme clé de l'efficacité	47
Thème 6 : Stigmatisation sociale et difficulté de reconnaissance du statut de victime	49
Thème 7 : La complexité du profil des victimes et l'individualisation nécessaire.....	51
Thème 8 : L'absence de retour d'information et le sentiment d'impunité.....	52
Conclusion de l'analyse des entretiens.....	53
<i>CONCLUSION ET DISCUSSION</i>	<i>55</i>
<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	<i>58</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>64</i>
Grilles d'entretien	64
Questions pour les personnes se prostituant	64
Questions pour le corps de la police	65
Questions pour les représentant·es d'association	67
Retranscription des entretiens	69
1. Johan Debuf – Police.....	69
2. Christian Meulders – ASBL Sürya	84
3. Dominique Sylvestre – Icar Wallonie	95
4. Ingrid.....	109
5. Cyrille Hainaux – Police.....	124

6.	Mary Welch – ASBL Pag-Asa	139
7.	Marlène.....	148
8.	Étudiante – Stage à la police fédérale de Bruxelles	154

INTRODUCTION

La prostitution est un phénomène à la fois transculturel et historique, qui revêt des formes extrêmement diverses. Elle concerne les étudiant·es et les personnes plus âgées. Touche les femmes, les hommes et les personnes transgenres, et s'inscrit aussi bien dans des réseaux criminels organisés que dans des pratiques privées. Occasionnelle ou quotidienne, elle peut être subie ou choisie, dissimulée ou assumée. Perçue comme une violence faite aux femmes ou comme un vecteur d'émancipation et une célébration de la liberté sexuelle, elle suscite des débats et des jugements moraux. Ainsi, il n'existe pas une prostitution, mais des prostitutions, chacune avec ses réalités spécifiques (Provencher et al., 2013). Le choix de consacrer ce mémoire à la réception des plaintes des personnes se prostituant, vient d'un questionnement personnel sur le traitement des personnes se livrant à cette activité.

Ce mémoire n'a pas pour ambition de trancher ces débats moraux. Il s'intéresse à une question précise : « Quels sont les obstacles, institutionnels, sociaux et symboliques, que rencontrent les personnes se prostituant lorsqu'elles cherchent à porter plainte après avoir subi des violences ? ». Il met en lumière la tension existant entre la stigmatisation liée à leur activité et leur droit fondamental d'être reconnues comme victimes par le système judiciaire et policier. À travers cette recherche, l'objectif est de montrer comment des préjugés moraux, des stéréotypes ancrés et des pratiques institutionnelles peuvent freiner ou décourager l'accès à la justice.

La problématique s'inscrit dans un contexte législatif en plein changement. En Belgique, les récentes réformes de décriminalisation du travail du sexe (1^{er} juin 2022) et de reconnaissance du statut de « travailleur·euse du sexe » (1^{er} décembre 2024) ont profondément modifié le cadre juridique. Pourtant, les premières observations de terrain suggèrent que ces avancées légales ont de la peine à se traduire dans les pratiques quotidiennes de la police et de la justice (Adriaenssens et al. 2024). L'écart entre le discours officiel et les réalités vécues par les personnes concernées constitue le centre de cette recherche.

Au-delà du simple constat, ce mémoire vise à proposer des pistes d'amélioration. En mettant en évidence l'écart entre le principe d'égalité devant la loi et la réalité vécue par les

personnes marginalisées, il pose une question plus large : « Comment un système pénal peut-il, parfois, renforcer les inégalités qu'il tente de combattre ? ». Il ouvre donc la voie à des réflexions sur les réformes nécessaires en matière de formation policière, de collaboration multidisciplinaire mais également de lutte contre les stéréotypes. Pouvant garantir un traitement réellement équitable et respectueux des droits humains, quels que soit le statut ou le parcours des victimes.

Ce mémoire se divise en trois parties principales, complétées par une discussion finale. La première partie, consacrée à l'état de l'art, pose les bases théoriques et contextuelles de la recherche. Elle définit d'abord la prostitution ainsi que le contexte historique et légal de la prostitution en Belgique. Elle examine ensuite les différents mécanismes de stigmatisation et le rôle de la police et du système pénal dans la production ou le renforcement de ces inégalités. La deuxième partie détaille le cadre méthodologique adopté pour répondre à la problématique. Elle justifie le choix d'une approche qualitative par entretiens semi-directifs, menés auprès de neuf interlocuteur·rices. Une attention particulière est portée aux limites de cette étude dans cette partie. La troisième partie expose les résultats de l'analyse thématique, structurée autour des huit grands thèmes émergeant des entretiens. Chacun est documenté par des verbatims et mis en perspective avec la littérature scientifique. Enfin, ce mémoire se clôt par une discussion générale confrontant les résultats aux apports de l'état de l'art, tout en proposant des pistes d'amélioration, ce qui permet d'ouvrir la voie vers de futures recherches.

PARTIE I : ÉTAT DE L'ART

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et terminologique

Section 1.1. Définitions sociologique et légale

La prostitution peut être définie selon différentes perspectives complémentaires. D'un point de vue sociologique, elle renvoie au fait d'établir avec autrui des relations dont l'acte sexuel constitue l'aboutissement logique, dans le but d'obtenir une rémunération (Brochier, 2005, cité dans Doffiny & André, 2020). Sur le plan légal, le terme « prostitution » désigne les actes impliquant un toucher des organes génitaux, que cela soit manuel, oral ou par pénétration, visant à les stimuler sexuellement en contrepartie d'un gain financier ou matériel (Comte, 2010).

En outre, le cadre de la prostitution englobe une pluralité de formes d'exercice, se distinguant par leurs conditions de travail, leurs espaces et leurs publics. Cela s'étend de la prostitution de rue, la plus visible et souvent la plus stigmatisée, à la prostitution intérieure, en passant par l'accompagnement sexuel, l'escortisme, les pratiques liées au BDSM, ainsi que la pornographie. Selon l'enquête qualitative menée par Provencher et ses collègues (2013), les femmes se prostituant dans l'espace public ne présentent pas de parcours standard. Cette diversité invite d'autant plus à ne pas appréhender la prostitution comme un phénomène uniforme, mais comme un ensemble hétérogène d'activités aux réalités parfois très éloignées les unes des autres.

Section 1.2. Diversité des formes de prostitution

Cette diversité théorique et pratique demande une description plus concrète des différentes formes que peut prendre la prostitution sur le terrain.

Premièrement, la prostitution de rue est fréquemment décrite comme une « prostitution de survie ». Pour de nombreuses femmes, notamment à Seraing, l'entrée dans cette forme de prostitution est un choix contraint par une situation de précarité économique, l'absence d'alternatives ou encore l'épuisement d'autres stratégies comme la mendicité ou le vol (Provencher et al., 2016). Elle est par ailleurs souvent associée à une consommation importante de drogues car, la prostitution constitue un moyen rapide de financer cette dernière (Doffiny & André, 2020). Ces deux études soulignent des trajectoires marquées par

des environnements familiaux instables ou des ruptures brutales, comme des placements en institution ou des deuils. Ce qui mène régulièrement à un isolement social, limitant les ressources protectrices et les alternatives à la prostitution. Ainsi, les risques intrinsèques à cette forme de prostitution sont élevés. L'activité est le plus souvent clandestine, car elle est perçue comme une nuisance, et reste soumise aux aléas climatiques. Les communes disposent du pouvoir de l'interdire ou de la limiter, ce qui a pour but d'encourager les personnes se prostituant en rue à recourir à des lieux encadrés pour exercer leurs activités dans des conditions de sécurité plus élevées. Par ailleurs, la prestation se déroule fréquemment dans des lieux isolés, exposant les personnes concernées à un sentiment d'insécurité permanent ainsi qu'à des risques d'agressions violentes. Pour des raisons de rentabilité, l'acte le plus souvent pratiqué est la fellation (Doffiny & André, 2020). En dépit de ces risques, il convient de noter que la prostitution de rue demeure, dans les imaginaires collectifs, « la figure par excellence de la prostituée » (Mainsant, 2013, p. 487) : c'est de cette manière que la prostitution est spontanément représentée.

Et deuxièmement, la prostitution intérieure, regroupant les salons et les vitrines, bénéficie d'une tolérance et d'un encadrement institutionnel marqué en Belgique, contrairement à la marginalisation des formes extérieures. À Seraing par exemple, ce modèle est particulièrement visible. Il se concentre dans des zones spécifiques, où il est encadré par des règlements communaux, qui définissent avec précision la zone d'exercice autorisée. Cette configuration contribue à la création d'une hiérarchie au sein du milieu prostitutionnel. La prostitution de vitrine et les salons sont souvent perçus comme des services de « qualité supérieure », tandis que la pratique de rue est située « au bas de l'échelle » en raison de la vulnérabilité plus marquée des personnes s'y engageant (Doffiny & André, 2020). Cette distinction se reflète également dans les tarifs : une prestation en salon peut coûter jusqu'à trois fois plus cher que dans la rue. Cet écart important peut s'expliquer par la stabilité relative du cadre intérieur et la structure globalement plus sécurisée. Enfin, les politiques locales tendent à valider et à renforcer ce clivage en distinguant une « prostitution acceptable », cloisonnée et contrôlée, d'une forme inacceptable jugée nuisible à l'ordre public (Normandeau, 2020).

Si ces formes visibles et encadrées de la prostitution ont longtemps dominé l'analyse, l'émergence du paradigme du travail du sexe a toutefois mis en lumière des formes d'activités plus autonomes, moins visibles, dont le développement a largement été facilité

par les technologies numériques. Selon Merteuil & Schaffauser (2017), Internet a profondément transformé le secteur de la prostitution, en créant ce que l'on peut appeler des « bordels virtuels », autrement dit des sites d'annonces spécialisés, mettant en relation la personne se prostituant avec des clients.

Parmi ces formes, l'escortisme occupe une place particulière. Cette activité nécessite un investissement émotionnel et un travail du care plus importants que dans d'autres formes de prostitution. Les prestations sont souvent plus longues, comme des dîners, des sorties ou des week-ends. De plus, elle requiert des compétences relationnelles spécifiques, la distinguant d'autres modalités d'exercice plus anonymes. Bigot (2014) souligne que l'escorting ne se réduit pas à une transaction sexuelle, cela peut être pensé comme une relation de service, une expression de domination, ou encore une relation affectivo-sexuelle à durée déterminée. Enfin, le stigmate attaché à l'escortisme et aux activités en ligne est parfois moins fort que celui pesant sur la prostitution de rue. Cette différence s'explique par une moindre visibilité dans l'espace urbain et par une représentation sociale associant ces formes d'activité à un niveau de revenus plus élevés.

Au-delà de l'escortisme, la prostitution englobe également d'autres domaines de spécialisation, demandant des savoir-faire spécifiques et des compétences techniques particulières. Tel est le cas pour la pornographie et les pratiques BDSM. Ces deux activités exigent des outils de travail particuliers, comme du matériel de captation audiovisuelle, des accessoires ou des espaces adaptés. De plus, elles sont parfois perçues différemment des autres formes de prostitution, en raison de leur dimension plus explicitement tournée vers la production d'images ou la création d'expériences corporelles singulières. Comme le montre Trachman (2011), ces compétences incluent une logique professionnelle, un contrôle de la mise en scène et des savoirs techniques spécifiques à cette industrie. De même, les pratiques BDSM tarifées se distinguent par leur spécialisation en matière d'accessoire et de mise en scène contrôlée, à la frontière du consentement et de la légalité. Les personnes exerçant ces activités adhèrent plus facilement à l'appellation de « travailleur·euses du sexe » (Merteuil & Schaffauser, 2017), qui leur paraît plus évidente au vu, par exemple, de l'existence d'une industrie pornographique structurée.

D'autre part, l'accompagnement sexuel constitue une forme émergente méritant une attention particulière. Cette pratique concerne l'assistance sexuelle pour les personnes en

situation de handicap (Guide social, s. d.). Elle se situe à la frontière entre le soin et le travail sexuel, ce qui suscite de nombreux débats éthiques autour de la notion de « droit à l'épanouissement sexuel » pour les personnes handicapées. En dehors de la Belgique, cette activité peine encore à être reconnue comme une profession à part entière, malgré l'existence de formations spécialisées données par des associations ou des organismes dédiés (Merteuil & Schaffhauser, 2017). Comme le souligne Bigot (2014), la diversité des conceptions de la relation tarifée aide aussi à comprendre pourquoi l'accompagnement sexuel suscite autant d'ambivalences : il est à la fois perçu comme une réponse à un besoin, comme une prestation sexuelle et comme un service spécialisé. Il s'agit ainsi d'un domaine en pleine émergence, dont la reconnaissance juridique et sociale reste inachevée.

Section 1.3. Une forme émergente : la prostitution de classe moyenne

Au-delà de ces catégories bien documentées, les recherches récentes mettent en lumière un phénomène qui bouscule les représentations habituelles de la prostitution : celle pratiquée par des personnes issues des classes moyennes et supérieures. Elisabeth Bernstein (2009) analyse cette émergence dans les sociétés occidentales contemporaines. Contrairement aux stéréotypes associant la prostitution à la précarité extrême ou encore à la survie, cette forme d'activité concerne des individus disposant déjà d'un capital économique, culturel et social. Pour eux, se prostituer peut constituer en un moyen de maintenir un niveau de vie, financer des études ou des projets personnels.

S'appuyant sur les théories de Bourdieu, Bernstein montre que cette « nouvelle petite bourgeoisie » (Bernstein, 2009, p.2) cherche à professionnaliser et déstigmatiser cette activité pour qu'elle devienne respectable et éthique, en rompant avec les structures traditionnelles vues comme exploitantes. Ces personnes utilisent leur capital culturel, c'est-à-dire : diplômes, compétences langagières et connaissances générales, pour cibler une clientèle spécifique. La transformation majeure étant identifiée par Bernstein réside dans ce qu'elle appelle « l'authenticité limitée » (Bernstein, 2009, p.2). Alors que la prostitution « classique » est souvent décrite comme une simple marchandisation du corps, rapide et dénuée d'émotion, ce nouveau modèle intègre une dimension d'intimité émotionnelle et de connexion personnelle avec le ou la client·e, floutant la frontière entre le privé et la vie professionnelle.

Bien que ce phénomène ait été principalement observé dans des pays anglo-saxons, il tend à se développer dans les grandes villes comme Bruxelles. Dès lors, l'intégrer dans une typologie des formes de prostitution permet de nuancer davantage son image homogène.

Face à cette diversité de pratiques et de statuts, la question de savoir comment nommer ces activités, et les personnes qui les exercent, devient centrale.

Section 1.4. Le débat terminologique : « prostitution » et « travail du sexe »

Le débat terminologique actuel oppose le terme traditionnel de « prostitution » à celui de « travail du sexe ». Forcée dans les années 1970 par Carol Leigh, une femme se prostituant et militante féministe, la notion de « sex work » poursuivait un double objectif : déstigmatiser l'activité et de souligner l'agentivité des personnes se prostituant (Kacprzak, 2016 ; Merteuil & Schaffauser, 2017). Cette perspective s'inscrit dans l'idée du continuum des échanges économico-sexuels développée par Paola Tabet (2004), suggérant ainsi que la prostitution ne constitue qu'une forme monétisée parmi d'autres rapports d'échange présents ailleurs dans la société, par exemple dans le mariage. Tabet va jusqu'à considérer la prostitution comme une simple abréviation de « paiement pour un service sexuel », ce qui tend à affaiblir le concept et à le transformer en une banalité.

Parallèlement, le discours institutionnel, en particulier dans les domaines de la santé et de la justice, privilégie des euphémismes tels que « commerce de services sexuels » pour atténuer la charge humiliante historiquement associée à la vente du corps (Kacprzak, 2016).

Cependant, cette notion de « travailleur·euse du sexe » fait l'objet de vives critiques car elle émanerait souvent de personnes occupant des positions moins défavorisées dans l'espace prostitutionnel et ne serait pas représentative de l'ensemble des pratiques (Mathieu, 2015).

Pour sortir de ces oppositions, Lilian Mathieu (2015) propose une approche plus nuancée. Selon lui, la prostitution constitue un univers marqué par de forts contrastes, où chaque point de vue, qu'il soit en faveur du « travail du sexe » ou de la dénonciation de l'oppression, a une part de vérité et une part d'erreur. Selon Mathieu (2015, p. 108) : « La sociologie de la prostitution se fourvoie chaque fois qu'elle s'engage dans une interprétation

univoque et définitive plutôt que de l'envisager dans son hétérogénéité et dans ses ambiguïtés constitutives ». Ainsi, toute définition ou terminologie unique masque inévitablement une réalité complexe et multiforme. Il invite donc à voir la prostitution comme un espace nourri d'une diversité d'expériences, où coexistent des situations d'oppression violente et des formes d'exercice autonome.

Section 1.5. Justification de mon choix terminologique

Ce constat d'une réalité plurielle m'a conduit à réfléchir à ma propre posture terminologique. J'ai donc fait le choix, dans ce mémoire, d'employer l'expression « personne se prostituant », au lieu de « travailleur·euse du sexe ». Ce choix terminologique résulte d'une réflexion approfondie que je souhaite expliciter.

Dans un premier temps, cette décision est née d'une rencontre qui m'a profondément marquée. L'une des personnes se prostituant ayant accepté de participer à cette recherche, m'a confié son désaccord avec le terme « travailleur·euse du sexe ». Elle m'a expliqué qu'elle préférerait largement se désigner comme « prostituée » ou « pute », un mot qu'elle assume pleinement, car il correspond à sa propre histoire et à la manière dont elle perçoit son activité. Écouter cette parole m'a rappelé que derrière les débats théoriques et les luttes terminologiques, se trouvent des êtres humains vivant cette réalité. Imposer un terme aurait été, à mes yeux, une forme de violence symbolique à l'égard de cette personne et de toutes celles partageant son ressenti.

Dans un second temps, j'ai souhaité adopter une posture de neutralité méthodologique concernant ma position dans cette recherche. Je ne me sens pas légitime de trancher un débat divisant profondément les personnes concernées, militantes ou chercheuses. Certaines revendiquent fièrement l'appellation « travailleur·euses du sexe » pour faire reconnaître cette activité en tant que métier comme un autre, tandis que d'autres rejettent cette terminologie qu'elles jugent déconnectée de leur réalité remplie de contraintes, de violence et de précarité. En choisissant l'appellation « personnes se prostituant », je tente de me situer dans un entre-deux.

Chapitre 2 : La prostitution en Belgique, contexte et cadre légal

Après avoir défini la prostitution dans sa diversité et clarifié le choix terminologique qui guidera ce mémoire, il est désormais important d'ancrer cette activité dans son cadre juridique et historique propre. La Belgique offre un terrain d'étude particulièrement intéressant, car elle a récemment basculé d'un régime hybride vers une reconnaissance inédite du travail du sexe. Comprendre cette évolution est essentiel pour appréhender les enjeux contemporains.

Section 2.1. Les modèles théoriques et pratiques de la régulation de la prostitution

Dans le cadre de ce travail de recherche, il convient de distinguer les modèles théoriques et pratiques permettant de qualifier le positionnement d'un État, d'une institution ou d'une structure à l'égard de la prostitution. Ces modèles offrent une grille d'analyse utile pour comprendre la diversité des approches juridiques, politiques et sociales adoptées à travers le monde.

Premièrement, le modèle prohibitionniste repose sur le principe selon lequel la prostitution est totalement illégale. Dans cette perspective, l'ensemble des acteurs et des actrices participant à cette activité, qu'il s'agisse des personnes se prostituant, des client·es ou des proxénètes, sont susceptibles de poursuites pénales (Gaziaux, 2025). Ce modèle assimilant prostitution à infraction, est aujourd'hui encore en vigueur dans des pays tels que la Russie ou l'Arabie Saoudite.

Deuxièmement, le modèle abolitionniste, bien qu'il rejette également la prostitution, son approche est plus nuancée sur le plan juridique. En effet, la prostitution est légalement tolérée, car les personnes s'y livrant sont considérées comme des « personnes en danger » et des potentielles victimes d'exploitation. Le racolage y est généralement interdit, et les poursuites pénales visent principalement les client·es ainsi que les proxénètes. Cependant, cela crée une situation paradoxale où, les personnes se prostituant n'ont pas de statut social, ni la protection qui en découle (Normandeau, 2020).

Troisièmement, le modèle néo-abolitionniste, aussi désigné sous nom de « modèle nordique », constitue une radicalisation du précédent, il en est même la conséquence directe et logique. Le rejet de la prostitution y est plus ferme, et les sanctions sont renforcées dans

l'objectif explicite d'éliminer la prostitution. Dans ce cadre, il arrive que les personnes se prostituant puissent, elles aussi, faire l'objet de poursuites, même si elles continuent d'être majoritairement perçues comme des victimes nécessitant une protection (Vanwesenbeeck, 2017). La Norvège et la Suède illustrent aujourd'hui cette orientation néo-abolitionniste. Selon Maffesoli (2011), le critère fondamental permettant de distinguer le modèle prohibitionniste du modèle néo-abolitionnisme réside dans le regard porté sur la personne se prostituant. En effet, là où le prohibitionnisme l'appréhende comme une criminelle, c'est-à-dire comme une actrice volontaire d'une activité illicite méritant d'être réprimée par la loi, le néo-abolitionnisme la considère comme une victime d'un système d'exploitation, souvent sexuelle et patriarcale, nécessitant protection et accompagnement. Dès lors, c'est la notion de responsabilité qui constitue la véritable divergence entre ces deux modèles. Dans un cas, la responsabilité pénale pèse sur la personne se prostituant, alors que dans l'autre, celle-ci lui est largement retirée pour être reportée sur client·e ou proxénète.

Quatrièmement, le modèle règlementariste adopte une posture diamétralement opposée : la prostitution y est légale, mais elle fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle rigoureux de la part de l'État (Gaziaux, 2025). Ce contrôle vise principalement à garantir l'ordre public ainsi que l'hygiène et la santé publique. Des pays comme la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas incarnent actuellement ce modèle.

Enfin, le modèle néo-règlementariste se distingue comme l'approche la plus contemporaine et la moins autoritaire. Plutôt que de chercher à contrôler les personnes se prostituant, ce modèle vise leur reconnaissance juridique et sociale (Maffesoli, 2008). Il met en avant le principe fondamental de la liberté de disposer librement de son corps, sans porter de jugement moral sur l'activité elle-même. La Belgique et la Nouvelle-Zélande sont aujourd'hui les principaux États appliquant ce modèle.

Ces différents modèles théoriques étant posés, examiner comment la Belgique a historiquement oscillé entre eux avant d'adopter sa position actuelle semble légitime.

Section 2.2. Historique de la législation belge

Après avoir défini la prostitution dans sa diversité, il convient de rappeler que « cette activité [est] peut-être une des plus anciennes au monde parce que produit d'un système tout

aussi ancien, celui de la domination masculine » (Duché, 2018, p. 53). Les représentations de la prostitution et surtout des personnes qui s'y livrent, perdurent depuis des siècles. Ainsi, il est important de retracer les grandes étapes de cette histoire législative belge.

XIXe siècle : régime réglementariste

Dès la fin du Moyen Âge, et plus particulièrement à l'issue des guerres napoléoniennes, la Belgique adopte le modèle réglementariste (Chaumont, 2016). Ce modèle repose sur la conception de la prostitution comme un « mal nécessaire » : une activité jugée inévitable qu'il convient donc de circonscrire et de contrôler étroitement, afin de protéger d'une part la santé publique, notamment face au fléau de la syphilis, et d'autre part l'ordre moral.

C'est en vertu de l'art. 96 de la loi du 30 mars 1836 que les communes se voient confier la responsabilité de réglementer la prostitution sur leur territoire. Parmi les dispositifs locaux, le règlement adopté par la ville de Bruxelles le 18 avril 1844 s'impose rapidement comme une référence. Il instaure un triple mécanisme de contrôle : l'inscription obligatoire des personnes se prostituant sur un registre tenu par la police, la détention d'un carnet sanitaire exigeant des visites médicales bihebdomadaires, ainsi que l'interdiction du racolage, ce qui a pour effet de contraindre l'exercice de la prostitution au sein des maisons closes (Chaumont, 2016 ; Gaziaux, 2025).

À cette époque, la police des mœurs dispose d'un pouvoir arbitraire considérable. Elle peut emprisonner ou sanctionner les personnes se prostituant sans aucune intervention du pouvoir judiciaire. Comme le souligne Jean-Michel Chaumont (2016), ce système engendre une coopération entre les forces de l'ordre et les tenancier·ères de maisons closes. Les policier·ères finissent par protéger les intérêts économiques des bordels, car cette proximité facilite leur propre mission de surveillance du milieu prostitutionnel.

Ce modèle entre toutefois en crise à la suite d'un retentissant scandale impliquant la séquestration de jeunes mineures anglaises dans des bordels bruxellois, avec la complicité avérée de certains officiers de police. Cette affaire internationale, connue sous le nom de « Belgian Traffic », révèle notamment que le chef de la police de Bruxelles s'était lui-même octroyé le monopole de la vente de spiritueux au sein des maisons closes (Chaumont, 2008,

2016). Dès lors, ce scandale ouvre la voie à la montée du mouvement abolitionniste en Belgique.

1948 : basculement vers l'abolitionnisme

Après plusieurs décennies de mobilisation menée par des médecins, des magistrat·es ainsi que par certaines figures politiques belges, comme Isabelle Blume, la Belgique bascule officiellement vers le modèle abolitionniste le 21 août 1948. La loi Blume abroge la réglementation étatique de la prostitution et ordonne la fermeture des maisons closes. Il convient de souligner un point central : la prostitution en elle-même ne constitue pas une infraction pénale, car l'acte peut être librement accompli par les personnes se prostituant. En revanche, son exploitation par des tiers, le racolage actif, la publicité ainsi que l'incitation à la débauche deviennent des délits punissables par la loi.

Entre 1948 et 2022, la Belgique a donc vécu sous un régime hybride, souvent qualifié de « surréaliste » (André, 2017, p.23). D'un côté, le droit pénal interdit l'exploitation et le racolage ; de l'autre, le droit fiscal et social traite la prostitution comme une activité taxable. Cette situation paradoxale équivaut, pour les personnes se prostituant, à une insécurité juridique chronique. Elles évoluent en effet dans une véritable zone de non-droit : toute personne leur venant en aide risque d'être poursuivie pour proxénétisme. Par ailleurs, les éventuels contrats de travail conclus par une personne se prostituant sont frappés de nullité absolue, car ils sont considérés comme contraires aux bonnes mœurs. Cette nullité les prive de tout recours en justice contre un employeur abusif (André, 2017).

Ce régime hybride a perduré jusqu'aux réformes récentes, amorcées en 2022.

2022-2024 : les évolutions récentes vers la reconnaissance du travail du sexe

C'est sous l'impulsion de l'ancien ministre belge Vincent Van Quickenborne que la Belgique a opéré un changement de paradigme radical, devenant ainsi un des premiers pays à décriminaliser complètement le « travail du sexe ».

Tout d'abord, le 1er juin 2022, est introduite la réforme du Code pénal sexuel. Celle-ci dépénalise, d'une part, le recours par les travailleur·euses du sexe à des services tiers, par exemple celui d'un comptable, et, d'autre part, l'exploitation d'un établissement de

prostitution (Gaziaux, 2025). Le proxénétisme demeure punissable, mais uniquement dans trois hypothèses : lorsqu'il implique un profit anormal, lorsqu'il repose sur la contrainte, ou lorsqu'il exploite la vulnérabilité d'autrui. Il est toutefois important de noter que la notion de « profit anormal » n'est pas définie précisément par la loi. Cela laisse subsister un certain flou quant aux prélèvements financiers qu'une personne peut légalement faire sur le compte d'une autre. En revanche, la publicité pour ses propres services est désormais autorisée, à condition d'être diffusée sur des plateformes spécifiques. Ainsi, avec cette réforme, la prostitution n'est plus considérée comme un délit, ouvrant la voie à une meilleure protection et à l'accès aux droits sociaux.

Par la suite, la loi sur le statut des travailleur·euses du sexe est adoptée le 3 mai 2024 après une mobilisation menée par deux associations, Utsopi (Union des Travailleurs du Sexe Organisée Pour l'Indépendance) et Espace P. Cette loi, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2024, permet aux personnes exerçant une activité sexuelle rémunérée de conclure un contrat de travail légal avec un employeur agréé. Elle garantit l'accès à l'ensemble de la sécurité sociale, incluant la pension, les allocations de chômage et la mutuelle. Par ailleurs, elle impose des conditions strictes en matière de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail. Cependant, ce droit du travail ne s'applique qu'aux personnes signant un contrat de travail pour le travail du sexe. Il ne concerne donc pas les travailleur·euses indépendant·es exerçant en free-lance, que cela soit dans une maison close ou en tant qu'escort·es indépendant·es. De plus, cette législation ne couvre que les contacts sexuels physiques. Dès lors, les activités comme la pornographie, le strip-tease ou la webcam ne sont pas incluses. La loi belge interdit d'exercer une activité sous contrat en tant qu'étudiant·e, dans le cadre d'un contrat intérimaire, ou encore en tant que flexi jobber (UTSOPI, s. d.).

Le modèle belge actuel : un néo-réglementarisme centré sur les droits

Ainsi, avec l'adoption de la loi du 3 mai 2024, la Belgique s'engage dans une voie novatrice. Contrairement aux modèles prohibitionniste ou abolitionniste, présents encore dans de nombreux pays européens, elle opte pour une reconnaissance légale de la prostitution comme activité professionnelle. Ce modèle, qualifié de « néo-réglementariste », se distingue des approches antérieures : il est centré sur les droits des personnes concernées plutôt que sur le simple contrôle policier et hygiéniste (Gaziaux, 2025).

Toutefois, ce changement de paradigme ne fait pas l'unanimité. Dès ses débuts, cette loi a suscité de nombreuses critiques, notamment de la part d'associations abolitionnistes et de certaines organisations féministes. Un recours a été introduit devant la Cour constitutionnelle belge par une coalition d'associations, dont Isala, pour demander l'annulation de la loi sur le contrat de travail. Les arguments avancés sont nombreux : le rapport de subordination inhérent au salariat pourrait officialiser la coercition et légitimer le proxénétisme (Isala, 2025). Au-delà des débats juridiques et idéologiques, sur le terrain, les défis concrets continuent d'exister. La stigmatisation des personnes se prostituant reste forte malgré la reconnaissance officielle et ces préjugés continuent d'entraver l'accès aux services bancaires, au logement ou à la justice. De plus, le manque de définition précise du concept de « profit anormal » crée une incertitude juridique pour les autorités et les acteur·ices de ce secteur (Adriaenssens et al. 2024).

En définitive, si le modèle néo-réglementariste belge représente une avancée historique en matière de droits sociaux et de dignité pour les personnes se prostituant, il reste confronté à des résistances profondes. Son succès dépendra de la capacité des pouvoirs publics à lever les obstacles concrets, à former les professionnels et à faire évoluer les mentalités.

Chapitre 3 : Contexte quantitatif et terrains d'étude

Le chapitre précédent a retracé l'évolution législative belge et le modèle néo-réglementariste actuel. L'intérêt de ce travail se tourne désormais vers les personnes concernées et leurs réalités. Comme explicité ci-dessous, les chiffres disponibles sont loin d'être fiables. Un détour méthodologique est indispensable pour ne pas surinterpréter des données partielles.

Section 3.1. Limites méthodologiques des données chiffrées sur la prostitution

Ainsi, avant de décrire le contexte quantitatif relatif aux terrains de cette étude, il est important de mettre en lumière les différentes limites de ces données. En effet, obtenir des chiffres objectifs sur la prostitution actuelle est extrêmement complexe au vu du caractère clandestin ou invisible de certaines formes de cette activité. Les chiffres disponibles sont souvent partiels ou historiques, ce qui compromet fortement leur représentativité.

De plus, les Etats eux-mêmes peinent à connaître l'ampleur exacte de la prostitution sur leur territoire. Comme le décrit Delmotte (2019), cette méconnaissance vient de l'absence d'une définition univoque de la prostitution et de l'inexistence de statistiques fiables, centralisées et régulièrement mises à jour. Les conséquences sont telles que la prostitution invisible échappe largement aux recensements officiels.

Les données relatives aux victimes d'exploitation sexuelle souffrent d'un « chiffre noir » institutionnalisé. Ce phénomène, mis en lumière par le Sénat de Belgique (2025), vient du fait que les outils d'encodage utilisés par les services de police, de justice ou d'aide aux victimes ne permettent pas toujours de mettre à jour les dossiers lorsque l'exploitation est découverte en cours de suivi. En conséquence, une part significative des situations d'exploitation n'est jamais comptabilisée comme telle dans les statistiques officielles.

Par ailleurs, les statistiques des associations reflètent avant tout leur propre activité, et non l'ensemble des personnes se prostituant ou étant exploitées. Ainsi, cela ne traduit pas la réalité totale du terrain (Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2019).

Enfin, l'évolution récente du secteur vers des formes plus privées et numériques rend le comptage encore plus complexe. Cette digitalisation de la prostitution complique le travail de détection de la traite des êtres humains. Les réseaux criminels utilisent désormais des messageries cryptées, des sites gérés depuis l'étranger, ou encore des annonces aux localisations changeantes, ce qui brouille considérablement les pistes et entrave les enquêtes (Sénat de Belgique, 2025).

Malgré ces limites, certains terrains d'étude offrent une visibilité relative, permettant d'esquisser des tendances locales. C'est le cas de la ville de Seraing, dont la prostitution de vitrine est particulièrement concentrée.

Section 3.2. La prostitution à Seraing

La ville de Seraing est située dans la province de Liège, au sein de la Wallonie. Durant ces deux dernières décennies, la prostitution présente au cœur de cette ville a subi de nombreux changements, dont des réaménagements et des rénovations des lieux dans lesquels elle était localisée, largement induits par les décisions prises par la ville

voisine : Liège. Ainsi, pour comprendre la situation Sérésienne, il faut rappeler l'organisation de la prostitution à Liège. Celle-ci est divisée en deux : d'une part la prostitution visible, étant exclusivement féminine, comprenant la prostitution de rue et la prostitution de vitrine, et d'autre part la prostitution invisible, sur laquelle les détails restent difficiles à atteindre (André, 2021). C'est la modification brutale de la prostitution visible qui a directement provoqué l'essor de l'activité à Seraing.

En effet, suite à la fermeture de 51 salons dans un quartier liégeois, la prostitution à Seraing a presque triplé en moins de deux ans, passant de 100 à près de 300 personnes exerçant de manière indépendante (Vanesse et al., 2011). Le territoire Sérésien est aujourd'hui connu pour sa haute concentration de prostitution de vitrine, avec 66 salons en activité sur les 77 répertoriés, principalement situés dans la rue Philippe de Marnix (Doffiny & André, 2020).

Parallèlement à cette activité de vitrine, la prostitution de rue clandestine perdure. Une enquête de terrain menée par Doffiny et André (2020) a permis d'identifier 18 femmes pratiquant le racolage de façon régulière sur le territoire de Seraing.

Enfin, sur le plan associatif, Espace P a recensé 266 personnes se prostituant dans l'ensemble de la province de Liège au cours de l'année 2022 (Espace P, 2022), confirmant ainsi l'importance de ce secteur.

Section 3.3. La prostitution à Bruxelles

Concernant la région de Bruxelles, la structure de la prostitution diffère sensiblement de celle observée à Seraing. Elle présente une diversité complète des formes : des vitrines dans le Quartier nord, de la prostitution de rue à l'Avenue Louise, des bars et une immense part de prostitution privée disséminée dans ses 19 communes (Doffiny & André, 2020).

Sur le plan démographique, un contraste net apparaît également. L'analyse de Bailly (2025) démontre que la prostitution de rue à Seraing est majoritairement pratiquée par des femmes belges originaires de la région. En revanche, à Bruxelles la population se prostituant est très internationale, avec une forte représentation de personnes d'origine brésilienne, nigériane ou de d'Europe de l'Est.

En ce qui concerne les chiffres, les associations comme Utsopi, Espace P et Alias, estiment atteindre environ 2000 personnes se prostituant sur le terrain bruxellois. Dans son rapport annuel de 2022 (Espace P, 2022), Espace P précise toutefois qu'il est impossible de tenir une comptabilité précise du nombre de personnes rencontrées en un an à Bruxelles, en raison du risque de doublons. Néanmoins, l'association indique rencontrer plus de 200 personnes se prostituant chaque semaine. Par ailleurs, toujours dans ce même rapport, les données issues de l'encodage de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité recensent 497 personnes se prostituant à Bruxelles. Cette prostitution est composée à 92,5% de femmes, 5,4% de personnes transgenres et 2,1% d'hommes.

Concernant la prostitution en ligne, elle connaît une explosion dans la région. Le site Redlights, une plateforme dédiée à l'industrie du sexe, enregistre plus de 10 000 profils créés depuis la Région bruxelloise, avec une moyenne de 226 nouveaux profils par mois entre 2021 et 2024 (Bailly, 2025).

En somme, Seraing et Bruxelles offrent deux visages très différents de la prostitution en Belgique francophone. L'un est concentré, visible et local, l'autre éclaté et international. Ces contrastes soulignent la nécessité d'adapter les réponses institutionnelles et associatives aux réalités territoriales, sans chercher à appliquer un modèle unique.

Chapitre 4 : Stigmatisation et construction de la « victime illégitime »

Au-delà des différences géographiques et démographiques de Seraing et Bruxelles, un point commun traverse toutes les formes de la prostitution : la stigmatisation. Cette dernière conditionne la manière dont les personnes se prostituant sont perçues par la société, la justice et la police. De ce fait, il est important d'analyser ce mécanisme avant d'étudier l'aboutissement concret dans le traitement des plaintes.

Section 4.1. Théories de la stigmatisation et de la déviance appliquées à la prostitution

Pour commencer, il est important de définir le terme stigmaté. Selon Goffman (1975, cité dans Collin et al., 2024), il s'agit d'un attribut jetant un discrédit profond à la personne le portant, surtout lors d'interactions sociales. Selon lui, une personne portant un stigmaté va être plus facilement déshumanisée, et donc discriminée, qu'une autre, ce qui réduira

considérablement ses chances. Goffman décrit plusieurs types de stigmates différents, dont celui de « carrière déviante », invisible d'emblée, pouvant amener à une vie corrélée avec divers écarts de conduites, comme des infractions aux normes formelles ou informelles (Becker, 2024). Il cite les personnes ayant une profession stigmatisée, comme la prostitution.

Les travaux de Becker (2024) se penchent sur l'étude des personnes considérées comme déviantes, et ils amènent à la conclusion que les comportements vus comme déviants le sont uniquement à cause des normes imposées par les différents groupes sociaux ayant assez de pouvoir. Ainsi, selon Becker, être quelqu'un de déviant n'est qu'une conséquence de l'application de normes et de sanctions, acceptée par la collectivité, à un transgresseur. L'identité de déviant devenant le statut principal pour l'individu à qui on l'attribue, c'est-à-dire qu'il devient une identification précédant toutes les autres. C'est le cas pour les personnes se prostituant : elles se verront attribuer le statut de « prostitué·e », comme s'il s'agissait de leur identité maîtresse. C'est ce même statut qui, selon Compte (2010), donne la réputation qu'elles méritent les agressions commises par les client·es ou les passant·es. Par conséquent, cela amène les policier·ères à considérer les plaintes de ces dernières comme peu sérieuses.

Si le stigmatisme général de la déviance s'applique à la prostitution, il existe une forme spécifique, particulièrement puissante, ciblant la sexualité féminine : le whore stigma.

Section 4.2. Le whore stigma comme outil de contrôle social

Le stigmatisme de putain, le whore stigma, est une étiquette pouvant s'appliquer à n'importe quelle femme, quelle que soit son activité réelle. Traduisant l'idée qu'une femme s'adonnant à des rapports sexuels illégitimes ou immoraux, manque de pureté et de décence. La femme se prostituant incarne par définition ce stigmatisme, les autres quant à elles, sont soupçonnées ou accusées (Pheterson, 2001).

Gail Pheterson (2001), psychologue et militante féministe, explique que ce stigmatisme sert à contrôler et à diviser les femmes. D'un côté, celles se consacrant au travail sexuel de reproduction, les épouses et les mères, garantissant la transmission des gènes du patriarcat. Ces dernières sont valorisées dans la société. De l'autre celles se livrant au travail sexuel pour leur propre plaisir, qui seront punies et stigmatisées. La personne se prostituant est la

figure extrême de cette catégorie, néanmoins, ce stigmate peut frapper toute femme sortant du cadre monogame et reproductif.

Ainsi, le whore stigma fonctionne comme une forme de contrôle social de la sexualité féminine, c'est un instrument sexiste prêt à attaquer les femmes jugées trop autonomes, trop indépendantes ou trop libres dans leurs choix corporels (Pheterson, 2001). Pour la personne se prostituant, ce stigmate est doublement destructeur : non seulement elle est dévalorisée moralement, mais de plus, cette dévalorisation justifie aux yeux de beaucoup d'individus que ses droits soient restreints, y compris son droit d'être protégée par la police.

Selon la juriste et chercheuse Catherine Le Magueresse, ce stigmate peut générer une présomption de consentement (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail, s.d.). L'idée sous-jacente est que l'on « ne violerait pas une personne se prostituant », puisque sa sexualité est déjà monnayée. En d'autres termes, en commençant à se prostituer, elle aurait renoncé à sa capacité de ne pas consentir. Ce préjugé conduit à une disqualification très fréquente lors des dépôts de plainte pour viol. Ainsi, dans les contextes judiciaire et policier, le stigmate de putain se traduit par un doute permanent : si une personne se prostituant porte plainte, on suspecte qu'elle ment ou qu'elle l'a cherché. Vanwesenbeeck (2017) confirme que les personnes se prostituant sont considérées comme moins crédibles lorsqu'elles rapportent des violences subies.

Cette disqualification n'est pas un accident isolé, elle s'inscrit dans un processus plus large de hiérarchisation des victimes opéré par le système pénal et l'opinion publique.

Section 4.3. La victime idéale et la victime illégitime

La reconnaissance du statut de victime n'est pas un simple constat factuel lié à la souffrance, elle est le résultat complexe de dynamiques sociales, culturelles et juridiques. Bien souvent, le système pénal et l'opinion publique ont tendance à hiérarchiser les individus selon leur conformité à des normes morales préétablies, comme la respectabilité sociale.

Le sociologue Nils Christie (1986, cité dans Duggan, 2018) propose une distinction nette entre la « victime idéale » et celles jugées illégitimes ou suspectes. Selon ses travaux, la victime idéale est une personne qui obtient immédiatement, sans aucune contestation, le statut légitime de victime quand elle subit une infraction. Ce statut repose sur six attributs interdépendants : la faiblesse, le projet respectable, le lieu irréprochable, l'agresseur « inconnu », l'agresseur « grand et méchant » et la force de témoigner. À l'inverse, la victime illégitime est celle chez qui l'un de ces éléments fait défaut. Par exemple si la victime connaît son agresseur, consomme des substances ou se trouve dans un lieu jugé inapproprié, son statut s'effondre progressivement. Dans ces situations, le système judiciaire a tendance à déresponsabiliser l'auteur pour concentrer son attention sur le comportement de la victime. Ainsi, ces réflexions mettent en lumière la hiérarchisation des victimes, intrinsèquement liée à leur pureté morale perçue. Pour faire simple, plus une victime est vue comme innocente et étrangère au monde du délinquant, plus son statut reste incontesté.

La psychologie sociale explique ce processus par la théorie des fondations morales (Graham et al., 2013). Lorsqu'une victime est perçue comme « impure » en raison de ses choix, sa valeur morale paraît diminuée, ce qui atténue la sympathie de la société à son égard. Ce dégoût moral agit comme une barrière à l'empathie, d'autant plus que cette dernière réduit lorsque la victime est jugée comme déviante ou extérieure au groupe. Par ailleurs, afin de maintenir l'illusion d'un monde juste (Lerner, 1980), la société a tendance à blâmer les victimes « impures », estimant qu'elles méritent leur sort. Cette logique rassure, car elle laisse croire que les personnes « bien », se tenant correctement, ne subiront pas le même destin. Il en résulte un double mécanisme de responsabilisation et de dévaluation de la victime pour préserver la croyance en un monde juste.

Dans ce cadre de victimologie critique, une personne se prostituant incarne l'archétype idéal de la victime « douteuse », car elle échoue à satisfaire presque tous les critères mentionnés décrivant la victime « idéale ». En effet, la prostitution est généralement vue comme un projet non respectable, puisqu'elle se situe en dehors de la morale conventionnelle. Ces constructions sociales ne restent pas théoriques, elles ont des conséquences sur l'accès au droit et à la justice pour les personnes se prostituant.

Section 4.4. Répercussions sur l'accès au droit et à la justice

La construction des personnes se prostituant comme « victimes illégitimes » a des effets réels sur leur capacité à faire valoir leurs droits. De ce fait, trois mécanismes principaux peuvent être identifiés : la double posture, la disqualification et le non-recours à la justice.

La double posture, intégrant coupable et victime à la fois a été mise en avant par le sociologue Lilian Mathieu (2015). Il montre que, dans les tribunaux, les femmes se prostituant sont souvent à la fois reconnues comme coupables et comme victimes. Cette ambiguïté joue contre elles, car elles sont généralement perçues comme moins crédibles et leurs récits considérés avec suspensions. Pour être crues, elles doivent s'exprimer selon des règles strictes, par exemple ne formuler aucune demande de réparation. Ainsi, il est attendu d'elles qu'elles restent dans une posture de victime digne de compassion, plutôt que d'être reconnues comme des sujets de droit à part entière. Si elles réclament des dommages et intérêts ou si elles parlent de leur activité comme d'un travail normal, leur crédibilité s'effondre.

Concernant la disqualification a priori des témoignages, elle est bien illustrée par l'exemple français de la loi pour la sécurité intérieure (LSI), datant du 18 mars 2003. Cette loi permet à une personne étrangère victime de traite d'obtenir un titre de séjour si elle dénonce et porte plainte contre son ou sa proxénète. Or, plusieurs personnes travaillant dans la police disent ne plus croire les dénonciations de plainte dans ce cadre, suspectant systématiquement une manœuvre pour obtenir des papiers (Mainsant, 2021). Cette disqualification a priori de leurs témoignages, a pour conséquence que la police ne cherche plus à prouver la véracité des faits et classe le dossier, laissant la victime potentielle sans protection. De plus, selon Jakšić (2013, cité dans Mathieu, 2016, p. 42), cela se répercute jusqu'aux tribunaux : « les avocats de la défense n'hésitent pas à mobiliser [cette loi] en instrumentalisant le « stigmatisme de la pute » : parce que prostituées, les plaignantes seraient moins dignes de confiance et leurs accusations davantage suspectes ». En Belgique, bien que le cadre légal soit différent, le même mécanisme de soupçon existe. Le rapport d'enquête de 2025 de l'ESWA (European Sex Workers' Rights Alliance, 2025) rapporte que des personnes se prostituant, victimes d'agressions physiques, se sont vu répondre par des policiers : « C'est le risque du métier » ou « Vous n'aviez qu'à arrêter la prostitution ».

Enfin, face à ces traitements, de nombreuses personnes se prostituant choisissent de ne pas signaler les crimes commis à leur encontre. Ce même rapport (ESWA, 2025) montre que plus d'un tiers des personnes interrogées renoncent à porter plainte, à la suite d'une mauvaise expérience antérieure avec la police. Ce non-recours a des effets pervers : il renforce l'impunité des agresseur·euses et participe au « chiffre noir » des statistiques, entretenant l'illusion que les violences sont rares.

Ainsi, l'accès au droit n'est pas seulement entravé par des obstacles procéduraux, mais par tout un système de discrédit moral, précédant et annulant la parole des personnes se prostituant. Ici, le stigmatisme produit une inégalité concrète devant la justice.

Chapitre 5 : Police, traitement des plaintes et violences institutionnelles

Le stigmatisme et la figure de la « victime illégitime » ne sont pas des phénomènes abstraits. Ils se traduisent dans des pratiques institutionnelles, d'abord au sein du système pénal, puis dans l'accueil policier. Ce chapitre confronte le discours officiel de la police belge aux violences documentées à l'égard des personnes se prostituant. Il montre également comment certaines logiques de protection, malgré leurs intentions, peuvent produire des effets pervers.

Section 5.1. Le cadre officiel : ce que la police est censée faire

Toute personne souhaitant déposer plainte en Belgique bénéficie de sept droits fondamentaux, devant être respecté tout au long de la procédure (Belgium.be, s. d.) : le droit au respect et à un traitement correct par les instances, le droit d'obtenir des informations, le droit de fournir des renseignements, le droit à l'aide juridique et à l'assistance judiciaire, le droit à la réparation financière, le droit à l'aide psychosociale, ainsi que le droit à la protection et au respect de la vie privée.

Dans ce cadre, c'est la police qui assure le premier accueil des victimes. Lors de cette prise en charge, le ou la fonctionnaire de police peut fournir une aide médicale, avertir les proches de la victime ou faire appel au service d'assistance policière aux victimes si nécessaire (*Service public fédéral Justice*, s. d.). Il est explicitement prévu que ces agent·es aient pour tâche d'accueillir toute personne de manière appropriée et de l'informer du déroulement.

Les missions de la police locale et de la police fédérale à l'égard des victimes se résument donc ainsi (e-Justice européen, s.d.) : accueillir toute victime avec courtoisie et respect, lui apporter une aide pratique en fournissant les informations nécessaires et l'orientant vers les services appropriés, comme ceux d'accueil ou d'aide aux victimes, et veiller à ne jamais laisser penser qu'elle porte une quelconque responsabilité. Cette dernière mission est particulièrement importante en cas d'agression sexuelle (Police Locale Brunau, 2021). Il est essentiel que la victime soit persuadée qu'elle n'est en aucun cas responsable des actes subis. L'assistance policière doit s'assurer de cela, mais également lui donner la force et le soutien nécessaires pour qu'elle s'engage dans une procédure judiciaire.

Enfin, la police ne peut pas refuser d'enregistrer une plainte. Elle doit la consigner dans un procès-verbal, et transmettre ce dernier au parquet pour enquête (Belgium.be, s. d.).

Ce cadre protecteur semble sans faille, pourtant, il existe une tension avec une idéologie sous-jacente orientant les politiques publiques en matière de prostitution : la défense sociale.

Section 5.2. La défense sociale comme idéologie sous-jacente

En Belgique, la défense sociale est une doctrine pénale destinée aux auteur·rices d'infractions considérées comme irresponsables de leurs actes en raison d'un trouble mental (Cartuyvels et al., 2010). Bien qu'historiquement destinée aux malades mentaux, son idéologie sous-jacente, c'est-à-dire gérer les risques et protéger la collectivité, se retrouve dans les politiques publiques relatives à la prostitution. Selon le modèle dominant, réglementariste ou abolitionniste, la personne se prostituant est tour à tour perçue comme une « menace » ou comme une personne « en danger » (Normandeau, 2020). Avec le modèle néo-réglementariste belge, la défense sociale passe par la reconnaissance d'un statut de « travailleur·euse du sexe » pour protéger leurs droits sociaux et leur permettre de porter plainte en tant que travailleur·euses victimes de violences sur leur lieu de travail (Gaziaux, 2025).

Cependant, si cette idéologie a permis des avancées, elle comporte également des angles morts préoccupants. En se concentrant presque exclusivement sur la protection des personnes se prostituant contre les réseaux de traite des êtres humains, les politiques

publiques tendent à invisibiliser d'autres formes de violences tout aussi graves. Ces dernières sont les violences policières, les violences structurelles comme la précarité, le logement ou la migration, et les violences intrafamiliales ou conjugales. En présentant la police comme un rempart contre la traite, la défense sociale rend plus difficile la dénonciation des violences internes à l'institution policière.

Cette tension entre discours protecteur et réalités de terrain est particulièrement visible dans les violences policières documentées à l'encontre des personnes se prostituant.

Section 5.3. Les violences policières documentées : de la violence directe à l'impunité systémique

Les violences directes

Les interactions entre les forces de l'ordre et les personnes se prostituant sont marquées par des violences documentées et des abus de pouvoir systémiques, ce qui crée un obstacle majeur à la dénonciation des crimes subis par ces dernières. Selon plusieurs études, dont celle de Benoit (2016), la police, censée assurer la protection et la prise en charge, commet elle-même diverses violences contre les personnes se prostituant et ce dans le monde entier. Le rapport d'enquête de l'ESWA (2025), confirme ces observations : ces violences surviennent même lorsque les personnes se prostituant se présentent en tant que victimes. L'étude met en lumière une violence policière généralisée et systémique à l'échelle de l'Europe. Plus d'un tiers des personnes participant à cette enquête déclarent avoir subi des violences physiques de la part des forces de l'ordre, que ce soit lors de patrouilles, d'arrestations, de détentions, ou encore lors d'un signalement de délits. Par ailleurs, de nombreux témoignages font état d'harcèlement sexuel de la part d'hommes policiers, y compris quand les personnes viennent se plaindre d'actes criminels.

McBride et ses collègues (2020) documentent des cas graves d'abus, où des hommes policiers commettent des harcèlements, agressions physiques et sexuelles, allant jusqu'à imposer des rapports sexuels sous la menace d'une arrestation. Ces violences sont particulièrement intenses pour les femmes autochtones et racisées (ibid.). Au Canada, les personnes autochtones se prostituant rapportent une méfiance profonde, issue de décennies de harcèlement, de négligence, ainsi que d'inaction policière face aux disparitions de leurs pairs.

Ces violences directes n'ont pas seulement des effets individuels, elles produisent également des conséquences systémiques renforçant l'impunité.

Les violences systémiques

Une répercussion majeure de cette violence est la diminution du recours à la protection policière face à d'autres agressions. Ainsi, le rapport ESWA (ESWA, 2025) met en évidence des politiques publiques néfastes tolérant et normalisant la violence systémique à l'encontre des personnes se prostituant. Comme ces dernières renoncent à signaler les crimes dont elles sont victimes, l'impunité de leurs agresseur·euses se trouve renforcée. En conséquence, la conviction de ne courir aucun risque après avoir commis des violences envers des personnes se prostituant entretient un cercle vicieux où la normalisation des abus s'autoalimente.

Selon une étude d'Ampleman-Tremblay (2024), le premier contact avec la police est souvent décrit comme intimidant, ce qui peut mener à une expérience négative renforçant le sentiment d'insécurité. En conséquence, après avoir déposé plainte, plusieurs personnes les retirent en raison des difficultés liées au processus criminel. Le contact négatif avec les forces de l'ordre étant l'un des facteurs.

Ces abus de pouvoir se cristallisent dans l'impossibilité, pour les victimes, de voir leurs plaintes reçues de manière neutre. Selon Ampleman-Tremblay (2024), les victimes de crimes commis par les policier·ères craignent la plupart du temps des représailles ou alors sont convaincues que les agent·es protégeront leurs collègues au détriment de la vérité.

Ces violences policières, aussi graves soient-elles, ne sont qu'un maillon d'une chaîne plus large, celle d'un système pénal qui, en pratique, tend parfois à reproduire ou aggraver les inégalités qu'il affirme vouloir réduire.

Section 5.4. Système pénal et inégalités : un écart entre discours et réalités

Quand la protection se transforme en répression

L'abus de pouvoir des fonctionnaires de police se manifeste par des pratiques institutionnelles détournant les outils juridiques de leur fonction protectrice. Par exemple, dans certains cas, la police arrête des personnes suspectées d'être victimes de traite, dans l'espoir de les forcer à témoigner (Farrell et al., 2019). Cette pratique peut être dévastatrice

pour les victimes, car l'arrestation crée un casier judiciaire. Ce dernier peut entraver leur autonomie future, comme avoir accès à un logement ou un emploi, et renforcer leur précarité. En somme, ici, ce que le système pénal appelle « protection », est vécu par les concerné·es comme une retraumatisation, ce qui peut augmenter leur évitement des autorités.

Concernant les personnes immigrantes, la police utilise parfois la menace de la déportation pour exercer un contrôle, ce qui dissuade de porter plainte après avoir subi des violences (McBride et al., 2020). Pourtant, le discours institutionnel affirme que le système est conçu pour lutter contre l'exploitation humaine de manière universelle (Farrell et al., 2019). Or, les recherches relèvent un profilage systématique. Selon l'étude de Farrell & Pfeffer (2014), la police concentre ses efforts de « sauvetage » sur les victimes dites emblématiques, c'est-à-dire les mineures blanches et les citoyennes nationales. En conséquence, les adultes, les hommes et particulièrement les personnes migrantes ou racisées sont souvent exclu·es de ce discours protecteur. Ces dernières sont perçues comme illégales ou suspectes plutôt que comme des victimes, ce qui conduit à une répression accrue au lieu d'un soutien.

Ce détournement de la protection en répression n'est pas le seul effet pervers. Le dispositif répressif lui-même aggrave la vulnérabilité.

Les effets inattendus du dispositif répressif

Au-delà des violences directes, c'est le dispositif répressif lui-même qui aggrave la vulnérabilité. Comme le montre l'article de Merteuil et Schaffauser (2017), la répression de la prostitution n'arrête pas cette dernière. Au contraire, elle la rend plus dangereuse et coûteuse, car elle contraint les personnes se prostituant à dépendre d'intermédiaires, générant ainsi davantage de situations d'exploitation, par exemple loyers exorbitants ou demande de commissions abusives, etc. Selon Vanwesenbeeck (2017), une approche répressive de la prostitution est donc incompatible avec les principes de santé publique et de droits humains. Dès lors, la police, censée protéger, participe indirectement à ce cycle par sa simple présence répressive.

À cela s'ajoute une tendance policière à la décrédibilisation systématique des personnes se prostituant. Une personne peut être vue simultanément comme une victime de proxénétisme et comme une coupable de racolage, laissant libre cours à des arbitrages policiers, souvent répressifs (Mainsant, 2021). En d'autres termes, les politiques de criminalisation de la prostitution ou les lois restrictives les visant, entravent l'accès à la justice et à la protection, transformant les victimes potentielles en cibles de la répression étatique.

Ces arbitrages laissés aux agent·es ne sont pas sans conséquence sur l'application de la loi, devenant largement arbitraire.

L'application arbitraire de la loi et ses conséquences institutionnelles

Alors que le discours officiel présente la police comme un instrument neutre d'application de la loi, la réalité montre qu'elle agit comme un agent de l'ordre social et sexuel (Mainsant, 2021). Les policier·ères opèrent des arbitrages basés sur leurs propres représentations de la déviance, oscillant entre compassion et répression selon le profil de la personne rencontrée. Cette indétermination laisse place à une application arbitraire de la loi, où les inégalités, qu'elles soient de genre, d'ethnie ou de classe, dictent qui reçoit une protection et qui subit la force de l'Etat (Farrell & Pfeffer, 2014).

L'étude de McBride et ses collègues (2020) illustre bien cet écart entre discours et réalité. Le discours législatif canadien met en avant l'encouragement du signalement des violences en ne criminalisant plus directement la prostitution. Pourtant, les données démontrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative des signalements après l'entrée en vigueur de cette loi. Ainsi, au lieu de protéger, la loi aurait maintenu un climat de méfiance. Les personnes se prostituant continueraient de percevoir la police comme une menace, craignant que le signalement d'un crime mène à des accusations contre leurs pairs ou à des complications liées à leur propre statut.

Au terme de ce cadre théorique, il apparaît que la prostitution ne peut être appréhendée comme une réalité homogène, ni comme une simple question juridique. Les concepts mobilisés jusqu'ici permettent de comprendre les enjeux de stigmatisation, de reconnaissance du statut de victime et de traitement institutionnel. Toutefois, si cette mise

en perspective éclaire les fondements du sujet, elle ne suffit pas à rendre compte de la manière dont ces enjeux se traduisent concrètement dans les pratiques. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit l'apport de cette recherche à la littérature scientifique.

Apport de cette recherche à la littérature

Cette recherche contribue à la littérature en déplaçant l'analyse vers un objet encore peu exploré : la réception des plaintes déposées par les personnes se prostituant. Alors que les travaux existants se sont davantage concentrés sur la prostitution comme phénomène social, sur la traite des êtres humains ou sur les violences policières de manière plus générale, ce mémoire s'intéresse au moment précis où une parole de victime entre dans l'institution et doit être reconnue, qualifiée et suivie comme telle.

L'apport de ce travail est également empirique, dans la mesure où il documente un terrain belge contemporain à un moment de fortes évolutions législatives. Il permet ainsi d'interroger l'écart entre la reconnaissance formelle de droits et leur traduction concrète dans les pratiques de police et de justice.

Sur le plan méthodologique, l'usage d'entretiens semi-directifs et d'une analyse thématique permet de mettre en lumière des mécanismes difficilement accessibles par d'autres approches, notamment la place de la confiance, le rôle des services spécialisés, les effets de la stigmatisation et les difficultés de suivi judiciaire.

Enfin, cette recherche montre que l'enjeu ne réside pas seulement dans l'existence de violences, mais dans leur traduction institutionnelle. Elle met ainsi en évidence qu'une personne peut être juridiquement victime tout en restant, dans les pratiques, traitée comme une suspecte ou une « mauvaise victime ».

À partir de ce constat, il devient nécessaire de préciser comment cette recherche a été menée pour saisir au mieux les mécanismes à l'œuvre.

PARTIE II : MÉTHODOLOGIE

Chapitre 1 : Cadre méthodologique

Section 1.1. Choix de la méthodologie

Compte tenu du sujet de ce mémoire, il m'a paru essentiel d'écouter et de comprendre leurs expériences à travers leurs récits de vie. Par conséquent, ce travail utilise une méthode qualitative, avec comme matériel de base les discours des répondant·es. Ces discours ont été recueillis au moyen d'entretiens semi-directifs, afin de laisser les personnes s'exprimer comme elles le sentent, tout en recentrant l'entretien avec des questions quand cela semblait nécessaire.

L'analyse de ce matériel a été effectuée à travers un processus itératif, et plus précisément par une analyse thématique de discours. Cette méthode consiste à construire un panorama au sein duquel les grandes tendances du phénomène étudié se dessinent et font apparaître à la fois des regroupements et des oppositions (Paillé & Mucchielli, 2016). Compte tenu du corpus de ce travail, ce choix méthodologique est apparu comme efficace. La procédure s'est déroulée en deux temps : dans un premier temps, l'identification des thèmes pertinents présents au sein du corpus, en lien avec mes objectifs de recherche ; dans un second temps, l'établissement des parallèles et la documentation des divergences ou des liens entre les thèmes dégagés.

De plus, toute la recherche a été accompagnée d'un carnet de terrain ethnographique dans lequel aussi bien les observations des lieux, attitudes, silences et contextes, que les ressentis et impressions après chaque entretien, ont été notés. Cette pratique, étant considérée comme « la mémoire vive de l'étude de terrain » (Sall, 2018, p. 147), a permis d'enrichir l'analyse des données en donnant accès aux éléments implicites et informels, tout en permettant de retrouver l'atmosphère présente durant l'entretien.

Section 1.2. Le terrain de recherche

Tout d'abord, le choix s'est tourné vers le terrain de Bruxelles, où existent déjà une pluralité de réseaux militants et associatifs liés au travail du sexe, ainsi qu'une prostitution, légale et illégale, accrue.

Néanmoins, ce choix de terrain a évolué au fil du temps, faute d'obtenir suffisamment de réponses positives à mes demandes d'entretiens sur le terrain de Bruxelles. Le regard s'est donc tourné naturellement vers Seraing, car un de mes interlocuteurs m'a transmis un contact travaillant là. Ainsi, ce mémoire repose sur des terrains multi-situés, couvrant deux villes.

Section 1.3. Constitution de l'échantillon

Le choix des différent·es interlocuteur·rices est né de l'envie d'analyser ce sujet à travers de multiples perspectives. Chaque entretien est considéré comme un cas individuel, qui aide à construire un terrain exploratoire, ayant comme objectif la découverte des divers angles morts de ce sujet. Ainsi, l'échantillon de ce travail ne prétend pas à la représentativité statistique, il vise une compréhension approfondie des mécanismes à l'œuvre.

L'intérêt s'est tourné vers des personnes ayant des choses à apporter pour nourrir cette problématique. De ce fait, les trois catégories ciblées étaient les professionnel·les de l'institution policière, par exemple policier·ères et inspecteur·rices, les personnes se prostituant ayant tenté ou envisagé de porter plainte, seul·e ou via des relais associatifs, syndicaux ou militants, et les professionnel·les travaillant dans le social pour accompagner les personnes se prostituant ou les victimes de traite des êtres humains.

Préalablement à la réalisation des entretiens, aucun nombre précis d'interlocuteur·rices n'avait été fixé. Toutefois, le souhait était d'interroger entre cinq et treize personnes. Pour ce faire, des courriels ont été envoyés à un grand nombre d'associations ainsi qu'à plusieurs commissariats situés à Bruxelles. Comme cela a été exposé précédemment, la recherche a également dû être élargie à la ville de Seraing.

Recruter des répondant·es pour participer à une enquête sur le travail du sexe a posé des défis qui ont été sous-estimés. Les limites liées à la composition de l'échantillon sont discutées dans la section 3.2.

Section 1.4. Réalisation du guide d'entretien

Préalablement aux entretiens, plusieurs guides ont été élaborés en fonction des angles morts mis en évidence par l'état de l'art : un premier pour le corps de la police, un second pour les personnes se prostituant ou s'étant prostituée, et un dernier pour les

associations soutenant cette population ou les victimes de traite des êtres humains. Certaines questions, en particulier sur les nouvelles lois, ont été ajustées ou ajoutées au fil des entretiens, car ces thèmes revenaient spontanément et fréquemment.

Section 1.5. Considérations éthiques

Tous les entretiens ont été réalisés après information claire sur les objectifs de la recherche, la possibilité de se rétracter à tout moment et l'anonymisation des propos, sauf demande contraire. Seule l'étudiante en criminologie a requis un anonymat total, les autres interlocuteur·rices ont accepté d'être identifié·es par leur prénom et, pour les policiers et le personnel associatifs, également par leur nom.

Chapitre 2 : Les entretiens semi-directifs

Ce travail est donc soutenu par neuf entretiens semi-directifs dont quatre avec différentes associations accompagnant des personnes se prostituant ou des victimes de traite des êtres humains, deux policiers spécialisés dans la traite des êtres humains, deux anciennes personnes se prostituant et une étudiante en criminologie ayant fait son stage dans la police. Tous les entretiens se sont bien déroulés, le contact avec les interlocuteurs et interlocutrices a toujours été très bon, et chacun des échanges a été marqué par un accueil chaleureux.

Section 2.1. Présentation des interlocuteur·rices

Le premier entretien s'est déroulé en compagnie du Frère Patrick, le président de l'association catholique Sawa, dont la finalité est la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution. Frère Patrick a fait des études d'assistant social, mais également des études bibliques. Il a travaillé durant plusieurs années auprès des prisonniers puis, en devenant prêtre, il s'est naturellement tourné vers l'accompagnement et l'aide des personnes se prostituant. Sawa travaille sur le terrain, mais a aussi des places d'hébergement disponible pour les personnes ayant l'envie de sortir de la prostitution. L'entretien s'est déroulé dans une salle dans le bâtiment de Sawa à Louvain-la-Neuve.

À la suite de cet entretien, le contact a été pris avec Johan Debuf, un policier du quartier nord de Schaarbeek. Il a commencé par être enquêteur pour tout ce qui concerne la traite des êtres humains, puis il a été chef d'équipe dans la zone de police de Bruxelles-nord durant 25 ans. Actuellement, il travaille dans une Local Intergrated Security Antenna, une

antenne LISA, qui est une antenne de sécurité près de la rue d'Aerschot, à Bruxelles, l'entretien a eu lieu dans ces locaux.

Ensuite une discussion a eu lieu avec Christian Meulers, au sein même de l'ASBL Sürya, dont il est le directeur depuis plus de 25 ans. Il est également formateur à l'école de Police et a mené des recherches sur l'influence des représentations qu'ont les policiers·ères des personnes migrantes dans la détection des victimes de la traite. Sürya est un centre spécialisé, situé à Liège, ayant pour objet social l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes victimes de la traite internationale des êtres humains. L'idée est une prise en charge globale au niveau psychosocial, administratif et juridique.

L'entretien suivant s'est déroulé avec Dominique Silvestre, une esthéticienne sociale et intervenante sociale, travaillant à Icar Wallonie. Au départ, cette ASBL se nommait « Le Nid » et avait des tendances abolitionnistes. Cependant, il y a eu séparation et actuellement Icar Wallonie se situe dans la rue de Seraing. L'entretien s'est déroulé à cet endroit-même. Cette association a pour but de fournir des permanences infirmières, des kits d'hygiène, des préservatifs, des services administratifs, etc. aux personnes exerçant une activité prostitutionnelle. C'est un lieu d'échange gratuit ayant un service de prévention, d'accompagnement et de sortie/reconversion de la prostitution.

Par la suite, Ingrid, une femme belge et blanche, âgée de plus de 70 ans, a été interviewée à son domicile. Elle s'est prostituée durant 32 ans dans le Quartier Nord de Bruxelles et est la cofondatrice d'Utsopi, cependant elle est aujourd'hui en rupture avec cette association. Elle a toujours été indépendante, se dit universaliste et grande militante.

Puis, Cyrille Hainaux, un policier ayant entamé sa carrière à la police en 2004 à Bruxelles. Il a été policier de terrain et s'est spécialisé par la suite dans les flagrants délits de vol, durant 12 ans. Il est actuellement inspecteur et responsable de la section Traite des êtres humains (TEH) depuis 2022, dans la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles (Pol-Bru). L'entretien s'est déroulé dans son bureau.

Ensuite, avec le contact de l'ASBL Pag-Asa, un entretien a été réalisé avec Mary Welch, une assistante juridique auprès de cette ASBL. C'est également un centre spécialisé, qui a pour objet l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement spécialisé des victimes de la

traite des êtres humains. Pour cause de maladie, l'entretien eu lieu à distance, sur la plateforme Teams.

À la suite de cela, Marlène a été interviewée, une femme belge et blanche, s'étant prostituée durant plus de 25 ans à Seraing. Actuellement mandataire de neuf vitrines situées rue Marnix, à Seraing, elle assure le bien-être des filles qui s'y prostituent et envoie les justificatifs de paiement aux propriétaires respectifs. Elle vit à la campagne, est mariée, mère de trois enfants et a été famille d'accueil à plusieurs reprises, ce qui est encore le cas en ce moment même pour ses petits-enfants. Marlène m'a reçu chez elle afin de discuter en toute intimité.

Et pour terminer, un entretien s'est déroulé avec une étudiante belge à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, en 2^e année de Master en Criminologie à finalité de l'intervention. Elle a fait son stage à la police fédérale de Bruxelles dans trois sections, notamment celle liée au trafic et à la traite des êtres humains. L'entretien s'est tenu dans un local de l'UCL.

Section 2.2. Retour auprès d'une interlocutrice

Après l'analyse thématique, j'ai rencontré à nouveau Ingrid pour lui soumettre mes interprétations et vérifier si elles correspondaient à son vécu. Cette pratique de validation participative, « member checking », vise à renforcer la validité interne de l'analyse (Birt et al., 2016).

Ingrid a confirmé l'essentiel de mes conclusions. Cette co-construction de la pensée n'a donc pas modifié la structure des thèmes, mais a confronté leur pertinence. Elle a toutefois exprimé sa déception quant à l'absence d'entretien avec l'association Utsopi, dont elle est l'une des fondatrices, et avec laquelle elle est aujourd'hui en rupture. Ce différend, ne relevant pas de l'objet de ce mémoire, a été évoqué à plusieurs reprises durant notre entretien. Après discussion, elle a compris que je ne traitais pas ces éléments dans mon travail, car ils ne sont pas pertinents pour cette recherche.

Chapitre 3 : Réflexivité et biais

Section 3.1. Posture et relation d'enquête

Toute recherche qualitative implique une interaction entre la personne qui enquête et celles qui sont enquêtées. Ma position en tant que femme de 23 ans, étudiante suisse en criminologie, issue d'un milieu-économique favorisé, sans expérience personnelle ni professionnelle de la prostitution ou des forces de l'ordre, a inévitablement influencé la relation d'enquête.

Influence sur les interlocuteur·rices

D'une part, mon statut d'étudiante a probablement facilité l'accès à certain·es interlocuteur·rices. Perçue comme moins menaçante qu'une chercheuse confirmée ou qu'une journaliste, j'ai bénéficié d'une certaine bienveillance, notamment de la part des associations et des policiers spécialisés. Cyrille Hainaux m'a d'ailleurs expliqué qu'il avait toujours plaisir à discuter avec des étudiant·es pour déconstruire les stéréotypes sur la police. Mon jeune âge et mon absence d'appartenance à une institution ont également pu rassurer les personnes s'étant prostituées, se sentant libres de partager leur vécu sans crainte de représailles.

D'autre part, mon profil extérieur présentait des handicaps évidents. Je ne maîtrise pas les codes informels du milieu de la prostitution, ni ceux des commissariats. J'ai donc systématiquement adopté une posture d'écoute active, reformulant régulièrement les propos pour m'assurer de bien comprendre.

Pour objectiver ces effets, j'ai tenu un carnet de terrain ethnographique. J'y notais mes observations factuelles, comme les lieux et les attitudes, mais aussi mes ressentis personnels après chaque entretien. Cela m'a permis de prendre du recul sur ma propre implication et de distinguer, dans l'analyse, ce qui relevait des discours des interlocuteur·rices de ce qui découlait de mes propres projections.

Influence sur ma position de chercheuse

Au début de cette recherche, ma perception des forces de l'ordre était marquée par des expériences personnelles négatives. Les entretiens avec les deux policiers spécialisés ont cependant permis de nuancer cette vision, en révélant des pratiques professionnelles

empathiques et une réelle volonté d'aider les victimes. Ces rencontres ont contribué à restaurer une certaine confiance dans l'institution policière.

Certains entretiens, notamment avec Dominique Silvestre et Ingrid, ont suscité une résonance émotionnelle particulière. La qualité des échanges et la fluidité des discussions ont exigé un vrai travail de distanciation lors de l'analyse. L'objectif étant de ne pas laisser la sympathie personnelle influencer l'interprétation des données.

Par ailleurs, les déplacements sur les différents terrains et la proximité avec les lieux de prostitution m'ont offert une confrontation avec certaines réalités du secteur, parfois bouleversantes. Cette immersion a renforcé mon intérêt pour la question et a orienté mes perspectives professionnelles vers ce domaine.

Justification de l'usage du « je »

Dans ce mémoire, l'usage assumé du « je » mérite une brève justification. La majeure partie du travail a été rédigée sans recourir à la première personne, afin de préserver une certaine neutralité. Toutefois, pour cette partie et les passages demandant un caractère personnel, l'emploi de ce pronom est inévitable.

Ce choix vient avant tout de l'envie de refléter l'implication personnelle qu'implique une méthodologie qualitative. En effet, dans ce type de recherche, une relation directe existe entre la personne chercheuse et son terrain. Utiliser le « je », c'est assumer ma subjectivité comme une ressource, et non comme un biais à dissimuler. Cela renforce la transparence et l'authenticité du propos. À l'inverse, le « nous » pourrait créer une fausse impression d'objectivité ou d'autorité collective, n'existant pas dans ce travail individuel. Personnellement, je trouve que le « je » rend le style plus vivant et plus clair, en évitant les tournures passives qui alourdissent parfois la lecture.

Section 3.2. Limites de l'étude

Cette recherche comporte plusieurs limites, inséparables à son caractère exploratoire et qualitatif. Ces dernières sont assumées, elles nous renseignent sur les difficultés mêmes que ce mémoire cherche à comprendre.

Limites liées à l'échantillon

Premièrement, il y a une absence de policier·ères de première ligne. Malgré de nombreuses sollicitations par courriels, aucune personne de police non spécialisée n'a accepté de témoigner. Les deux policiers rencontrés sont tous deux affectés à des unités spécialisées dans la traite des êtres humains. Leurs discours, bien que précieux pour comprendre le travail de ces services, ne reflètent pas les pratiques de la majorité des forces de l'ordre. En réponse à cette difficulté, une étudiante ayant fait un stage à la police fédérale a été interrogée.

Deuxièmement, le profil des personnes se prostituant est homogène. Les deux personnes ayant participé à ce mémoire sont des femmes belges, blanches et indépendantes. De plus, elles sont sorties de la prostitution, séjournent sur le territoire belge en toute légalité, sont en accord avec leur genre de naissance et ne sont pas victimes de la traite. Ainsi, elles ne représentent qu'une infime minorité des personnes concernées, comme les migrant·es victimes de réseaux criminels, les personnes sans papiers, celles encore en activité ou sous emprise. Je n'ai pas réussi à recruter de témoins directement issus de ces populations, pour des raisons évidentes de méfiance et de vulnérabilité, quelle qu'en soit la source. Ainsi, il était présumé que les entretiens ne concerneraient que des individus se livrant à la prostitution dans un cadre légal. Toutefois, l'espoir de pouvoir rencontrer des profils légèrement plus différenciés persistait.

Troisièmement, il y a une surreprésentation des acteurs associatifs : quatre associations ont participé. Leurs points de vue sont riches, mais ils partagent tous une proximité avec la police et dépendent parfois de subventions liées à cette coopération. Par ailleurs, certaines personnes au sein des associations entretiennent des relations quasi amicales avec certain·es policier·ères et bénéficient d'une attention particulière de leur part. Leur parole est donc orientée vers la valorisation du partenariat, ce qui peut avoir diminué les critiques envers l'institution policière. Cette subjectivité a pu être confirmée dans leurs discours.

Christian Meulders : « Les policiers, on les connaît. La plupart, on se fait la bise. On de la chance, ici à Surya, sur les 12, on est 8 à avoir 25 ans d'ancienneté minimum. »

Dominique Silvestre : « Mais voilà, avec la brigade des mœurs, la brigade administrative, on a une bonne relation. Je ne suis pas là pour faire de la délation, ce n'est pas mon truc. »

Concernant les liens étroits, ils apparaissent également entre les personnes se prostituant et les policier·ères. Ingrid indique avoir toujours entretenu des relations très favorables avec la police, au point de compter parmi celles-ci un ami, Johan Debuf, ayant aussi été interrogé dans le cadre de ce travail. Dès lors, il est difficile de considérer que son discours sur la police soit objectif.

« Et ça a tout de suite matché entre Johan Debuf et moi. [...] Et Johan Debuf est vraiment devenu un ami. »

Johan Debuf confirme les propos d'Ingrid en expliquant avoir des contacts privilégiés avec les personnes se prostituant.

« Comme nous, on a, je veux dire, un contact privilégié avec les travailleuses du sexe lors de nos contrôles. Ils ont l'habitude de nous voir, ils nous connaissent. [...] Le policier en uniforme, il reçoit une bise [...] ça se fait pas non plus. Là, on doit s'adapter. [...] Elle va nous faire la bise, oui, mais quand on est derrière [la vitrine]. »

En somme, dans cette recherche, la parole de toute personne concernée par la prostitution, légale ou non, de proche ou de loin, n'est jamais totalement transparente.

Limites liées à la collecte des données

Tout d'abord, un des entretiens de ce mémoire n'a pas pu être enregistré pour des raisons techniques, celui avec le Frère Patrick, de l'association Sawa. Il n'a donc pas été intégré à l'analyse thématique, ce qui constitue une perte de matériel potentiellement utile.

Par ailleurs, un autre a eu lieu à distance, celui avec Mary Welch, de l'association Pag-asa. Il s'est déroulé sur Teams pour des raisons de santé me concernant. Si la qualité de l'échange n'en a pas souffert, il a manqué la dimension non verbale et l'observation du contexte.

Limites de la représentativité

L'échantillon de ce travail ne permet aucune généralisation statistique. Les résultats ne décrivent pas la totalité des situations, mais dégagent plutôt des mécanismes et des tendances qui pourront éclairer la problématique.

Le contexte géographique et temporel influence également cette recherche. Les entretiens se sont déroulés en Belgique, en 2025, dans un contexte législatif en plein changement. Ainsi, les résultats sont ancrés dans ce moment et ce lieu particulier.

Ces limites sont ici assumées. Loin d'invalidier la recherche, elles en éclairent les conditions de production et invitent à la prudence dans l'interprétation. Elles constituent également des pistes pour des travaux futures, qui devraient s'efforcer d'inclure davantage la parole des personnes encore sous emprise et des policier·ères de première ligne.

PARTIE III : ANALYSE DES ENTRETIENS

À l'issue de la collecte des données, une analyse thématique du discours a été menée. Les propos recueillis ont été divisés en différentes catégories, ensuite regroupées en huit thèmes. La plupart de ces catégories présentaient des similitudes justifiant leur rassemblement au sein d'un seul ensemble cohérent. Par la suite, divers parallèles ont été tirés entre ces dernières, et un processus de documentation a été mis en place. Tout au long de cette analyse, j'ai cherché à établir un fil rouge reliant le dépôt de plainte à son suivi, en intégrant l'évolution des lois ainsi que les différents stéréotypes encore présents dans notre société.

Dès lors, les huit thèmes principaux sont les suivants : « La fracture entre services spécialisés et police de première ligne », « La confiance comme prérequis absolu à la plainte », « Les freins structurels et culturels au dépôt de plainte », « L'impact paradoxal des récentes évolutions législatives », « La collaboration multidisciplinaire comme clé de l'efficacité », « La stigmatisation sociale et la difficulté de reconnaissance du statut de victime », « La complexité du profil des victimes et l'individualisation nécessaire », et comme huitième et dernier thème : « L'absence de retour d'information et le sentiment d'impunité ».

Ces thèmes sont soutenus par des verbatims tirés des entretiens et de la littérature scientifique, mobilisée avant ou après ces entretiens, en cohérence avec la démarche itérative de cette recherche.

Thème 1 : Fracture entre services spécialisés et police de première ligne

Ce premier thème est sans doute la distinction la plus marquante ressortant des divers entretiens. Il met en avant qu'il existe un fossé entre la qualité de l'accueil et du traitement de la plainte selon l'interlocuteur·rices recevant la victime.

Les services spécialisés comme ceux de Cyrille Hainaux ou Johan Debuf sont décrits comme ayant une approche dite « sociale », empathique et centrée sur la victime. Ils maîtrisent les indicateurs de traite, savent reformuler les plaintes en transformant une violence conjugale en exploitation de la débauche par exemple, et évitent la victimisation

secondaire grâce aux auditions uniques, aux pauses et à une préparation en amont.

Johan Debuf explique : « La nécessité d'avoir des formations pour la police c'est de reconnaître, de pouvoir détecter les indicateurs de traite des êtres humains, ou les indicateurs d'exploitation, parce que [...] bien sûr [...] la fille ne dit pas qu'elle est travailleuse du sexe [...] et le collègue qui prend sa plainte, s'il n'a pas cette information, c'est juste une fille qui a reçu des coups de son copain [...] et c'est une violence intra-familiale, ce qui [...] est une totalement autre procédure. [...] Si moi j'ai cette plainte [coups du copain] ce n'est plus une violence inter-familiale, pour moi c'est une exploitation de la débauche. »

Ses propos sont confirmés par ceux de Cyrille Hainaux : « Tu vois, c'est très difficile, mais tu as beaucoup d'indicateurs de traite des êtres humains et il faut vraiment te former pour les voir. »

L'étudiante en criminologie met l'accent sur cette approche sociale, en expliquant ce qu'elle a pu observer durant son stage : « En trafic d'êtres humains, ce sont des personnes qui sont beaucoup plus dans le social, plus adaptées, [...] beaucoup plus douces, plus calmes. [...] C'est tout le temps, on parle victime, victime, victime, les prostituées sont des victimes, etc. »

Cyrille Hainaux consolide cela, en parlant de son équipe : « Si tu n'es pas social, tu n'es pas vraiment à la bonne place [en tant que policier]. Il faut trouver une autre orientation. Il faut pouvoir écouter les gens. »

Néanmoins, dans son entretien, Mary Welch soulève un biais potentiel lié à la présence de l'équipe Pag-asa. Elle imagine que le corps de la police, se sachant observé indirectement par une organisation, modifie leurs pratiques habituelles. Par exemple en se montrant potentiellement plus attentif aux droits des personnes contrôlées, ou moins répressif qu'en temps normal. Son hypothèse peut être rapprochée des travaux de Brauer et Chekroun (2002) sur les facteurs situationnels influençant les réactions à la déviance. Ces derniers expliquent que la présence d'observateur·rices peut conduire les acteur·rices à ajuster leurs conduites, de sorte que les interactions observées ne reflètent pas nécessairement les pratiques ordinaires.

« Je crois aussi que ça notre présence a un impact, [...] il y a potentiellement un comportement de l'inspecteur qui sera différent que si la personne est seule. »

Concernant la police de première ligne, elle est souvent perçue par mes interlocuteur·rices comme dépassée ou manquant de formation spécifique, pouvant amener à des risques d'amateurisme. Elle est également potentiellement plus sujette aux biais cognitifs. L'accueil est décrit comme parfois froid, voir jugeant, avec un risque de qualifier incorrectement les faits. Selon le rapport du Conseil supérieur de la Justice (Conseil supérieur de la Justice, 2019), un premier contact de mauvaise qualité ou un manque de suivi (Thème 8) risque de déclencher une victimisation secondaire.

Christian Meulders souligne la brièveté de la formation nécessaire pour devenir policier·ère : « La formation chez nous en Belgique, c'est 13 mois. [...] C'est tellement condensé [...] qu'il faut parfois se poser les bonnes questions. [...] Quand les gens ne sont pas dans un service avec des compétences spécifiques, c'est beaucoup plus compliqué, parce qu'ils ont un côté multifacette, ils ont tellement de matière à gérer qu'ils ne sauront pas maîtriser. »

Ses propos sont confirmés par ceux de Cyrille Hainaux : « Le problème avec la police en uniforme, c'est que t'as un million de missions. [...] Donc c'est très difficile, ce qu'on demande à un policier de terrain, c'est d'être aware pour tout, à tout moment, tout le temps. [...] Tu sais pas être formé, être expert en tout, en fait. Souvent, tu reçois une formation, et 5 ans après, t'as oublié ce qu'on t'a dit. »

De son côté, Johan Debuf démontre la possibilité d'un risque d'amateurisme : « T'as deux options. Ou bien t'as un jeune flic très motivé qui veut se lancer lui-même, et qui va faire des erreurs, parce qu'il se dit "*c'est pareil, il faut y aller*". Ou bien, t'as celui qui n'a vraiment pas envie, et qui va chercher tout moyen pour se débarrasser de ce dossier de merde qu'il ne connaît rien. Je préfère ce dernier, parce que lui va peut-être tomber sur la bonne personne. Pendant que le premier, avec toute la bonne volonté qu'il a, va faire des erreurs qui ne sont peut-être pas réparables. Ça, c'est le danger. »

Mary Welch, elle, revient beaucoup sur le sujet des divers biais : « Il y a des mauvaises expériences suite à des contrôles, surtout quand il y a des contrôles pour d'autres raisons. [...] Ce n'est pas des services spécialisés. Si la police remarque que c'est des travailleuses du sexe, et en plus qu'elles sont en séjour irrégulier, oui, il y aura ce stigma. [...] Donc oui, mais je ne sais pas dire si c'est 100% lié au fait qu'elles soient travailleuses du sexe ou si c'est parce qu'elles sont sans document de séjour ou pour mille autres raisons. »

Les travaux empiriques sur la traite des êtres humains soutiennent que la qualité de la réponse policière dépend fortement du degré de spécialisation des intervenant·es. Dans leur étude, Farrell et Pfeffer (2014) observent que la détection des situations de traite par les services de première ligne reste inégale et tributaire de la formation, des ressources et de la capacité des agent·es à reconnaître les indicateurs spécifiques d'exploitation, ce qui soutient l'idée qu'une réponse généraliste peut conduire à une mauvaise qualification des faits ou à une sous-identification des victimes. Dans la même logique, Mapp et al. (2016) montrent que les policier·ères locaux·ales disposent souvent de connaissances partielles sur la traite, alors que la formation spécialisée améliore significativement leur habileté de repérage et d'intervention.

Ainsi, la conséquence est telle que la plainte n'est pas reçue de la même manière selon l'endroit où les victimes se rendent. La littérature ne dit pas qu'une police spécialisée « fait mieux », elle montre surtout que la spécialisation renforce la détection, la qualification correcte des faits et la prise en charge adaptée des victimes.

Johan Debuf rajoute à cela qu'il est essentiel que la prise en charge soit adaptée pour pouvoir avoir accès aux informations importantes par la suite : « Nous, on est spécialisé, mais quand t'as une prostituée ou que c'est un policier de première ligne qui n'est pas toujours bien préparé à ça, qui n'a pas fait une formation, etc. Parfois, ils peuvent être abrupts avec les personnes et ils se ferment. Alors, nous, en deuxième ligne, pour récupérer les infos, on n'a plus rien. »

Thème 2 : La confiance comme prérequis absolu à la plainte

Ce deuxième thème porte sur la décision de porter plainte. Tout au long des entretiens, il est ressorti que cette décision ne dépendait pas seulement de la gravité des faits, mais presque exclusivement de la relation de confiance établie avant de saisir la justice. Ce thème rassemble le rôle des tiers de confiance, la proximité et la régularité, mais également la transparence.

Premièrement, toutes les personnes interrogées reconnaissent que les associations comme Sūrya, Espace-P ou encore Pag-asa, et certain·es policier·ères de quartier jouent un rôle de médiateur·rices indispensables. Ils brisent la glace, expliquent les procédures et accompagnent physiquement la victime. Sans cet accompagnement, la peur paralyse

régulièrement la démarche et le dépôt de plainte n'aurait souvent pas lieu. Farrell et ses collègues (2019) montrent, à partir d'analyses d'enquêtes et d'entretiens, que les victimes de traite font rarement appel à la police par manque de confiance. Elles préfèrent des tiers pour valider leur expérience et assurer leur sécurité.

Mary Welch, assistante juridique à Pag-asa, explique : « Notre présence, ça fait vraiment la différence, on est la personne de confiance, et on veille que tout se passe bien. [...] Si on arrive à expliquer de manière simple pourquoi on pose certaines questions, ça peut vraiment déjà faire la différence. »

Johan Debuf souligne l'importance du lien de confiance : « Le plus grand important pour mon équipe ici, c'est de construire cette confiance. Nous, on est le premier pas, on est le premier filtre. Nous, on va détecter s'il y a des problèmes, mais nous, on doit avoir cette relation de confiance où quand la fille a besoin d'aide, elle va ou bien nous contacter ou quand ils nous voient dans la rue, ils vont nous accoster et exposer leurs problèmes. [...] Nous, on a, je veux dire, un contact privilégié. »

L'étudiante en criminologie tient les mêmes propos que ce dernier : « Ils allaient tout le temps les voir, leur dire bonjour, ils avaient vraiment une relation avec elles. [...] L'atout de la police locale, c'est qu'il y a une relation de confiance. »

Les témoignages soulignent également que la confiance se construit dans la durée. Lorsque ce lien existe, la police devient un recours possible, mais quand il est absent, elle reste perçue comme une menace. Les intervenant·es insistent aussi sur l'honnêteté concernant leur rôle, mais aussi leurs limites. Un manque de transparence peut briser ce lien et faire échouer la plainte.

Le discours de la confiance ressort beaucoup dans la discussion avec Dominique Silvestre : « Et comme j'ai dit toujours [...] : c'est la régularité, la ponctualité qui crée un lien de confiance, parce que dans la prostitution c'est compliqué parfois, mais voilà, le plus important c'est créer un lien de confiance, maintenir la confidentialité. [...] Moi, j'ai des dames, elles me confient beaucoup, beaucoup de choses [...] elles savent qu'elles peuvent me faire confiance. »

Concernant la nécessité de transparence, c'est Christian Meulders qui appuie beaucoup sur cela : « Je pense que si on n'est pas transparent, les gens, ils le repèrent tout de suite. [...] On ne va pas essayer de jouer le jeu du travailleur social indépendant. »

L'étude d'Ampleman-Tremblay (2024), confirme le discours de mes interlocuteur·rices : les acteur·rices de proximité et associations brisent cette paralysie en offrant un soutien moral, en expliquant les étapes et en accompagnant physiquement les victimes, ce qui multiplie les chances de dépôt de plainte. Ainsi, la transparence sur les limites du système et une relation construite dans la durée transforment la police d'une menace perçue en recours viable.

Thème 3 : Freins structurels et culturels au dépôt de plainte

La réticence à porter plainte est davantage liée à une peur profonde et multiforme de l'institution policière, plutôt qu'à la nature des faits. Ce troisième thème met en lumière les différents obstacles, tant structurels que culturels, empêchant les personnes se prostituant de déposer plainte.

Tout d'abord, pour les victimes étrangères, les personnes les plus souvent concernées par la traite des êtres humains, la police est généralement associée à celle de leur pays d'origine, c'est-à-dire corrompue et violente. Selon McBride et al. (2020), les migrantes ont 58% moins de chances de signaler la violence à la police, par peur de révocation de statut migratoire. La police est vue comme une menace d'expulsion, amplifiant la méfiance héritée des pays d'origine. De plus, selon mes divers·es interlocuteur·rices, les réseaux criminels entretiendraient activement cette peur.

Christian Meulders souligne que l'image de la police varie selon le pays d'origine : « Peur de représailles [...] sur la famille restée au pays. [...] Peur d'être renvoyé·e dans son pays. [...] Le chantage est assez facile. [...] Peur du policier tout simplement. Peur de violences policières. C'est vrai que dans le parcours migratoire ou dans les pays d'origine, la police n'est pas nécessairement la même qu'ici. Donc les représentations qu'on peut en avoir ou les représentations qu'on nous a inculquées aussi en permanence en disant de toute façon t'as pas de papiers, ils vont te faire arrêter. »

Cyrielle Hainaux soutient cet affect différent avec la police et rajoute l'entretien actif de cette peur par les réseaux : « Les proxénètes aussi, la première chose, c'est de dire aussi que la police, c'est le danger. [...] Ils ont un autre affect avec la police. »

Ingrid valide totalement les déclarations précédentes : « Elles ont peur parce qu'on leur dit que la police est méchante, qu'elle va les mettre en prison. C'est quelque

chose qu'elles ont totalement intégré. »

De même pour Mary Welch : « L'exploitant souvent leur explique que la police, c'est l'ennemi, et que [...] elles seront placées dans des centres fermés. »

Ainsi, la crainte d'un contrôle de séjour, d'une expulsion, mais également d'une perte de revenus prime très souvent sur la volonté de justice. La dépendance financière ressort comme étant un moteur central. La plainte est fréquemment bloquée par la peur de perdre la seule source de revenus pour soi et la famille restée au pays. Ainsi, la survie économique l'emporte sur la justice (McBride et al. 2020).

Johan Debuf étaye cette peur des conséquences économiques : « Il faut savoir que c'est ce proxénète qui leur permet de gagner autant. Donc en fait, si on fait tomber le proxénète, elles aussi sont... Elles tombent aussi, elles n'ont plus personne, tu vois. »

De plus, certains entretiens révèlent une forme de résignation chez les personnes se prostituant, où les diverses violences sont considérées comme intrinsèques à cette activité, ne justifiant aucunement une démarche judiciaire, vue comme trop lourde et inutile. Ces dires sont appuyés par une revue systématique de plus de 50 études (Struyf, 2023).

Cyrille Hainaux affirme : « J'ai déjà parlé avec des prostituées qui avaient été violées, etc. Et au final ... c'était ça en plus, quoi. [...] Elles étaient blasées. »

Dominique Silvestre valide cette déclaration : « Pour beaucoup, la violence fait partie de leur vie. On dirait parfois qu'elles n'ont pas conscience que ce n'est pas normal. »

Thème 4 : L'impact paradoxal des récentes évolutions législatives

Au vu des changements législatifs de ces derniers mois, ce quatrième thème a été abordé durant tous les entretiens. La plupart du temps, les personnes rencontrées abordaient d'elles-mêmes le sujet. Contrairement aux intentions, les nouvelles lois sont largement critiquées par les acteur·rices de terrain pour leurs divers effets négatifs.

Johan Debuf craint que la décriminalisation serve de prétexte à un désengagement des autorités. Ce qui, selon lui, pourrait réduire les contrôles et la protection des personnes se prostituant.

« Quand on fait des contrôles dans les chantiers [...], on veut contrôler si tout se

passer dans les règles de l'art et pour la sécurité des gens qui travaillent. [...] Quand j'explique ça, *"Ah oui, mais bon, à ce moment-là, au niveau politique, au niveau budget, il doit faire des choix"*. Et j'ai un peu peur que ce soit un des choix qu'il faut mettre un peu sur le côté, surtout quand c'est pas quelque chose visible chez eux. [...] Je crains surtout [le désinvestissement concernant les contrôles de la prostitution]. [...] Ils vont se dire *"Ah oui, mais ça, c'est décriminalisé, on ne doit plus investir là-dedans"*. »

Par ailleurs, plusieurs acteur·rices suivent les propos de Johan Debuf sur la prostitution invisible. Ces personnes expliquent que la loi pousse la prostitution vers le privé, comme les Airbnb ou les appartements, rendant les victimes moins accessibles aux services de police et aux associations, et augmentant leur isolement et leur vulnérabilité. Ce glissement vers le secteur privé est observé par l'étude d'Adriaenssens et ses collègues (2024), qui explique que plus de la moitié des rencontres se déroulent désormais dans le segment privé ou via escorting.

L'étudiante en criminologie tient précisément ce discours : « La prostitution invisible commence à prendre vraiment beaucoup d'ampleur surtout depuis qu'à Bruxelles, on a décidé de fermer le quartier d'Aerschot la nuit. [...] La relation, même, entre le policier et la prostitution invisible est beaucoup plus compliquée parce qu'il y a moins cette proximité. [...] C'est un fléau, finalement. Et d'ailleurs, c'est même plus dangereux, aussi, pour leur sécurité à elles. »

Ses dires sont soutenus par ceux de Mary Welch : « Quand la prostitution de rue et les carrés ont été fermés, tout s'est mis vers le privé, via Quartier Rouge, etc. C'était invisible et tout ce qui est invisible est beaucoup plus dangereux parce que si les services de police, comme Pol-Bru [...] ils ne peuvent jamais contrôler tous les Airbnb, c'est impossible. »

En outre, le statut de « travailleur·euse du sexe » ou le contrat de travail est vu comme inadapté à la réalité du terrain. Pour beaucoup, cela ne change rien à la stigmatisation sociale, ni aux difficultés bancaires, créant même une confusion entre travail indépendant et exploitation. Selon la littérature (Adriaenssens et al. 2024), le manque de clarté dans la loi du concept de « profit anormal » crée une insécurité juridique, empêchant les tiers de bonne foi, comme les banquiers ou les propriétaires, de s'engager, ce qui maintient les personnes se prostituant dans une forme de précarité malgré la loi. Par ailleurs, les experts de cette

étude s'accordent également pour dire que la stigmatisation de la prostitution persiste, malgré la reconnaissance légale.

Dominique Silvestre craint que les femmes indépendantes avec qui elle collabore se retrouvent dans des situations d'exploitation : « La décriminalisation n'a rien modifié. On le voit, que ce soit ici, à Bruxelles, partout. Ça n'a absolument pas changé. [...] Et moi, ma crainte, c'est que [...] les patrons [...] mettent la pression. Tu travailles, ben voilà, tu fais de telle heure à telle heure, tu donnes X pourcentages, [...] si le client te demande sans préservatif, tu le feras. [...] Ça devient de l'exploitation. [...] La seule chose positive, même elles le disent, c'est que [...] elles font l'horaire à leur guise. Il n'y a personne derrière, il n'y a pas de patron [...] elles ont cette liberté d'action. »

Ingrid, elle, maintient le fait que cette loi ne représente pas les personnes se prostituant : « Cette loi ne représente même pas un pour cent [...] des personnes qui se prostituent. Elle ne représente rien. [...] Utsopi n'appelle pas ça une victime, Utsopi appelle ça une TDS. [...] Ils disent que ce n'est pas une victime, elle faisait "le métier de la prostitution" [en parlant d'une femme exploitée qui a été tuée]. »

Marlène, quant à elle, aborde le sujet des difficultés financières apportées par cette loi : « Ce qu'on a constaté, c'est qu'on paye plus, oui. Ça, oui. Parce que... Ils mettent ça sur le compte que c'est reconnu. [...] Je crois que le fait d'être déclarée, c'était pour mieux contrôler et surtout avoir les impôts et ce que ça rapporte. [...] On dirait qu'ils sont en train de faire les choses pour que la rue se ferme. [...] Ils poussent vers la sortie. »

De plus, elle soutient le fait qu'obtenir un prêt bancaire est toujours aussi compliqué pour une personne se prostituant : « Si vous allez à la banque, vous demandez un prêt alors que vous êtes travailleuse du sexe, vous ne l'avez pas. »

Thème 5 : La collaboration multidisciplinaire comme clé de l'efficacité

Ce cinquième thème associe synergie opérationnelle, partage d'information et dialogue continu, perçus comme des clés d'efficacité. Les entretiens réalisés révèlent en effet que le système fonctionne lorsqu'un maillage serré relie police, justice, associations et services sociaux.

Les projets communs, comme le projet OUTREACH de Pag-asa, permettent des contrôles conjoints où la police assure la sécurité et l'association l'approche sociale. Cela

permet de détecter des victimes qui n'auraient jamais osé déposer plainte dans un commissariat.

Cyrille Hainaux et son service travaillent avec Pag-asa, dès lors, il explique : « Pag-asa, eux, ils nous accompagnent une à deux fois par mois en patrouille [...] ils voient ce qui se passe, comment la personne, elle est à ce moment-là. »

Tout comme le service de Johan Debuf : « Mais bon, on a de très bons contacts [...], ils me contactent quand ils ont des questions, ou ils viennent me voir avec quelqu'un. [...] C'est toujours très bien quand on a un service comme Pag-asa qui nous accompagne [...] clairement ne pas être de la police du tout, ça c'est un atout. »

Mary Welch, travaillant à Pag-asa, insiste sur l'apprentissage simultané qu'apporte ce projet : « On a souvent des bonnes discussions, aussi, après un contrôle [...] on se regarde aussi l'un l'autre pour voir comment on réagit dans nos fonctions. C'est vraiment intéressant [le projet OUTREACH] pour, aussi, nous, mieux comprendre comment ça déroule un contrôle, pour mieux comprendre aussi le ressenti des personnes qui arrivent chez nous. [...] Donc, ce n'est que des plus-values. »

Le partage d'information et le dialogue continu apparaissent pour tout le monde, comme la clé d'avancées majeures. Cette communication permet d'ajuster les pratiques et de résoudre les conflits de compétence ou de vision. Concernant la littérature, Pajón et Walsh (2023) montrent que les collaborations entre police, justice, associations et services sociaux renforcent les enquêtes en partageant intelligence et ressources. Cette circulation fluide des informations entre les différents acteurs facilite la construction de dossiers solides, tout en mettant la victime au centre des préoccupations.

Le dialogue entre les parties est une nécessité selon Christian Meulders : « La clé de la lutte contre ce phénomène [...] c'est le dialogue entre toutes les parties. [...] Chacun puisse, avec sa casquette, connaître les rôles et les missions de chacun. »

Cyrille Hainaux approfondit ses propos : « Il faut créer des liens avec les agents de quartier, etc. Pour qu'eux, quand ils ont contact avec quelqu'un, puissent nous faire remonter l'information, etc. [...] C'est fort important au niveau de la police. Créer un lien avec tout le monde. [...] Des commerçants, des assistants sociaux, des maisons d'accueil, des IPPJ. [...] C'est réciproque hein. Si quelqu'un me demande aide, là, tu l'aides, etc. [...] On essaie de créer des liens. Pas d'amitié, mais on laisse notre carte. On laisse les brochures de Pag-asa. S'ils ont un problème, il y a le numéro de téléphone. Et parfois, il y en a qui nous recontactent, tu vois. »

Dominique Silvestre aborde le même sujet en plaçant la prévention de la victimisation secondaire au cœur de sa démarche : « Je relaie au maximum moi, si une nana a des histoires de papiers, d'autres choses, [...] je relaie à un avocat, la police, un autre service ou, je les accompagne. C'est avoir ... voilà ... des personnes avec qui je ne dois pas réexpliquer dans quoi je travaille, et avec qui je travaille. »

Thème 6 : Stigmatisation sociale et difficulté de reconnaissance du statut de victime

Malgré les évolutions juridiques, le regard porté sur la personne se prostituant reste lourd en préjugés selon mes interlocuteur·rices, ce qui influence la réception de la plainte. Ce sixième thème regroupe la stigmatisation sociale à travers les stéréotypes persistants et la difficulté de reconnaissance du statut de victime, se traduisant par un flou constant entre victime et auteur·rice.

Selon mes entretiens, la police, même bien intentionnée, peut avoir du mal à percevoir la victime derrière la personne commettant des infractions imposées par le ou la proxénète. Ce discours est confirmé par l'étude ethnographique de Mainsant (2021), montrant que la police peine à voir la victime derrière ces infractions. Ainsi, ce doute peut se traduire par une attitude froide ou suspecte lors de l'audition, ce qui affecte négativement le ressenti des victimes.

L'étudiante en criminologie souligne ce flou : « Début de l'enquête, première audition, elles sont estimées comme victimes [...] mais on le sait par l'expérience, qu'elles vont basculer en suspecte [parce qu'elles sont manipulées par leur proxénète et font des choses illégales]. [...] Ils sont censés lui parler comme une victime, alors qu'ils lui parlaient plus que comme une suspecte. »

Mary Welch corrobore ses dires en ajoutant que leur vision n'est pas toujours centrée sur la victime : « Des auditions avant qu'ils arrivent chez nous, et alors, évidemment, l'expérience avec la police, ça peut être assez lourde, parce que c'est long, et c'est quand même pas très victim-minded. »

De plus, Marlène exprime ses pensées quant à la vision que le corps de la police pourrait avoir en apprenant qu'une personne se prostitue : « Ça pourrait l'être [personne se prostituant vue comme une coupable plutôt qu'une victime] si [...] on vient à dire que "*c'est une prostituée*", je pense que ça n'irait pas à votre faveur. »

Dans la société, les stéréotypes persistent. Les idées que la prostitution relèverait d'un choix personnel, d'un travail ordinaire, ou encore que ces personnes seraient en partie responsables de leur situation, restent bien ancrées (Bryen, 1999). En conséquence, au sein de la police, ces représentations, mais également le flou entre victime/coupable conduisent souvent à une minimisation des violences subies, ou à certains abus de pouvoir.

Le discours de Christian Meulders pointe la nécessité d'une évolution concernant ce sujet : « Et c'est vrai qu'aujourd'hui, sur la question des personnes prostituées ou exploitées sexuellement qui vont porter plainte, je trouve qu'on n'a pas encore cassé les stéréotypes qu'on a sur les personnes prostituées. [...] Il suffit de voir les insultes aussi entre jeunes. Ça continue toujours *"Sale pute, grosse pute, comment tu t'habilles"*, etc. [...] Je pense qu'il faut encore changer cette mentalité. ».

Dominique Silvestre confirme ses paroles, en y ajoutant le problème de l'idéalisation de la prostitution : « Même s'ils ne doivent pas être dans le jugement que la personne se prostitue... Comme avant, quand on disait *"c'est pas possible que vous soyez violée, vous êtes prostituée"*. Ben si, je peux être violée même si je suis prostituée, que ce soit par un client ou autre, il faut arrêter. Ça je veux dire, c'est quand même un peu moins qu'avant. Non, mais voilà, un policier n'est pas l'autre. [...] On glamourise la prostitution aussi. [...] À l'entendre, tout est merveilleux. »

Elle donne également un exemple poignant : « Elle a téléphoné à la police, sauf que personne ne venait [...]. Donc moi, j'ai téléphoné, et ils étaient là dans les 10 minutes. Et je leur ai dit, *"c'est quand même hallucinant que là, d'un bout de téléphone, il n'y a personne qui vient"*. »

Marlène confirme l'existence d'abus de pouvoir de certains policiers il y a quelques années : « Il y a peut-être une quinzaine d'années, c'est des policiers qui se servaient de leur uniforme pour aller trouver les filles en fait. [...] Ça s'est passé, mais ça a été appris et ils ont sauté. »

Johan Debuf explique avoir été confronté à certains abus également, et mentionne les conséquences sur les plaintes : « On a eu des collègues que j'ai fait interdire de cette rue. Ils pouvaient plus patrouiller, ils pouvaient plus intervenir là, parce que je savais que c'était quelqu'un qui voulait entamer une relation avec [une personne se prostituant]. [...] Il faut vraiment avoir des gens qui ont les pieds sur terre. [...] Des policiers d'autres zones de police, par exemple Bruxelles-Ville, qui vont passer dans la rue [...] et qui, dans leur privé, vont faire des conneries. Ça arrive aussi. Et voilà, pour ça, toujours difficile, pour ça aussi toujours ce dilemme pour la fille pour venir

porter plainte. Parce qu'elle ne sait jamais sur qui elle tombe. »

Dominique Silvestre valide le discours de ces derniers, en mentionnant ceci : « Dans les policiers, les jeunes, ils font parfois les malins. Ici normalement, ils ne peuvent plus passer, depuis des années, qu'en combi mixte : femme, homme. [...] Je vois parfois, ils passent et puis ils font les beaux vers les nanas. [...] Mais ils ne peuvent pas, ils ne peuvent pas faire ça. »

Thème 7 : La complexité du profil des victimes et l'individualisation nécessaire

Les entretiens menés refusent toute uniformisation : il n'y a pas de victime type, mais plutôt une multitude de situations. Ainsi, il est nécessaire pour les policier·ères et les personnes travaillant dans le social, d'individualiser chaque cas et de s'adapter à leur interlocuteur·rices.

Il existe une grande diversité des parcours. Les profils varient considérablement, que cela soit l'origine, le genre, le statut administratif, le niveau d'éducation ou encore la présence ou non de toxicomanie. Une approche standardisée est vouée à l'échec. Selon l'enquête qualitative menée par Provencher et al. (2013), les femmes se prostituant dans l'espace public ne présentent pas de parcours standard. Cette diversité nécessite une adaptation des pratiques d'accompagnement, qu'il s'agisse de soutien ou de facilitation d'une sortie de la prostitution.

Cyrille Hainaux le mentionne clairement : « C'est surtout ça, il n'y a pas un type de victime. »

Quant à Dominique Silvestre, elle met en avant une diversité des profils : « Dans la prostitution, il y a autant de prostituées que de situations. On ne peut pas résumer à une situation. Ici, elles sont toutes différentes. [...] Elles ont des parcours, des histoires totalement différentes, même si parfois, il y a des similitudes. »

Ainsi, la réussite d'une plainte dépend de la capacité des policier·ères et des personnes travaillant dans le social, à s'adapter au récit singulier de la personne, à son rythme et à ses besoins spécifiques, comme un hébergement, des soins ou une aide administrative. Selon la littérature, des approches adaptées aux victimes augmentent la propension à déposer plainte (Struyf, 2023). La standardisation ignore la singularité.

Cyrille Hainaux souligne cette adaptabilité au sein de son équipe : « On ne dit pas *"viens au bureau"*. [...] Si la personne me dit *"je suis dans la merde"*, on va prendre une voiture ou on va envoyer une ambulance. [...] On respecte toujours le choix de la personne. Elle ne veut pas parler. C'est malheureux parce qu'en fait, tu vois la personne qui s'enfonce, t'es là pour l'aider. »

Cependant, il explique également que ce n'est pas identique dans tous les commissariats : « Ce n'est pas automatique partout à la police. C'est vraiment ici qu'on est... On essaie d'aider à fond. Ils ont déjà plein de soucis, plein de problèmes. On y va. De toute façon, on est là. On est payé. On est censé aider. »

De son point de vue de travailleur social, Christian Meulers explique qu'il a pour objectif de les amener à une réflexion, et les laisser prendre leurs décisions, tout en s'adaptant à leurs différents besoins : « Notre travail, ce n'est pas dire [...] hop, on va à la police avec elle, porter plainte. [...] C'est être avec les gens et de les faire réfléchir sur ce qui existe comme possibilité. [...] Il faut plutôt amener les gens à comprendre la démarche, ce qu'ils veulent faire, ou ce qu'ils ne veulent pas faire. [...] Permettons-leur de se poser, de réfléchir, de reconstruire les choses. [...] Plus je reconstruis, plus je suis fluide après dans une audition de police. »

Thème 8 : L'absence de retour d'information et le sentiment d'impunité

Un dernier thème préoccupant, soulevé lors de l'entretien avec Johan Debuf, est celui du silence de la justice après le dépôt de plainte. Bien qu'il soit le seul à l'avoir mentionné de manière explicite, c'est un enjeu touchant les victimes mais également les policiers·ères qui les accompagnent. Ce silence de la justice et l'absence de transmission d'informations peuvent renforcer le sentiment d'impuissance et d'injustice chez les victimes. Selon Daignault et ses collègues (2017), les victimes éprouvent un besoin fondamental de reconnaissance institutionnelle. Concrètement, cela signifie que la société, via son système de justice, prend leurs paroles au sérieux et valide la gravité des faits. Une telle reconnaissance réduit significativement le sentiment de culpabilité et renforce la perception de soutien chez la victime. À l'inverse, si le processus judiciaire n'est pas mené dans les bonnes conditions, la littérature criminologique définit cela comme une victimisation secondaire (Hougardy, 2003 ; Daignault et al., 2017). Ce sentiment de ne pas être reconnue ou comprise par police et tribunal provoque une désillusion profonde, où la personne a le sentiment d'être victime une seconde fois à cause du fonctionnement même de la justice.

« Chaque plainte, chaque dossier qui est ouvert, la victime devrait être tenue au courant par le parquet. [...] La victime ni la police sont mis au courant. [...] C'est classé sans suite. Nous, on ne savait pas. Et ça, c'est quelque chose qui est mauvais aussi. »

La solution préconisée par Johan Debuf est la suivante : il explique aux victimes qu'il est crucial de prendre un·e avocat·e afin que leur dossier soit suivi et que le lien entre la victime et l'institution judiciaire soit préservé.

« C'est pour ça que moi, je dis à une victime, prends un avocat. Prends un avocat dans tous les cas. Si tu veux vraiment suivre que la justice fait quelque chose avec ta plainte, prends un avocat. »

Conclusion de l'analyse des entretiens

En définitive, cette analyse montre que la réception des plaintes déposées par les personnes se prostituant ne relève pas d'un simple acte technique ou administratif. Ce n'est pas un geste neutre, cela constitue un moment décisif où se joue la possibilité même d'être reconnue comme victime. Ce que révèlent les entretiens, c'est que la plainte n'est pas seulement une démarche juridique, mais également un processus de reconnaissance, qui est fortement dépendant de la manière dont la parole est accueillie, interprétée et suivie par les institutions.

L'un des enseignements principaux de cette recherche est que la qualité de cette réception varie fortement selon l'interlocuteur·rice. Quand la plainte est orientée vers des services spécialisés ou des acteur·rices déjà sensibilisé·es, la prise en charge paraît plus attentive. Elle semble également plus compréhensive et davantage centrée sur la personne. À l'inverse, quand la première réception repose sur des intervenant·es moins formé·es à ces réalités, le risque augmente. Les faits risquent d'être mal compris, mal qualifiés ou réduits à leur dimension la plus visible. Et cela, au détriment de l'identification d'une situation d'exploitation ou de violence.

Cette différence met en évidence un second constat qui est essentiel : la plainte n'existe pleinement que lorsqu'elle peut s'appuyer sur une relation de confiance. Dans les

discours recueillis, porter plainte apparaît rarement comme un acte spontané. Il suppose presque toujours une médiation, un accompagnement, ou au moins la présence d'une personne perçue comme fiable. Sans cette confiance préalable, la plainte reste souvent difficile, voire impossible. Cela montre que l'accès à la justice dépend autant de conditions relationnelles que de droits formels.

L'analyse souligne également le poids persistant de la stigmatisation. Malgré les évolutions légales, la personne se prostituant continue d'être exposée à des représentations qui fragilisent sa crédibilité. Ces dernières compliquent la reconnaissance de son statut de victime. La figure de la « mauvaise victime » reste très présente dans les pratiques et dans les imaginaires, ce qui peut conduire à une lecture suspicieuse des plaintes, voire à une minimisation des violences rapportées. Le problème n'est donc pas seulement l'existence de la violence, c'est aussi la difficulté institutionnelle à la nommer comme telle lorsqu'elle est portée par une personne stigmatisée.

Enfin, la recherche met en évidence qu'une plainte ne se réduit pas à son dépôt, ce n'est pas une fin en soi. Son devenir est tout aussi important. L'absence de retour d'information, le manque de suivi ou le silence institutionnel contribuent à produire un sentiment d'abandon et d'inutilité. Ce qui peut renforcer la méfiance envers la justice. À l'inverse, les situations les plus favorables sont celles où la plainte s'inscrit dans une prise en charge continue. Celle-ci est rendue possible par la coopération entre la police, les associations et les services sociaux. Elle repose aussi sur une attention réelle aux besoins singuliers de chaque personne.

En ce sens, l'apport principal de ce mémoire est de montrer que la question n'est pas seulement de savoir si les personnes se prostituant peuvent porter plainte, mais si elles peuvent réellement être entendues comme victimes. C'est précisément dans l'écart entre le droit à la plainte et sa réception concrète que se situe le cœur du problème. Dans le contexte belge actuel, marqué par des réformes récentes, mais aussi par des ambiguïtés persistantes, cette recherche montre que la reconnaissance formelle ne garantit pas encore une reconnaissance effective dans les pratiques.

CONCLUSION ET DISCUSSION

Au terme de ce mémoire, il est important de rappeler son objectif premier. Ce travail avait pour ambition d'explorer une question souvent laissée dans l'ombre des politiques publiques et des recherches criminologiques : « Quels sont les obstacles, institutionnels, sociaux et symboliques, que rencontrent les personnes se prostituant lorsqu'elles cherchent à porter plainte après avoir subi des violences ? ». À travers une enquête qualitative fondée sur neuf entretiens semi-directifs et une analyse thématique des discours, cette recherche a tenté de dépasser le simple constat des violences subies pour interroger le moment précis où la parole d'une victime entre dans l'institution policière et judiciaire.

Les résultats de l'analyse font émerger huit thèmes qui, ensemble, dessinent un processus discontinu, fragile et fortement dépendant de conditions relationnelles, mais surtout contextuelles. Trois enseignements principaux se dégagent pour répondre à la question de recherche.

Premier enseignement : l'obstacle majeur n'est pas tant l'absence de droits que leur mise en œuvre concrète. Le cadre officiel belge semble protecteur sur le papier. Pourtant, l'accès à la justice est entravé par plusieurs facteurs : une fracture entre services spécialisés et police de première ligne, l'absence de confiance comme prérequis nécessaire et des freins structurels. Autrement dit, le droit formel ne se traduit pas automatiquement en justice vécue.

Second enseignement : la plainte n'est pas un acte technique neutre, elle est profondément affectée par la stigmatisation et la figure de la « victime illégitime ». Les travaux de Goffman, Becker, Pheterson et Christie, mobilisés dans l'état de l'art, trouvent dans ce mémoire une illustration empirique. Les personnes se prostituant sont souvent perçues comme des « mauvaises victimes ». Cela génère une double posture de coupable-victime, une disqualification a priori et un non recours à la justice. Le « stigmate de putain » produit une présomption de consentement qui fragilise la crédibilité du récit et, par conséquent, l'issue de la plainte.

Troisième enseignement : paradoxalement, les récentes évolutions législatives produisent des effets contrastés, voire contre-productifs. Selon les acteur·rices de terrain, la loi a favorisé un glissement vers une prostitution plus invisible rendant les victimes moins accessibles aux contrôles et aux associations. Le statut salarié est perçu comme inadapté à la réalité du terrain et n'a donc pas réduit la stigmatisation. Enfin, le sentiment d'impunité est renforcé par l'absence de retour d'information de la justice. Ainsi se ferme le cercle vicieux de la méfiance.

De ces faits, la réponse à la question de recherche est nuancée. Les obstacles ne sont ni purement individuels ni purement structurels. Ils résultent d'un système d'interactions. Dans ce système, plusieurs éléments font la différence entre une plainte aboutie et une victime abandonnée : la qualité de l'accueil, la présence d'un tiers de confiance, la formation des agent·es, la collaboration multidisciplinaire et l'individualisation des parcours.

En définitive, ce mémoire met en lumière un écart persistant entre le discours des droits et les pratiques institutionnelles. Il confirme que la plainte est moins un droit formel qu'une construction relationnelle : elle réussit quand elle est précédée de confiance, accompagnée par des tiers spécialisés et reçue par des agent·es formé·es à sortir des stéréotypes. La question posée en introduction, « comment un système pénal peut-il, parfois, renforcer les inégalités qu'il tente de combattre ? », trouve ici une réponse concrète : c'est dans le traitement quotidien des plaintes, dans le silence du parquet, dans le regard suspicieux d'un·e agent·e de première ligne, dans l'absence de retour d'information, que le système produit ses propres exclusions.

Pour l'avenir, il serait nécessaire de mener des recherches longitudinales évaluant l'impact réel de la loi de 2024 après plusieurs années d'application. Il serait également crucial d'inclure la parole des personnes encore sous emprise et concernées directement par le sujet, par diverses méthodes, comme par exemple l'observation ethnographique dans les lieux de travail du sexe, l'enquête par questionnaire anonyme, ou un partenariat avec les associations de terrain. Enfin, la question des violences policières envers les personnes se prostituant mériterait une investigation spécifique, afin de distinguer les abus individuels des dysfonctionnements systémiques.

Ce mémoire ne prétend pas clore le débat, il espère plutôt contribuer, modestement, à une meilleure compréhension des mécanismes d'exclusion traversant notre système pénal, et à rappeler que la justice ne peut être véritablement égale que si elle s'adresse sans préjugés à toutes les victimes, quelle que soit la manière dont elles survivent.

BIBLIOGRAPHIE

- Adriaenssens, S., Stevens, B., André, S., Maes, R., & García, M. R. (2024). *La prostitution et le travail du sexe en Belgique après la décriminalisation*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/media/documents/La%20prostitution%20et%20le%20travail%20du%20sexe%20en%20Belgique.pdf>
- Ampleman-Tremblay, S. (2024). L'accompagnement des personnes victimes lors d'entrevues sur les faits au Québec : Pratique ou droit ? *Ottawa Law Review*, 55(2), 211-244. <https://doi.org/10.7202/1114751ar>
- André, S. (2017). Ceci n'est pas de l'abolitionnisme. Le régime juridique de la prostitution : un surréalisme à la belge ? *Revue de Droit de l'Université de Liège*, 2017(3), 473-493. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/214149>
- André, S. (2021). L'image de la ville à l'épreuve de la prostitution. Attractivité économique ou réminiscence de la moralité ? *Déviance et Société*, 45(4), 581-611. <https://doi.org/10.3917/ds.454.0067>
- Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail. (s.d.). *Intervention dans le colloque « Viols et agressions sexuelles : Mieux reconnaître la contrainte »*. Consulté le 20 mai 2026 sur <https://www.avft.org/2007/11/22/intervention-dans-le-colloque-viols-et-agressions-sexuelles-mieux-reconnaitre-la-contrainte-le-22-novembre-2007-a-la-sorbonne/>
- Bailly, N. (2025). *L'offre de services sexuels en ligne à la suite de la pandémie du Covid-19 : Évolution contextuelle et analyse des chiffres du site Quartier Rouge (Red Lights)* (Flash Paper de l'Observatoire n° 9). safe.brussels. <https://www.safe.brussels/sites/default/files/2025-02/Flash%20Paper%20prosti%20en%20ligne.pdf>
- Becker, H. S. (2024). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*. (J.-P. Briand & J.-M. Chapoulie, Trad.). Métailié. (Ouvrage original publié en 1963).
- Belgium.be. (s. d.). *Droits fondamentaux*. Consulté le 19 mai 2026 sur https://www.belgium.be/fr/justice/victime/plaintes_et_declarations/droits_de_base/droits_fondamentaux
- Belgium.be. (s. d.). *Plaintes et déclarations*. Consulté le 19 mai 2026 sur https://www.belgium.be/fr/justice/victime/plaintes_et_declarations

- Bernstein, E. (2009). Travail sexuel pour classes moyennes (N. P. E. M. Trachman, Trad.). *Genre, sexualité et société*, 2. <https://doi.org/10.4000/gss.1058>
- Bigot, S. (2014). Les escort(e)s, leurs clients et les effets de la construction d'une communication par Internet. In A. Monjaret & C. Pugeault (Éds.), *Le sexe de l'enquête : Approches sociologiques et anthropologiques*. ENS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditons.3989>
- Birt, L., Scott, S., Cavers, D., Campbell, C., & Walter, F. (2016). Member Checking : A Tool to Enhance Trustworthiness or Merely a Nod to Validation? *Qualitative Health Research*, 26(13), 1802-1811. <https://doi.org/10.1177/1049732316654870>
- Bryen, S. (1999). Chapitre 1. La prostitution, un stigmat sociallement construit. In *Stigmat et métier : Une approche sociologique de la prostitution de rue* (p. 31-74). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.23990>
- Cartuyvels, Y., Champetier, B., & Wyvekens, A. (2010). La défense sociale en Belgique, entre soin et sécurité. Une approche empirique. *Déviance et Société*, 34(4), 615-645. <https://doi.org/10.3917/ds.344.0615>
- Conseil supérieur de la Justice. (2019). *Vers une meilleure approche de la violence sexuelle*. <https://csj.be/admin/storage/hrj/20190426-violencesexuelle-f.pdf>
- Chaumont, J.-M. (2008). La construction sociologique de la réalité. L'évolution du statut de vérité de la proposition "La réglementation de la prostitution est la cause de la traite des femmes et des enfants" (1880-1948). *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 39(1), 87-100. <https://doi.org/10.4000/ras.413>
- Chaumont, J.-M. (2016). L'affaire de la traite des blanches (1880-1881) : Un scandale bruxellois ? *Brussels Studies*. <https://doi.org/10.4000/brussels.831>
- Chekroun, P., & Brauer, M. (2002). The bystander effect and social control behavior : The effect of the presence of others on people's reactions to norm violations. *European Journal of Social Psychology*, 32(6), 853-867. <https://doi.org/10.1002/ejsp.126>
- Collin, J., Dargère, C., & Dubuis, A. (2024). Stigmates et (ré)actions sociales : Introduction. *Les Politiques Sociales*, 2(2), 4-14. <https://doi.org/10.3917/lps.242.0004>
- Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviance et Société*, 34(3), 425-446. <https://doi.org/10.3917/ds.343.0425>
- Daignault, I. V., Hébert, M., & Pelletier, M. (2017). L'influence du système de justice sur le rétablissement d'enfants victimes d'agression sexuelle et suivis dans un centre d'appui aux enfants. *Criminologie*, 50(1), 51-75. <https://doi.org/10.7202/1039796ar>

- Delmotte, C. (2019). *Le travail du sexe en Belgique*. Institut Emile Vandervelde.
https://www.iev.be/travail_sexe_belgique
- Doffiny, V., & André, S. (2020). Prostitution de rue clandestine : Premiers résultats et enjeux méthodologiques d'une enquête de terrain. *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*. 2020(3). 380-406.
<https://orbi.uliege.be/handle/2268/253780>
- Duché, G. (2018). Prostitution, de la misogynie à la haine de soi. *Le Coq-héron*, 232(1), 53-62. <https://doi.org/10.3917/cohe.232.0053>
- Duggan, M. (Ed.). (2018). *Revisiting the 'Ideal Victim': Developments in critical victimology*. Policy Press.
- e-Justice européen. (s. d.). *Aide et assistance aux victimes de la criminalité*. Consulté le 19 janvier 2026 sur https://e-justice.europa.eu/topics/your-rights/victims-crime/victims-rights-country/2-my-rights-during-trial/be_fr
- Espace P. (2022). Rapport annuel. Consulté le 13 mai 2026 sur <https://espacep.be/Rapport-Annuel>
- European Sex Workers' Rights Alliance. (2025). *Violences policières à l'encontre des travailleuses du sexe en Europe : Rapport d'enquête*. Consulté le 19 janvier 2026 sur https://assets.nationbuilder.com/eswa/pages/1975/attachments/original/1748853784/VIOLENCES_POLICIERES_FR.pdf?1748853784
- Farrell, A., Dank, M., Vries, I. de, Kafafian, M., Hughes, A., & Lockwood, S. (2019). Failing victims? Challenges of the police response to human trafficking. *Criminology & Public Policy*, 18(3), 649-673. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12456>
- Farrell, A., & Pfeffer, R. (2014). Policing Human Trafficking : Cultural Blinders and Organizational Barriers. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653(1), 46-64. <https://doi.org/10.1177/0002716213515835>
- Footer, K. H. A., Park, J. N., Allen, S. T., Decker, M. R., Silberzahn, B. E., Huettner, S., Galai, N., & Sherman, S. G. (2019). Police-Related Correlates of Client-Perpetrated Violence Among Female Sex Workers in Baltimore City, Maryland. *American Journal of Public Health*, 109(2), 289-295.
<https://doi.org/10.2105/AJPH.2018.304809>
- Gaziaux, W. (2025). *Protéger plutôt que stigmatiser : un statut digne pour les travailleuses·eurs du sexe*. Soralia. <https://www.soralia.be/wp-content/uploads/2025/12/Analyse2025-prostitution.pdf>

- Guide Social. (s.d.). *Handicap : Vers une reconnaissance complète du statut d'assistant sexuel ?* Consulté le 12 mai 2026 sur <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/article/handicap-vers-une-reconnaissance-complete-du-statut-d-assistant-e-sexuel-le>
- Graham, J., Haidt, J., Koleva, S., Motyl, M., Iyer, R., Wojcik, S. P., & Ditto, P. H. (2013). Moral Foundations Theory. In *Advances in Experimental Social Psychology* (Vol. 47, p. 55-130). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-407236-7.00002-4>
- Hougardy, L. (2003). L'insécurité du côté des victimes. Dans A. Franssen, Y. Cartuyvels, H.-O. Hubert, S. Smeets, F. Toro, A. Lemaitre, & L. Hougardy, *Insécurité : un premier état des savoirs* (p. 11-20). Fondation Roi Baudouin.
- Isala. (2025). *8 mythes sur la loi « contrat de travail du sexe » belge* [Brochure]. https://www.isalaasbl.be/wp-content/uploads/2025/03/2025_Isala8Mythes_LeafletA_4_FR.pdf
- Kacprzak, A. (2016). Travailleur(euse) du sexe : De l'oscillation pragmatique d'un euphémisme. *La linguistique*, 52(2), 257-270. <https://doi.org/10.3917/ling.522.0257>
- Lerner, M. J. (1980). The Belief in a Just World. In M. J. Lerner (Éd.), *The Belief in a Just World : A Fundamental Delusion* (p. 9-30). Springer US. https://doi.org/10.1007/978-1-4899-0448-5_2
- Maffesoli, S.-M. (2008). Le traitement juridique de la prostitution. *Sociétés*, 99(1), 33-46. <https://doi.org/10.3917/soc.099.0033>
- Mainsant, G. (2013). Contrôle policier et définitions de la prostitution: *Ethnologie française*, Vol. 43(3), 485-493. <https://doi.org/10.3917/ethn.133.0485>
- Mainsant, G. (2021). *Sur le trottoir, l'État. La police face à la prostitution*. Le Seuil. <https://doi.org/10.3917/lm.mains.2021.01>
- Mapp, S., Hornung, E., D'Almeida, M., & Juhnke, J. (2016). Local Law Enforcement Officers' Knowledge of Human Trafficking : Ability to Define, Identify, and Assist. *Journal of Human Trafficking*, 2(4), 329-342. <https://doi.org/10.1080/23322705.2016.1143764>
- Mathieu, L. (2015). *Sociologie de la prostitution*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.mathi.2015.01>
- McBride, B., Shannon, K., Bingham, B., Braschel, M., Strathdee, S., & Goldenberg, S. M. (2020). Underreporting of Violence to Police among Women Sex Workers in Canada. *Health and Human Rights*, 22(2), 257-270.

<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7762889/>

- Merteuil, M., & Schaffauser, T. (2017). Le travail du sexe : Entretien croisé avec Morgane Merteuil et Thierry Schaffauser. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (32), Article 32. <https://doi.org/10.4000/traces.6921>
- Normandeau, A. (2020). Sophie André, La prostitution dans la Cité. Limal, Anthémis, 2020, 221 pages [Compte rendu]. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3(3), 827-839. <https://doi.org/10.3917/rsc.2003.0827b>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd., p. 235-312). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01.0235>
- Pajón, L., & Walsh, D. (2023). The importance of multi-agency collaborations during human trafficking criminal investigations. *Policing and Society*, 33(3), 296-314. <https://doi.org/10.1080/10439463.2022.2106984>
- Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. (2019, 8 avril). *Proposition de résolution visant à la création d'un parcours de sortie volontaire de prostitution à travers l'accompagnement et l'inclusion sociale et professionnelle* (Doc. A-865/1 – 2018/2019)
- Pheterson, G. (2001). *Le Prisme de la Prostitution* (1^{re} éd). Éditions L'Harmattan.
- Police Locale Brunau. (2021, 14 décembre). *Victime d'une agression sexuelle : Comment l'aider et déposer plainte ?* <https://www.police.be/5337/actualites/victime-dune-agression-sexuelle-comment-laider-et-deposer-plainte>
- Provencher, M.-A., Côté, P.-B., Blais, M., & Manseau, H. (2013). La prostitution en situation de rue : Une analyse qualitative des trajectoires d'entrée et de sortie chez les jeunes femmes à Montréal. *Service social*, 59(2), 93-107. <https://doi.org/10.7202/1019112ar>
- Sall, F. D. (2018). Chapitre 8. La méthode ethnographique. In *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 140-157). EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0140>
- Sénat de Belgique. (2025, 19 novembre). *Proposition de résolution visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs à des fins de prostitution* (Doc. 8-166/1). Parlement fédéral belge.
- Service public fédéral Justice. (s. d.). *Contact avec la police*. Consulté le 19 janvier 2026 sur https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/que_faire_comme/victime/procedu

re/contact_avec_la_police

- Struyf, P. (2023). To Report or Not to Report? A Systematic Review of Sex Workers' Willingness to Report Violence and Victimization to Police. *Trauma, Violence, & Abuse*, 24(5), 3065-3077. <https://doi.org/10.1177/15248380221122819>
- Tabet, P. (2004). *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économicosexuel*. Éditions L'Harmattan.
- Trachman, M. (2011). Le métier de pornographe : Rhétorique, contrôle et savoirs d'un groupe professionnel discrédité. *Sociologie du Travail*, 53(4), 444-459. <https://doi.org/10.1016/j.soctra.2011.08.007>
- UTSOPI. (s. d.). *La loi belge du travail pour les travailleur·euses du sexe*. Consulté le 19 janvier 2026 sur <https://www.utsopi.be/fr/notre-travail/décriminalisation/cadre-du-travail>
- Vanesse, M., Bokhorst, H., Verstappen, S., Dauby, D., Villain, M., & Biétheres, D. (2011, février 28). *Prostitution liégeoise, on change de trottoir ?* Café politique. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/90549>
- Vanwesenbeeck, I. (2017). Sex Work Criminalization Is Barking Up the Wrong Tree. *Archives of Sexual Behavior*, 46(6), 1631-1640. <https://doi.org/10.1007/s10508-017-1008-3>

Une aide linguistique a été apportée par les outils d'intelligence artificielle DeepSeek et Perplexity.ai pour la correction et la reformulation de certains passages de ce travail, ainsi que pour la recherche de divers articles scientifiques.

ANNEXES

Grilles d'entretien

Questions pour les personnes se prostituant

Thèmes	Questions potentielles
Contexte et risques	- Selon vous, quels sont les principaux risques ou types de violences auxquels vous faites face dans votre activité ?
Le passage à l'acte (cad plainte)	- Qu'est-ce qui vous a poussé à vouloir porter plainte ? - Quelles étaient vos craintes avant d'entrer dans le commissariat ? - Quels ont été les freins à cette démarche selon vous ? - Avant d'aller porter plainte, avez-vous contacté une organisation/association pour des conseils ? Si oui, est-ce que cela a changé votre manière d'aborder la police ?
L'accueil au commissariat	- Comment avez-vous été accueilli·e par les différentes personnes du commissariat ? - Quelle a été leur attitude au-delà des mots (écoute, jugement, silences) ?
Traitement de la plainte	- Comment pensez-vous que votre récit a-t-il été perçu par le personnel policier ? - Trouvez-vous que votre activité professionnelle a-t-elle été utilisée contre vous ? - Durant l'entretien, avez-vous ressenti le besoin de cacher ou minimiser votre activité pour que votre plainte soit traitée différemment ? - Comment la police a-t-elle parlé de l'auteur des faits ? - Avez-vous eu l'impression que les violences subies ont été considérées comme une « risque du métier » ?
Identité et stigmaté	- Comment vous êtes-vous senti·e considéré·e ? - Avez-vous adapté votre tenue, langage ou récit pour paraître « plus crédible » ? - Avez-vous subi des remarques désobligeantes ?

	- Avez-vous demandé une réparation ? Si oui, quelles sont vos impressions sur la réaction de la police par rapport à cela ? - Avez-vous dit quel métier vous faisiez ? Pensez-vous que si vous aviez caché votre métier, l'accueil de la plainte aurait été différente ?
Conséquences	- Cet accueil a-t-il changé l'image que vous aviez de la justice ? De quelle manière ? - Auriez-vous des difficultés à porter plainte de nouveau ? Si oui, que faudrait-il changer pour améliorer cela selon vous ?
Évolution législative	- Avez-vous ressenti un changement dans l'attitude de la police depuis que le travail du sexe est reconnu comme métier ? Lequel ? - Selon vous, est-ce que le fait de pouvoir dire « je suis travailleur·euse du sexe » (au lieu de « je me prostitue ») change quelque chose dans la manière dont vous êtes perçu·e par la police ?
Violences policières	- Avez-vous déjà subi ou été témoin de violences policières ?

Objectifs de l'entretien

- Identifier la réalité de ces personnes
- Comprendre les motivations/freins à porter plainte
- Identifier les interactions et le premier contact institutionnel
- Comprendre l'impact du traitement de l'institution policière
- Observer la tension entre le statut de victime et le stigmatisme social
- Observer s'il y a nécessité d'adopter des règles strictes (tenues, attitudes) pour être cru·e

Questions pour le corps de la police

Thèmes	Questions potentielles
Représentations professionnelles	- Selon votre expérience, comment définiriez-vous la « victime type » dans les dossiers de violence ?

	- Avez-vous déjà été surpris·e qu'un certain type de personne vienne porter plainte ?
Pratiques et procédures	- Existe-t-il des protocoles spécifiques pour l'accueil des personnes se prostituant ? - Comment gérez-vous une audition dans ce contexte ? - Pensez-vous qu'il y a des types de profil pour lesquels il est plus difficile de porter plainte pour des violences liées à de la prostitution ? Et pourquoi ? ➔ Homme ou une personne trans
Évaluation de la crédibilité	- Quels éléments vous permettent de juger de la crédibilité d'un récit lors d'une déposition pour viol, vol, agression ? - Dans votre évaluation de la crédibilité d'un récit, comment faites-vous la part des choses entre les faits de violence et le contexte dans lequel ils ont eu lieu (le lieu de travail, la rencontre avec le/la client·e) ? - Quelles sont les raisons pouvant mener à ne pas enregistrer une plainte, ou à la requalifier (lorsqu'il s'agit de violences dans le cadre du travail du sexe) ?
Tensions et morale	- Comment gérez-vous la tension entre le dépôt de plainte et le caractère parfois « illégal » ou « informel » de l'activité de la personne ? - Selon vos expériences, est-il parfois difficile de rester neutre face à une activité jugée par certains comme « immorale » ou « déviante » ?
Obstacles institutionnels	- Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à une prise en charge efficace des plaintes déposées par des TDS ? - Comment gérez-vous les plaintes de personnes sans papiers ou en situation irrégulière qui exercent le travail du sexe ? Leur statut a-t-il un impact sur l'enregistrement de la plainte ?
Pistes d'amélioration	- Avez-vous déjà reçu des instructions ou formations spécifiques sur la manière d'accueillir les publics marginalisés ? (p.ex. TDS, usagers de drogues, etc.)

	Si oui estimez-vous que les policier·ères sont assez formé·es à la diversité des publics marginalisés ? - Quel rôle peuvent jouer les associations ? Recevez-vous parfois des TDS accompagné·es par un·e représentant·e d'association ? Si oui, comment vivez-vous cette présence ?
Évolution législative	- La loi de 2022 dépénalisant le travail du sexe et celle de 2024 sur le contrat de travail ont-elles changé vos pratiques ou votre regard sur les personnes qui exercent ce métier ? Avez-vous reçu des consignes ou formations à ce sujet ? - Maintenant que le travail du sexe est un métier comme un autre, comment gérez-vous les plaintes pour des délits (vol, agression) qui ont lieu dans ce cadre professionnel ?

Objectifs de l'entretien

- Identifier la définition (implicite) de victime « légitime »
- Identifier les pratiques policières dont le filtrage des plaintes, l'application de certaines normes
- Identifier s'il y a ou non des mécanismes de suspicion liés à leurs travaux
- Comprendre les freins à la considération de ces plaintes

Questions pour les représentant·es d'association

Thèmes	Questions potentielles
Missions et accompagnement	- Quel est le rôle précis de votre organisation dans l'accompagnement des personnes se prostituant qui souhaitent porter plainte ?
Retours d'expérience	- Quels sont les récits les plus fréquents que vous rapportent les personnes se prostituant concernant leur accueil au commissariat ?
Obstacles au dépôt de plainte	- Selon votre expertise, quels sont les principaux freins (peur, stigmatisation, menaces) qui empêchent les personnes se prostituant de franchir la porte d'un commissariat ?

	- Vous arrive-t-il de conseiller aux personnes se prostituant de ne pas aller à la police, si oui dans quelles circonstances ?
Filtrage et discriminations	- Avez-vous connaissance de cas où la plainte d'une personne se prostituant a été refusée ou minimisée par la police (en raison de son activité) ? - Avez-vous déjà dû intervenir en tant que médiateur·rice lors d'un dépôt de plainte ?
Posture de "victime légitime"	- Que conseillez-vous aux personnes se prostituant lorsqu'elles vont porter plainte ? ➔ P.ex. adopter une certaine posture ou de taire leur activité pour être mieux reçues par la police, etc.
Rapports de pouvoir et abus	- Recevez-vous des témoignages de maltraitements ou d'abus d'autorité commis par les policier·ères eux-mêmes lors des interventions ?
Relations institutionnelles	- Comment décririez-vous vos relations de travail avec les forces de l'ordre ? ➔ Existe-t-il une collaboration ou une méfiance mutuelle ?
Pistes de réforme	- Quelles actions concrètes (formations, changements de protocoles) préconisez-vous pour garantir un traitement équitable des personnes se prostituant ?
Évolution législative	- Depuis la dépénalisation de 2022, avez-vous observé une évolution dans la manière dont la police traite les plaintes des personnes se prostituant ? - Est-ce que la nouvelle loi de 2024 sur le contrat de travail a créé de nouvelles situations ou de nouveaux types de conflits avec lesquels les personnes se prostituant doivent composer (p.ex. avec leur employeur) et pour lesquels elles pourraient avoir besoin de la police ?
Spécificités	- Observez-vous une spécificité dans les plaintes ou les problèmes d'accès à la police pour les travailleurs du sexe masculins ou les personnes trans ?

	- Selon vos expériences, sont-ils confronté·es à des formes de violence ou de discrimination particulières de la part des forces de l'ordre ?
--	---

Objectifs de l'entretien

- Comprendre leur rôle (dans l'accès à la justice et en général)
- Identifier les discours/attitudes récurrentes de la police, selon ce qu'ils ont pu observer
- Evaluer les liens entre la police et les associations/organisations
- Identifier les freins/motivations à porter plainte, selon ce qu'ils ont pu observer
- Identifier ce qu'ils proposent concernant les plaintes

Retranscription des entretiens

1. Johan Debuf – Police

A : Ok, parfait. Est-ce que vous pouvez me parler un peu de vous ? Déjà vous présenter, expliquer votre métier.

J.D : Alors, je suis Johan Debuf, je suis depuis fin des années 80 à la police. Depuis, je veux dire environ 98, je suis dans le quartier nord de Schaerbeek. D'abord comme enquêteur, pour tout ce qui est traite des êtres humains, à leur but bien sûr, compris la don et l'exploitation de prostitution, surtout dans l'ancien cadre, avant la décriminalisation. J'ai été chef d'équipe d'enquête pendant 25 ans. Et maintenant, depuis un an et demi, je suis ici, dans le quartier même. Et ceci est une antenne LISA, qui est une antenne, ça veut dire Local Integrated Security Antenna. C'est une initiative de la région bruxelloise, qui ont implanté des antennes de sécurité un peu partout, dans différents quartiers.

Et ils ont fait une collaboration entre les services communaux, les services de police, et éventuellement des associations. Bien sûr, une antenne de sécurité à Berchem Saint-Agathe, où c'est très résidentiel et plutôt calme, va avoir des autres missions que nous, ici, dans le quartier Nord, où on est confronté à une problématique vraiment différente. Alors voilà, ici, le quartier Nord, il est connu pour, un, son quartier rouge, deux, un tas de problèmes de vivre ensemble, je veux dire, des nuisances, de la criminalité, de l'insécurité ressentie par la population, et un grand élément de commerce.

La rue Brabant, par exemple, c'est l'artère numéro 2 ou 3, selon l'année, de Bruxelles, en vue de commerce, de combien de clients qui viennent, de turnover et tout ça. Alors voilà, ça, pour nous, dans ce quartier-ci, sont les points d'attention pour notre cellule ici, c'est-à-dire le contrôle administratif et judiciaire de la prostitution, les contacts avec tous les commerçants, et puis travailler, se revivre ensemble, voir que, je veux dire, comme coordinateur, mon rôle est plutôt de voir qui est ici, dans le quartier, qui est actif, qui a une association, qui fait quoi, et qu'on ne se marche pas sur les pieds, on travaille plutôt ensemble. Alors, c'est un peu mon parcours dans la police, mais oui, bien sûr, tout ce qui est le contact et les problématiques autour du travail de sexe, je fais ça depuis 30 ans.

A : D'accord. Et vous avez parlé, du coup, avant, de plaintes différentes.

J.D : Oui.

A : Est-ce que vous pourriez en dire un peu plus ?

J.D : Voilà. Comme nous, on a, je veux dire, un contact privilégié avec les travailleuses du sexe lors de nos contrôles. Ils ont l'habitude de nous voir, ils nous connaissent.

Quand il y a une plainte plutôt sur le travail de sexe, l'exploitation ou des problèmes liés vraiment à leur activité, ça sera plutôt dirigé vers nous, comme plainte. Quand c'est... Voilà, ils sont arrivés. Dans leur vitrine, il y a un caillou qui a été jeté dedans.

Il s'est cassé. Voilà. Ça, c'est une plainte, je veux dire, de droit commun.

Ça, c'est plutôt le commissariat qui va s'en occuper, le commissariat qui se trouve de l'autre côté de la rue Brabant. Comme c'est une plainte non urgente. Voilà.

La petite criminalité, je veux dire, qui n'est pas tout de suite liée à son activité. Nous, on est plus, je veux dire, on a une expertise dans le sens de l'approche du travail même, du travail du sexe et des travailleuses, pour assurer que la plainte est faite au maximum complet, qu'on ne doit que faire une audition. Et pas la ré-auditionner, la ré-auditionner, la ré-auditionner parce qu'on a oublié des choses, ce qui fait en fait revivre la victime de son trauma un peu trop. Donc c'est pour éviter ça.

A : Donc vous avez des protocoles spécifiques pour les personnes sous prostitution ?

J. D : Il n'y a pas vraiment des protocoles spécifiques, mais on a l'expérience, on a aussi la formation spécifique pour et l'avantage d'avoir déjà un contact. Ou si c'est une nouvelle fille qui n'a pas vraiment encore eu de contact avec les services de police, c'est souvent via une collègue qu'elle va venir ou qu'elle va nous contacter, ou via une des associations, ça c'est le plus fréquent, je veux dire.

Il y a deux associations qui se trouvent dans la rue d'Aerschot qui travaillent pour les travailleuses du sexe. L'un c'est Utsopi, c'est un peu le syndicat des travailleuses du sexe. L'autre c'est Espace-P.

Espace-P est une association qui va s'occuper plutôt du côté administratif, voir comment ils doivent obtenir un bail locatif raisonnable et tout ce bazar là, qu'ils ne se font pas avoir assistance médicale et tout cela, ils s'occupent de ça. Mais via ces deux associations, souvent quand il y a une fille qui a un problème, elle va d'abord le contacter eux, et via eux, ils vont venir chez nous. Chez nous ou l'autre commissariat indépendant.

A : Et ça se passe toujours bien, il y a des contacts avec ces associations ?

J.D : Tout à fait, on a des contacts réguliers avec ce qu'on appelle la plateforme prostitution ici, qui est une initiative faite par le service de prévention de la commune, avec les services de police, c'est-à-dire nous comme service de police locale, la police fédérale de Bruxelles, mais aussi les gens qui travaillent dans le milieu de la traite des êtres humains et de la prostitution. Les associations, la commune, l'autorité administrative, malheureusement pas encore des travailleuses du sexe même. C'est quelque chose qu'on voudrait instaurer cette année-ci, d'avoir une participation des travailleuses même, parce qu'on va parler sur une problématique qui leur concerne, mais ils ne sont pas là.

Mais bon, on a de très bons contacts, on se voit au moins une fois tous les trimestres, mais entre temps, ils me contactent quand ils ont des questions, ou ils viennent me voir avec quelqu'un. Il y a aussi le service de l'ASBL Pagassa, qui à côté de leur hébergement et de s'occuper des vraies victimes d'attrait des êtres humains, victimes qui veulent être dans le système de victimes, à côté de ça, ils ont aussi un programme de outreach, et ça veut dire qu'eux viennent vers leur clientèle, je veux dire, ou leur clientèle potentielle, et tous les deux semaines, jeudi après-midi, ils sont ici, dans le bureau juste à côté ici, ou même dans mon bureau, pour, ou bien accueillir des gens qui veulent leur parler, mais qui ne vont pas se déplacer jusque de l'autre côté de Bruxelles, où leur bureau se trouve, et si jamais ils n'ont pas de rendez-vous, ils vont accompagner l'équipe quand ils vont faire des contrôles, c'est vraiment pour dire, parce que nous les contrôles c'est administratif, c'est pas pour contrôler, pour emmerder les gens, c'est plutôt pour être sûr que tout va bien, et bon, on reste bien sûr, un service de police, en plus on travaille en uniforme quand on sort, alors sûrement pour des nouvelles filles, ou dépendant d'où ils viennent, ils ont peut-être une mauvaise expérience avec la police, la confiance n'est pas toujours top, alors c'est toujours très bien quand on a un service comme Pagassa qui nous accompagne, qu'on peut faire le petit contrôle, puis voir qu'il y a peut-être l'un ou l'autre qui n'est pas trop à l'aise, on va nous

se mettre sur le côté, on va même sortir, donc Pag-asa fait son entretien, se présente et tout ça, clairement être pas de la police du tout, et ça c'est un atout.

A : Donc vous êtes complémentaire en fait ?

J.D : Oui, tout à fait.

A : Et vous avez parlé de formation spécifique pour l'accueil des personnes sous-prostituées ?

J.D : Oui, je vais pas dire spécifique sur la prostitution, mais il y a deux styles de formation, il y a la formation continuée pour les enquêteurs, pour savoir comment on enquête sur l'attrait des êtres humains, ou l'abus de prostitution, comment est-ce qu'on fait des auditions, ça touche à la personnalité et à l'activité intime de la personne, c'est pas n'importe comment qu'on pose les questions, il faut quelque part une formation pour ça. Et puis on a une deuxième formation, et ça c'est vraiment dirigé vers toutes les équipes de police, même les gardiens de la paix au niveau des communes, pour voir comment quand tu es confronté avec un petit problème dans un bar de prostitution ou avec une travailleuse, de comment agir, de comment se positionner, et ça c'est un petit cours qui a été créé par Espace P, Utsopi et Pag-asa, et ils donnent le cours ou bien ensemble ou bien c'est un d'eux, c'est le dépendant qui est disponible pour donner le cours, mais ça c'est vraiment dans le commissariat. Il faut voir, on est ici dans Bruxelles, la moyenne des policiers sont des jeunes, ils viennent de sortir de l'école, et bon, tout début est où ils ont besoin de personnel, alors c'est souvent une des zones bruxelloises, alors c'est dans ce sens-là qu'ils donnent les cours assez souvent, je crois que c'est une fois au moins tous les 6 mois, quand il y a des nouveaux arrivés, au moins qu'ils sont formés ou qu'ils ont eu l'information avec eux aussi, et ça c'est pour n'importe quelle intervention, un appel au secours, un client qui est difficile, de comment se positionner, comment agir, quelles sont les lignes de conduite, je ne vais pas dire légales, mais il y a aussi des instructions, par exemple quand on fait un contrôle planifié dans ce milieu de la prostitution, il y a une circulaire du parquet général qui nous dit qu'on doit considérer les filles comme potentiellement des victimes, alors ce qui nous laisse l'opportunité de ne pas regarder à ces documents qui ne sont peut-être pas tout à fait en ordre, on va toujours lui dire attention avec tes documents parce que c'est ça ou ça n'est pas en ordre et faites ça ou ça, mais on ne va pas dire attends, en infraction, hop au bureau et on va faire le PV, non ça on ne fait pas, alors ça c'est des choses qu'il faut savoir, souvent un policier qui est, on a eu un exemple à Allost qui est une ville à 30 km de Bruxelles où ils ont fait un contrôle dans un privé où il y avait quelques privés, je crois qu'il y avait une quinzaine de travailleuses du sexe, tous d'origine étrangère et eux n'ayant pas cette habitude, n'ayant pas l'information, ils ont juste pris tout le monde, ah oui vous êtes brésilienne, pas en ordre de documents, ils ont pratiquement mis tout le monde à disposition de l'office des étrangers, ce qui n'est pas le but, il y a eu tout de suite une réaction même dans la presse par les associations qui disent qu'est-ce qu'ils font là la police, ils ne connaissent pas les règles, et oui je veux dire à Allost, prostitution, ils n'ont pas ça souvent, avant la prostitution c'était ou bien le trottoir ou bien en vitrine, ce qui était bien concentré dans les grandes villes, mais pas tellement dans les villes en province, maintenant avec tout ce qui est privé via internet, c'est partout en Belgique, alors ils sont confrontés à ça maintenant, la différence en réaction ou en intervention est très importante, parce que c'est un milieu où une travailleuse du sexe ne va pas faire ça pour son plaisir, elle va le faire par nécessité financière, elle n'a pas d'autre moyen de gagner de l'argent, de survivre, alors là je parle toujours que c'est son initiative, ou elle est guidée là-dedans, guidée, forcée, n'importe comment on veut l'appeler, et à ce moment là, elle a des instructions, par son proxénète ou par le réseau, ne surtout pas parler à la police, ne surtout pas faire confiance à la police, ça c'est pour éviter tout problème dans ce sens là, il y a ces instructions, que on peut considérer certaines choses, ou fermer les yeux un peu pour certaines petites infractions, ça ne veut pas dire qu'à côté si on a vu que celle-ci est dans la peur, qu'il y a quelque chose qui ne va pas, de commencer une enquête, sans emmerder la fille, on lui donne tous les atouts, on va lui mettre en contact, on va lui donner les informations des associations qui peuvent l'aider, hors police je veux dire, mais à côté de ça on va quand même enquêter pour voir est-ce qu'il y a vraiment un danger pour elle, ça on n'a pas besoin de son accord pour ça, et deux, ce n'est pas dirigé contre elle, ça c'est la différence.

A : Mais ça, ça va se passer si, imaginons, elle vient porter plainte pour des violences ou quelque chose comme ça, et là, par rapport à ce que vous analysez, vous ouvrez une autre enquête ?

J.D : C'est tout à fait différent, on a la problématique des violences inter-familiales, c'est quelque chose qui est fort présent dans la société, et une prostituée qui vient porter plainte parce qu'elle a reçu des coups de son mec, il faut voir c'est qui son mec, est-ce que c'est son petit ami qui l'exploite pour ses revenus de la prostitution ? Oui, si moi j'ai cette plainte-là, je suis au courant que c'est une travailleuse du sexe, parce que ça ce n'est pas toujours le cas, elles ne le disent pas souvent, mais si tu es au courant, tu tournes plus en vif, ce n'est plus une violence inter-familiale, pour moi c'est une exploitation de la débauche, c'est un but de la prostitution au moins, et si on enquête dessus et on voit qu'il y a peut-être plusieurs filles, qu'il y a tout un historique, ça devient peut-être un dossier très des êtres humains carrément. Alors là, la nécessité d'avoir des formations pour la police, de reconnaître, de pouvoir détecter les indicateurs très des êtres humains, ou les indicateurs d'exploitation, parce que la fille généralement, elle vient, comme vous dites, parce qu'elle a eu des coups, on doit bien analyser dans quel sens, bien sûr quand la fille ne dit pas qu'elle est travailleuse du sexe, ou que c'est lié à son occupation, et le collègue qui prend son position, s'il n'a pas cette information là, c'est juste une fille qui a reçu des coups de son copain, et vous vous habitez ensemble, et c'est une violence intra-familiale, ce qui a, je veux dire, c'est une totalement autre procédure, là il y a un suivi du parquet, il y a éventuellement un placement de la victime si elle en a besoin, mais c'est pas automatique et c'est surtout pas spécifique, c'est pas spécifique pour la travailleuse du sexe qui a besoin d'aide, c'est pour une femme en danger ou une femme qui a besoin d'assistance générale, et là bon, je veux dire, c'est des autres centres, certains de ces centres, je voudrais même comme mec pas vouloir être placé dans ces centres, parce qu'il y a de tout et de n'importe quoi qui passe par ces centres, c'est pas du tout un lieu sécurisé dans certains cas, tout dépend un peu du moment bien sûr, mais quand il n'y a pas de place dans le centre d'hébergement pour femmes, un centre qui existe à Bruxelles depuis longtemps et qui fait du très bon boulot, souvent c'est le service social, où tu es, je veux dire, pas dans une chambre, mais dans une salle, dans un dortoir, où il peut y avoir des drogués, des personnes en erreur, même des petits criminels, mais qui sont dans le besoin, qui vivent en rue, et qui sont hébergés là pour une courte période, ou même juste qui vont là pour passer la nuit, ce n'est pas la même chose que d'être hébergé dans un centre qui connaît la problématique et qui peut donner les suites qu'il faut.

A : Est-ce que parfois il est difficile pour vous, c'est une question un peu, difficile pour vous de rester neutre ou de rester par rapport à des personnes qui ne veulent potentiellement pas parler du fait qu'elles se prostituent, mais que vous voyez qu'il y a quelque chose de compliqué, vous sentez quelque chose de bizarre ?

J.D : Nous on va, je veux dire, on va rester neutre dans le sens où on ne sait qu'offrir une solution, une possibilité, on ne sait pas, on parle d'une victime, on ne sait pas lui mettre les manottes et dire voilà on va t'amener dans un centre, non, c'est sur base, un, de sa volonté, deux, il faut les éléments pour, ce n'est pas donné juste parce qu'elle dit je veux être victime de, ou être considéré comme victime, il faut avoir les éléments, il faut avoir sa coopération au niveau judiciaire, il y a des conditions. Et alors voilà, dans ce sens là, rester neutre, oui, nous on donne les atouts, on donne les possibilités à elle de les prendre, et souvent ils ne veulent pas, souvent ils ne veulent pas, mais tout dépend un peu, Nous on peut détecter des indicateurs, on peut la prendre un peu de côté une fois discutée, vraiment faire de l'audition, là à ce moment là il n'y a pas de plainte, c'est notre initiative lors d'un contrôle, et à ce moment là à elle de dire ou d'en tirer les conclusions qu'elle veut, Si vraiment elle vient porter plainte, là c'est plus facile parce qu'elle déclare, on va récolter les éléments qu'on a besoin justement pour arriver à un placement ou à un accueil chez par exemple Pag-asa, Et là bon, quand on a tous ces éléments, nous on fait un appel au magistrat qui doit être d'accord pour le placement par exemple, et puis on contacte le centre, ça c'est le plus facile. Mais tu en as aussi par exemple qui font une déclaration ou qui viennent porter plainte, et leur porter plainte c'est plutôt pour un petit problème, ou bien ils ont eu des coups, ou bien ils ont constaté que l'argent qu'ils ont confié à leur petit copain n'est pas sur leur compte mais sur son compte, c'est plutôt des plaintes comme ça pour récupérer, mais bon, nous on a besoin de comment ils ont été recrutés, Est-ce qu'ils ont été amenés ici, il y a tout un tas de conditions pour être vraiment 1. la traite des êtres humains sous la définition de traite des êtres humains, 2. de la considérer comme victime.

Et de temps en temps on en a aussi par exemple une qui a été contrôlée, elle n'a pas ses documents, c'est une

Africaine, elle n'a pas de documents du tout, on insiste, on dit voilà, vous aurez vos documents, 2ème fois, nouveau pas ses documents, 3ème fois, quelque part on doit aussi faire l'autre côté du boulot, on lui a parlé, on lui a insisté, voilà, d'avoir ses documents, même une photo sur son gsl, Cette dame là a été mise à la disposition de l'office des étrangers, elle a été mise dans un centre pour réfugiés mais en vue de son rapatriement, et bien sûr quand on est dans ces étapes là, elle a droit à un avocat gratuit, Et c'est l'avocat qui est revenu en fait, oui mais elle est victime d'eux, parce qu'elle avait raconté une histoire à l'avocat, qu'elle n'a jamais voulu nous raconter à nous, là bon on avait la réaudition, et même là encore on a dû faire 3 auditions, avant qu'elle nous a vraiment raconté la vérité, Et oui, c'était une victime d'eux, mais si elle nous donne pas les éléments, on sait pas le forcer non plus, et voilà, ça c'est purement la confiance, elle vient déjà d'un système où la police n'est pas trop, je veux dire, droit, Elles sont plutôt corrompues, et voilà, et en plus elle était passé dans les mains du voodoo, où elle avait dû jurer de ne jamais parler à la police, ou coopérer avec les autorités, autrement quelqu'un de sa famille allait mourir, ou voilà, et ils sont tous forts, croyants. Alors voilà, tout ça a joué pour qu'elles ne disent pas vraiment à nous le problème. Alors voilà, là c'était, oui, à la fin on avait une plainte, mais au début, elle n'a raconté pas assez pour qu'on puisse faire même un dossier.

On n'avait pas assez d'éléments. À la fin, à la troisième fois, enfin à la fin, tous les éléments qu'il nous fallait, mais il a fallu travailler dessus. Il a fallu la convaincre, il a fallu gagner sa confiance, et voilà.

Et après ça, elle a été considérée comme victime d'eux, et elle est allée, je crois, chez Pag-asa. OK, voilà, tout ce parcours, ça s'est bien terminé. Mais bon, juste pour dire que porter plainte pour une prostituée, une travailleuse du sexe, ce n'est pas toujours évident. Parce qu'elle se dit, qu'est-ce que j'ai à perdre ? Et souvent, elle a beaucoup à perdre, parce qu'elle va porter plainte contre son mac, son proxénète. Elle sait très bien qu'après sa plainte, si jamais il est au courant, elle va encore être pire qu'avant. Vous voyez aussi, c'est souvent, voilà, il pense que je vais aller porter plainte, lui il sera arrêté, il est en prison, et j'en suis quitte. Non, c'est pas comme ça que ça fonctionne. Il faut assez d'éléments, il faut un peu d'enquête. Tout dépend aussi, est-ce qu'elle veut sortir du milieu, arrêter ce travail, ou pas ? Parce qu'il y en a qui veulent juste dénoncer leur macro, et continuer à travailler, mais garder les sous pour elle à ce moment-là. Ce que je comprends, tout à fait. Mais dans ce cas-là, le centre ne peut pas l'accueillir.

A : Pag-asa ne peut pas accueillir des personnes qui continuent de se prostituer ?

J. D : Non.

A : D'accord.

J. D : Ça, c'est une des conditions pour les centres quand ils font l'accueil, c'est que la personne victime qui rend tous les contacts avec ses exploitants, et quand tu restes dans le milieu, c'est pas vérifié, ça.

A : Il y a des centres qui accueillent quand même des personnes qui continuent de se prostituer ?

J. D : Peu. Parce que, bon, pour la plupart, c'est pratiquement une condition. Quand je regarde les trois centres officiels, Pag-asa, Payoke et Surya, eux doivent se tenir aux règles qui ont été établies par le gouvernement. Les autres ASBL, il n'y en a que deux que je connais qui ont une forme d'hébergement. C'est Chéroute, qui est à Vers, qui est à Niavonga Fond, et Salah.

Mais ces deux-là sont fondés sur une base religieuse, catholique. Et leur but est, en partant de la religion, c'est quelque chose qu'ils ne veulent pas que les femmes continuent à faire, ou que les femmes font en général. Alors, souvent pour eux, c'est dans leur croyance, dans leur façon de travailler, qu'ils veulent aussi que la femme ne soit plus dans la prostitution.

Alors, vraiment, quelqu'un qui continue... Je veux dire, moi je l'avise pas non plus. Quand une femme qui vient porter plainte, elle dit « je veux continuer à travailler », je dis « très bien, mais est-ce que tu sais le faire en sécurité ? ». Ça veut dire que, sur son lieu de travail, son trajet entre où elle habite et le lieu de travail, et puis à la maison, est-ce qu'elle peut être en sécurité ? Voilà, ça c'est, de nouveau, c'est pas l'obligé. C'est ça qu'elle veut faire, mais elle se met en danger. Quelque part, c'est un peu son problème. Moi, je vais lui dire « tac, tac,

tac, ça c'est les dangers qu'il y a, ça c'est les numéros de téléphone que tu peux appeler, un, en cas d'urgence, deux, quand t'as eu quelque chose et que tu veux en parler après, et même les enquêteurs, quand il y a un dossier derrière, pour, bon, avoir un suivi quand même, mais ça aide de gérer tout ça elle-même. Ce qu'on peut arranger, c'est de passer la nuit quelque part, au début, d'avoir un centre de femme.

Mais, bon, quand elle va dans un centre, en tout cas, on va lui proposer de prendre une pause d'au moins une semaine avant de retourner au boulot. C'est un avis qu'on lui donne pour sa sécurité. Parce que la plupart, bon, des proxénètes qui vont chercher leur fille, ils vont chercher où ? Dans l'appartement où ils résidaient, sur son lieu de travail, les deux places qu'ils connaissent. Et si pendant une semaine, ils ne la voient nulle part, ces deux-là, souvent, ben, ça diminue, ils vont penser à aller peut-être retourner dans sa famille, et ils vont quitter le pays. Et à ce moment-là, c'est plus calme. Il faut voir aussi que le proxénète, au début, il est remonté, il est fâché. Après une semaine, il a déjà un peu réfléchi. Oui, qu'est-ce que je risque ici ? Il va peut-être moins insister à la retrouver, à la remettre au travail avec pression ou violence. C'est pour ça que, moi, je considère qu'une semaine, c'est le minimum. Si elle peut faire deux semaines, même voir un mois, et puis recommencer, je crois que c'est le plus sécurisé. Mais bon, comme je dis, je ne peux pas l'obliger.

A : Est-ce que c'est quelque chose qui est souvent fait ?

J. D : Oui, souvent. Je veux dire que la fille veut continuer, oui, mais pas nécessairement qu'elle va suivre tous nos conseils. Il faut saisir un GSM, je crois. Souvent, les filles vont un peu se cacher chez une copine ou quoi, ou une collègue, et quand ils sont au travail, ils sont toujours avec des autres. Ça, c'est l'avantage des vitrines. Il faut laisser rentrer la personne avant qu'il sait être, je veux dire, dangereux. Alors, si c'est le proxénète, si tout le monde sait qu'il travaille avec elle, c'est qu'il sait et c'est qu'on ne va pas le laisser rentrer. Devant la porte, il peut faire scandale, tout ce qu'il veut. La police est juste à côté. S'ils font un appel à ce moment-là, il y aura une intervention assez vite. Ils le savent aussi, les proxénètes, ils ne sont pas cons non plus. Mais oui, c'est une solution qui est souvent, malheureusement, choisie par les travailleuses du sexe, parce que quelque part, pour eux, c'est le pognon qui compte. Il faut dire comme ça, sans argent, tu ne vas pas payer ton loyer, tu ne vas pas manger, tu ne vas pas vivre. Et souvent, quand elles sont ici pour faire ce style de travail, ce n'est pas pour juste vivre eux, c'est aussi pour faire vivre leur famille à la maison. Alors, ils doivent encore envoyer de l'argent. Pour elles, l'argent est le plus important.

Cette obligation dans l'atmosphère, dans les règles officielles d'arrêter ce type de travail, c'est difficile pour elles, parce que tout d'un coup, ils n'ont plus de revenu. Oui, ça va être substitué par une allocation CPS. Mais bon, je veux dire, ça c'est 800 euros pour une femme toute seule, 800 euros par mois, c'est souvent quelque chose qu'ils en ont un jour, en faisant le travail de sexe.

Alors, oui, c'est très difficile pour arrêter pour elles, même quand ils font plainte, tu leur expliques ça, il ne faut pas leur faire des miroirs. Il ne faut pas dire que tu vas aller chez Pag-asa. OK, chez Pag-asa, tu es logé, tu es nourri, tu es mangé.

Mais voilà. Non, ça, c'est le plus grand obstacle à prendre pour ces filles-là. Quid de l'argent ? Tu peux même proposer, est-ce que tu as d'autres possibilités de travail ? Il faut encore chercher ce travail, il faut encore trouver ce travail. Et puis, tu n'auras jamais, dans un autre style de travail, l'argent tout de suite. Et ça, c'est quelque chose qu'ils se sont habitués, surtout après quelques années dans ce travail là, tous les jours, le fruit de leur travail, ils l'ont tout de suite en main. Et ça, c'est quelque chose de très difficile, même pour celles qui disent, j'en ai vraiment marre de faire ce que je fais.

Et puis, ils pensent, oups, je n'aurai plus l'argent. Ça, c'est l'obstacle à franchir le plus difficile.

A : Et je ne sais pas si ça rentre aussi en jeu, mais la plupart des travailleurs du sexe sont quand même étrangères. Tu ne connais pas forcément le papier, donc pour travailler, c'est peut-être aussi plus compliqué ?

J. D : Souvent, c'est aussi un obstacle pour eux parce qu'elles sont étrangères. Il y a déjà le barrière de la langue, souvent. Beaucoup, je veux dire, tout ce qui travaille en privé, c'est Amérique latine, c'est de l'espagnol ou du portugais, et très peu d'autres langues. Un peu d'anglais, si on a de la chance pour certaines. Leur clientèle est gérée par une téléphoniste qui répond aux messages et tout ça. Elles savent, mais pas qui vient, souvent.

Ici, dans les vitrines, qu'est-ce qu'on a souvent ? C'est de l'Europe de l'Est. Généralement, les roumaines, les bulgares ou les albanaises, au tout début, c'est un peu difficile les langues. Mais après peu de temps, ça va commencer à parler un peu de français, ou assez de français, parce qu'il faut accueillir le client, avoir la conversation sur le pognon. Et puis, dire au revoir. Je crois que pendant l'acte, il n'y a pas trop de conversation, mais il y a un minimum de conversation pour faire son boulot correctement. Le plus de conversation qu'elle a, mieux le client va être servi, je veux dire. Alors, ils reconnaissent très bien l'importance d'eux, et ils vont assez vite apprendre l'une ou l'autre langue qu'ils peuvent utiliser. Par contre, dans les carrés, les petites rues, c'est plus les africaines. Là, je veux dire, la plupart, c'est du pidgin english. C'est déjà un anglais mixte avec leur dialecte africain. Alors, le client, il doit déjà comprendre ça. Souvent, c'est la langue des signes.

Ça, c'est déjà une barrière. Le fait qu'ils n'ont pas de documents, le fait que souvent, on leur a dit à l'avance, attention, pas de faire prendre par la police, parce qu'ils vont te mettre sur l'avion, retour pays. C'est des messages qu'ils reçoivent avant même d'arriver ici.

Et oui, ça, c'est pour eux, pour elles, encore une barrière en plus de ne pas venir à la police. Alors, pour ça, il y a notre équipe ici pour vraiment être dans le quartier très régulièrement, se faire connaître, savoir que quand ils rentrent pour un contrôle, que toutes les filles savent que c'est eux qui font le contrôle. C'est eux qui s'occupent de notre bien-être, je veux dire, et d'avoir une relation de confiance qui se construit.

Ça, c'est le plus grand importance pour mon équipe ici, c'est de construire cette confiance. Nous, on est le premier pas, on est le premier filtre. Nous, on va détecter s'il y a des problèmes, mais nous, on doit avoir cette relation de confiance où quand la fille a besoin d'aide, elle va ou bien nous contacter ou quand ils nous voient dans la rue, ils vont nous accoster et exposer leurs problèmes.

Après, c'est pas nous qui font les enquêtes ici, ça, c'est le service des enquêtes. Là, on va rediriger et c'est avec la connaissance de notre confiance qu'on va transmettre vers nos collègues qui ont aussi l'habitude, je veux dire, les collègues à qui on va donner la femme en question pour vraiment faire l'enquête. Ce sont des gens qui s'y connaissent, qui font ça depuis longtemps. C'est pas n'importe quel policier qui va faire ce travail là.

A : Vous parlez du lien de confiance. Est-ce que, parce que du coup, ça fait quand même plusieurs années que vous travaillez, est-ce que vous avez l'impression qu'il est plus facile à créer maintenant ce lien de confiance ? Parce que peut-être vous êtes aussi plus connu dans le quartier ?

J. D : C'est différent. Comment je vais expliquer ça ? Avant, on faisait les contrôles en civil parce qu'on était les enquêteurs, on travaillait en civil. Et quelque part, c'est plus anonyme. Mais qu'est-ce qu'on a eu ? Certaines des filles n'aimaient pas trop les contrôles quand on rentrait en civil parce que si jamais de l'autre côté de la rue, dans un bagnole, il y a un proxénète qui regarde sa fille, il va dire « Ah, encore un client ». Pendant que c'est la police en uniforme qui rentre, il va dire « Merde, les policiers sont là ». Il va pas le compter comme un client. Et ça, on a vu que quand on faisait les contrôles en civil, les filles allaient au plus vite sortie, au mieux que c'était. Parce que si notre contrôle prend une demi-heure, c'est une demi-heure qu'un ne sort pas travailler. Et si jamais il y a quelqu'un qui leur tient à l'œil, c'est une demi-heure qui va être comptée à un quart d'heure. C'est 100 euros, ça. Ils doivent expliquer à ce moment-là. Souvent, après notre contrôle, on savait aussi qu'il y avait des filles qui contactaient leur proxénète juste pour dire « J'ai été contrôlé ». Ce qui était intéressant pour nous aussi parce qu'on savait tout de suite voir.

Après, on a quitté là. Elle a fait un appel. Premier appel, c'était ce numéro-là. Celui-là, il était intéressant. Mais bon, on sait pas faire ça pour tous les contrôles, bien sûr. Alors ça, c'est déjà une différence.

Maintenant, on sort en étant uniforme. Ils savent que tout le monde qui est autour voit que c'est la police qui rentre. À ce moment-là, je veux dire, ce lien de confiance, il est aussi difficile dans le sens où quand on a vraiment confiance avec quelqu'un, c'est devenu quelque part une connaissance importante. Généralement, quand tu vas serrer la main ou même faire la bise. Quand on était en Séville, c'était plus discret, je veux dire. Le policier en uniforme, il reçoit une bise. La fille à l'entrée de la porte, ça se fait pas non plus. Là, on doit s'adapter quelque part dans nos façons de faire. Elle va nous faire la bise, oui, mais quand on est derrière.

C'est quelque part faire comprendre à la fille. Elle voit pas le mal, souvent. Et faire comprendre à nos collègues aussi. Faites pas publiquement des choses qui peuvent être vues comme... Et bon, si le temps que ça reste à

dire bonjour et se faire la bise et une fois rigolé, y'a aucun problème. Mais des deux côtés, ça se peut qu'il y ait quelqu'un qui veut plus. On a eu des collègues que j'ai fait interdire de cette rue. Ils pouvaient plus patrouiller, ils pouvaient plus intervenir là, parce que je savais que c'était quelqu'un qui voulait entamer une relation avec. Même Marie. Il faut vraiment avoir des gens qui ont les pieds sur terre.

Parce que bon, c'est pas que le policier qui veut de temps en temps, c'est aussi de temps en temps la fille qui veut un peu frotter, essayer d'obtenir quelque chose. Ça c'est les deux dangers. Alors voilà, oui, il y a une différence entre avant et maintenant, juste du fait qu'on est en uniforme, avant pas.

Et c'est aussi l'approche de... Jamais faire des contrôles tout seul. Toujours au minimum à deux, voire trois, pour juste se protéger nous-mêmes. Parce qu'on a déjà eu, par exemple, la police locale, on reçoit des plaintes quand ça a mal tourné, ou ça a été mal perçu, un contrôle de la police fédérale.

Et quand ils font un contrôle, enfin, quand il y a une plainte d'une fille, oui, j'ai été maltraitée, j'ai été ici, j'étais là, voilà, c'était la police fédérale. Nous, on va toujours vérifier qui a fait contrôle. Ok, c'était en civil, on contacte les chefs des collègues, et voilà, qui a fait contrôle, ah oui, un tel, un tel, un tel.

On demande ça déjà à la fille qui porte plainte, qui a fait le contrôle à deux mecs. Ok, connu, non, non, jamais vu avant. La police fédérale, oui, ok.

Quand on voit, ah, la police fédérale, oui, ils ont fait des contrôles ce soir-là, mais c'était un mec, une fille et une femme. Ah, ok, alors ça correspond déjà pas. Alors, est-ce que t'as contrôlé tel truc ? Ah oui, là, on va creuser un peu plus. Est-ce qu'il y a eu un problème ? Est-ce qu'il y a eu quelqu'un qui s'est un peu rebellé, qui ne voulait pas, qui, voilà. Et souvent, on a, oh oui, oui, voilà, ou il n'y a pas eu de contrôle de n'importe quelle police. Alors, là, on sait que ce n'était pas la police qui a contrôlé, que c'est peut-être l'autre clouf qui a voulu un peu profiter. Ça arrive aussi. De moins en moins, mais...

A : Donc des personnes qui se font passer pour la police ?

J. D : Oui ou des policiers d'autres zones de police, par exemple Bruxelles-Ville, qui vont passer dans la rue parce qu'ils connaissent la rue, parce qu'ils travaillent pas loin d'eux, et qui, dans leur privé, vont faire des conneries. Ça arrive aussi. Et voilà, pour ça, toujours difficile, pour ça aussi toujours ce dilemme pour la fille pour venir porter plainte.

Parce qu'elle ne sait jamais sur qui elle tombe, si elle fait juste, allez, si elle se rend juste dans un commissariat, elle ne sait pas sur qui elle tombe. C'est pour ça que la plupart, une fois qu'ils connaissent les organisations, vont d'abord aller vers les organisations qui vont les aiguiller si c'est les bonnes personnes à la police, si c'est la zone de police ou si c'est la police fédérale.

A : Ok, donc il y a potentiellement une peur plus grande d'aller dans un commissariat, par exemple, random, un commissariat qui...

J. D : Oui, parce que, un, ils ne savent pas si le collègue est connu avec le milieu d'eux. Parce que bon, il y a tellement d'infractions dans le code pénal, ils en ont sorti même un tout nouveau maintenant, il y a tellement d'infractions là-dedans, on ne sait pas tout connaître. Un policier à la guerre normale, qu'est-ce qu'il va être dans sa journée ? Un ananas, un vol, quelqu'un qui a acheté ou vendu des stupés, un accident de voiture, tous ces trucs généraux qu'il a. Quelque chose de très spécifique comme la traite des êtres humains ou l'exploitation ou l'abus de prostitution, c'est déjà du travail d'expert, il faut déjà connaître la loi parce qu'elle est très spécifique. A côté de ça, ou s'ajoutant à ça, tu as la loi sur les étrangers, parce qu'on parle à ce moment-là d'étrangers, qui sont soit victimes, ou même victimes et auteurs, voilà, un mix.

Alors c'est pour ça que normalement, je dis bien normalement, chaque zone de police va avoir son référent traite des êtres humains, qui va travailler avec des gens spécifiques, qui sont formés, plus ou moins formés pour la même chose, avec tout ce qui était vif, violences intrafamiliales, tout ce qui est dans les mœurs, il y a des policiers qui sont entraînés, formés, spécifiques pour traiter ces plaintes-là. Ça aussi, souvent, une prostituée qui vient porter plainte pour une agression sexuelle, même dans le cadre de son boulot, elle va être dans ce service-là. Parce qu'ils vont se dire, ah, le premier filtre, c'est l'accueil, c'est où tu prends, ou bien le rendez-vous, ou bien où ils vont décider, est-ce que c'est urgent ou pas urgent.

Ça c'est le premier filtre, urgent ou pas urgent. Si c'est urgent, là ils vont voir qu'est-ce qu'il y a de permanence, c'est dans quel cadre. Si elle dit, j'ai été violentée sexuellement, c'est VPS, c'est le Centre pour la prise en charge des violences sexuelles.

Et heureusement, ces gens-là sont déjà formés à prendre une déclaration d'une victime de faits de mœurs. Et souvent, c'est à ce moment-là qu'ils vont voir, ok, c'est en relation avec une activité de prostitution. Eux, ils ont assez de connaissances pour traiter ça aussi.

A : Ils sont aussi formés par rapport à ça ?

J. D : Pas spécialement par rapport à ça, mais ils ont les bons réflexes déjà. Leur but aussi, c'est, bon, on a une audition à prendre d'une victime de faits de mœurs. Ça doit être une audition avec tout le plan.

Ça va prendre deux heures plus long qu'un qui vient pour porter plainte d'un cambriolage dans sa voiture, par exemple, et un vol. Mais c'est deux heures plus long parce qu'ils veulent d'un coup avoir tous les éléments. Exactement comme vous.

Exactement comme vous. Ok. Vous voulez continuer ?

J. D : Non, je crois que... Oui, à côté du CVPS, il y a aussi le service EVA. EVA, c'est pour des faits de mœurs ou des viols, mais il y a plus que sept jours. Ça, c'est une distinction qu'ils font encore. Le CVPS, c'est vraiment pour l'immédiat, juste après les faits, jusqu'à sept jours.

Et une fois que c'est plus que sept jours... Parce que dans les sept jours, tu as encore des possibilités de traces d'ADN et tout ça à récupérer sur la victime. C'est pour ça que les CVPS sont souvent à l'hôpital. C'est un service de police qui se trouve à l'hôpital même, comme ça tous les traitements, toute la prise ADN et tout ce bazar là, peut se faire tout de suite. Pendant que EVA, c'est vraiment dans le cadre où tu n'as plus besoin de ça, là c'est de nouveau au poste de police, mais quand même chez des gens avec de l'expérience.

A : D'accord, merci. On a parlé des formations avant, enfin vous avez dit qu'il n'y avait qu'une seule formation, qui peut se faire tous les six mois par les diverses associations, mais vous l'avez qu'une fois dans votre vie. Est-ce que vous pensez que c'est suffisant, ou que justement les autres corps de la police devraient peut-être avoir plus pour, peut-être avoir une meilleure prise en charge de ces personnes-là ?

J. D : Un, ça ne se fait que, autant que je sais, ici. Ça se fait peut-être dans un autre commissariat, sur une autre zone, alors je ne vais pas encore parler des autres zones de police, mais il faut voir aussi, bon, investir dans ce style de, ou cette matière, et surtout dans des formations, c'est un coût. Ici c'est clair qu'on a besoin, surtout ce commissariat, on est en plein dans le quartier rouge.

Il faut savoir réagir comme il faut. Alors oui, ici il y a l'intérêt de le faire. Beaucoup d'autres commissariats ou même zones de police vont dire, on n'a pas ça sinon, on n'a pas besoin d'investir là-dedans.

Et, jusque, je veux dire, avant Covid, je veux dire, oui, peut-être ils ont raison partiellement, parce qu'il y avait principalement le trottoir qui était sur Bruxelles, quartier Isère ou avenue Louise, et les vitrines qui sont dans le quartier Nord. C'est-à-dire qu'il y avait deux zones de police qui étaient touchées par ça, pas plus. Ce sont aussi les seules deux zones de police qui ont vraiment une unité qui s'occupe de ça.

Maintenant, je veux dire, depuis Covid, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Tout est fermé. Aussi les vitrines. Mais comme je dis, ces filles-là le cachent tous les jours. Tout d'un coup ils n'ont rien. On ne sait pas du tout combien de temps ça va durer. Alors il y a beaucoup qui est parti dans le privé. Il y a des annonces internet. Même que c'était interdit aussi. Mais comme c'est beaucoup plus discret, ça se faisait. Et il y a beaucoup qui ont trouvé ça comme une solution et qui ont continué là-dedans. Qui disent, moi je ne fais plus la vitrine, je fais en privé. C'est plus sécurisant pour moi.

Voilà l'autre raison. Alors maintenant, oui, beaucoup plus de gens ou de collègues peuvent être confrontés à ça. Alors pour moi, il y a besoin d'avoir, oui, plus de formation pour cela spécifiquement.

Ou au moins d'avoir ou de créer un outil où les personnes sur le terrain qui sont tout d'un coup confrontées à

ce qu'ils pensaient être le travail du sexe, des êtres humains, de pouvoir trouver tout de suite qu'est-ce que je fais, qui est-ce que je dois contacter. Et ça pour l'instant, on manque aussi. On veut le créer, mais mon chef, mon patron se dit, voilà, toi tu travailles, c'est pas à toi de créer un outil pour toute la Belgique. Mais quelque part on a besoin de ça. Et c'est à l'école qui doit déjà, l'école de police qui doit déjà donner ça avec. C'est quelque chose qui doit être transposé vers toutes les unités de police, où ils disent voilà, on travaille tous avec le même outil.

Et même ça, déjà c'est difficile. Parce qu'un outil, si c'est quelque chose sur papier, bon, ça c'est du vieux. Les gens, oui, ils ont ça quelque part dans leur mallette, mais si t'as quelque chose digitalisé, ou via le GSM de service, ou la petite tablette, ils savent déjà se connecter dessus, voir, ah, on est dans telle catégorie.

Tout ça, ça sert à faire. C'est plus facile, mais ça c'est quelque chose que j'aimerais bien qu'il y ait quelqu'un qui s'y met.

A : C'est même pas un cours de création ?

J. D : C'est une idée, mais... Stagiaire, qui... Stagiaire policier, qui veut monter en grade, et qui... J'ai su convaincre pour faire ça. Il était déjà assez convaincu, parce que, en fait, c'est un ancien de la section Meurs, de Bruxelles-Ville, qui faisait son stage chez nous, et qui cherchait un projet. Moi, je suis pas son mentor, mais je suis le promoteur de son projet. C'est ça qu'il voulait se lancer dans. Maintenant, je sais pas où ça en est, parce que, bon, lui, il voulait juste le sujet, et quelqu'un qui le demandait. Je lui fais assez confiance qu'il fait ça bien, mais j'espère qu'il y a quelque chose qui va sortir. Je crois que c'est d'ici, quelque part, avril-mai. Ça doit être fait. J'espère qu'il y a quelque chose qui va en sortir. Bien sûr, voilà, c'est un projet de stage.

Ça veut dire qu'il y a pas de budget. Lui, il va devoir chercher quelles sont les possibilités, et puis proposer quelque chose. Ça aussi, c'est un sujet de stage, un projet de stage.

Ses formateurs en font ce qu'ils veulent. Ils disent, OK, oui, oui, c'est bien fait, ton projet, OK, hop, ils marquent les points, et puis le projet, il est foutu dans la poubelle, hop, c'est ça. Et c'est ça que je voudrais éviter, parce que je suis sûr qu'il y a beaucoup de travail de stagiaires comme ça, qui a vraiment de la valeur, qui pourrait être un plus dans toute l'organisation, et de faire usage de certains de ces projets pour développer quelque chose de bon.

Et malheureusement, c'est pas à moi de dire ou de décider. C'est beaucoup au-dessus de moi. Il faut voir aussi que la décriminalisation de la prostitution, très bien pour les filles, c'est ce qu'ils voulaient, parce que bon, c'était dans une zone grise, où c'était accepté, on va pas vraiment poursuivre leur activité.

Maintenant, c'est clair, qui peut faire quoi. Mais ça aussi comme un fait que tout ce qui est dans une place de décision ou d'orientation de la politique et tout ce bazar, ils vont se dire « Ah oui, mais ça, c'est décriminalisé, on doit plus investir là-dedans ». Ça, c'est un des grands dangers de cette décriminalisation. Ils vont se dire « Ah oui, mais pourquoi on va encore investir pour quelque chose qui n'est plus punissable ? »

A : Vous voyez un désinvestissement des politiques ?

J. D : Je le vois, je le vois, je crains surtout. Là, je leur dis toujours en réponse « Attends, il y a très des êtres humains, par exemple, pour qui il y a l'exploitation de prostitution. Mais il y a aussi le travail noir sur les chantiers. Les chantiers, ils sont contrôlés aussi. Le travail noir dans les cafés, on fait des contrôles aussi. Et surtout quand ça fait du bris, ça fait des nuisances et tout ce bazar-là, là encore plus on doit faire des contrôles. Alors pourquoi pas continuer les contrôles aussi ? Quand on fait des contrôles dans les chantiers, c'est pas parce qu'on veut emmerder le chef du chantier ou la société qui construit le bâtiment. Non, on veut contrôler si tout se passe dans les règles de l'art et pour la sécurité des gens qui travaillent. Ça, c'est le but. Même chose. Quand j'explique ça, « Ah oui, mais bon, à ce moment-là, au niveau politique, au niveau budget, il doit faire des choix. » Et j'ai un peu peur que ce soit un des choix qu'il faut mettre un peu sur le côté, surtout quand c'est pas quelque chose visible chez eux. Par exemple, j'ai donné un exposé en 2022 sur la prostitution en général à Bruxelles pour le Parlement bruxellois. Le Parlement bruxellois, c'est quoi ? C'est un rassemblement d'échevins et de bourgmestres de toutes les communes. Et là, tout de suite, j'avais l'exposé sur la prostitution de rue. Puis j'arrivais aux vitrines pour finalement arriver dans le privé.

Et déjà, quand j'étais que dans les vitrines, il y avait un député qui disait « Oui, mais bon, moi, je suis de Forêt, ça ne nous touche pas. Il n'y avait pas de chiffres pour toute Bruxelles. » Je dis « T'inquiète, j'arrive. » Quand je suis arrivé sur le privé et que j'ai dit qu'à Forêt, il y avait 75 appartements où ça se passait, il a tiré des yeux. « Combien ? » C'est peut-être 10% de toute la prostitution à Bruxelles. Et c'est ça qui a fait l'effet « Ah, ah, ah, on ne savait pas. » Oui, mais c'est quelque chose d'invisible. Ah oui, parce que c'est invisible. Je l'entends qu'il n'y a pas d'autres résidents. Je veux dire, c'est dans un appartement, dans un bloc d'appartement. S'il n'y a pas le voisin d'au-dessus ou d'en-dessous qui se plaint de toc-toc-toc, nuisance, bruit, je ne sais pas, tapage nocturne, tous les soirs, tous les soirs, tous les soirs. Il y a vraiment des rapports, des pépés et tout ça, des traces. Ou du parking sauvage, des gens qui bloquent d'autres voitures ou des portes de garages parce qu'ils ont passé voir la prostituée. Ou la nuisance dans le sens où, bon, on ne sait pas sur quelle sonnette il doit sonner, alors à deux heures du matin, ils font pratiquement toutes les sonnettes. Ou des gens qui traînent dans un couloir parce que la fille n'est pas encore prête, mais ils ont déjà reçu, enfin, ils ont déjà eu accès au bâtiment. Ils traînent dans un couloir à une heure du matin. Souvent, il y a des appels à la police pour ça. Et si on n'a pas tout ça, si ça se fait vraiment discret, on ne va jamais le savoir.

Et je préfère ça, que c'est vraiment discret, qu'on ne va jamais le savoir. Et il y a le danger là, que surtout là, qu'il y a de l'exploitation. Alors voilà, pour moi, oui, c'est vraiment le plus important, c'est de garder la politique informée.

A : Oui, de l'importance de quand même continuer à travailler là-dessus. Mais du coup, ça c'est par rapport à la loi de 2022, comme vous dites ou vous parlez de la loi de 2024 ?

J. D : Ça c'est le bruit, par rapport à la loi de 2022. La loi de 2024, on doit encore voir si elle va survivre, parce qu'il y a opposition à cette loi par neuf associations qui sont plutôt du côté abolitionniste, historiquement, et qui ont fait opposition via le cours constitutionnel, pour vraiment abolir cette loi. Quelque part, cette loi, pour moi, c'est quelque chose que le syndicat qu'Utopie a voulu avoir.

C'est un acquis de eux, et je dois les applaudir, parce que tout ce qu'ils ont réussi à mettre là-dedans, ça crée un cadre, ça crée un cadre de comment le travail devrait se dérouler, dans les circonstances vraiment idéales. Mais d'un autre côté, si je suis un entrepreneur qui veut lancer un business là-dedans, je ne sais pas. Tu engages des gens, tu dois payer la sécurité sociale.

Souvent c'est par trimestre, c'est à l'avance, tu payes ça. Mais tes ouvriers, tes employés, peuvent dire après une semaine, moi j'en ai marre ici, c'est pas bien ici, je me casse, sans préavis, parce que c'est leur droit. Que tu ne sais pas dire, attends, moi j'ai investi pour 3 mois les charges sociales ici, je vais récupérer ça.

Tu ne peux pas, légalement, mis dans cette loi, tu ne peux pas. Ce n'est pas intéressant pour moi. Même comme entrepreneur honnête, ce n'est pas intéressant.

Tu dois vraiment faire confiance. Et malheureusement, le monde du travail du sexe, le monde de la prostitution, ça change tout le temps. Même ici dans les vitrines, on voit tous les mois entre 10 et 20 nouvelles têtes. Ça veut dire que s'il y a 10 ou 20 nouvelles têtes, il y en a au moins 5 qui sont parties aussi. C'est vraiment un turnover, il n'y a personne qui reste très long à la même place. Il y en a certaines qui restent là pendant 3, 4, 5 ans, ça c'est plus long, 5, 6 ans. Sauf dans les carrés où il y a les Africaines, là il y a encore quelques vieilles, et quand je dis vieilles, c'est âgées de 7 ans tout plus, qui sont encore là, qui font encore de temps en temps un client pour alimenter un peu leurs finances, parce que leur petite pension est vraiment petite, parce que tout ce qu'ils ont fait toute leur vie, c'est le travail du sexe, non déclaré, soit ils n'ont jamais travaillé, s'ils n'ont pas mis de côté, ils n'ont pas de pension. La loi du travail salarié, c'est quelque chose qui n'a pas très... Le cadre c'est bien, je dois dire, le cadre sur le travail qui a été décrit à ce moment-là, c'est bien pour la travailleuse du sexe. Mais pour personne d'autre.

Ici, Riverscott, tout ce qui est vitrine ici, qu'est-ce qu'ils disent, nous on n'a pas de relation avec, on loue l'installation et c'est tout. Les filles sont soi-disant indépendantes. Ceux qui ne sont pas non plus, mais ce que pour moi il y a besoin, c'est un statut d'indépendance spécifique pour travailleuse du sexe.

Voilà, ils savent s'organiser, ils savent faire ça, parce qu'il faut quand même voir que c'est des gens qui, non, un, pas le temps, deux, pas les connaissances, de faire leur gestion de société, eux-mêmes. Ils ne savent pas faire une comptabilité, ils ont besoin d'un comptable. Le comptable va se dire, oui, mais comment je dois faire, comment je dois voir les entrées et les sorties ? C'est quoi les sorties ? C'est nouveau tout ça, qu'est-ce qu'on

peut prendre, qu'est-ce qu'on ne peut pas prendre ? Est-ce qu'on peut compter comme dépenses, les gels, les préservatifs, je ne sais pas quoi, est-ce que ça sera accepté ? Tout ça, ça reste à voir maintenant, mais voilà, aussi longtemps que ce n'est pas clair dans un statut d'indépendant spécifique pour ce milieu-là, on peut éclaircir tout ça.

Et c'est ça qu'on avait besoin plutôt de cette loi sur le travail sous contrat de salarié. Parce que bon, celui qui veut se lancer là-dedans doit demander un agrément. Et l'agrément, pour l'obtenir, c'est jusqu'au procureur du roi qui doit décider oui ou non.

Pas avoir d'antécédents judiciaires, rien du tout. Qu'est-ce qu'on va ouvrir la porte là ? C'est d'avoir des associations avec des hommes de paille. Ce qui c'est déjà clair, ce qu'ils ont essayé, ce qu'il y en a qui ont voulu, qui ont parlé à des ex-prostituées, tiens, tu ne veux pas prendre ça à ton nom ? Il fallait me voir, j'ai eu la question de... Je ne le fais pas. Si tu le prends à ton nom, c'est toi qui es responsable. Si tu ne le fais pas, mets pas ton nom. Si ce n'est pas ton argent qui y va dedans, mets pas ton nom.

Alors voilà, il y a sur toute la Belgique, il y a eu 11 demandes. Je crois que des 11 demandes, il y en a 4 qui ont été approuvées. Et tout le reste, c'est négatif. Cette loi-là n'a pas eu l'effet qu'ils ont espéré. C'est pour ça que moi je dis, va pour ce statut d'indépendant spécifique au travail.

A : Ok, d'accord. Est-ce que vous avez déjà eu affaire à des personnes qui étaient sous contrat de travail, qui sont venues porter plainte ?

J. D : Oui. Contrat de travail, oui et non. On a déjà eu des filles, ici rue D'AERSCHOT, qui travaillent, enfin, qui n'ont pas les documents pour travailler. Pour travailler, ils achètent des parts dans la société. Une société qui, une fois qu'elle est propriétaire ou copropriétaire d'une société en Belgique, légalement, tu peux travailler dans ta société. Ce qui veut dire que, voilà, ils ont des parts, ça veut dire qu'ils sont inscrits comme indépendants. L'accord était que l'exploitant, le boss, le locataire des installations, c'est lui qui s'occupe de faire le paiement des charges.

Parce que bon, il sait sortir ça des loyers, du journalier, de la vitrine. Mais ce qui se fait souvent, c'est que le premier paiement est fait, peut-être le deuxième, et puis ils ne font plus. Parce que, ou bien la fille n'est pas venue pendant une semaine, ou bien, voilà, quand ça tombe juste au moment qu'il doit renouveler son paiement, il ne va plus le faire, parce qu'il ne sait pas s'il va revenir.

Et puis que, voilà, la fille est en dispute avec, veut aller autre part, ou surtout veut s'installer, parce qu'elle dit, voilà, moi je travaille officiellement comme indépendant, je suis inscrit, je vais prendre une adresse, et quand elle a son adresse, ah, tous les noms payés, touc, touc, touc, touc, comme elle a une adresse maintenant, ça tombe. Ah, et à ce moment-là, ils viennent porter plainte, parce que les charges sociales n'ont pas été payées comme convenues. Ça, c'est le style de plainte qu'on a déjà eu.

Vraiment sous contrat de travail, avant la loi, il y en avait, avant la décriminalisation, mais bon, là, c'était un contrat de serveuse, parce que tous les établissements sont classés, et ça, c'est le problème aussi, parce qu'on a décriminalisé, mais toutes les associations, enfin, toutes les lieux sont toujours catalogués sous l'Horeca. Pourtant, pour moi, c'est une location d'installation, c'est tout. Oui, tu sais boire quelque chose, mais la bouteille de champagne qui est là, dans le frigo, il y a peut-être pendant trois ans, avant qu'il y ait quelqu'un qui l'achète, alors, c'est pas là que j'irais boire ma bière, je veux dire.

Mais bon, voilà, c'est nouveau. Il y avait des filles qui avaient un contrat de serveuse, serveuse dans l'Horeca. Qu'est-ce que tu veux, tu veux aller te plaindre parce que tu n'as pas reçu... Souvent, ce qu'il y avait comme plainte, c'est quand ils utilisent la carte de paiement. 50 euros ou plus, voilà. Et ça, c'est lié au compte du lieu. Alors, c'est l'exploitant qui va dire, ah, j'ai reçu autant, la fille doit prendre note ou doit garder la copie de la souche pour pouvoir réclamer cet argent à l'exploitant. Et souvent, là, il y a des problèmes. Et bon, là, c'est une discussion souvent, voilà. Oui, mais elle ne m'avait pas encore payé le loyer, alors je ne lui paye pas.

Ce truc-là, tout dépend un peu de la situation. C'est souvent mot comme mot parce que ce n'est pas contrôlé. Le loyer de la vitrine, c'est, je veux dire, les premiers 5 clients.

Ça va dans une enveloppe et c'est remis de main en main. Il n'y a pas vraiment des traces de ça. Sauf quand l'exploitant, il va mettre à la banque que tu sais faire, bon, un dépôt en caisse.

Mais souvent, il n'y a pas qu'une fille. Il y a deux filles la journée et deux la nuit pour un bar. Peut-être qu'il y

en a des autres.

Tout dépend un peu. Voilà, c'est très difficile à contrôler tout ça. Enfin, c'est possible, mais il faut déjà un magistrat qu'il met à l'instruction pour avoir les réquisitoires bancaires et tout ce bazar-là.

Et puis, il faut faire l'analyse, il faut se connaître pendant tout ce qui est finances. C'est pas évident. Mais bon, il n'y a moyen de le faire.

Bien sûr, ce moment-là, le procureur va déjà voir. Attends, pour une bête plainte comme ça, est-ce que je vais faire tous ces frais-là ? Parce que bon, c'est des frais de justice. Frais de justice, ça veut dire que c'est d'abord la justice qui les paye.

Avant qu'ils ne peuvent les réclamer sur un qui va être condamné. Il faut qu'il soit condamné. Je suis jamais sûr. Alors là, bon, là aussi, le magistrat va déjà dire est-ce que je vais investir dans ce dossier ou pas ? Je dis non. Là, c'est une plainte, oui c'est une plainte, mais on ne va nulle part, c'est classé sans suite. C'est tout à fait un peu les difficultés.

C'est pas parce qu'une fille ou une personne en général vient porter plainte, un que c'est une infraction. Disons, l'exploitant vient porter plainte parce que la fille ne paye pas son loyer. C'est du droit civil. Alors la police ne va déjà pas prendre la plainte. Ou va peut-être prendre la plainte, mais en disant voilà, c'est du droit civil. On le voit au parquet, qui va l'envoyer dans la section civile. Et là, ce n'est plus dans nos mains. Nous, on ne va jamais avoir de retour de ça. Ce qu'on dit à ce moment-là, c'est, on prend un avocat. L'avocat, c'est arranger tout ça. Plus, bon, d'abord, c'est le juge de paix. Avant que ça passe en justice, je veux dire.

Et le juge de paix, c'est jusqu'à un certain montant. Au-dessus de ce montant-là, ça va être un autre tribunal. On n'arrive au début jamais à... Un qui vient porter plainte parce qu'il est dû 250.000 euros de loyer, il a déjà compte d'attendre si longtemps.

Donc souvent, ça c'est le problème des plaintes. Une plainte, ce n'est pas parce qu'on va porter plainte à la police. Une chose qui est garantie, ça va dans les statistiques. Mais ça ne veut pas dire que la justice va poursuivre. Tout dépend du montant de... Enfin, tout dépend de la nature de la législation, civile ou pas. S'il y a une infraction criminelle ou pas. S'il n'y a pas d'infraction criminelle, c'est classé sans suite, pratiquement tout de suite. Mais comme policier, on doit quand même prendre la plainte. Même qu'on sait, et on va expliquer ça, qu'il n'y a pas d'infraction judiciaire, alors ça serait classé sans suite.

Mais souvent... Souvent, quelque part, la personne qui porte plainte veut quelque part une trace. Elle veut ce papier, ce copie d'audition qu'il a porté plainte. Pour s'assurer, parce qu'après, s'il y a des autres problèmes, il a déjà ça. Parce que ça ne veut pas dire qu'une plainte en matière civile ne peut pas devenir quelque chose de... Parce que, par exemple, le loyer n'est pas payé. Et le patron veut son argent. Et puis bon, il ne reçoit pas son argent. Puis ça devient des menaces. Il ne reçoit toujours pas son argent. Elle va exécuter ces menaces. Et là, ça devient une violence. À ce moment-là, oui, ça devient judiciaire. S'il y a déjà une déclaration à l'avance, même si c'est du civil, il peut utiliser ça. « Moi, j'ai fait une plainte. On n'a rien fait avec. Comment je dois faire pour obtenir mon argent ? », il va se justifier avec ça.

Le truc est de faire que les plaintes n'aient jamais un retour clair. Un retour clair vers le plaignant. Ce n'est pas que le parquet ou le magistrat doivent dire à la police. Enfin, souvent, même à la police, ils ne disent rien. Nous, on fait le PV, on envoie ça, on n'entend plus rien.

Quand on a souvent la victime qui revient, « est-ce que vous avez des nouvelles de ma plainte ? », on va vérifier. On contacte le parquet, ce numéro de dossier est là. « Ah oui, c'est classé sans suite ». Nous, on ne savait pas. Et ça, c'est quelque chose qui est mauvais aussi. C'est que chaque plainte, chaque dossier qui est ouvert, la victime devrait être tenue au courant par le parquet, par la justice. La victime ni la police sont mis au courant.

C'est pour ça que moi, je dis à une victime, prends un avocat. Prends un avocat dans tous les cas. Si tu veux vraiment suivre que la justice fait quelque chose avec ta plainte, prends un avocat. Il y a maintenant aussi les avocats gratuits, tout ce bazar-là, ça a pas toujours existé.

On a eu la loi Salduz, le droit d'avocat pour tous les suspects, blablabla, et les victimes n'ont pas le droit d'avoir un avocat gratuit. Maintenant, finalement, il y a quelque chose au niveau bruxellois qui a été mis en place pour avoir un avocat gratuit pour la victime.

A : Uniquement à Bruxelles ?

J. D : Pour autant que je sais, c'est juste à Bruxelles. Mais bon, il y avait besoin de ça. J'ai jamais compris pourquoi on va faire une loi européenne, parce que dans toute l'Europe, pour les droits des suspects, il n'y a qu'une des droits des victimes.

A : Oui, il aurait fallu les deux.

J. D : Tout à fait. Suspect, tel catégorique, quatre catégories. Témoins et victimes étaient les Saldus 1, mais pour ceux-là, il n'y avait pas d'obligation d'avoir un avocat. C'est là que je me suis dit, « attends... ». À partir de 2, tu pouvais consulter un avocat à l'avance, mais il ne devait pas venir. À partir du 3 et 4, l'avocat devait être présent.

Attention, je veux dire, certains criminels, avant cette loi-là, ils étaient en train de mentir, mentir, mentir, mentir, mentir. Ça ne faisait pas avancer mon enquête. Bon, donc moi, j'avais quand même des preuves qu'il était en train de mentir. Moi, je l'ai laissé mentir.

Maintenant, tu as un avocat à côté. Quand il commence à mentir, mentir, mentir, l'avocat va dire, je peux avoir un quart d'heure avec mon client, il va l'expliquer : « Eh gars, pas que tu es en train de casser ta crédibilité, parce que tu es en train de raconter des mensonges. Je sens ou je sais que la police a des éléments, alors il vaut mieux commencer à parler un peu pour ton bien ». Et maintenant, on a des auditions où, oui, même le suspect va avouer au moins certaines choses.

Pendant qu'avant, par exemple, surtout certains milieux criminels, c'était... Oui, aucune information. ... silence, voilà. Et ça, je préfère.

Ça aussi, ça, c'est l'avantage de la loi Salduz. Première question : « Est-ce que vous voulez répondre à mes questions ? », si déjà non, alors voilà, on a fini. Au moins, c'est clair.

A : Merci beaucoup pour ces informations. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à rajouter parce que je crois que j'ai posé approximativement toutes mes questions.

J. D : Je crois aussi que j'ai fait le tour, surtout, voilà, la prise en charge des plaintes. Comme je dis, tout ce qui est non-relaté au travail de sexe va aller dans un commissariat normal. Et je vais même dire, c'est peut-être pas... sauf si le lieu de travail est concerné, mais autrement, il n'y a même pas besoin d'expliquer le fait qu'on soit un travailleur du sexe. Mais dès que c'est lié au travail du sexe, dès que, voilà, même si c'est autre chose, mais par exemple, c'est des violences faites par un proxénète, là, à ce moment-là, il vaut mieux pour nous, comme policiers, qu'on sait dans quel cadre on est.

A : Oui, pour avoir les mesures ou les suivis ?

J. D : Oui pour pouvoir proposer les suivis qui sont là, pour proposer le suivi par des associations, ou même le statut de victime, ce serait des êtres humains. Mais à ce moment-là, on doit savoir dans quel cadre on joue.

Et normalement, un policier qui est juste à la guerre dans un commissariat, et qui va entendre « Ah, on est ici dans le cadre de traite des êtres humains », il peut faire deux choses. Il peut continuer à faire son mieux lui-même, qu'il va rater. Parce qu'il va toujours oublier des choses, il y a des réflexes qu'il va avoir, il y a des questions à poser qu'il ne va pas avoir. Ou bien il va se dire « Ah, j'ai des questions de type... » parce qu'il s'est déjà une fois renseigné, il a déjà une fois eu le cas, et il y a quelqu'un qui lui a donné « Si tu fais une audition, pose ça, ça, ça comme question ». Et là, son truc sera beaucoup plus complet. Ou bien il va se dire « Qui dans ma zone de police peut faire ça ? » Et il va le contacter, celui-là. Et ou bien celui-là est disponible et il va dire « Amène ça chez moi », ou bien il n'est pas disponible, ça peut arriver aussi, mais au moins il va lui dire « Ah, pose ça, ça, ça comme question, n'oublie pas de faire ça, ça, ça, et prends tel et tel contact. » Ça c'est le truc à faire. Mais quand on sait à l'avance, qu'on sait via surtout les associations, eux ils savent très bien qui sont les collègues, qui ont de l'expérience, chez qui ils vont venir pour telle ou telle audition.

Donc ça c'est le mieux.

A : Et vous arrivez souvent à être contacté par le commissariat de police pour vous dire « On a besoin de vous pour cette audition ? »

J. D : Pas assez souvent. Je veux dire, franchement, pas assez souvent. Et souvent on doit constater « Ah, il y a eu un dépôt de plainte, ça a été tourné en vif, pendant que... » Nous on sait que ce n'est pas un vif. Même dans sa déclaration, elle parle de son travail de sexe, elle dit que c'est son proxénète, et il y en a toujours qui le mettent en vif. Non, ce n'est pas vif ça. C'est abus de la prostitution, avec des conséquences aggravantes, parce qu'il y a de la violence en plus. Et ça c'est totalement une autre réaction, au niveau parquet aussi. Un vif c'est un coup de blessure, je veux dire, c'est une bagarre.

Une première fois, il faut traiter ça au plus petit. Une fois accueillie madame, une fois accueillie... Enfin, après madame, on va accueillir monsieur. Si monsieur dit « Ah oui, j'avais un peu trop bu, je m'excuse, je ne vais plus jamais le faire », ça sera classé sans suite.

Parce qu'ils savent, l'injustice avec ça, on ne va pas obtenir beaucoup. On va perdre surtout notre temps. Pendant que ça rentre comme exploitation, abus de prostitution, avec des conséquences aggravantes, le magistrat déjà va dire « Ah, mais ça c'est autre chose ». Mais c'est différent.

Ça c'est pour moi le plus important, c'est qu'on sait faire la part des choses. Et c'est pour ça que cet outil que j'espère que le collègue en stage va développer et va me donner une copie de son travail que je vais essayer de faire implémenter. Et si je dois commencer par l'école, c'est là que je voudrais commencer. C'est d'avoir un outil, mais ce n'est pas un outil que pour la prostitution. C'est un outil où on peut retrouver ce qu'il y a à faire pour tout cas qui est hors de l'ordinaire.

Imaginons, je fais un contrôle routier. Tu mets à côté un camion avec un container. Tu ouvres le container, il y a 35 personnes dedans. C'est dans le trafic des êtres humains. Pas tout le monde sait tout de suite ce qu'il doit faire. Si tu sais. Ah oui, trafic d'êtres humains. Voilà, c'est parti.

Et première chose à faire, ce sera le nombre de contacts des professionnels, des experts à ce moment-là. Parce que trafic des êtres humains, déjà tout à fait c'est matière fédérale. Tu dois faire descendre la police fédérale. Mais même là, ceux qui sont de garde là, eux vont dire « ah trafic des êtres humains, ça c'est telle équipe dans notre police judiciaire qui le fait ». Ils vont au moins les contacter pour dire « on a ça, qu'est-ce qu'on fait ? ». Parce que si t'es enquêteur stupéfiant, tu ne sais pas.

Et là encore plus, dans les équipes judiciaires, il y a déjà des spécialisations. Et au niveau de la police fédérale ou judiciaire, c'est tout à fait spécialisation. Chaque groupe a sa spécialisation. Il y en a pour l'attrait des êtres humains, il y en a pour la stupéfiante, il y en a pour le terrorisme. Voilà, chaque équipe a sa spécialisation. Et l'avantage c'est que tu travailles au terrorisme, t'es de garde et t'as un cadre de trafic d'êtres humains, tu sais qui téléphoner, parce que tu connais tout le monde.

Là, je veux dire, ce switch est beaucoup plus évident. Ici, au niveau local, t'as deux options. Ou bien t'as un jeune flic très motivé qui veut se lancer lui-même, et qui va faire des erreurs, parce qu'il se dit « c'est pareil, il faut y aller ». Ou bien, t'as celui qui n'a vraiment pas envie, et qui va chercher tout moyen pour se débarrasser de ce dossier de merde qu'il ne connaît rien. Je préfère ce dernier, parce que lui va peut-être tomber sur la bonne personne. Pendant que le premier, avec toute la bonne volonté qu'il a, va faire des erreurs qui ne sont peut-être pas réparables. Ça, c'est le danger.

Alors voilà, pour moi, oui, mon conseil pour les travailleurs du sexe, c'est mettez-vous en contact, en tout cas avec les associations qui sont en Belgique, et ces associations-là peuvent t'aider à trouver le meilleur chemin pour porter des plaintes. Ils ont des contacts à la police. Ils savent trouver la bonne personne pour traiter les dossiers.

A : Merci beaucoup en tout cas d'avoir fait cet entretien en tout cas.

2. Christian Meulders – ASBL Surya

A : Pour commencer, est-ce que vous pourriez m'expliquer votre rôle justement, le rôle de votre organisation dans l'accompagnement de ces personnes-là, pour porter plainte.

C. M : Surya est née il y a une trentaine d'années maintenant, d'une volonté politique de prise en charge des personnes, au départ exploitées sexuellement, puis après par la suite aussi des personnes exploitées économiquement, avec une prise en charge globale au niveau psychosocial administratif et juridique, avec un département, je dirais un pôle hébergement. Donc notre travail à nous, c'est de permettre aux personnes qui ont exploité sur le territoire belge, de se trouver dans un lieu sécurisant, sécurisé, pour pouvoir réfléchir, si oui ou non, elles souhaitent porter plainte contre les personnes qui les ont exploitées.

Surya, c'est une organisation où on est 14 travailleurs, un centre d'hébergement, avec 21 places, un bâtiment et des logements de transit, 5, et des bureaux dans lesquels vous êtes. Dans la maison d'accueil, il y a 4 travailleurs, dans les bureaux il y a 7 travailleurs type assistant social ou assistante sociale, une secrétaire, un homme à tout faire et moi-même, et Maya, qui est la bordeur Coly, qui travaille avec nous maintenant depuis un peu plus de 5 ans et demi. Elle travaille comme chien de médiation. L'idée c'est qu'elle puisse accompagner les personnes dans, justement, éventuellement des dépôts de plainte, comme vous dites, ou de rassurer dans un premier temps dans le contact social, ou d'accompagner les gens dans des auditions, ça arrive régulièrement quand des auditions se passent dans nos bureaux, qu'elle soit présente avec les gens, et elle passe aussi dans la maison d'accueil.

A : C'est génial.

C. M : Oui... Donc nous on travaille avec des personnes exploitées sexuellement, on ne travaille pas avec des personnes en situation de prostitution. Les personnes exploitées sexuellement font partie d'une partie du groupe global qu'on pourrait appeler prostituées. Mais toutes les prostituées ne sont pas exploitées sexuellement, mais toutes les personnes exploitées sexuellement peuvent être considérées comme prostituées. On va avoir tous les autres profils de personnes prostituées, toxicomanes, dépendantes au sel et à l'alcool, dépendantes aux jeux, dépendantes au sexe, avec une vision plutôt performeur ou performeuse, donc qui sont dans des mondes complètement différents, prostitution occasionnelle, prostitution étudiante, où, plus que nous, on commence à rencontrer de plus en plus, qui ne se nomment pas comme telles, les jeunes filles mineures d'âge exploitées sexuellement.

On parle beaucoup de prostitution d'ado, je ne supporte pas ce terme-là. La prostitution est un travail légal en Belgique depuis juin 2022 ou décembre 2024, tout dépend du statut, mais ça vous le savez déjà. Mais la prostitution en dessous de 18 ans, elle n'existe pas. Donc c'est de l'exploitation sexuelle. Moi, dans mon vocabulaire, on le met tout le temps en avant et c'est vraiment une philosophie qu'on a à l'institution. On n'est pas contre la prostitution, loi de l'art. Pour ou pas, ce n'est pas notre problème, mais on est vraiment en train de militer contre l'exploitation sexuelle des mineurs et des rapports tarifés, quels qu'ils soient, ou des services en nature, type McDo, Quick, BK, pour des jeunes dans les schémas pré-prostitués.

Donc notre travail, c'est de recevoir toute personne belge d'origine étrangère, potentiellement victime des tracts mineurs ou majeurs, et les accompagner sur une réflexion de la situation dans laquelle ils ou elles se trouvent pour voir vers où elles veulent aller, où ils veulent aller. Notre travail, ce n'est pas dire « une personne prend contact avec nous, hop, on va à la police avec elle, porter plainte, faire une déclaration ou porter plainte ». Ça a des incidences sur pas mal de choses. On ne maîtrise pas ce que les gens vivent, et donc il faut plutôt amener les gens à comprendre dans la démarche qu'ils veulent faire, ou qu'ils ne veulent pas faire, quels sont les incidents positifs et négatifs. C'est assez important parce qu'il y a pas mal de mouvements de travailleurs sociaux qui veulent absolument que les gens portent plainte, se défendent, etc. Mais ils ne connaissent peut-être que la pointe de l'iceberg des intentions des gens. Et puis ce que les gens nous racontent, ce n'est pas

toujours la vérité, mais ce n'est pas non plus totalement l'ensemble de la situation qu'ils rencontrent. Et donc toute cette partie non visible, on ne la maîtrise pas, et c'est compliqué d'essayer de pousser les gens à prendre des décisions sur la toute petite partie qu'on connaît.

Ça c'est une posture. Tout le monde n'est peut-être pas d'accord avec cette posture-là, mais l'idée c'est de permettre d'être avec les gens et de les faire réfléchir sur qu'est-ce qui existe comme possibilité, porter plainte, pas porter plainte, attendre, faire déposer une main courante, donc il y a pas mal de petites choses, et quels sont les avantages et les inconvénients de chacune de ces choses. Donc ça c'est notre premier job, c'est de réfléchir avec les gens.

Ça c'est quand les gens n'ont pas encore porté plainte. Il y a des gens qui sont mis en contact avec nous via des services de police parce qu'ils sont interceptés ou parce qu'ils ont été portés plainte à la police. La plupart du temps, généralement, c'est des gens qui sont interceptés dans des situations de prostitution ou d'exploitation sexuelle.

Aujourd'hui, on met fort dans la prostitution, je dirais 2.0, tout ce qui est annonces internet, et donc du coup aussi tout ce qui est logement temporaire, Airbnb, Smartflat, appart hôtel, des logements via booking, ou des copines qui hébergent des copines, ça c'est le plus grand volet.

Il y a tout l'autre volet que nous on connaît moins, qui est prostitution de rue, qui est le plus ciblé aujourd'hui sur un public toxicomane, en tout cas à Liège, c'est ce qu'on va voir, ou à Seraing aussi, celles qui sont en rue, celles qui ne sont pas dans la rue Marnix, et qui sont en proximité, dans la rue avoisinante, ou même, ça c'est comique, sur le parking de l'école de police, qui se situe juste à côté de Seraing. Et à Bruxelles aussi à mon avis, mais je connais beaucoup moins la situation bruxelloise. On a moins ces filles roumaines, bulgares, qu'on avait il y a quelques années sur les trottoirs ici à Liège, on est vraiment sur un autre type de public, avec des situations, je dirais, plus violentes pour ces filles qui sont en rue, et qui ont peut-être, et ça vaut mieux voir avec Espace-p, ou Entre-deux, qui ont moins accès peut-être aux services de police pour porter plainte, parce qu'elles ont un tel vécu social, est-ce qu'elles ont encore confiance dans les services de police, comment est-ce qu'elles sont ramassées quand elles font du racolage, etc., il y a quand même toujours une infraction.

Donc là, je laisserai ça à mes collègues, parce que c'est pas du tout, je dirais, mon cheval de bataille, ou mon job principal, quoi.

Sur le volet, maintenant, des filles qui sont interceptées dans le cadre de dossiers potentiellement victimes de traites, c'est clair, on est souvent face à des enquêteurs qui sont spécialisés, ou en tout cas qui ont une appréhension de la matière plutôt positive, et une approche victime, et pas nécessairement au tort. Alors, ce qui peut se passer, c'est qu'après un certain nombre d'années de rencontres multiples avec ce public qui veut jamais parler, parce qu'on a aussi ça la difficulté, c'est qu'il y a une certaine lassitude de la part de l'enquêteur, et de se dire, mais pourquoi est-ce que je fais ce boulot-là, à un moment donné, elles sont jamais prenantes, ça peut être dans ce volet-là, ou alors des enquêteurs qui se challengent à tout moment, et qui essaient vraiment de démonter tous ces réseaux, je dirais, on est fort sur Amérique latine, pour le moment, Colombie, Brésil, Équateur, on est quand même fort sur quelque chose qui est très organisé, avec le passage d'Espagne, Portugal, France, arrivant en Belgique, des filles qui viennent directement de ces pays, par des groupes WhatsApp et autres, et donc c'est clair que les policiers ont parfois, une histoire qui est racontée, qui est toute faite, les filles ne se plaignent pas de leur situation, parce qu'il y a un travail qui est fait derrière.

Mais là, généralement, elles sont d'abord entendues, puis elles sont mises en contact avec nous. Soit on les voit, soit on ne les voit pas, ou parfois on les voit avant audition, tout dépend comment c'est structuré. Ça, c'est le premier, je dirais, grand pan des auditions, et généralement, c'est des grosses polices locales ou fédérales qui gèrent ce type de situation.

A : Il arrive plus souvent que ça passe d'abord par vous ou d'abord par la police ?

C. M : Alors, ça passe plus souvent par la police, d'abord, parce que c'est suite à des enquêtes que les gens sont découverts. Maintenant, c'est vrai qu'on a, depuis un certain temps, de plus en plus de contacts via notre adresse

mail ou via le site stoptraite.be, qui marche pas mal.

Et donc là, on a des dénonciations par mail, et les gens envoient un mail, soit nous téléphonent via ce biais, et viennent nous rencontrer. Ça, on a eu quelques fois ces derniers temps de personnes qui prennent contact avec nous et qui n'ont pas nécessairement fait une déclaration, ou alors qui ont déjà fait une première déclaration dans un service qui n'est peut-être pas compétent en matière de tract, ou c'est pas leur job premier, et donc ils vont à un service de garde faire une déclaration, et là, il n'y a pas réellement une réorientation envers chez nous.

C'est par-ci qu'ils ont cherché, qu'ils ou elles reprennent contact avec nous, et là, on va les accompagner dans la suite de la procédure judiciaire.

L'idée, c'est quand on intervient, c'est qu'on est toujours présent pour accompagner les gens dans le cadre des auditions qui conservent leur dossier d'exploitation. S'ils ont commis d'autres méfaits, abstractions de roulage par le passé ou des choses comme ça, ça ne nous concerne pas, donc on va mettre en contact avec l'avocat, on va préparer les choses, et comme ce n'est pas un volet TEH, on ne va pas travailler ce volet-là.

Nous, on va vraiment travailler le volet TEH, même si on fait un accompagnement global, mais le reste, on se dit que les gens ont aussi leurs capacités et leurs propres responsabilités par rapport à ce volet-là.

Alors, pourquoi est-ce qu'on est présent dans les auditions ou dans les premières rencontres à la police ? Ça arrive en tant que travailleur social, même s'il n'y a rien qui va réellement nous différencier d'un policier. Si j'étais rentré à la poste par la porte et que je vous dis que je suis un inspecteur principal à la police, vous êtes assuré que je pourrais très bien être ici, rencontrer l'équipe, mais il n'y a rien qui va me différencier physiquement.

Sauf que je ne suis pas la personne qui va intercepter la personne sur place, donc c'est ce qu'on explique généralement. On ne nie pas, quand on arrive dans un service de police, qu'on connaît les policiers. Je pense qu'on ne va pas essayer de jouer le jeu du travailleur social indépendant, etc.

Les policiers, on les connaît. La plupart, on se fait la bise quand on a la chance, ici à Surya, sur les 12, on est 8 à avoir 25 ans d'ancienneté minimum.

Donc le monde, on le connaît, même s'il change pas mal. Et donc souvent, on explique aux gens qui on est, pourquoi on dit bonjour aux gens, pourquoi on leur parle comme ça, en toute transparence. Je pense que c'est aussi le cadre global d'une déclaration, quand les gens sont accueillis quelque part, soit dans un service de police, soit chez nous, c'est d'expliquer qui on est, pourquoi on est là et depuis combien de temps on travaille à la matière, et pourquoi on a tant de facilité de discuter avec les gens ou pas.

Parfois, on ne connaît pas d'autres, donc on va expliquer aussi nos limites.

A : Donc vous êtes très transparent dans toutes vos démarches.

C. M : Je pense que si on n'est pas transparent, les gens, ils le repèrent tout de suite.

Il faut se dire c'est quoi ces personnes-là, qu'est-ce qu'ils font exactement, c'est quoi leur travail. Je pense que c'est clair. Comme quand on va recontacter d'autres assos, quand on contacte Patrick pour une prise en charge chez lui, on explique aux gens « on connaît quelqu'un qui fait partie d'une communauté religieuse, ils ont des logements, nous, on ne peut pas t'héberger plus longtemps, mais comme tu as le projet de retourner au pays ». On a fait ça avec deux filles il y a quelques mois, c'est plus simple que de s'héberger là-bas, parce que tu ne prends pas des places dans une centre d'accueil, parce qu'on n'a pas de place pour le monde, on vient te mettre dans un Airbnb parce que c'était compliqué, mais on ne va pas te laisser à la rue.

Je pense que la transparence, pour moi, est un gage de qualité dans le travail qu'on va développer avec les gens, parce qu'on attend des gens qui soient transparents. Si on n'est pas transparent et qu'on n'est pas clair, les gens ne vont pas l'être non plus, et si les gens ne sont pas clairs vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis de l'extérieur, d'abord vis-à-vis d'eux-mêmes, ça va amener pas mal de troubles au niveau psy, donc ça va abîmer leurs représentations qu'ils ont d'eux-mêmes, ils vont être en conflit intérieur en permanence, qu'est-ce que je dis, qu'est-ce que je ne dis pas, etc. Donc ça veut dire que le comportement ne sera peut-être pas adapté dans le mode de vie communautaire, et puis de l'extérieur, qu'est-ce que je peux faire confiance et qu'est-ce que je ne peux pas faire confiance.

Donc si je ne fais pas confiance, je ne vais pas dire la vérité, si je ne dis pas la vérité, qu'on se rend compte, ça a des assaillants sur l'enquête, ça veut dire que je mens, que c'est des choses que je cache, si je cache des choses, c'est que je ne suis peut-être pas réellement victime, mais si, je suis quand même réellement victime. C'est pas mal de petits éléments qui font que si la transparence n'est pas là, je dirais qu'on part dans quelque chose de plus compliqué par la suite.

Voilà un peu l'idée. L'idée, c'est de faire accompagner les gens dans ces déclarations, parce qu'on est le lien entre la garantie que ça va bien se passer, qu'on a confiance en les gens qui vont procéder à l'audition, qu'on est là aussi pour dire « halt, stop, on peut faire une pause parce que ça devient compliqué », ou « halt, stop, parce que je vois que tu racontes des conneries, mais je ne vais pas le dire devant un policier que tu racontes des conneries, à ce moment-là, je vais proposer, si tu fumes, d'aller fumer une cigarette, d'aller boire un petit café, d'aller s'arrêter, d'aller discuter avec Maya, voilà. » Et à ce moment-là, on peut reclarifier les choses « Moi, je ne comprends pas pourquoi ça se passe comme ça, mais c'est ton choix, mais sache que si tu te rends compte que tu dérapes et que tu n'arrives pas à te remettre sur les rails, on peut essayer de réfléchir à comment repartir sur les bonnes rails. »

A : Donc, vous pouvez être présent aux auditions ?

C. M : On est présent. On est présent aux auditions. Et c'est stipulé sur l'audition qu'on est présent.

A : D'accord donc, un travailleur de Surya est présent lors de l'audition. Est-ce que c'est aussi avec un avocat ou une avocate ?

C. M : Alors, généralement, sur les victimes, il y a rarement des avocats. On est plutôt sur les auteurs. L'avocat, on a eu ça en 24 ans qu'une fois, qu'une victime a demandé que son avocat soit présent. Pas de chance, en plus, c'était un néerlandais. L'avocate ne maîtrisait pas le néerlandais. C'était mon collègue, il avait dit qu'on ne jouait pas l'interprète avec l'avocat. Elle a voulu jouer à ce jeu-là parce qu'elle n'avait pas confiance. C'est dommage. C'était un climat de non-confiance. Elle avait pas mal de troubles psychiatriques aussi, c'est ça qui amène la non-confiance et un parcours de vie un peu merdique. On pouvait dire directement qu'on allait droit dans le mur, que ça n'allait pas bien se passer. Elle ment tout le temps, elle fait des choses qu'elle ne fait pas. Pour finir, on ne l'accompagne plus. Parce que le manque de transparence amène clairement des problèmes « Oui, j'ai quitté la maison d'accueil, je vais prendre un logement. Oui, j'ai un logement, mais je n'ai pas encore un contrat de bail. ... ». Mais tout compte fait, elle n'a quand même pas de logement, donc c'est normal qu'elle n'ait pas de contrat de bail, mais elle dit qu'elle va nous donner. Donc c'est compliqué d'arriver à ça, parce qu'après comment ça se passe avec la police aussi, comment ça se passe dans le monde judiciaire. Et on sait qu'aujourd'hui, les avocats de la partie adverse, leur but du jeu, c'est de démonter ce que les personnes ont dit en face. En repérant simplement les incohérences, on s'en fout du fond même. On va juste repérer les incohérences et les vices de procédure. Ça, c'est le taff de l'avocat aujourd'hui, pour essayer de dire qu'elle raconte des conneries, c'est bon, on passe à autre chose. Et le but du jeu, c'est d'essayer qu'elle soit le plus crédible possible par rapport à ses dires, qu'elle soit le plus cohérent dans sa ligne du temps, en termes de la temporalité : « À partir de quel moment je suis parti, comment j'ai été recruté, comment je suis arrivé, comment se sont passés les premiers contacts avec les gens qui m'ont fait entrer dans le processus. Est-ce qu'il y a déjà des questions de violence ou pas violence avant, pendant, après ? Si oui, à quel moment ça a dérapé ? Est-ce que j'ai pu gagner beaucoup d'argent au début ? Est-ce que je n'en ai pas gagné ? ». Essayer de retrouver, de reconstruire une ligne du temps.

Et puis on va se rendre compte que la ligne du temps, elle va s'inverser à un moment donné sur certains éléments. Parce que de compte fait, plus j'y réfléchis, plus je peux reconstruire. Et plus j'y reconstruis, plus je suis fluide après dans une audition de police. Et ça permet de ne pas donner, je dirais, des armes à la partie adverse pour pouvoir casser cette audition.

Et donc on est des partisans, à un moment donné, quand on est mis en contact avec les victimes, de dire stop, n'allons pas trop vite. Permettons-leur de se poser, de réfléchir, de reconstruire les choses.

Mais au niveau judiciaire, il y a toujours cette balance entre la rapidité, parce que si je traîne, les preuves

disparaissent. Le magistrat, il a besoin aussi de quelque chose pour pouvoir se dire « je continue, je continue pas » « Est-ce que je vais mettre à l'instruction pour pouvoir avoir un mandat d'arrêt pour la personne qui exploite ou pas du tout ».

Donc on est toujours dans cette tension. Et nous, ça permet un peu de réguler ces tensions. Parce qu'il n'y a pas de décider à la face des gens, ça c'est sûr. Mais c'est de toujours représenter la place de la victime dans cette procédure. Et de dire, attention, à tel ou tel élément. C'est assez important.

A : Est-ce qu'on pourrait dire que vous avez un peu un rôle de médiateur ?

C. M : La victime est un peu au centre, tous les opérateurs sont autour. Et on a un peu la personne qui va essayer d'articuler les choses. On a la chance ici en Belgique... t'es de Suisse c'est ça ?

A : Oui, exactement.

C. M : On a la chance, un magistrat, je peux lui téléphoner. Donc j'appelle le magistrat et je lui dis, soit je le connais, je le tutoie, soit je le connais pas, je vais le envoyer dans un premier temps.

Je lui explique qui je suis, ou c'est ma collègue, elle explique qui elle est, quel est le travail, quelle est la position, pourquoi on l'interpelle, etc. Et dans le courant de la procédure, il est prévu même qu'à toute échéance, pour les personnes qui n'ont pas de document de séjour, il y a un contact régulier avec le magistrat, après trois mois, puis après six mois, six mois, six mois, tout au long de la procédure judiciaire, il y a des contacts réguliers pour pouvoir faire le point sur la situation.

On a parfois des gens qui posent problème, mais on fait le point aussi avec le magistrat en disant « ça se passe pas bien avec elle donc désolée mais soit on les recadre ensemble ou pas » ... ça c'est possible aussi.

Il y a tout ce schéma-là qui gravite autour de la mission des centres.

A : Ok, d'accord, merci. Vous avez parlé du fait que vous coopérez avec les services de police, et que souvent ce sont des services de police spécialisés, et vous me disiez que ça se passait plutôt bien. Est-ce que vous avez des exemples ou des retours parfois où ça s'est peut-être mal passé avec ces services de police-là ? Ou justement pas du tout, parce qu'ils sont plus formés que d'autres services de police ?

C. M : Alors oui ils sont plus formés. Mais moi je pense que les difficultés, c'est quand les gens s'adressent à des services de police qu'ils ne maîtrisent pas, qui ne maîtrisent pas plusieurs choses.

Alors moi j'ai une double casquette, je suis aussi chargé de cours à l'école de police, donc je peux parler plus facilement de ça, puisque j'ai aussi fait une recherche il y a quelques années maintenant, sur « quelle représentation ont les policiers des personnes migrantes, quelle influence sur la détection des victimes de traite. »

Donc j'ai pu accompagner pendant dix jours des services de police, soit le jour, soit la nuit, sur leur relation aux personnes sur le terrain.

Je pense ce qui est compliqué, je l'ai vu il n'y a pas longtemps avec deux classes complètement différentes de candidats inspecteurs principaux, c'est qu'ils ont une représentation de la société aujourd'hui qui est totalement biaisée, parce qu'elle est basée sur leur expérience. Leur expérience est basée sur des faits criminels, des agressions, des violences intra-familiales, des suicides, des vols dans les magasins, donc pas mal de faits qui sont produits par, il ne faut pas se leurrer, par un certain type de personnes de la population. Et c'est toujours à répétition avec ces personnes-là.

On va trouver des jeunes afghans, on va trouver des maghrébins, et on va avoir des résumés très courts : maghrébins, stupés, afghans, délinquants.

Alors, je ne sais pas de quelle étude vous faites votre recherche, au niveau de quelle formation ?

A : J'ai fait Psycho, enfin mon bac en Psycho, et là je fais mon master en Criminologie du coup.

C. M : Donc en Psycho, on voit ça en Psychologie sociale, les raccourcis.

A : Oui exactement.

C. M : Ils sont là pour nous protéger d'abord, et pour faciliter des choses. Mais il y a tout le biais de ces raccourcis, au niveau cognitif, qui font que si on n'est pas conscient de ces biais, et qu'on ne les travaille pas, on va rentrer dans des discriminations.

Donc ces discriminations, elles s'installent également dans la prise de plainte. Je me bats régulièrement parce que je ne supporte pas ces guichets d'accueil dans les services de police : quand on arrive, on parle derrière une vitre, dans une salle d'attente pour expliquer pourquoi on y est, et il y a 10 personnes derrière. Alors qu'est-ce qu'on a envie de raconter, qu'est-ce qu'on peut raconter ? Donc déjà, l'accueil ne se passe pas bien.

Alors que si on est dans un service spécialisé, c'est eux qui sont proactifs dans le fait d'intercepter les gens, ou qui vont les convoquer, mais les gens vont arriver dans un service spécialisé, dans des bâtiments à part, et donc ne passent pas nécessairement par ce guichet d'accueil, en devant raconter pendant une demi-heure ce qu'il s'est passé.

Donc je pense que quand les gens ne sont pas dans un service avec des compétences spécifiques, c'est beaucoup plus compliqué, parce que d'abord, les personnes qui sont là, ils ont un côté multifacette, ils ont tellement de matière à gérer qu'ils ne sauront pas maîtriser. Et on ne peut pas leur en vouloir. Je dirais, c'est humain, un policier, la formation chez nous en Belgique, c'est 13 mois.

A : Ah oui c'est court.

C. M : Oui, c'est très court, oui. Avec le côté pratique également.

A : 13 mois ?

C. M : Oui. C'est pour ça qu'il faut parfois se poser les bonnes questions. Il ne faut pas en vouloir aux gens. C'est tellement condensé, c'est tellement riche, qu'heureusement, il y a de la formation continue, qu'on les y envoie, qu'il y a des personnes qui viennent les rencontrer dans leur zone de police ou dans leur service pour parler de différentes matières, et encore, ce n'est pas assez. Mais il n'y a pas non plus aussi de coaching, d'intervision, de supervision des policiers quand ils commencent. Ils amassent la matière. Donc pour moi, on est sur un réel besoin spécifique de formation continue sur pas mal de questions de société.

La société aujourd'hui, elle ne va pas bien. Je pense qu'elle explose de partout. Et ils en sont les premiers témoins. On néglige le fait, dire « oui, ils pourraient quand même mieux gérer, etc. ».

On voit les violences policières, on en a encore parlé cette semaine-ci à la télé, dans les manifs, etc. Oui, mais je pense qu'il faut aussi, je ne sais pas justifier leur comportement qu'il faut faire, mais c'est de se poser la question « comment sont-ils arrivés à un tel comportement dans leur méthode de travail ? », et donc, il faut les amener à être accompagnés dans tout leur travail.

Donc, je pense que c'est vraiment ça la difficulté aujourd'hui. C'est qu'on doit accompagner les gens qui sont face à un public et pas dire « ils ont été formés et puis c'est bon ». Et donc, cette formation continue est importante.

La preuve dans le cadre des 15 jours de porte ouverte, on a invité des services de police à venir. On a une trentaine de policiers qui viennent, avec des chefs de corps, voir même le directeur de l'école de police qui vient. Donc, je pense que notre travail à nous, c'est de faire prendre conscience à tous ces professionnels qu'on doit accompagner les gens sur le terrain.

Donc, notre travail aussi, à nous, c'est aussi de les accompagner sur le terrain.

Je prends l'exemple, qui n'a rien à voir avec une exploitation sexuelle, une exploitation économique. Un chef d'enquête d'une police, etc. nous a appelé il n'y a pas longtemps en disant « je fais une opération tel jour, dans tel domaine. C'est ma première grosse opération. Comment est-ce qu'on fonctionne ? Comment est-ce qu'on fonctionne sur l'approche victime ? Vous venez sur place, vous n'êtes pas sur place ? On les isole, ils ne l'isolent pas ? etc. ».

Donc, il y a, quand il y a une volonté de travailler sur une matière, mais là, c'est une matière en particulier, ils ont les capacités de pouvoir développer des protocoles de collaboration. Et ça, ça ne marche pas.

Maintenant, si c'est du tout-venant, c'est compliqué. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir et leur faire comprendre pourquoi ils réfléchissent comme ça, pourquoi ils deviennent parfois racistes. Ils ne sont pas à la base. Ils ne sont pas mauvais. Je veux dire, on ne naît pas raciste.

A : Oui, c'est par un comportement venant pas mal d'éducation.

C. M : Oui et puis des événements négatifs à répétition, sans solution, le matraquage des médias en permanence, que la société ne va pas bien, que la migration c'est pas bien, qu'on doit fermer les frontières. On est quand même dans un climat aujourd'hui assez violent.

Et c'est vrai qu'aujourd'hui, sur la question des personnes prostituées ou exploitées sexuellement qui vont porter plainte, je trouve qu'on n'a pas encore cassé les stéréotypes qu'on a sur les personnes prostituées. On a modifié la loi pour dire que c'est un travail comme un autre, mais tout le monde ne sait pas que la loi a été modifiée. Tout le monde ne sait pas que c'est un travail.

A : Pourquoi selon vous ?

C. M : Parce qu'au niveau politique, il n'y a pas eu de débat sur la question morale de la prostitution. Il n'y a pas eu de débat. Il y a juste Covid. Et durant Covid, prostituée en grande précarité par ce métier de contact interdit. Utsopi qui fait un lobby important auprès du cabinet du ministère de la Justice et du ministère du Travail à l'époque pour que, dans le cadre de la réforme du code pénal sexuel, pour qu'on puisse avoir une attention particulière aux personnes prostituées et qu'on puisse déterminer que ça devient un travail.

Mais il n'y a pas eu de débat moral. On n'a pas eu un débat réel pour ou contre la prostitution qu'on a pu avoir dans certaines assemblées. Et donc ça veut dire que si on n'a pas de débat moral sur la question de la prostitution, on n'a pas résolu la question de la prostitution. On a juste créé un statut qui n'est peut-être pas intéressant pour beaucoup de personnes prostituées.

Donc le gap, à mon avis, est très faible. Le nombre de personnes prostituées qui peuvent rentrer dans ce statut comme travaillées indépendantes, il faut pouvoir déjà gérer pas mal de choses. Et il faut pouvoir faire ce boulot-là sans avoir d'aide sociale à côté, CPAS, chômage ou mutuelle.

Si je ne suis pas là, je ne peux pas devenir indépendante. Qu'est-ce que je fais ?

Salariés, il y a six ou sept employeurs qui sont reconnus aujourd'hui officiellement comme employeurs. Donc on a tout le reste qui est 99% de la situation, des situations de personnes en prostitution ou exploitation sexuelle. Et donc pour moi, on n'a pas résolu ça donc c'est compliqué, même pour les gens sur le terrain, d'avoir un regard différent.

A : Donc en général, les policiers, et aussi vous, et aussi tout le monde ?

C. M : Pour moi, la population, en règle générale. Il suffit de voir les insultes aussi entre jeunes. Ça continue toujours « Sale pute, grosse pute, comment tu t'habilles, etc. ».

Et à la fois, je pense qu'on n'a jamais eu autant de situations de « prostitution d'ados », comme certains disent, d'exploitation sexuelle de mineurs, qu'aujourd'hui, avec un schéma pré-prostitutionnel qui commence de plus en plus tôt.

Il y a trente ans, on parlait de pédo-criminalité, pour des gens qui avaient des rapports sexuels avec des mineurs, qu'on payait via des réseaux. C'était de la pédo-criminalité, c'était l'affaire Dutroux en Belgique, l'affaire Fourniret en France. Aujourd'hui, on parle plus de ça. On parle juste de « prostitution d'ados ».

A : Oui, mais je comprends que ce terme vous crispe.

C. M : Voilà, mais c'est vrai que la Suisse a aussi une autre position sur la prostitution. C'est un travail légal dans des lieux bien déterminés, etc.

A : C'est vrai qu'on est sur quelque chose qui change totalement.

C. M : On n'a pas un regard positif sur la question de la prostitution, mais je pense qu'il n'y a jamais eu autant de recours au service sexuel quand on voit le nombre d'annonces sur les sites internet de Quartier Rouge et autres, et tout ce qu'on va trouver dans Vinted, VivaStreet. On va en trouver aussi. Je veux dire, c'est assez impressionnant, le nombre.

A : Ça paraît beaucoup plus abordable aussi, j'ai l'impression, avec les réseaux sociaux.

C. M : C'est plus facilement accessible que les petites annonces papier à l'époque. Et plus anonymes aussi, peut-être. C'est des lieux qui changent tout le temps. On n'est plus dans des rues à vitrines où quand on passe dans la rue à vitrines, on peut être reconnu par d'autres...

Je me souviens, il y a quelques années, je suis allé repasser rue Marnix, voir quelqu'un pour discuter d'une situation, un collègue. Ils ont leur bureau dans un arrière-salon. Mais c'était compliqué. Je sortais de l'école de police, j'allais là-bas. C'est vrai que c'est un bureau de travail social, là-bas. Donc j'étais à moto, j'ai laissé mon casque le temps de rentrer. Parce qu'après, le directeur de Surya va voir les prostituées rue Marnix. Parce qu'on n'a pas de travail de proximité. On ne peut pas dire qu'on va à la rencontre des personnes prostituées. Donc il faut vraiment, tout le temps, être attentif à ce qu'on dit, à ce qu'on fait...

Je pense qu'il y a un changement de mentalité sur la question de la prostitution. C'est-à-dire sur les gens dans le travail au quotidien, que ce soit sur la question de l'avortement, sur la question des maladies sexuellement transmissibles, chez les médecins généralistes ou les maisons médicales. Je pense qu'il faut encore changer cette mentalité.

Maintenant, moi, je la maîtrise moins sur la prostitution en règle générale. C'est vrai que les personnes qu'on accompagne exploitées sexuellement, elles ne se considèrent pas généralement exploitées sexuellement. Elles se considèrent comme prostituées, et encore.

Donc il faut amener à réfléchir sur comment s'est mis en place le processus d'entrée en prostitution versus exploitation sexuelle, le partage des gains, qui gère, qui décide, etc. Tout ça est à déconstruire, à reconstruire avec les gens en permanence. Sinon, à le faire avec les gens eux-mêmes, on doit le faire aussi avec le service avec qui on travaille, en l'occurrence, le service de police.

A : Mais donc, vous avez quand même vu, depuis ces nouvelles lois, donc celles de 2022 ou 2024, une évolution dans la mentalité peut-être des policiers ?

C. M : Non, je n'en vois pas encore.

A : Vous avez des échos positifs de ce changement, ou pas ?

C. M : Non, pas encore. Non, je veux dire, moi je ne le vois pas... Souvent, je pose la question, quand je donne cours à des futurs policiers, si ça travaille légal ou pas, ou même quand il y a des inspecteurs principaux, les gens ne sont pas clairs avec ça.

A : J'ai eu le retour que ça donnait peut-être un cadre un peu plus clair de ce qui est accepté. Mais sinon, rien d'autre quoi.

C. M : Oui. Ce qui est assez intéressant par contre, dans un point positif sur les violences sexuelles faites aux prostituées, je pense qu'avec la mise en place des CPVS un peu partout, je trouve que c'est un lieu qui est plus propice à aller faire un dépôt de plainte.

Par-là, parfois, on a aussi des demandes qui peuvent arriver jusque chez nous. Très peu, mais on a des collaborations avec les CPVS qui s'installent petit à petit, un peu plus avec certains qu'avec d'autres.

Pour Liège, historiquement parlant, on était un des trois premiers, donc on a plus de collaborations avec. Donc c'est Bruxelles et Gant, si je ne me trompe, les trois. Puis ça va venir un peu partout.

Pour le moment, on va créer une collaboration avec celui de Charleroi, avec Humani.

Donc voilà, je pense que ça, c'est des points positifs dans la perception qu'il peut y avoir des travailleurs psycho-médico-sociaux et policiers qui sont rattachés aux CPVS. Donc c'est vrai qu'ils ont un module, du coup, dans leur formation de deux semaines, des brevetés CPVS. Donc ils ont une petite approche de cette question-là. De ne pas stigmatiser, de ne pas culpabiliser, de ne pas juger. Donc voilà, tout ça, ça fait partie du travail de base. De vérifier de la pyramide des besoins, que les gens se sentent en sécurité dans le local, soient bien disposés par rapport à tout ce qui est portes, fenêtres et autres. Tout ça fait partie du travail qui est donné aussi en formation sur la prise en charge de qui que ce soit comme plaignant, entre guillemets. De vérifier que l'auteur des potentiels d'effet ne soit pas derrière ou qu'une personne qui accompagne, qui vienne traduire, mais qui n'est pas la bonne personne.

On peut avoir ça aussi pour des personnes en situation d'exploitation sexuelle ou prostitution, avec une personne d'origine étrangère qui accompagne, mais elle maîtrise le français, mais elle contrôle tout. On a l'impression qu'elle est sympa, qu'elle traduit pour elle, mais elle ne traduit pas du tout. Donc il faut vraiment vérifier.

Maintenant, je pense que la plus grande difficulté qu'on a par rapport à la problématique d'exploitation sexuelle, c'est qu'on a un phénomène qui touche à l'argent. Qui touche à beaucoup d'argent. Donc ça fait dire ou fait penser à pas mal d'images véhiculées de façon collective qui sont erronées, mais aussi quand même ce besoin d'argent pour les gens et de survie.

Donc ils savent qu'ils vont y avoir de l'argent, donc ils ne vont pas se plaindre de leur situation. Et on sait qu'ils devraient se plaindre, mais ils ne veulent pas se plaindre. Pourquoi est-ce qu'ils ne se plaignent pas ? On est là pour les aider.

Et là, on est dans ce qu'on appelle le cycle de la violence conjugale. Et tant qu'on n'est pas dans une situation de violence installée, et on arrive au moment des faits violents où la personne n'a pas son argent, où elle a été maltraitée, violée, ou qu'elle a été abusée par un client et que le proxénète ne vient pas reprendre pour elle ... tant qu'on n'intervient pas dans cette zone d'inconfort, d'extrême violence, la personne ne va pas du tout se plaindre de sa situation. On est dans un cycle qui va se reproduire régulièrement.

Et tant qu'il ne s'est pas reproduit au moins 6-7 fois, la personne ne quittera pas cette situation.

A : Ça c'est un chiffre sur les violences faites aux femmes ?

C. M : Les femmes victimes de violences intrafamiliales, on sait qu'il faut 7 cycles à un moment donné pour qu'elles prennent conscience des choses.

A : Ok, je ne savais pas du tout.

C. M : Les cycles sont de plus en plus violents et de plus en plus rapides. C'est pour ça que je dis souvent, quand je donne cours à un policier « vous êtes arrivés trop tard ». Et vous avez beau dire que c'est la 3ème fois que vous allez pour les mêmes faits dans la même famille, mais tout s'est calmé, le monsieur a pu s'excuser, a pu proposer des choses, on est dans la phase de réconciliation, d'excuse, et après on va être dans une lune de miel qui va s'installer après, et quand on est des gens dans ce schéma-là vers la lune de miel, on a beau dire et faire tout ce qu'on veut, la personne elle croit la personne qui s'est excusée « Ça va aller, il me l'a promis. Il a promis qu'on partira en week-end avec les enfants, il a promis qu'on partira tous les deux, il m'a acheté un chien ou un petit chaton ». Et puis ça devient un outil de chantage, le chien ou le chaton par la suite.

Donc on est un peu là-dedans dans la traie aussi, à un moment donné, il faut comprendre à quel moment on intervient, donc si on intervient pas du tout à un moment propice, les gens sont pas prêts, ça arrive, mais que ce soit pour l'exploitation sexuelle ou pour l'exploitation économique, on va contrôler un night shop, un car wash, si les gens ont l'argent qu'ils espéraient avoir, même s'ils dorment pas bien, mais dorment quand même peut-être mieux que dans leur pays d'origine, ils ont à manger, peut-être pas à ce que nous on souhaiterait qu'ils aient réellement comme repas, mais ils sont jeunes, nourris, blanchis, et ils peuvent envoyer de l'argent au pays, même si c'est peu, ils travaillent beaucoup, eux ça leur convient.

Puis à un moment donné, il y a le déséquilibre qui va s'installer, et c'est là qu'il faut pouvoir repérer que le déséquilibre est là, que le gars il dormait dans sa caravane, mais le gars il a plus payé de chauffage pour l'hiver,

donc il caille, il commence à avoir des problèmes de santé, le patron veut pas qu'il aille voir un médecin, voilà. On a un déséquilibre qui s'installe, et il faut aller ouvrir ces portes-là au niveau du déséquilibre. C'est pour ça qu'on travaille aussi pas mal avec les services dans les hôpitaux, donc quand les gens arrivent dans les hôpitaux, ils ont une problématique.

A : En lien avec ça, est-ce que vous trouvez qu'entre les différents services de police dans les hôpitaux, vous, la communication est assez bonne ? Est-ce que c'est relégué par exemple que une personne se prostituant va à un service de police random, est-ce que ce service de police, vous entendez qu'il va la rediriger vers un service de police plus compétent, spécialisé, ou vers vous ?

C. M : Alors je pense que oui, je pense que les gens quand ils maîtrisent, en tout cas quand ils connaissent l'information, ils la partagent, ou ils peuvent téléphoner, mais pour ça il faut connaître l'information.

Alors il faut aussi voir, parfois ils donnent l'information, mais parfois pour les gens c'est trop compliqué. Ils ont fait une démarche, et parfois une deuxième démarche, ça devient compliqué pour eux.

Donc l'idée peut-être parfois aussi ça, on a des contacts avec des collègues, même de centre, c'est-à-dire il ne faut pas donner notre numéro aux gens, il faut téléphoner avec la personne.

Je pense que le plus dur c'est la transition. Et donc c'est ce qu'on réexplique partout, c'est téléphoner au moment même. Nous on est accessibles 24h sur 24, 7 jours sur 7, il y a toujours un travailleur qui est de garde « Appelez-nous, c'est fait. » On ne va pas avoir la personne dans l'heure, parce que s'il est 2h du mat', il n'y a peut-être pas d'urgence, mais faites-le. Créez ce lien.

Je pense que la création des liens permet d'envisager quelque chose qui est un peu plus assis sur des meilleures fondations par la suite. Donc ça, c'est important. Je pense qu'il y a le monde médical, ils ont toujours leur sacré secret médical, ils sont embêtés avec ça, ils font rater des conneries.

Moi je dis souvent, en matière de traite, il n'y a pas de secret médical. Il y a un secret où vous n'avez pas l'obligation de parler, mais vous avez la possibilité de parler. C'est le code pénal qui le prévoit, l'article 1 tel du code pénal sur le secret professionnel, donc autant agir par rapport à cela.

Je pense qu'il faut toujours... Le policier, face à son secret de l'instruction, il dit « stop, arrête tes conneries ».

Alors nous aussi, il y a des choses qu'on ne va pas dire, donc il faut trouver la juste mesure entre ce qui peut être dit et pas dit. Et je pense qu'entre ce qui peut être dit et pas dit par chacune des parties, on a quand même un point commun de choses qu'on peut discuter sur les faits qu'on a remarqué. Juste les faits : on a vu que la personne n'était pas dans un état de santé ou de propreté, on a repéré qu'elle avait quand même pas mal de matériel de protection au niveau des rapports sexuels avec elle, qu'elle avait des tenues de rechange dans son sac qui sont plutôt des tenues de travail, qu'elle n'avait pas beaucoup d'argent sur elle, mais qu'on leur a dit que ça fait plusieurs jours qu'elle ne laissait pas laver, qu'elle n'est pas fraîche.

Toutes ces choses-là sont des choses objectives qui peuvent être partagées sans se tracasser du secret.

C'est vrai que le médecin ne va pas commencer à parler des lésions liées à un viol, etc. Mais si à ce moment-là, on rentre dans un cas de CPVS, ça se partage.

Nous, on peut être aussi interpellés par rapport à ça. On peut recevoir l'info qu'on ne va pas utiliser. On sait dans quelle gravité des faits on se situe aussi.

Je pense que plus on peut échanger, plus on peut construire une réflexion qui tient la route. Si on part sur des choses qui ne sont pas correctes, c'est compliqué d'avancer.

Parfois, on a la seule chance d'avoir ce moment-là avec les gens. Dans une heure, ce sera trop tard. Elle sera repartie, elle n'aura plus envie. Il faut échanger. On n'est pas obligé de donner les noms des gens. Parfois, il y a des gens qui nous téléphonent pour avoir des conseils. On n'a pas besoin du nom. Parfois, quand on a le prénom, on va dire qu'on s'appelle. Il ne faut pas croire qu'on est le seul détenteur de l'information. L'information, elle est déjà connue.

A : Est-ce que vous avez identifié les principaux freins qui pourraient empêcher ces personnes victimes de la traite, qui les empêchent de porter plainte ?

C. M : Le fait, peur de représailles des personnes, des auteurs. Si l'auteur est au courant, la représaille elle peut

être sur elle, mais aussi sur la famille restée au pays.

L'utilisation de photos, de vidéos que l'auteur aurait à sa possession pour voir la diffusion. On a eu ça de temps en temps, même pas que dans l'exploration sexuelle. Des photos qui sont partagées. Aujourd'hui, on sait que les photos ne sont peut-être pas vraies. Elles sont dites transformées. Le chantage est assez facile.

Peur de ne plus gagner assez d'argent. Si je quitte cette situation-là et que je porte plainte, je vais plus gagner beaucoup d'argent. Ici, je dois quitter le système. Je ne peux pas travailler dans ce secteur-là.

Il y a la peur de l'inconnu. La peur de l'inconnu, parce que c'est la première fois qu'on est intercepté. On se dit que c'est normal, qu'on peut le faire, qu'ils vont nous relâcher de toute façon. Donc il y a les croyances.

Tous ces petits éléments-là qui vont faire que les gens ne vont pas passer le cap de porter plainte contre.

Peur d'être renvoyé dans son pays. Et qu'on sache dans le pays qu'on est renvoyé parce qu'on se prostitue à l'étranger, même si on savait déjà que les gens étaient prostitués dans leur pays d'origine.

Peur aussi du regard de la famille sur le fait qu'on est parti dans une démarche migratoire qui n'aboutit pas, ou soi-disant j'allais réussir, j'avais gagné beaucoup d'argent et donc je dois revenir un peu tout penot, la tête baissée en disant que tout compte fait c'était pas ça. Donc autant essayer de continuer dans quelque chose que je connais.

Donc voilà, c'est pas mal de petites choses qui vont faire que les gens ne vont peut-être pas s'insérer dans une plainte.

Peur du policier tout simplement. Peur de violences policières. C'est vrai que dans le parcours migratoire ou dans les pays d'origine, la police n'est pas nécessairement la même qu'ici. Donc les représentations qu'on peut en avoir ou les représentations qu'on nous a inculquées aussi en permanence en disant de toute façon t'as pas de papiers, il faut te faire arrêter, t'es renseignement fermé, là c'est pas correct, c'est une prison pour l'étranger, ils sont violents avec toi, ils vont te renvoyer au pays. Si tu veux pas être rapatrié, ils vont t'utiliser des méthodes de force. En Belgique, ils ont déjà tué des gens qu'ils voulaient repartir.

Donc voilà, on peut utiliser plein de trucs, avec plein de vidéos. Il y a quand même une trentaine d'années ou 25 ans, je pense, c'est Sémira qui est décédée parce qu'ils ont utilisé une technique du coussin pour qu'elle ne hurle pas dans l'avion et ils l'ont étouffée. Donc on peut retrouver des vidéos qui parlent de ça en disant ça peut t'arriver.

Pour quelqu'un qui exploite, il y a moyen de conditionner les gens correctement.

A : Et à l'inverse, est-ce que vous, il y a des situations dans lesquelles vous avez conseillé de ne pas porter plainte ?

C. M : Alors nous, on ne va pas conseiller. Comme je disais tout à l'heure en intro, il faut amener la personne à prendre conscience de porter plainte ou pas.

Parfois, le mieux pour les gens, c'est de retourner dans leur pays aussi. On fait pas mal de retour volontaire via l'OIM.

Mais souvent, les gens portaient plainte avant qu'on arrive. Ils ont déjà fait une première déclaration. Dans ce milieu-là, en tout cas. Mais c'est pas à nous à conseiller ou à déconseiller.

A : Okay d'accord, c'est aider les gens à réfléchir sur la situation. Est-ce que vous avez connaissance de cas où une plainte a été refusée ou minimisée potentiellement par la police ?

C. M : A première vue, non. Parce qu'au début, ils ne peuvent pas, ils prennent. Puis après, il y a l'enquête. Et puis après, on peut discuter.

Parfois, il y a des premiers éléments d'enquête qui ne sont pas très favorables. Et on discute un peu de ces premiers éléments d'enquête. Et la police dit, en tout cas, j'ai oublié tel volet, etc. Donc il y a pas mal d'échanges.

Ou inversement, une situation, je me souviens d'une jeune fille à l'hôpital, il y a très très longtemps, où la police nous appelle parce qu'il n'y avait pas d'interprète. Il s'était embêté parce que c'était le Branlebas de combat au guichet des urgences où quelqu'un voulait utiliser le papier de quelqu'un d'autre pour s'inscrire. Et la fille dont on voulait utiliser le papier, s'obfusquait. Et le policier me disait, « venez un peu, c'est pas de la traite, mais venez quand même ». On dit non, on ne va pas venir. Pour finir, on a rencontré la fille 2-3 fois à

l'hôpital. Et on sentait qu'il y avait quelque chose, vraiment au feeling, quoi. Et on s'est dit avec les collègues « on la prend ». Donc on a été la chercher à l'hôpital. Elle venait en centre d'accueil. Et là, après un travail qui a duré des mois avec elle, on a réussi à reconstituer qu'elle était exploitée sexuellement. En fonction de l'autoroute qu'elle utilisait en voiture pour aller travailler, les antennes GSM, mais aussi les éoliennes qu'il y avait très peu à l'époque. La langue qui était parlée, etc. On a pu retracer la route d'où elle travaillait. Et puis de là, ils ont pu retracer qu'il y avait toute une filière qui arrivait là-bas.

Donc il y avait tout un trafic important au niveau international qui passait par Turquie, je pense. Et qui arrivait jusqu'en Belgique avec exploitation sexuelle de filles, quoi. Et à la fois, au départ, c'était pas du tout dans ce cadre-là.

C'est nous qui minimisions la situation. Et puis on s'est dit, on va quand même investiguer.

Je pense que la clé de la lutte contre ce phénomène et le fait de concilier les victimes comme telles, c'est le dialogue entre toutes les parties.

Je pense qu'il faut que chacun puisse, avec sa casquette, mais en connaissant les rôles et les missions de chacun et les limites de chacun dans son travail, ça permet de mieux pouvoir échanger et de trouver un juste terrain d'entente.

Il n'y a pas si longtemps que ça, on travaillait sous l'initiation d'une jeune mineure, mais qui n'était pas autour de la table parce qu'elle était encore en fugue. Et donc on avait les éducateurs qui étaient là, les policiers qui géraient la matière, et nous.

Et on a un peu discuté de voir comment aborder la situation, comment aller plus loin, quelles sont les limites de chacun dans le travail, jusqu'où on peut aller, jusqu'où on peut pas aller. Et je trouve que c'est tellement... Alors on dirait qu'on n'a pas travaillé avec la jeune ce jour-là, ça c'est sûr, on a passé deux heures. Mais on a pu essayer de baliser et aussi de réconforter qu'on n'était pas surhumain, qu'on peut pas arriver à faire changer les choses malgré les gens. C'est aussi ça.

Je pense que le dialogue et de savoir quels sont les rôles et limites de chacun dans son travail et les interactions possibles, je pense que c'est la clé de pouvoir amener les gens, ou les accompagner, je dirais, à ce qu'ils prennent des décisions.

A : C'est marrant parce que je suis allée à l'entretien hier et la conclusion était approximativement pareille. C'était un policier à Bruxelles qui disait justement que pour lui c'était le dialogue entre les organisations et surtout les différents services de police. De direct renvoyer, quand on ne sait pas faire, dire qu'on ne sait pas et qu'on n'est pas formé pour ça. Du coup ça rejoint un peu ce que vous dites.

C. M : C'est qui ?

A : Johan Debuf.

C. M : Ah oui mais c'était un vieux aussi sur la matière. Ça fait longtemps qu'il travaille.

A : Et oui, sa position était un peu pareille ... Je sais pas si vous avez encore quelque chose à dire, avant qu'on termine ?

C. M : Je pense que c'est assez complet. Merci beaucoup.

A : Merci à vous !

3. Dominique Sylvestre – Icar Wallonie

A : Du coup, je m'appelle Alix.

D. S : Dominique, enchantée.

A : Enchantée, ! Je suis en criminologie, en master, et je fais mon mémoire sur la réception des plaintes par la police des personnes qui se prostituent, et voir comment elles sont réceptionnées, comment ces personnes vont être vues par la police, et donc vous aussi, vos missions dans ce contexte-là. Donc, est-ce que vous pourriez m'expliquer votre rôle ?

D. S : Je ferai un bref... vraiment un petit historique, parce que sinon, on est là pour des heures. Donc, Icar, on existe depuis un peu plus de 30 ans maintenant, et au départ, l'association a été créée quand... enfin, elle existait déjà, mais elle ne s'appelait pas Icar-Wallonie, et puis on s'est séparé de... parce qu'au départ, c'était avec le Nid, qui est quand même un tendance abolitionniste, mais il n'y a plus le Nid.

Donc voilà, il y a une séparation, parce que philosophiquement, on n'est pas pour la prostitution, mais on n'est pas contre... on prend en compte les personnes, pas le fait qu'elles soient prostituées.

Au départ, Icar est née de la prostitution masculine, qui était présente à Nièvre, il y a très longtemps, sur la place de la République française, qui était une place qui existe toujours, mais qui était... il y avait un kiosque en rond, comme on voyait avant, il y avait des arbres, et c'était vraiment... c'était notoire, tout le monde le savait, il y avait une prostitution masculine présente, de très jeunes garçons, certains étaient mineurs, ben voilà, il y avait un peu des profils différents. Il n'y avait pas des sans-papiers comme maintenant, c'était pas encore l'époque des migrants, il y avait des jeunes qui se prostituaient pour leur consommation liée à leur asphalitude, d'autres par besoin d'argent, d'autres parce qu'ils voulaient s'acheter des choses que leurs moyens ne leur permettaient pas, et personne ne s'occupait de ce public-là, personne ne prenait en compte ce public, donc c'est la... une des co-fondatrices de l'ASBL, Michèle Billa, qui a été co-fondatrice pendant des années, mais qui est décédée il y a quelques années, qui a été la première à faire du travail, ce qu'on appelle une travailleuse de rue, une éducatrice, enfin de l'ITRS, et elle est allée à la rencontre des jeunes mecs qui étaient là-bas, et puis créer une filière, faire de la prévention, et Icar est vraiment né de ça.

Et puis après X années, la place de la République française a été totalement transformée par la ville, et la prostitution masculine a disparu, parce que la place ne s'y prêtait plus vraiment, il n'y avait plus de... il y avait un pissodrome, enfin tout ça a été enlevé, donc la prostitution masculine en rue a totalement totalement disparu. Et puis internet est arrivé, donc la prostitution masculine est essentiellement sur internet, d'ailleurs ils ne se définissent pas comme... c'est rare quand ils disent « je suis prostitué », ils disent souvent « escorte », ils se définissent comme escorte.

Dans la prostitution masculine qui est bien présente aussi, ben voilà, il y a des personnes hétéros, mais qui ont des relations avec des clients hommes, mais aussi beaucoup d'homosexuels, parce que la relation avec un client homme, je veux dire, entre guillemets, va leur poser moins de problèmes vu qu'ils sont homosexuels, et le client est homme, voilà.

Donc voilà, la prostitution masculine s'est retrouvée essentiellement sur internet, et puis de là, ben on a ouvert le travail, je veux dire, de terrain à la prostitution féminine de rue, qui est liée à presque 99% à la toxicomanie à Liège, comme dans plein de grandes villes, et alors à l'époque à Liège, il y avait encore deux rues, la rue de Lignot et la rue de Champion, près de l'ancienne Grand Poste, où il y avait des vitrines.

Donc voilà, on a vraiment commencé à travailler auprès des femmes. Maintenant, à l'époque, même en rue, moi j'ai fait pendant des années le terrain en rue à Liège aussi, il y avait beaucoup, beaucoup de nanas toxicomanes. Il y avait des personnes, des femmes qui venaient occasionnellement se prostituer, parce que des factures à payer, et qui n'étaient pas toxicomanes. Il y avait de temps en temps des femmes d'origine étrangère qui transitaient, elles restaient un moment, et puis elles repartaient, puis elles revenaient.

Et puis l'année, il a décidé de faire un peu beaucoup de répression, et puis il y a eu des travaux, donc tout le quartier, l'ancien quartier cathédrale Nord, est totalement transformé, il est toujours en face.

Donc la prostitution en rue est chaque fois, je veux dire, chassée, entre guillemets, il ne propose pas de lieu où elle pourrait être en sécurité, etc. Donc ça devient compliqué, parce que de plus en plus, il y en a qui travaillent soit en privé, qui donnent rendez-vous directement aux clients, mais on ne les voit pas.

Donc voilà, la clandestinité amène aussi la difficulté de ne plus rencontrer les personnes. Donc plus d'accès parfois à la prévention, aux soins, enfin tout ce qu'elles peuvent avoir besoin.

Et puis en 2009, on a commencé à venir ici à Seraing, parce qu'il y avait une autre assos qui a cessé de venir. Et à l'époque, on n'avait pas encore le local, donc on ne faisait que passer dans les salons le soir, principalement le soir, à l'époque c'était ouvert 24h sur 24. Et puis en 2011, on a pu alors louer le local, qui est venu pour beaucoup un lieu où elles peuvent venir parler de leur prostitution, c'est souvent le cas, elles viennent soit boire un café, chercher du matériel, leurs démarches, les permanences infirmières, les permanences médicales. Et alors à Liège, notre local de Liège, les dames de Serainf, les filles, ou les dames qui travaillent à Varennes, elles viennent ici.

Mais Liège est vraiment essentiellement fréquentée par les personnes de rue. Donc voilà, des situations beaucoup plus problématiques, précaires, pas de logement, pathologies. Voilà, c'est un public avec une précarité très grande.

Et alors on a ouvert aussi notre lieu à des femmes qui n'ont pas de lien avec la prostitution, mais qui sont en situation de grande précarité. Et quand une femme est en situation de grande précarité, elle peut basculer dans la prostitution, occasionnellement ou régulièrement, par besoin d'argent, ou par le risque en compte. Donc à Liège aussi, il y a une permanence médicale, permanence infirmière, l'accueil, elles viennent, elles peuvent manger, se changer, on a ce qu'on appelle le COIT, le code avec des vêtements, des chaussures, des produits de soin, on a des kits d'hygiène, des préservatifs.

Voilà, c'est vraiment un espace où elles peuvent venir sans obligation de démarches administratives pour avoir droit à quelque chose. Tous nos services sont gratuits.

A : Et donc vous avez fait quoi comme parcours vous ?

D. S : Alors moi je suis arrivée dans le social vraiment autrement qu'en ayant fait au départ des études sociales. À la base, je suis esthéticienne. J'ai travaillé comme esthéticienne pendant des années, j'adorais mon boulot. Et j'ai eu, c'est suite à un événement qui m'a touchée par rapport à une de mes amies qui avait été très grièvement brûlée, qui a été hospitalisée pendant très longtemps à l'hôpital à Bruxelles.

Et quand j'ai été lui rendre visite après ça, il y a eu une greffe du visage. J'ai vu qu'il venait prodiguer des soins et tout ça. Et j'ai trouvé ça mais vraiment, vraiment merveilleux.

J'ai parlé avec la dame en question. Et je savais que ça existait en France, mais je ne savais pas du tout que ça existait du genre de musique. Et je me suis renseignée.

Donc j'ai suivi la formation tout en continuant de travailler. Et pendant ma formation, je devais faire beaucoup de stages dans des milieux divers, dont un où le métier d'esthéticienne sociale n'était pas connu. Donc, je dis toujours, je n'ai pas attendu de travailler dans le social pour m'intéresser au social.

J'habite au Liège depuis toujours et je connais bien Liège. Et je connaissais Icar de nom. Je savais ce qu'ils disaient, mais je ne les avais jamais rencontrés. Et j'ai postulé chez eux pour faire mon stage. Eh bien, ils ont tout de suite accepté. Et le projet a super bien marché.

Et à la fin de mon stage, je me suis dit « je ne peux pas abandonner les personnes ». Enfin, j'avais du mal à... Donc, j'ai fait un choix drastique à l'époque où je pouvais me le permettre. J'ai demandé mon préavis parce que c'était une personne que je connaissais et où je travaillais, pour ne pas perdre les droits.

Et j'ai fait quasiment 10 mois bénévole chez Icar, rien que pour les soins bien-être. Et la coordonnatrice à l'époque, Michèle Guillaume, me disait toujours « mais suis des cours d'éduc, ça se conjugue très bien, tout ça ». Et puis, je me suis dit, ben non, non, non, je suis préservateur. Et puis, je me suis dit, ben oui, finalement, pourquoi pas. Et puis, j'ai repris mes études d'éduc.

Et chez Icar, j'ai mon pôle où je fais les soins à bien-être, mais uniquement à Liège... Et bon, je ne vais pas dire éduc, je préfère dire intervenante sociale parce que ça englobe beaucoup plus de choses.

A : C'est intéressant comme reconversion, c'est vraiment chouette, je trouve.

D. S : Et je n'ai jamais quitté Icar.

A : C'est fou, c'est génial d'avoir autant aimé un endroit.

D. S : Ouais, ouais, ouais. Et c'est vrai que quand on a commencé à venir à Seraing, au début, on n'avait pas le local. On passait dans les vitrines et tout ça.

Quand on a eu notre local, à l'époque, j'avais une autre collègue, une infirmière. Et on a commencé, ben voilà, c'est pas évident d'arriver, de se faire connaître. On est des femmes, l'incompréhension, elle se demandait qui on était, pourquoi on venait.

Et puis, comme je l'ai toujours dit, je veux dire, Seraing, ça a été vraiment comme un coup de cœur par rapport aux personnes qui y étaient, parce que ce ne sont plus les mêmes, à part certaines qui sont encore là. Mais c'est vraiment un lieu que j'ai bien intégré, que j'ai développé et que je suis là depuis assez longtemps. Et comme j'ai dit toujours, et ça je le dis même à des plus jeunes collègues : c'est la régularité, la ponctualité qui crée un lien de confiance, parce que dans la prostitution c'est compliqué parfois, mais voilà, le plus important c'est créer un lien de confiance, maintenir la confidentialité, le secret professionnel.

Moi, j'ai des dames, elles me confient beaucoup, beaucoup de choses, que ce soit administrativement, de leur vie, mais elles savent qu'elles peuvent me faire confiance. Je ne relate même pas tout, quand ce n'est pas nécessaire, je ne relate pas à mes collègues, sauf si c'est une situation qui te marque.

Mais voilà, c'est des conversations limite privées, mais ça leur permet aussi de déposer un bagage, parfois qu'elles ne savent pas toujours déposer.

A : Ok, merci beaucoup. Est-ce que ça vous arrive de les accompagner dans un dépôt de plaintes ?

D. S : Alors ici, moi je suis toujours très nuancée, parce que j'ai encore vu une vidéo d'une manif à Bruxelles, dimanche contre les violences policières ... pas que sur les travailleurs, nous on n'utilise pas le terme « travailleurs du sexe », mais là ils l'utilisent. J'en ai parlé hier encore avec une dame que vous allez rencontrer bientôt, si je ne me trompe pas...

A : Marie ?

D. S : Oui. Moi, je n'ai jamais été confrontée, ni par rapport à des dames d'ici ou d'autres endroits, à ce qu'elles soient victimes de violences policières. Maintenant, en rue, les personnes qui exercent en rue, je veux dire des grosses violences, non heureusement, mais il est déjà arrivé que des nanas nous relatent que les policiers les ont contrôlés, n'ont pas été polis avec elles, n'ont pas été agréables, qu'ils les ont peut-être emmenés au poste, mais voilà, le racolage, depuis la décriminalisation, n'est plus punissable, mais en rue, ce n'est pas nécessairement les nanas prostituées qui posent problème, c'est tout ce qu'il y a autour. Les dealers, la foule de la nuit, parce que la nuit, c'est la nuit. Parfois les disputes, les bagarres, donc voilà, ça peut arriver, j'ai été témoin parfois de policiers qui parlaient très, très, très grossièrement à des nanas. J'en ai même été interpellé, mais vraiment des violences, non.

Alors au niveau des plaintes, moi je relaie soit à la brigade des mœurs, il y a une police administrative pour les choses plus règlement en matière des salons, j'ai déjà relayé des situations plus complexes, et j'en ai accompagné deux, trois, parce que ça m'a rassuré. Mais maintenant, comme dans beaucoup de commissariats, il faut prendre rendez-vous pour déposer plainte.

A : Oui, oui. Et donc vous avez eu affaire, dans ces situations-là par exemple, à des commissariats de police ?

D. S : Alors ici, il y a le commissariat de Seraing, qui se trouve en haut de Seraing. Le commissariat de la bouteille, où il y a la police, il y a la section. Moi, vraiment, les policiers de base, j'ai déjà eu des contacts avec eux, parce qu'une fois, il y avait une nana, elle s'était fait démonter ses rétroviseurs par un plouc qui était tout le temps dans la rue. Là, je l'aurais quand même dit, j'ai dit « téléphone à la police, porte plainte ». Je dis « tu

sais qui c'est ? » Je dis « ne te laisse pas encore avoir ». Donc elle a téléphoné à la police, sauf que personne ne venait. 45 minutes après, elle me dit, il n'y a toujours personne. Donc moi, j'ai téléphoné, et ils étaient là dans les 10 minutes. Et je leur ai dit, « c'est quand même hallucinant que là, d'un bout de téléphone, il n'y a personne qui vient, et que moi, intervenante sociale », ils ont dit « Oui, mais on était appelé ailleurs », voilà. Je veux dire, ça peut arriver, mais voilà, avec la brigade des mœurs, la brigade administrative, on a une bonne relation. Je ne suis pas là pour faire de la délation, ce n'est pas mon truc.

Mais voilà, ça a déjà permis de relier des dames qui ont un problème avec une collègue ou avec leur propriétaire. Je relaie.

Avant, j'avais un très très bon contact à la police fédérale avec le chef qui s'occupait du procès d'éthique, de la criminalité, qui n'y est plus. Il est dans un autre poste.

Mais voilà, il y a toujours quand même ces entrées. Mais vraiment des violences, non.

A : D'accord. Et si, par exemple, une des personnes prostituées subit des violences d'un client, imaginons.

D. S : Ah là, oui, si.

A : Et qu'elle veut porter plainte contre lui. Ça se passe comment ? Vous pouvez les aider aussi à...

D. S : Ah oui, oui, oui. Maintenant, voilà, dans la prostitution, en tout cas de rue, par exemple. Les nanas, elles viennent, elles disent, ah oui, le client, limite il m'a violé ou il m'a frappé ou, enfin, faute d'accord, j'ai dû revenir à pied. Il y en a qui ont été vraiment malmenées, violentées par des clients.

Mais le souci, avec les nanas de la rue, il y a la consommation, leur vie est compliquée. Et pour beaucoup, la violence fait partie de leur vie.

On dirait parfois qu'elles n'ont pas conscience que ce n'est pas normal.

A : Oui, c'est intégré un peu.

D. S : On leur dit « mais si, tu dois aller porter plainte ». Alors, mes collègues, on a déjà fait des accompagnements pour plainte, mais ce n'est pas légitime.

A : Ok. Ok. Et vous pensez que c'est quoi les freins à porter plainte ?

D. S : C'est justement le fait que c'est tellement... Au niveau de la rue, c'est intégré ici. Et puis, heureusement, il y a très longtemps, la dernière grosse, grosse, grosse agression, il y a des années, c'était avant le Covid. Mais voilà, c'était une dame qui travaillait toujours.

Et ce jour-là, mais c'était un jour où je n'étais pas là. Mais voilà, elles me l'ont dit après.

J'ai dit « mais pourquoi vous n'avez pas contacté la police ? ». Vous voyez, quelqu'un me disait, « il y avait un jeune gars qui est resté toute la journée dans la rue. Et en plus, il mettait sa capuche ». Donc voilà, déjà ça, maintenant, c'est la mode.

Mais bon, toute la journée, il montait, il descendait. Et il a été refusé par beaucoup de dames parce que, voilà, elles ont parfois le feeling, elles sentent. Et cette dame-là, ben voilà, l'argent, c'est l'argent. Une passe, c'est une passe. Elle finit ses journées. Il est rentré. Ben ok, une dernière journée. Et elle s'est retournée. Il lui a donné les sous. Elle s'est retournée pour les mettre dans son truc. Sauf qu'il se promenait depuis toute la journée avec un immense marteau dans sa manche. Et il l'a fracassé.

Et heureusement, heureusement, heureusement... Donc il a fui. Il a descendu de la rue en courant. Et heureusement, qu'elle est au rez-de-chaussée, elle a réussi à ramper à la sortie. Elle a crié. Et c'est des clients qui l'ont arrêté. C'était un jeune mec. Donc la police est venue et tout ça. Mais là aussi, il y avait un article sensationnaliste dans un journal le lendemain. Il n'avait pas mis le nom, ni même le pseudo. Et je lui ai dit, « tu dois porter plainte ». Je lui ai dit, « sinon il va s'en tirer ». Peut-être pas, mais bon. Et elle n'a jamais voulu porter plainte pour ne pas lever son anonymat. Donc le mec a été reconnu comme psychologiquement dérangé. Il a fait peut-être deux, trois ans et puis basta. Mais voilà, je lui avais dit, « tu pourrais être anonymisé », mais elle m'a dit non. Parce qu'elle vient de loin et elle vient de loin justement pour pas que les gens la reconnaissent.

Donc elle n'a jamais voulu porter plainte.

A : Très peu portent plainte ?

D. S : Je sais pas les chiffres. Maintenant, voilà, il y a des nanas qui ont déjà porté plainte contre des clients. Une fois, il y en avait un qui était parti, qui avait été limite un peu violent avec la nana parce qu'il ne voulait pas la payer. Ben la nana, elle a remis son numéro de plaque et elle a porté plainte. Pour ça, elles savent y faire.

A : Et vous avez entendu comment se sont déroulés les dépôts de plainte ? Généralement, l'accueil de...

D. S : Je sais pas, maintenant, voilà. Il y a des bons et des mauvais partout à la police malheureusement. Mais dernièrement, il y a une nana qui était en couple depuis des années avec un con. Je me doutais qu'il n'était pas très gentil avec elle. Mais voilà, elle en parlait pas. Ou elle en parlait toujours en bien, je vais dire.

Mais un jour, elle est venue, elle m'a dit, « est-ce que tu peux me photocopier ça, ça, ça ? », j'ai dit « oui, pas de souci ». Elle m'a envoyé des photos où elle avait des coups. Je lui ai dit, « tu dois porter plainte ». Elle me dit, « c'est ce que je vais faire ». J'ai contacté l'inspecteur qui passe dans la rue, c'est la police administrative, mais qui est quand même en lien. De manière à ce qu'il la mette en rendez-vous avec quelqu'un... peut-être qui allait prendre... enfin qui allait être bienveillant. Et je lui dis quand même, que maintenant il y a des PV spécifiques pour les personnes qui viennent déposer plainte pour des violences conjugales, familiales. Je lui ai imprimé, je lui ai dit « Si il ne te fait pas ça, tu lui montres ».

A : Et il lui a fait ?

D. S : Oui, l'entretien s'est bien passé.

A : Tout en sachant que la personne est prostituée, ou il ne le savait pas ?

D. S : Il ne le savait pas. Maintenant ici, il y a des dames qui habitent l'entité de Seraing, qui habitent les environs. Forcément, comme je le redis, tu viens travailler en vitrine, les clients viennent de partout. Il n'y a pas que des clients qui passent dans la rue, même si c'est une rue au-dessus de ça. C'est même pas des clients, c'est des voyeurs, ils passent des heures, c'est hallucinant. Ils ne font que monter et descendre avec leurs voitures. Ils ne rentrent pas chez une dame, ils ne font que ça. Dans les clients, il y a tout.

A : Ah oui Ok, d'accord. Mmmh... Est-ce que vous leur avez donné certains conseils quand ces personnes ont porté plainte ? Par exemple, là justement, vous avez leur feuille.

D. S : Je lui avais dit, il y a le PV spécifique. Et voilà, maintenant, si la nana me dit « écoute, moi je préfère être accompagnée, ça me rassure ». J'y vais.

Le regard, même s'ils ne doivent pas être dans le jugement que la personne se prostitue... Comme avant, quand on disait « c'est pas possible que vous soyez violée, vous êtes prostituée ». Ben si, je peux être violée même si je suis prostituée, que ce soit par un client ou autre, il faut arrêter. Ça je veux dire, c'est quand même un peu moins qu'avant. Non, mais voilà, un policier n'est pas l'autre.

A : Donc c'est des remarques qui sont très présentes ?

D. S : Moi je n'ai jamais entendu, non. Jamais jamais entendu, ni une nana qui m'a dit. Mais voilà, dans les policiers, les jeunes, ils font parfois les malins. Ici normalement, ils ne peuvent plus passer, depuis des années, qu'en combi mixte. Femme, homme. C'est une décision du chef de corps il y a des années. C'est pas toujours le cas et je vois parfois, ils passent et puis ils font les beaux vers les nanas. Voilà, c'est des femmes jeunes. Mais ils ne peuvent pas, ils ne peuvent pas faire ça. Ils sont là, voilà, de passage, voir s'il n'y a rien d'anormal, de mauvaise personne dans la rue n'est pas fait. Oui. Mais bon, ce sont les petits jeunes.

A : D'accord, je vois bien. Du coup il y a les nouvelles lois, la loi de 2022 et la loi de 2024. Est-ce que vous avez vu des changements par rapport à ces lois dans les attitudes, que ça vienne de tous les côtés ?

D. S : La décrim ça a été vendu comme la loi qui allait tout révolutionner, qui allait tout améliorer. Même pour en avoir souvent discuté avec les dames et tout ça, beaucoup ne savaient même pas que la prostitution était criminalisée. Alors les personnes prostituées n'étaient pas criminalisées. Dans l'ancienne loi, une personne prostituée, même si elle ne l'était pas, était considérée comme une victime. Voilà. Donc la plupart des personnes qui se prostituent ne le savaient pas.

Même si elles le font librement, sans contraintes, sans personne qui les oblige, elles étaient considérées victimes.

Alors la décrim, moi je dis toujours, et C. M l'a peut-être dit, moi je dis que c'est une loi post-covid.

Bruxelles, c'est partie de Bruxelles, les associations qui ont œuvré pour la décrim, c'est des associations qui bossent essentiellement à Bruxelles. Alors Bruxelles, c'est une autre réalité, totalement différente. Rue d'Aerschot, dans les carrés. Rue d'Aerschot, c'est essentiellement des nanas, parfois très jeunes, il y a déjà eu des mineurs, d'origine nigérienne, albanaise, qui sont victimes de réseaux, de TH, de traite des êtres humains. Donc c'est une autre réalité.

D'ailleurs, je n'ai jamais compris qu'il n'y avait pas plus... Il y a déjà eu des incendies, des arrestations.

Et là, l'info est tombée, suite à la sécurité, il y a eu beaucoup de problèmes de drogue, d'agression, etc. Ils vont fermer les établissements également à 1h du matin. Ils vont faire un essai de 3 mois, mais qui à mon avis va perdurer après.

Mais voilà quand le Covid est arrivé, ici, heureusement, il y en avait déjà beaucoup, beaucoup qui étaient déclarées indépendantes. Elles sont en ordre. On paie leur cotisation, leur impôt, leur vie ici, leur vie chez elles. Donc quand le premier Covid est arrivé de mars à juin 2020, heureusement, toutes celles qui étaient indépendantes ont bénéficié du droit passerelle. Donc l'indemnité qui était donnée aux personnes indépendantes.

Celles qui n'étaient pas indépendantes, c'était un peu compliqué. Elles ne pouvaient pas toucher quelque chose. Donc voilà, il y en avait qui avaient quand même de quoi faire correctement. Et à l'époque, il y avait quelques nanas qui n'avaient vraiment, vraiment rien et là, on a pu négocier avec deux CPS qui ont accepté de les prendre en charge le temps de la fermeture.

Puis ça a réouvert au mois de juin 2020, mais moi je leur disais « ça va, fermez, l'épidémie n'est pas finie », c'est considéré comme une activité à risque. Donc effectivement, ils ont fermé en septembre, jusque juin 2021. Donc là, ça a été neuf mois. Et heureusement, entre la période de réouverture à la deuxième fermeture, elles se sont toutes mises en ordre.

Alors, il y a des nanas qui ont totalement arrêté d'exercer, qui n'ont vraiment pas exercé. D'autres qui se sont découvertes, tant mieux... que finalement, elles ne voulaient plus faire cette activité. Elles se sont rendu compte, après autant de mois d'arrêt, que non, elles ne voulaient plus. D'autres, ben voilà, qui ont continué à exercer en privé, comme les femmes d'ici, comme d'ailleurs. La prostitution ne s'est pas arrêtée avec l'interdiction. Comme les coiffeurs qui travaillaient chez eux.

Donc la décrim à Bruxelles, c'était une autre réalité, parce que voilà, elles ne sont pas indépendantes. La plupart, elles ne sont même pas en ordre de papier. Donc, c'était vraiment la misère, la misère, la misère. C'était vraiment une survie de tous les jours.

Donc, à l'époque, il y avait l'association Utsopi, qui existe toujours, mais qui était, au départ, le syndicat pour les travailleurs du sexe. Moi, je connaissais les cofondateurs, dont Yannick, Marie, qui en a été éjecté, Maxime, qui a quitté. Et Utsopi, pour moi, maintenant, n'est plus du tout représentatif de ce que c'était à la base.

Mais voilà, pendant le Covid, Marie, Maxime, ils travaillaient quasi 24 sur 24, colis alimentaires, enfin, ils avaient un travail de fou. Mais en soi, la décrim n'a rien modifié, rien, rien, rien, rien, rien.

A : Donc, même pas du niveau de la vision, par exemple, que les policiers peuvent avoir, ou que les gens peuvent avoir de ce que vous avez dit ?

D. S : Alors, moi, j'ai toujours dit, avant de faire la décriminalisation, ils auraient dû pencher sur un réel statut des personnes. Le statut, il n'y a toujours pas de réel statut. C'est toujours, voilà, celles qui sont indépendantes,

je ne les accompagne pas que dans leur inscription, dans leur secrétariat social.

Moi, j'ai connu l'époque où on était prostituées. Prostitution, ce n'était pas très... Voilà, parce que les papiers, ça reste. Et puis, en 2008, je crois, ils ont modifié tous les codes.

Et alors, la prostitution s'est retrouvée dans autres services personnels. Donc, c'est un code, maintenant. Ça évite de mettre le mot prostitution.

Donc, non, la dérim, moi, j'ai toujours dit, ils auraient dû bosser sur un réel statut qui aurait peut-être modifié le regard que de la société et avoir vraiment une reconnaissance de l'activité. Définir, je ne sais pas... Travailleur du sexe, moi, je n'aime pas parce qu'elles ne font pas que ça. C'est des femmes à la base, comme tout le monde. Et toutes ne font... Voilà, même si elles travaillent dans la prostitution, tous les clients ne viennent pas pour du sexe.

A : OK, oui il y a beaucoup de choses différentes mais on en parle pas.

D. S : Mais voilà, la dérim n'a rien modifié. On le voit, que ce soit ici, à Bruxelles, partout. Ça n'a absolument pas changé, quoi que ce soit.

Puis alors, il y a ce fameux contrat de travail. Moi, je suis dans l'entreprise, je me rends compte. Mais il y a un recours qui a été introduit par 11 associations, pas très féministes, à tendance abolitionnistes. Je ne sais pas du tout comment ce recours va être fait. S'ils vont dire « OK, on annule ce bazar-là, ou on modifie ». Mais en attendant, il y a quand même eu déjà 5 agréments.

Donc... Oui. Mais voilà, moi, même si je n'ai aucun jugement sur la personne qui exerce, sinon je ne serais pas à ce boulot-là. Mais j'en parlais auparavant avec une dame un peu avant, qui bosse depuis des années. Et elle me dit « tu connais une qui aime faire ça? », non. Ben non, non plus. Mais c'est l'argent.

A : Oui. C'est l'argent. Oui, c'est toujours ce qui revient.

D. S : C'est l'argent. Parce qu'elle, la première fois, elle m'a dit « cette fois-ci, j'arrête, jamais plus je ne reviendrai jamais plus ». Et pourtant, elle n'est pas idiote. Elle a une vie très structurée. Quand elle est revenue, je ne sais pas moi, s'il y a un an après, je ne lui ai pas dit, « ah, te revoilà ». Je savais qu'elle reviendrait un jour ou l'autre. Maintenant, il y en a qui ne reviennent jamais, mais elles sont rares.

A : Est-ce que c'est plus le manque d'argent ou c'est l'attrait de...

D. S : Alors, il y en a. C'est un manque d'argent parce que... Voilà. Il y a un manque d'argent, une mauvaise gestion financière. Et puis, certaines ont un attrait... Voilà.

Maintenant, il fait hyper calme. C'est la crise ici. On le ressent vraiment fort. Mais voilà, elles doivent continuer à payer les loyers d'ici, leur cotisation sociale, leur vie. Il n'y a pas qu'ici. Mais voilà, même celles qui s'en sortent encore, entre guillemets bien, elles me disent « c'est assez catastrophique », avant le Covid, c'était ouvert 24h sur 24. La rue ne désemplissait pas. Tous les salons fonctionnaient, étaient ouverts. C'était, comme je dis, Byzance. Il y en a, elles venaient 3h, c'était fait dans une journée.

Maintenant, il y en a elles font 10h, 12h, pour arriver à faire ce qu'elles estimaient devoir faire. Le Covid a quand même vachement tout modifié. Ici, dans la rue, avant, c'était ouvert 24h sur 24. Et puis, il y avait l'usine en face. Ça faisait vivre aussi ce ras. Tout le truc, c'est des objets qu'a fait vivre ce ras pendant des années. Sur le dessus, on le fermait.

Ce ras, c'est une précarité sans nom. La population, il y a un taux de chômage, c'est hallucinant. C'est une population beaucoup plus pauvre. Donc forcément, qui amène beaucoup de toxicomanie, beaucoup d'insécurité, beaucoup de dealers. Le bac ce ras, c'est hyper égaux. Quand l'usine, c'était en 2014-2015, ils ont commencé à diminuer au fur et à mesure de leur activité.

C'est dingue. J'étais dans un salon du Boudin, qui est toujours là. On s'est dit « c'est le début de la fin ». On sentait vraiment un changement. La ville a supprimé la 3e pose. Ils ne voulaient plus que 2 poses. Ils disaient que c'était trop difficile à gérer. Il y a eu 2 poses encore pendant quelques années. Puis est arrivé ce Covid.

Là, il y a eu les 2 fermetures. Ça faisait des années que la ville voulait fermer la nuit. A l'époque, beaucoup de nanas étaient pauvres.

Le week-end, il y avait tous les torchés qui revenaient de leur sortie à 6h du matin. Les cockés, les alcooliques, il y avait des problèmes. En semaine, les mecs venaient à 4h du matin.

Pour les filles, beaucoup étaient pauvres.

Sauf qu'il y a eu la reprise après le Covid. Là, ça allait encore. Elles ne se plaignaient pas.

Ça n'a fait que descendre. Il y a eu ce changement d'horaire. Maintenant, les établissements peuvent ouvrir de 6h du matin à 1h du matin. À 1h du matin, elles ne peuvent plus être là. Ça entraîne des problématiques parce qu'il y a eu un changement public.

Il y a encore les anciennes, mais après le Covid, il y en a qui ont arrêté, qui sont partis. D'autres qui sont retournées dans leur pays. Il est arrivé une autre population... Beaucoup, beaucoup, beaucoup de personnes d'Amérique du Sud. Comme partout. C'est une autre mentalité. Beaucoup de transsexuels aussi. Il y avait des trans avant, mais pas autant que maintenant. Ça amène une autre clientèle. Elles ont, comme les anciennes disaient « une autre manière de travailler ».

Tout a vraiment été modifié. Et ça n'a fait que... Comme je le dis, j'ai eu une réunion avec la ville il y a 3 semaines ici. Je le redis, moi, la rue, elle n'a jamais été belle. Mais voilà, elle était quand même entretenue avant. Quand il y avait l'usine qui fonctionnait 24 heures sur 24, il y avait des énormes lampes qui éclairaient toute la rue et le site pendant la nuit. Donc il n'y avait pas de sentiment de sécurité. Les nanas en été elles pouvaient laisser leurs portes ouvertes. Maintenant, c'est fini. Il n'y a plus de lumière.

J'ai demandé 40 000 fois qu'on change les éclairages. Il n'y a jamais rien qui se fait. Donc forcément, ça attire d'autres personnes. Il y a moins de passages de police parce que c'est une décision de la ville aussi.

A : Donc ça attire plus de violences aussi ?

D. S : Pas de violences. Non, non, pas de violences. Même parfois, je dis... Quand il y a des mauvaises personnes qui viennent ici, c'est parce que la rue s'y prête. C'est une rue en cul-de-sac. Il n'y a pas de commerce. Il n'y a pas de salon. Et le soir, voilà, maintenant je travaille moins tard clairement, mais en haut de la rue, parfois, il y a des véhicules quand il fait noir qui s'y garent. Ce n'est même pas des mecs qui viennent pour des nanas. C'est des deals. On consomme. On boit. Voilà.

De toute façon, les lieux de prostitution, je dis toujours, argent et sexe, ça attire. Il ne faut pas se voiler la face. Ce n'est pas un monde de bisounours. Tu imagines bien. C'est un monde à part.

A : Vous avez parlé avant qu'il y avait des personnes transgenres. Est-ce qu'il y a aussi des hommes dans cette rue ?

D. S : Ici, je n'en ai connu qu'un, William, qui était homosexuel. Il n'y avait plus tous les hommes. Et lui, il était dans la vie. Tous les jours, il était en homme. Mais quand il venait... Il a travaillé longtemps ici. Quand il venait ici, il était travesti. En plus, il fait toujours des spectacles. Il était toujours très théâtral.

Mais vraiment, homme, non. Jamais, jamais, jamais.

A : Et le rapport avec la police pour les personnes transgenres ?

D. S : Ici, non. Il n'y a jamais eu de problème. Parce qu'au début, quand ils ont commencé à être plus importants qu'avant, il y a des nanas qui disent « oui, c'est une concurrence déloyale, elles ne mettent pas qu'elles sont trans ». Je dis « tu ne peux pas les obliger à mettre une affiche à leur vitrine ». Il y en a qui le mettent. C'est bien pour les clients. Mais moi je trouve que c'est de la discrimination. C'est comme si une nana avait une main en moins et qu'on lui disait de mettre « je suis amputée ». Non, tu ne peux pas. Maintenant, comme j'ai déjà dit à certaines trans qui ne sont pas opérées mais qui ne sont pas un homme, je leur dis, « pour ta sécurité, tu devrais, même si tu ne veux pas, mettre l'affiche ». Si c'est un client que tu ne connais pas et qui ne se doute peut-être pas que tu es trans, c'est peut-être mieux de lui en faire part parce que tu ne sais pas sur qui tu peux tomber. Mais ça, c'est elles qui prennent le risque aussi de le dire.

Mais sinon, au niveau de la police, il n'y a jamais eu. En tout cas, la police des mœurs ici, elle n'a jamais fait de comparaison.

A : Donc, en globalité, vous considérez que la police traite les personnes de la prostitution comme des victimes si elles viennent porter plainte ?

D. S : Si, elle est victime, mais comme tout à chacun, toute personne qui va aller porter plainte pour quoi que ce soit. Non, en tout cas, je n'ai jamais eu de retour d'une personne qui a été portée plainte pour un petit fait ou un autre fait « J'ai été mal reçu, ou il ne m'a pas écoutée, ou il m'a mal jugée ». Non.

A : C'est assez fou parce que tous les entretiens que je fais pour l'instant, ça en vient à cette conclusion-là. Mais dans les lectures, dans la revue de littérature que j'ai fait, il n'y a quasiment que des articles négatifs.

D. S : Je suis toujours nuancée parce que c'est comme quand on donne le nombre de... de prostituées en Belgique, « alors, d'où est-ce que vous sortez ces chiffres ? », c'est impossible d'avoir un chiffre... La prostitution en privé, il n'y a plus que ça. Les Airbnb, enfin, il n'y a plus que ça maintenant.

Et ça aussi, ça fait du tort aux établissements. Mais voilà, il y a de la bonne littérature, mais comme je dis souvent, ce ne sont pas des gens de terrain. On n'interviewe pas spécialement des personnes qui exercent ou qui ont exercé. Ou alors, on va chercher des personnes... Ce n'est pas un jugement, mais dans la prostitution, il y a autant de prostituées que de situations. On ne peut pas résumer à une situation. Ici, elles sont toutes différentes. Qu'elles soient belges ou pas belges, leur culture, leur véhicule, leur ville, si elles ont transité par d'autres pays. Toutes sont différentes. Elles ont des parcours, des histoires totalement différentes, même si parfois, il y a des similitudes.

Dernièrement, j'ai été en contact avec une journaliste qui va réaliser un documentaire style regard croisé où elle ne va interviewer que des personnes qui exercent ou qui ont exercé. Elle ne va pas aller chercher des intervenants sociaux, des sociologues, sans jugement, des criminologues.

Parfois, encore une autre fois, j'ai été à un colloque. Alors, oui, ils expliquent ... parce qu'ils devaient faire, deux ans après la décriminalisation, ils devaient faire un rapport en disant ce que ça avait changé, ce qu'il fallait améliorer. Mais ce n'est pas des gens de terrain qui font ça, et ils ont eu seulement deux personnes prostituées qui ont parlé ... je me dis...

A : Ouais ... Mais je trouve ça quand même assez dingue, quoi, parce que j'ai quand même lu beaucoup de lectures.

D. S : Ah ben voilà, dimanche... Maintenant, je ne dis pas que tous les policiers sont tops et qu'il y a des mauvais. J'en suis consciente. Mais de là ... voilà ... Et en plus, à Bruxelles, c'est une autre réalité. À Yser, le quartier de l'Yser, avant, c'était essentiellement des nanas, trans, sans papier, en situation illégale, qui travaillaient là-bas, qui exerçaient pour survivre. Moi j'ai des nanas qui sont arrivées de leur pays, qui sont arrivées là-bas, on les déposait là. Puis elles étaient parfois arrêtées, on les renvoyait chez elles, puis elles revenaient par un autre moyen.

Maintenant, voilà, la plupart... Ici, il y a beaucoup de Sud-américaines, dominicaines, vénézuéliennes, colombiennes, j'ai même eu une du Pérou. Mais elles ont la nationalité européenne. Elles sont espagnoles. Elles ont toutes transitées par l'Espagne. Les Roumaines, maintenant que la Roumanie fait partie de l'espace Schengen, la Bulgarie aussi. Et les Albanaises, j'en connais encore que deux, ouais deux ou trois, qui ont toujours leur nationalité Albanaise. Les dernières Albanaises qui sont encore ici, elles se sont faites Belges.

Donc... heuuu... mais voilà, Bruxelles, c'est un peu une autre réalité. Parce que... Je suis pour la cause des femmes. Je suis la première à monter au créneau s'il faut dire et défendre quelque chose. Mais je trouve que maintenant, on est dans l'extrême dans tout. Dans tout. Dans tout, on ne peut plus rien dire, on ne peut plus rien faire sous peine de se faire traiter de chic, de chac. Oui, on est dans un extrême qui ne porte pas toujours, qui n'est pas toujours bon pour la cause des femmes. Et moi, voilà, parce que Bruxelles, il y avait les gens, mais parfois, j'ai déjà assisté à des colloques où c'était des ultra, ultra féministes, où elles considéraient que si une nana se prostituait de sa propre volonté, c'était des aliénés. Et entendre ça de la bouche d'une femme, moi, j'étais choquée, d'ailleurs, je l'ai dit. C'est extrême, et voilà, la prostitution reste quand même un milieu où on

n'a pas envie de les inviter ou de les écouter. Et moi, j'avais une fois participé il y a des années à des réunions que de femmes, et j'avais dit, ce serait peut-être bien que je puisse venir avec une personne qui exerce et qu'elle puisse parler. Alors les nanas, elles avaient fait « ouuhh lalalal » comme si j'avais amené le diable en personne. Oui, la prostitution reste quand même encore stigmatisée, ou alors, vu comme si elles sont toutes riches, elles sont toutes vulgaires, elles aiment ça, il y a encore c'est...

A : Oui, il y a beaucoup de stéréotypes qui sont dans la prostitution. C'est clair.

D. S : Mais... Et par rapport au contrat de travail, j'ai toujours dit, déjà, moi, je ne dis pas que c'est un métier, c'est pas reconnu comme un métier, moi, je dis toujours « une activité, elle exerce, ou elle a exercé ». Et ce fameux contrat de travail là, une gamine ou un gamin de 18 ans peut être engagé.e pour faire de la prostitution, mais n'est pas déclaré.e comme prostitué.e. Elles sont déclarées dans l'horeca.

A : Ah oui, c'est juste.

D. S : Déjà ça, en soi-disant que c'est pour protéger, pour ne pas que l'on sache que... Et quand j'ai reçu une des personnes de ce pays, ici, parce que j'avais eu l'écho qu'elle passait jeudi dans la rue, et je lui avais demandé si on pouvait se rencontrer, le contrat était déjà validé, au moins, c'était en 2025. Et je lui ai dit « en matière de rémunération, comment est-ce que ça va se passer ? ». Alors, elle m'a dit « ben voilà, salaire de base, 2500 euros, salaire de base », je dis « oui, mais elles vont faire des prestations, qu'elles en fassent 2, 3, 4, 5, elles vont gagner des sous », je dis « comment est-ce que ça va se passer ? », « Pourcentage patron, pourcentage pour la personne », mais je dis, « ça reste du proxénétisme donc, on me dit « ben non », ben si.

Et j'ai reposé la question à deux autres, au directeur et à l'autre directrice de ce pays, lors d'un colloque à Bruxelles, il y a un an, ils n'ont pas voulu répondre. Donc, voilà, maintenant, il y a 5 agréments qui ont été acceptés, il y en a Charleroi, dans le Pays Flamand, à Gembloux, et il a bien été notifié, parce que j'ai lu attentivement quand ce truc est sorti, ben voilà, il doit avoir un contrôle au niveau patronal de l'ONSS, de voir si tout se passe bien pour les personnes qui exercent, elles pourraient avoir un médiateur, si il y avait quoi que ce soit, et alors, là ... ce qui est hallucinant, c'est que le patron pourrait mettre fin au contrat après que la personne ait refusé X clients. Et vice-versa.

Alors, je me dis, ben, que je sache, elles refusent qui elles veulent. Et moi, ma crainte, c'est que si il y a vraiment des gens qui sont, des personnes qui sont engagées sous contrat de travail, ben le patron, ici, il n'y a pas de patron, c'est des propriétaires, donc elles sont libres de leurs mouvements, mais les patrons comme dans les clubs et tout ça, ils mettent la pression. Tu travailles, ben voilà, tu fais de telle heure à telle heure, tu donnes X pourcentages, comme dans les bars, ou comme dans certains trucs, si le client te demande sans préservatif, tu le feras.

A : Oui. Et donc au final, ça revient à du proxénétisme ?

D. S : Ça devient de l'exploitation.

Ici, je veux dire, la seule chose positive, même elles le disent, c'est que, voilà elle loue le salon, soit du jour, soit du soir, ou les deux, mais elles font l'horaire à leur guise. Il n'y a personne derrière, il n'y a pas de patron, c'est un propriétaire qui touche le loyer, mais elles ont cette liberté d'action.

A : Toutes ?

D. S : Toutes. Et d'ailleurs, aucun patron ici, ce n'est que des propriétaires. Et ça, certaines le disent, « moi j'aimerais bien trouver un autre boulot, j'en peux plus ici », mais, beaucoup, elles disent « avoir un patron... », parce que beaucoup, elles veulent toujours travailler, pas toujours sous le statut d'indépendante, mais librement. Et se dire que, avoir quelqu'un au-dessus d'elle, devoir respecter les horaires, ici, si elle va arriver à dix heures, alors que sa pause commence à six heures du matin, elle fait ce qu'elle veut. Elle n'a pas envie de venir, elle vient pas.

Je dis toujours, c'est le seul point vraiment positif pour elle.

A : Ok, d'accord, merci beaucoup. Je crois que j'ai fait le tour de toutes mes questions. Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose.

D. S : Moi, je dis toujours, entrer dans la prostitution est extrêmement facile. N'importe qui, demain ... En sortir, est extrêmement difficile. Parce que la dépendance à l'argent, c'est hallucinant. Et ce n'est même pas dans le but parfois de s'enrichir, c'est l'argent. Combien de fois, je dis à certaines dames qui ne prennent quasiment jamais de congés, je leur dis « prends un peu un jour ou un week-end ». « Qu'est-ce que tu veux que je fasse? », « Aller promener, rester chez toi, aller te reposer, regarder ta télé ». Et beaucoup, elles me disent « oui, mais tu vois, si je prends... », il y en a qui prennent le congé, mais pas tout le temps, mais celles qui ne le font jamais ou très rarement, « oui, mais tu vois, je vais être chez moi, je vais me dire, oui, mais je vais peut-être perdre X argent sur ma journée », parce qu'elles sont tout le temps. Je l'ai vu pendant le Covid, quand il y avait les droits passerelles, ils payaient les droits passerelles le premier vendredi du mois.

Je crois que j'ai, je reçois beaucoup de coups de fil, mais j'étais assaillie, j'avais beau leur dire, c'est le trois, le premier vendredi du mois, pas avant, pas après, il y en a, elles me téléphonaient tous les jours, « mais quand est-ce que je vais payer, quand est-ce que je vais payer, quand est-ce que... ». C'était hallucinant, hallucinant, hallucinant.

Et c'est un monde, ben voilà, l'argent est présent, le sexe est présent, la concurrence est présente, la jalousie, c'est un monde de... Il y a des transsexuels, mais je veux dire, déjà des femmes entre elles, c'est pas toujours... Mais alors ajouter à la prostitution, c'est pire. On n'a pas d'amis dans la prostitution, on a des collègues, il y en a qui se connaissent depuis des années, mais dire « être amis »...

A : Ok, parce qu'il y a toujours cette rivalité justement ?

D. S : Il y a cette rivalité, et puis tant qu'on est dans le monde, dans le lieu, ben voilà, on se côtoie, il y en a on a l'impression qu'elles sont hyper copines, hyper amies...

J'en parlais encore une fois avec une dame qui est venue me voir, mais qui a arrêté juste avant le Covid, et elle a la chance d'avoir une chouette vie, elle est aisée, son mari a une super bonne situation, elle est bien entourée familialement, et elle a toujours fait en sorte de bien séparer les choses. Mais voilà, quand elle travaillait ici, elle était à côté d'une autre dame qui était sensiblement du même âge qu'elle, elles étaient souvent en train de papoter les deux, une a arrêté, elles sont un peu restées en contact, et puis, tu vois, c'est le milieu qui fait ça. Une fois que t'en sors, t'as pas d'amis. Je connais pas de nanas qui ont gardé de grands contacts. Et pour beaucoup, en tout cas pour les Belges, principalement pour les Belges, c'est le lieu de vie. On part le matin ou l'après-midi de chez soi, on vient travailler, on part d'ici, on rentre chez soi, on va faire une course ou deux, au plus près... parce que encore ce matin, je dis, je dis bien, « tu vas acheter ton essuie-tout, ta boîte de coca, tes cacahuètes à la pompe et ça, la chose qui vaut quatre fois plus cher, alors qu'il y a un Colruyt à deux minutes d'ici ». C'est au plus proche le plus vite, pour venir ici. C'est un lieu, oui, pour certaines, elles ne connaissent que ça.

J'en avais une, elle a arrêté, mais elle a travaillé très longtemps et depuis très jeune. Elle prenait un jour de congé par semaine, mais elle venait ici. Au début, je lui disais « mais qu'est-ce que tu viens faire ici pendant ton jour de congé? Qu'est-ce que tu fais ici? », « Oh, je viens voir mes copines, j'aime bien ». Parce qu'elle les connaissait, oui. Elles ont difficile à, voilà, il y en a qui ont des vies en dehors d'ici, qui ont des amis, qui n'ont rien à voir avec la prostitution. Mais elles ne disent pas leur travail. Mais sinon, relationnellement, c'est très compliqué. Parce qu'il y a toujours cette gêne, cette honte à lui dire ... mais il y en a qui n'ont aucun souci « Tu te prends comme je suis, je suis prostituée, point barre ». Mais c'est quand même une minorité.

Donc voilà, pour certaines, c'est vivre dans le mensonge, c'est s'inventer deux vies, trois vies, pour la famille au pays, qui est dans une grande hypocrisie aussi. Parce qu'au début, elles me disent, « Oh non, ils ne savent pas, ils ne savent pas, ils ne savent pas ». Mais on leur envoie de l'argent tous les mois, beaucoup d'argent. Et pendant le Covid, je leur disais, « Mais tu leur dis que tu travailles dans l'horeca. Tout est fermé. Il n'y a plus rien de marché en Belgique depuis... Comment est-ce que tu justifies que tu arrives à leur envoyer de l'argent parce que tu es censée ne plus travailler ? ». Et puis, parfois, la famille, ils savent.

Elles deviennent elles-mêmes parfois proxénètes parce que « Ah tu m'enverrais bien 50 euros en plus, ou bien

je dois me faire soigner ». Et c'est culturel. Je leur dis, « Arrête, arrête ». Je dis « vie pour toi, garde. » Mais c'est dans... c'est génétique, même si leur famille n'est pas toujours correcte avec elles, elles le font.

Et cette notion de l'argent, au début, moins maintenant, parce qu'au bout d'un moment, je suis franche avec elle, toujours respectueuse ... mais au début, il y en a beaucoup qui me disaient... Il y en a qui me demandaient, je me souviens, « Combien est-ce que vous gagnez ? ». Et puis j'avais dit combien je gagnais. Elles étaient trois dans le salon, et elles m'ont dit « Mais vous faites comment ? », je leur disais, « Mais tu sais, déjà dans le social, nous, on a des subsides. On n'a pas de salaire de ministre. La plupart des gens, c'est des salaires de base. Il ne faut pas croire que tous les gens gagnent 2 000, 2 500, 3 000 par mois. Ce n'est pas vrai. ». Elles ne s'en revenaient pas. Beaucoup, au début, étaient gênées de ce qu'elles me disaient, « Je gagne quand même bien la vie. Je n'arrive pas à payer. J'ai des dettes. Je n'arrive pas à payer mes trucs à tchic ». Je leur disais souvent à l'époque, et ça m'arrive encore de le dire à certaines, je dis, « Écoute. C'est parce qu'il y a une question aussi d'éducation, d'avoir appris, d'avoir des paroles qui expliquent. Si demain, mon boss me dit, je ne te paye plus sur ton compte en banque, je te paye au jour le jour en liquide, je ne suis pas sûre que j'aurai la même gestion. » Et ici, c'est ça. C'est l'argent qui est donné à chaque prestation. Elles ne courent pas chaque jour à la banque déposer l'argent. Il y en a qui sont très bonnes gestionnaires, mais c'est quand même une minorité. L'autre fois, il y a une dame, pour le moment, elle a arrêté. Elle dit que c'est fini, mais je sais qu'elle aura fini. Elle vit depuis toujours avec sa mère, qui est pensionnée, qui est un peu sa mère d'accueil. Elle ne roule pas sur l'or. Chaque fois que je la voyais ici, elle me disait, « C'est catastrophique. Je n'ai fait qu'un client, deux clients ». Un jour, j'étais à Liège. Je revenais du boulot et je coupe par une galerie où il y a un grand magasin. Il y a des parfums de marques. Elle sort du magasin. Je ne l'avais pas vue. Elle m'appelle, elle me dit, « Oui, je me suis payée. Un bon parfum. Regarde, c'est un parfum de marque, le grand modèle. » À un moment donné, je me suis dit, « Pourquoi est-ce qu'elle s'achète ça alors qu'elle a dû ? » Je me suis dit, « Non, c'est le seul plaisir qu'elle s'octroie dans la journée ».

C'est de l'argent vite gagné. Pas facile. Vite gagné, mais vite dépensé et parfois mal dépensé.

A : Oui, je comprends.

D. S : Je dis toujours, c'est facile d'y rentrer. Moi, quand je reçois, quand j'ai un coup de fil d'une dame, qui me dit « j'aimerais bien mettre un lien sur un ... mais je sais qu'il faut être déclarée indépendante. On m'a dit que vous pouviez m'expliquer tout ça ». Elles ont mon téléphone. Il y a toujours quelqu'un qui connaît. C'est un microcosme, la prostitution. Même de loin, il y a toujours quelqu'un qui connaît.

Donc je dis toujours, OK, mais je reçois avant. Je veux toujours voir la personne avant. Je ne fais jamais des démarches sans avoir vu la personne. Je lui explique un peu tout. Si elle bénéficie, qui est au chômage, je lui dis « réfléchissez bien parce que c'est plus Byzance, comme avant, vous allez peut-être gagner moins, mais devoir payer plus qu'actuellement ». Je leur explique aussi le côté moins... Je ne vais pas dire glauque, mais la réalité aussi. Et je ne dirai jamais « prostitue-toi, c'est bien ou ne te prostitue pas, c'est mal ».

Maintenant, si la nana me dit « je veux vraiment arrêter, est-ce que tu peux m'accompagner dans mes démarches, dans mes recherches de formation ou dans mon petit job? ». Souvent, c'est compliqué parce que pour beaucoup, elles n'ont jamais travaillé dans la prostitution, dans tes CV, c'est compliqué. Maintenant, on a déjà un peu trafiqué en étant dans l'horeca, mais c'est compliqué. C'est un monde... c'est un monde à part.

Maintenant, quand je vois les vidéos, les réseaux sociaux des travailleuses, des travailleurs, qui vantent la prostitution comme si c'était le monde merveilleux des bisounours : « je gagne beaucoup d'argent, tous mes clients sont gentils, tout se passe bien ». On glamourise la prostitution.

J'ai encore vu une vidéo d'une jeune qui travaille chez elle en privé. À l'entendre, tout est merveilleux. Elle dit combien elle peut gagner sur une semaine, bah je comprends qu'il y a des jeunes, moins jeunes, mais la prostitution chez les très jeunes est quand même assez alarmante, qui se disent que c'est facile. La prostitution des jeunes ne fait qu'augmenter. En Belgique, on en parle très peu, mais en France, ils en parlent beaucoup plus. Maintenant, ce n'est pas pour ça qu'ils agissent plus fermement. J'en parlais une autre fois avec un policier, un petit policier, il me disait que le trafic de drogue est toujours bien présent, mais il dit que les petits caïds, comme il les appelle, c'est plus intéressant pour eux d'avoir 2 ou 3 nanas qui bossent pour lui et qu'il va faire

travailler, il a moins de risque que de gérer un petit trafic de drogue.

Souvent, les nanas, on a des jeunes, les mineurs ne peuvent pas être pris en charge comme ça, ça reste des mineurs. Là, on doit absolument les relayer à la brigade des mœurs. On ne peut pas dire, si c'est au téléphone, c'est différent, mais on a parfois des parents qui appellent, qui ont des suspicions de prostitution et ils ne sont pas toujours outillés pour parler, parce que dire aux jeunes « c'est mal, tu ne peux pas le faire », ce n'est pas comme ça qu'il va oser parler ou qu'il va savoir expliquer.

Nous, il y a un peu plus d'un an, on avait fait un premier colloque vraiment pour expliquer comment, c'était des intervenants qui travaillaient principalement dans les secteurs sociaux, comment faire face quand on est confronté à une prostitution de jeunes ou de mineurs et on réitère cette année avec C. M et Child Focus et toujours les mœurs.

A : Merci beaucoup, en tout cas, pour cette interview.

D. S : Ah je peux encore dire un truc, à l'époque il y avait monsieur P, un flic, il passait, pas tous les jours, mais il avait en charge toute la région de Liège, et il a quand même fait du bon boulot ici, pour les nanas, et contre certaines qui n'étaient pas régo à l'époque. On est toujours en bon contact, je l'ai vu la semaine dernière, et lui, ben, voilà, il avait son côté répressif, quand il devait, mais, voilà, le fait qu'on ait eu une bonne collaboration, je lui avais toujours dit je ne suis pas indic, on collabore mais ... parce que ça reste des flics ... mais ça a permis pour pas mal de nanas qui étaient dans une situation, moi, je leur disais « j'ai mes limites, je ne suis pas avocate, je ne suis pas juge, je ne suis pas policière, voilà, j'entends ce que tu me dis, tu ne peux pas rester dans cette situation-là, donc moi, si tu es OK, je peux te relayer de telle, telle, telle personne, si tu n'es pas OK, si tu ne veux pas, ben, voilà, tu sais, tu as l'information, et si un jour, tu changes d'avis, ben, tu viens ».

Et ça a permis à pas mal, ouais, quand même quelques nanas, pour des choses pas graves, ou plus graves, ben, d'être reçues par lui, ou même, il est déjà venu ici changer la porte, et de, voilà, et de donner aux nanas une autre image de la police, ouais, c'est important, je pense, ouais, parce que souvent, dans les nanas d'origine étrangère, ben, voilà, la police dans leur pays d'origine est corrompue, n'est pas tendre, avec les personnes qui sont prostituées, ou transsexuelles, donc, voilà, ça, ouais ... et franchement, j'ai toujours apprécié la collaboration, et même lui ... parce qu'avant, le social et les services de police, c'était vraiment deux mondes à part. Le social, c'était, il y a des années, c'était peace and love, le gauchiste, donc la police, parfois, c'était tendu, moi, je n'ai jamais eu de soucis à, voilà, avoir des échanges, si besoin. Et ça a réglé pas mal de situations, vraiment.

A : Mais je pense, oui, c'est un truc que je retiens aussi pas mal des personnes avec qui je parle, des liens de confiance entre tous les services, et aussi avec, du coup, les personnes se prostituant, mais, enfin, je pense que c'est quelque chose qui peut faire vraiment avancer les choses, j'ai l'impression. Entre les services de police, entre les accompagnements de la police...

D. S : Oui, oui. Je relaie au maximum moi, si une nana a des histoires de papiers, d'autres choses, des problèmes, je relaie à un avocat, la police, un autre service ou je les accompagne. C'est avoir, voilà, des personnes où je ne dois pas réexpliquer dans quoi je travaille, avec qui je travaille, voilà.

Et le secrétariat social avec qui je collabore depuis très longtemps, ben, voilà, la première fois, c'était la responsable du service des bûchers d'entreprise, ben, voilà, je lui avais téléphoné, je lui avais expliqué qui j'étais, avec qui j'allais venir. Elle m'a dit « oh, ben, il n'y a pas de souci, je veux en informer mon équipe ». Maintenant, elle est pensionnée, mais son équipe est bienveillante, je ne dois pas réexpliquer. Elles savent que personne ne vient d'ici ou d'ailleurs. C'est ça qui est important aussi.

A : Oui, vraiment c'est très important je trouve. En tout cas merci pour cet entretien, c'était très intéressant.

D. S : Merci à toi !

4. Ingrid

A : Selon la littérature, les plaintes des personnes se prostituant sont mal réceptionnées.

I : C'est pas vrai. J'ai travaillé 32 ans au Quartier Nord. 32 ans au Quartier Nord. C'est pas une année, c'est pas un mois, c'est 32 ans. Jamais sur 32 ans je n'ai vu un flic maltraiter une fille. Jamais. Il est arrivé, c'est vrai, quand ils ont fait des grosses descentes pour Mama Leather qui a été condamnée pour proxénétisme, 14 ans de proxénétisme. C'est moi qui l'ai dénoncée d'ailleurs...

Mais c'est vrai que quand ils viennent à 6h05 du matin et qu'ils défoncent les portes et que tu te trouves avec des filles sans papiers, elles ont peur parce qu'on leur dit que la police est méchante, qu'elle, va les mettre en prison. Il y en a une qui a essayé de sauter par le toit. Bon, ça c'est pas la faute de la police. C'est parce qu'on leur dit « si la police vient, elles sont méchantes ». C'est quelque chose qu'elles ont intégré. C'est quelque chose qu'elles ont totalement intégré.

Jamais, jamais, que ce soit avec les fédéraux ou J. B, jamais, jamais, jamais. D'ailleurs, dans mon livre, je le remercie parce qu'il a sauvé des dizaines de femmes. Des dizaines de femmes. Non, il fait un travail exceptionnel. Vraiment.

A : Mais ça me fait vraiment du bien d'entendre ça. Là, du coup, j'ai rencontré aussi... J'ai rencontré quelqu'un de Surya, D.S que vous connaissez.

I : Je connais tout le monde. Oui, oui, elle m'a parlé de toi aussi. Elle savait que je te rencontrais.

A : Le monde est petit... Mais du coup, est-ce que vous voulez me parler un peu de votre histoire ?

I : Oui, oui, oui. Pose-moi des questions et je te réponds tout à fait. J'ai aucune tabou moi.

A : Parfait, du coup, vous avez travaillé dans la prostitution ? Je ne sais pas quel terme vous utilisez.

I : Moi, je ne m'appelle pas travailleuse du sexe. J'explique toujours aux étudiants qui viennent, ou même j'ai déjà eu des étudiants en médecine et tout ça, je dis « attention aux termes que vous employez ». Parce que bon, maintenant on nous oblige, même les journalistes emploient le titre travailleuse du sexe. Mais vous devez demander à la personne si elle est d'accord de ça. Moi, je ne suis absolument pas d'accord. Moi, je n'ai pas été une travailleuse du sexe. J'étais une prostituée, une pute, une catin, tout ce qu'on veut. Mais pas une travailleuse du sexe, parce que je suis une femme, une maman, une sœur. Enfin, bon, voilà, quand j'étais à l'usine, je ne me présentais pas comme ouvrière d'usine. Ou quand je vendais des bijoux, je ne me présentais pas comme bijoutière. Enfin, voilà, un être humain. Un être... Et c'est ça que moi, je n'accepte pas. Et ça a été imposé par les deux associations, par Espace P et Utsopi. C'est eux qui imposent le terme travailleuse du sexe. C'est eux qui ont lancé cette loi...

En fait, je t'explique. Moi, j'ai travaillé 32 ans au quartier Nord. J'ai commencé en 1992. On était que des femmes avec des papiers, beaucoup de blanches. Il y avait une métisse qui était une amie à moi, Isabelle, qui avait des papiers belges. Il y avait une africaine, Melissa, qui avait des papiers belges. Et tout le reste, on était des femmes blanches. Ou du moins, avec des papiers belges. Tous les propriétaires étaient plus ou moins corrects. Et puis, en 1996, on a eu de grosses émeutes dans le quartier Nord, les petits jeunes du quartier se sont battus pour une place de parking, mais qui n'avait rien à voir avec nous. Et puis, les petits jeunes ont dit, on va les casser des putes. Ils ont fait un cocktail Molotov. Ils ont mis de l'essence dans des bouteilles. Ils ont cassé les carreaux. Tout le quartier a été dénommé. Le Bourgmestre a dit, « écoutez, voilà, il faut réparer tout. Et je vais avoir des discussions avec les jeunes et avec les parents du quartier. Parce que quand ils sont venus habiter ici, ils savaient qu'il y avait de la prostitution. Et... Chacun doit se respecter, l'un l'autre. Tout le monde est bienvenu ».

Pour la protection des personnes prostituées. Bon, à l'époque, il n'y avait pas encore les réseaux. Et les réseaux sont arrivés un peu après... Et les loyers ont commencé à flamber parce que les propriétaires qui habitaient la

rue, ils ont vendu leur maison. Et là, c'est les propriétaires turcs qui sont arrivés. De toute façon, je le dis ouvertement dans mon livre. Ils ont acheté un café et ils ont compris qu'il pouvait se faire beaucoup d'argent sur le dos des femmes. Donc, normalement, on ne pouvait travailler qu'à une fille par rue de chaussée. C'est pas comme la rue d'Aerschot. La rue d'Aerschot, ce sont des bars. Ici, c'est des carrés. C'est typique de Bruxelles, ça. On ne pouvait travailler qu'à une fille dans un carré. Mais tu faisais la nuit, tu faisais la journée. Tu allais quand tu voulais. Comme moi ici, je rentre et je sors comme je veux. Et eux, ils ont compris qu'il y a un moyen de se faire de l'argent. Donc, ils ont commencé à mettre les Blanches et les Belges à la porte. Et ils ont commencé à faire venir des Africaines qui ne savaient pas parler français, qui ne connaissaient pas... Et alors, au lieu... A l'époque, j'étais à 500 euros par mois. Au lieu de prendre 500 euros par mois, ils prenaient 500 euros par semaine de jour et 500 euros par semaine de nuit.

A : Quoi ?

I : Oui, ça a été un scandale.

A : J'ai commencé à dénoncer. J'étais la seule qui ouvrait ma bouche.

I : Donc là, ça ne faisait pas longtemps que tu étais dans la prostitution ?

A : Non, j'ai commencé en deux mois. Mais déjà, j'étais très militante dans les années 75 pour l'avortement, pour le droit des femmes. Pour l'euthanasie, j'ai milité aussi. J'ai toujours été quelqu'un de militant.

J'étais déjà grande militante à Espace P quand EK s'est fait élire, mais jamais pour un contrat de travail. J'étais militante contre les propriétaires, contre les réseaux, pour la protection des femmes, pour que la police travaille avec nous. J'ai construit la plateforme prostitution, où ils m'ont éjecté après, d'ailleurs... Pour qu'on puisse parler avec les propriétaires, que tout le monde soit d'accord et qu'on trouve une bonne ambiance. Et là, EK n'est pas venu. Il a dit « Moi, je ne participe pas avec cette crapule à la prostitution qui n'est que de la traite des êtres humains. » Donc, il y a eu une loi qui a été faite sur Schaerbeek et EK n'a pas voulu faire la loi...

Moi, j'ai toujours été en contact avec des personnes qui se prostituaient, dont un garçon qui s'appelait Maxime. Et je disais toujours, c'était un gamin à l'époque, il avait déjà été en 22 ans peut-être, des cheveux bleus, là. Mais c'était un garçon qui se prostituait et il travaillait aussi chez Alias dans une association. Et alors, avec Sonia, que je connaissais depuis 30 ans, je dis « Il faut qu'on fasse quelque chose parce qu'on va se faire bouffer ici par EK ». Et on apprend qu'EK avait voté une loi au Conseil Communal, comme de quoi qu'on devrait fermer à une heure du matin. Ce qu'il refait maintenant, d'ailleurs. Et ici, maintenant, ça passe... J'ai dit « Ah non, là, c'est une blague, mais ça, c'est une blague. » J'ai dit « Non ». Et alors, j'ai téléphoné à Max, à Sonia, j'ai dit « Qu'est-ce qu'on fait ? » Hop, on se réunit le soir chez Alias. Donc Alias nous prête une pièce, ou dans ma carré « Allez, on lance quelque chose. Comment est-ce qu'on va s'appeler ? Union. Et puis quoi ? Travailleurs ». Enfin, prostituées, ça ne m'allait pas. Union des travailleurs du sexe organisées pour l'indépendance. Et c'est comme ça qu'Utsopi est née.

A : C'était en quelle année ?

I : 2015. Le 15 décembre 2015, on a fait une conférence de presse dans ma carré. Des gens du monde entier qui étaient là. C'était vraiment la folie... Quand EK a su qu'on faisait quelque chose, nous, on était travailleurs du sexe. Il a demandé pour nous rencontrer. On a dit que d'abord, on parlait avec la presse, on faisait ce qu'on avait à faire, on a dit qu'on allait au conseil d'État, qu'on avait besoin d'un avocat. EK est devenu fou. Il a retourné tout son bureau... Ça, je l'ai appris par l'opposition.

Trois, quatre jours après, il a envoyé ses hommes là. Toutes les filles qui n'étaient pas en ordre de papier, il les jetait dehors et il mettait des grandes affiches rouge, avec le nom, l'adresse de la fille « C'est des femmes sans papier. C'est fermé parce que c'est un tel numéro de passeport ».

J'ai prévenu tout de suite l'Écolo. La presse est venue dans le quartier en disant que c'était un scandale, ils ne faisaient même pas ça pendant la guerre. Du coup, EK, il avait cité la faute de l'imprimeur. Il a toujours mis la

faute sur quelqu'un.

Mais bref, il nous avait fermé à 1h du matin. Max et moi, on était dans ma vitrine. On voit arriver deux hommes blancs. Je dis discrètement à Max « police ». Alors, ils frappent, ils montrent leur carte. Et il y avait J.D. Et J.D s'est tout de suite passé. Tout de suite. Alors que V. c'était une crapule, il se prenait pas pour leur merde. Mais moi, tu me prends comme ça. Déjà, t'es plus jeune que moi, tu baisses le ton, tu me respectes. J'ai dit « écoutez, monsieur V. oui, écoutez bien, vous savez très bien que ce sont des femmes précaires ». « Oui, mais ce sont des femmes sans papiers aussi ». Je dis « justement, elles sont hyper précaires... Et nous sommes là pour contrôler si vous n'allez pas frapper les femmes ». Comme ça. Et J.D qui me regardait du coin de l'œil. Il avait déjà entendu parler de moi. On m'appelait la grande gueule du quartier. Et il m'a laissé sa carte. Et le lendemain, je lui ai téléphoné. Et ça a tout de suite matché entre J.D et moi. Parce qu'il a dit « écoutez, devant V., calme-toi. Parce que déjà, il aime pas les femmes. Il est misogyne à mort, les putes encore moins. Et voilà. Mais moi, j'adore ta façon de parler. Parce que, au moins, avec toi, on sait à quoi ça tombe. Je ne dois pas aller réfléchir. Qu'est-ce que t'as dans ta tête? Ça ne me tient pas à la tête ».

Et c'est comme ça qu'on a créé la plateforme prostitution. Tout ça a été fait de là. Et J.D est vraiment devenu un ami.

Et voilà, c'est comme ça qu'Utsopi est née. Et puis est arrivé le Covid. Mais moi, j'ai continué à me prostituer. J'étais membre d'Utsopi, créatrice d'Utsopi. Donc, toutes les réunions, on se faisait dans ma carré. Max a commencé à chercher des locaux. Puis, on a eu un local à Schaarbeek, là où ils sont toujours. Et on a eu des subsides alors. Parce que tout sortait de notre poche. On payait tout de notre poche.

Et puis alors, on a eu le Covid. Le jour qu'on nous a dit, le jeudi, qu'on devait fermer, qu'on devait fermer le vendredi soir, je venais d'apprendre la mort de mon fils. Donc, j'ai téléphoné à Max, « Mon gamin est mort. Mon gamin. ». Après ça il m'a engagé à Utsopi comme représentante des femmes à Utsopi. C'était vraiment bien parce que les deux, on travaillait dans le sexe, on savait de quoi on parlait... Et alors, on a commencé à donner de la nourriture aux femmes dans ma carrière. Parce qu'en fait, les femmes de la rue Linné, ce sont toutes des Africaines. Encore plus maintenant qu'avant. Et elles ne veulent pas, elles sont très gênées de ce qu'elles font. Certaines ne savent même pas qu'elles sont à Bruxelles.

Bref mais tant que ça se faisait dans ma carré, ça allait. Parce qu'ils savaient que c'était dans un lieu de prostitution. Tout le monde me connaissait « Ah oui, la blonde, la blonde, la maman, la maman blonde, la maman blonde ».

Donc, voilà. Ils allaient venir chercher leur nourriture. On avait eu contact avec la police. C'était V., qui était le chef à l'époque. Alors, je l'ai dit à Monsieur V. « voilà donc, on va distribuer de la nourriture aux femmes du quartier ». « Oui, mais vous savez bien que c'est interdit de se retrouver à plusieurs ». Je lui ai dit, « Monsieur V., elles doivent manger, alors d'une telle heure à une telle heure, ma carré sera ouverte. Il n'est inutile de me remettre un PV, on fait de la nourriture aux femmes. On donne de la nourriture ». « Oui, bon, ça va. Mais prévenez-moi chaque fois. »

Enfin, bon. Et alors Max parlait l'anglais, mais moi pas. Donc, il nous fallait quelqu'un pour la Flandre. Et D. est arrivé et il a fait connaître Utsopi à la Flandre. Mais on ne l'a pas vu, on n'a pas senti arriver la mauvaise histoire. D. ne connaissait rien dans la prostitution. C'était un ancien journaliste. Mais il avait beaucoup de contacts. Donc, qu'est-ce qu'il a fait pendant le Covid ? Il a appelé beaucoup la presse, négligeant de fond. Et alors, il venait filmer les filles qu'il y avait chez moi, les femmes poubelles, tatati, tatata. Et Max et moi, on n'avait vraiment pas le temps de faire ça parce qu'on avait plein, plein de choses à faire. Et D. a commencé à prendre de plus en plus de place.

Et après le Covid, il n'y avait plus assez de sous-titres pour me garder. Donc, moi, j'ai dit « c'est pas grave, je vais retourner en prostitution ». Mais j'ai répudié, c'était fini. Une fois que c'était fini, voilà, j'ai fermé. Voilà, c'est trop.

Et Max a fait un énorme burnout. Vraiment. Parce que pendant le Covid, on travaillait, comme je t'ai dit, jour et nuit. Jour et nuit. Moi, j'avais deux téléphones. Donc, mon perso, le téléphone de Utsopi. Enfin, le téléphone sonne tout le temps parce qu'il y avait des gens qui se retrouvaient à la rue. Donc, il fallait qu'on puisse les loger. Il fallait qu'on fasse des annonces sur Facebook. Parce que c'était des personnes trans ou des personnes queer. C'était pas évident. Enfin, on a vraiment travaillé comme des fous, des fous, des fous.

A : Donc, à ce moment-là, vous vous prostituiez ?

I : Généralement, parce qu'on ne pouvait plus. On ne pouvait plus puisque la prostitution était fermée. Parce que j'ai quand même entendu que pas mal de gens continuaient. Mais, évidemment, les femmes, elles n'avaient rien. Les femmes de nuit, c'est des victimes. Donc, elles n'avaient pas le droit à des chèques repas. Enfin, on leur donnait quand même. Enfin, voilà.

A : Donc, qu'est-ce qu'elles faisaient ?

I : Elles se mettaient sur la porte. Surtout qu'il a fait très chaud cette année-là. L'année du COVID, il a fait très, très chaud. Donc, les femmes, elles se promenaient dans la rue. Elles ramenaient des clients. Et, bon, voilà, J.D le savait. Il fermait les yeux. Il y a un D. aussi. La fédérale le savait. Il fermait les yeux tant qu'il n'y avait pas de mineurs.

Moi, de temps en temps, la nuit, je tournais ma voiture et j'allais voir. Et quand je trouvais des mineurs, alors, je prévenais. Je prévenais la fédérale. Je disais « écoute, à ce point-là, il me semble qu'elle n'a pas 18 ans ».

Et puis, alors, on a eu le meurtre... D'abord, j'ai dénoncé Mama Leather. On l'appelait Mama Leather parce qu'elle faisait du BDSM. Et que personne ne savait prononcer son nom. Même le juge l'a appelé Mama Leather. Son nom était imprononçable. Et j'ai demandé un jour pour avoir un rendez-vous avec J.D parce que je savais des choses qui me semblaient bizarres. Et normalement, ils doivent toujours être à deux quand ils reçoivent une femme. Mais bon, voilà. On connaissait bien.

Alors, j'ai dit « J.D, j'aimerais te parler, mais voilà, seul à seul parce que ce que je veux te raconter, je ne veux pas que ça sorte ». Alors, il m'a dit, oui. Là, je lui ai dit « voilà, il y a ça qui ne va pas, il y a ça que j'ai vu, il y a ça que j'ai vu. Je n'ai pas de preuves. Oui, je suis juste tombée sur un groupe Facebook qui me semblait très bizarre ». Et J.D m'a dit « merci pour l'info. Moi, je vais m'en servir ». Quatre mois après, ils arrêtaient Mama Leather. Ils ont travaillé comme des fous sur le dossier, parce qu'ils ne partent de rien.

Bon, là, dans cette histoire il y a eu des filles qui ont essayé de sauter par la fenêtre parce qu'elles étaient victimes, mineurs, patati patata. Mais voilà, il n'y a jamais de violence policière, rien du tout.

Moi j'avais juste demandé que mon nom n'apparaisse pas. Parce que j'ai dû aller quand même signer une plainte. Et alors, ils m'ont dit « Il n'y a personne qui peut signer la plainte. Est-ce que tu veux bien la signer ? » J'ai dit « écoute, moi, je veux bien signer la plainte, je m'en fous, mais que mon nom n'apparaisse pas ». « Non, il y a 11 000 pages de dossier. T'inquiète, ton nom n'apparaîtra pas ». J'arrive au tribunal. Alors elle est là, elle me voit, elle me fait un sourire. Elle croit que je suis là pour la soutenir. Premier mot qui sort : Mon nom. Elle s'est retournée. Elle s'est retournée sur moi. Elle m'a fait comme ça **mime un égorgement**. Devant les juges, devant les avocats et tout. Ouais, ouais, ouais, ouais...

Le lendemain, j'avais des pigeons crevés sur mon... Oui, parce que chez les Africaines, c'est des pigeons et du sang sur ma vitrine. Enfin, voilà. Maintenant, elle est sortie de prison. Elle est sortie de prison, oui. Parce qu'elle a été en appel. Elle a pris 10 ans en appel. Et elle est sortie après 8 ans. Et la première chose qu'elle a fait, c'est aller au Quartier Nord et chercher après moi. C'est pour ça qu'il n'y a pas mon nom sur la sonnette et que je ne donne jamais que la sonnette ici.

A : Ah, OK. OK, d'accord. Et c'était quoi les raisons pour que vous arrêtiez ?

I : Parce qu'après avoir un travail normal, je n'arrivais plus. C'était fini. Je ne pouvais plus. Je ne supportais plus une passe. Je ne supportais plus.

Et... Donc, je travaillais avec Seraing dans ma carrière. Pour les clients qui rentraient, je les obligeais à mettre le masque, mais je ne pouvais plus.

J'ai eu des problèmes avec mon propriétaire parce que je n'ai pas pu payer mon loyer pendant les 2 ans que ça a été fermé. Parce que... J'avais 1 200 euros de loyer là-bas, 1 000 ici. Je ne gagnais que 1 400 euros.

Et là, j'ai demandé que Utsopi me soutienne, pour l'avocat, et ils n'ont pas voulu.

A : Ils n'ont pas voulu ?

I : Ils n'ont pas voulu. Ni Utsopi, ni Espace-P ne m'ont soutenu, ni ma collègue Sarah. Donc on a dû payer l'avocat de notre poche, et à un moment donné on n'a plus d'argent, aucune des deux, et on a perdu notre procès parce qu'on n'a plus d'avocat. Donc maintenant je dois 26 000 euros à mon ancien propriétaire. Et Utsopi, ce n'était plus Max, c'était D.

Bon maintenant j'ai des gros gros problèmes avec Utsopi, parce qu'évidemment j'ai donné ma démission, je l'ai fait savoir dans la presse que j'avais donné ma démission, et pourquoi j'avais donné ma démission ? Parce que D. c'était un agresseur de femmes, il fait des attouchements envers des personnes qui se prostituent, des personnes sans papiers, j'ai des preuves, j'ai des preuves de tout. Les témoignages des femmes, mais ces femmes-là elles ne vont jamais à la police. Et je leur ai dit aux femmes, j'ai dit « écoutez, je vous accompagne chez le policier, je le connais, je le connais, je prends même la plainte à mon nom ». Parce que moi j'ai tout transféré à J.D. Mais elles n'ont jamais voulu. Parce qu'on leur disait non pas la police, pas la police, pas la police. Non non elles n'ont pas voulu, voilà. Alors évidemment quand j'ai quitté Utsopi, qu'est-ce qui s'est passé ? Toutes les femmes qui étaient au début ont suivi. Elles ont dit on n'est pas d'accord de travailler avec un agresseur de femmes.

Donc alors là il a pris une Française, qui est une performeuse, qui vient d'une famille bourgeoise, qui a fait de grandes études, elle est performeuse, elle fait du TDS, mais elle fait du BDSM, voilà c'est une fille qui vient de la bourgeoisie, qui ne sait pas ce que c'est une passe à 5 euros. Moi j'ai connu les passes à 5 euros, je ne les faisais pas mais les Africaines elles les faisaient... Quand tu vas maintenant à Utsopi, il n'y a plus de victimes, ça n'existe pas.

A : Comment ça ?

I : Ah non, parce que par exemple il y a eu l'assassinat d'U., j'ai aussi été prévenu à 5h30 du matin, on m'a dit qu'il y avait une morte, donc je suis parti, et elle s'est fait tuer par un type. On s'est battu avec les filles pour qu'elle ait un enterrement, un bel enterrement. Ils ont retrouvé le type, il avait 17 ans, la police a super bien travaillé. Elle a été reconnue victime par la cour d'assises, elle a été reconnue victime de la traite des êtres humains, puisque le réseau a été arrêté, et elle a été reconnue victime de proxénétisme. Mais Utsopi n'appelle pas ça une victime, Utsopi appelle ça une TDS, une TDS, une TDS. Il dit que ce n'est pas une victime, elle faisait « le métier de la prostitution », et non, elle ne le faisait pas, elle était dans un réseau de prostitution, non. Ils appellent ça des TDS.

A : C'est quoi leur limite, alors ?

I : Il n'y a pas de limite, il n'y a plus de limite, non, plus rien du tout, d'ailleurs, je vais te montrer un article, il parle maintenant de fermer la nuit, et tout ça, et la nuit, ce ne sont que des victimes, que des victimes, parce que les mamas, les mamas, elles travaillent la journée, elles se mettent en vitrine la journée, et puis elles dorment, et puis alors la nuit, elles font travailler les gamines. La nuit ce ne sont pas des TDS, ce sont des victimes, victimes de la traite des êtres humains, victimes de violences, victimes de la plus horrible chose qui soit.

Et du coup, parce que j'emploie le mot victime, parce que j'emploie le mot que je ne suis pas une travailleuse du sexe, que je ne suis pas une prostituée, ce qu'on veut, moi je dis toujours « non, je suis une femme d'abord ». Parce que je fréquentais, je fréquentais le frère Patrick, mais j'ai toujours fréquenté tout le monde, moi le frère Patrick je le connais depuis 5 ans... et donc je suis devenu abolitionniste pour eux, mais ce n'est absolument pas vrai, je ne suis pas devenu abolitionniste. Je continue mon parcours d'il y a 32 ans, en disant qu'il faut protéger ces femmes, et donc, maintenant je n'ai plus le droit, je suis abolitionniste... et quand on leur parle de moi, ils ont des poils qui se dressent sur leur tête, je suis une méchante, je suis une folle, je suis une vieille... tu ne peux même pas savoir tout ce qu'on dit, tout ce qu'on raconte, c'est incroyable...

A : C'est scandaleux... Désolée de changer de sujet, mais tu en penses quoi de la loi de 2024 ?

I : Mmh... ils font un statut, patati, patata, et en fait, ils ont eu le statut grâce à la misère du Quartier Nord,

mais le statut ne sert à rien... Il y avait cinq établissements, il y a cinq établissements qui ont eu leur agrémentation, et maintenant il y en a trois de plus, donc huit seulement... allez, dans toute la Belgique, huit établissements, on est 30 ou 40 milles. Bon maintenant Utsopi parle de 7 à 20 milles, dis, il faut qu'ils s'arrêtent maintenant, je sais quand même bien, enfin, ils racontent n'importe quoi, n'importe quoi... Et alors, ce qui m'énerve le plus, c'est que maintenant, ils viennent de déclarer qu'ils ne savaient pas qu'ils devraient fermer à une heure du matin, alors qu'ils le savaient très bien, puisque moi, j'étais au courant. C'est impossible qu'ils ne le sachent pas, alors maintenant, il faut toute une histoire « oui, qu'est-ce que ces pauvres femmes vont devenir, qu'est-ce que ces pauvres TDS précaires vont devenir », ce ne sont pas des TDS, ce sont des victimes, justement.

Et quand ils font quelque chose, par exemple, je ne peux pas y aller, quand il faut me représenter ou quoi, je ne peux pas y aller. Et j'ai tout eu, j'ai eu des menaces de mort, j'ai eu des poussées graves contre un type d'extrême-gauche,

Cette loi ne représente même pas un pour cent, même pas un pour cent, des personnes qui se prostituent. Elle ne représente rien, rien quasiment, rien.

Enfin, voilà quoi, et là ils ont engagé une personne française maintenant, elle s'appelle Daphné, est-ce qu'elle a un jour travaillé dans sa vie, moi elle me dit qu'elle a travaillé en Amérique, puis après elle dit qu'elle a travaillé dans un carré, et puis après elle dit qu'elle suce des camionneurs sur le parking à Namur, et puis elle a fait ses études en Amérique, il faut être bourge pour ça... Max et moi nous savions de quoi on parlait, quand on parlait d'une précaire, quand je parlais d'une passe à 5 euros, je sais de quoi je parle. Alors quand je dis attends, quand elles disent que c'est un travail normal, je dis « c'est un travail normal, tu as 30 hommes qui te passent sur le corps, tu as 4 filles, tu voudrais qu'elles fassent ça ? », ah là elles ne répondent pas. Alors c'est facile d'aller plaider, d'aller par-ci par-là, mais de rester derrière un ordinateur toute la journée, je dis « allez vous coucher, allez une semaine dans une vitrine, au quartier nord, n'allez pas chez les bourgeois, allez là au quartier nord, où vous verrez ce qu'il s'y passe, où vous verrez la violence qu'il y a, où vous verrez tout ce qu'il s'y passe ». Parce que depuis que je ne suis plus là, il n'y a plus de violence, il n'y a plus de violence, comme par hasard, parce que moi quand j'arrivais le matin et qu'on me disait qu'il y avait une fille qui avait été battue, j'allais trouver la fille, elle me connaissait, je lui disais je peux prendre des photos, je cachais son visage, elle me disait oui, oui, donc je prenais des photos de ses blessures, je prenais des photos du sang dans le quartier, je prévenais la presse. Et maintenant, personne ne le fait. Quelqu'un s'est fait presque tuer dimanche après-midi, et samedi après-midi. Samedi après-midi c'était rue d'Aerschot, et dimanche après-midi c'était rue Linné numéro 64, donc je sais même où ça s'est passé.

A : Et ça, ce ne sont pas des personnes qui vont porter plainte, du coup ?

I : Ah ben, ces bagarres de toxicomanes, ça n'a même rien à voir avec la prostitution. Mais ils s'attaquent aux filles et tout ça, maintenant on pourrait se plaindre. Donc j'ai rêvé, j'ai rêvé, j'ai rêvé qu'il y avait des flics qui ont fait des burn-out, quand ils ont entendu les écoutes téléphoniques, j'ai rêvé les écoutes téléphoniques que j'ai entendues, qu'elles mettaient des Babylliss dans le vagin des femmes, ou alors quand les perruques se sont complètement brûlées sur la tête. Tout ça, je l'ai rêvé. Le meurtre, je l'ai rêvé aussi, certainement...

Et moi, je dis toujours, j'ai été privilégié, pourquoi ? Je suis blanche, je sais lire, je sais me débrouiller, j'ai pas peur, peur de personne, ni d'un proxo, ni de personne. J'ai toujours été libre de mes paroles, libre de mes mouvements.

I : Vous avez toujours été indépendante ?

A : Oui, oui, oui, j'ai toujours été. Il n'y a jamais un homme qui m'a pris mon argent. Moi je refusais les clients que je voulais, parce que bon, voilà, ils étaient sales, ils étaient saouls, ou bien, je disais non, ils étaient mineurs, etc.

Mais toutes ces femmes-là, elles doivent prendre tout le monde. Tout le monde. Donc, c'est une horreur, et ça, les gens qui sont dans un bureau ne peuvent pas comprendre. Autant d'études que tu as faites, tu ne peux pas comprendre tout ce qui se passe. Ou si tu n'as pas été vraiment en contact avec des victimes. Moi, je suis en contact régulièrement avec des victimes. Mais eux, pas. Parce que les victimes, une fois qu'elles sont sorties

de la prostitution, elles ne veulent plus rien savoir.

Quand je suis arrivée quartier Nord, comme je te disais, c'était que des blanches, elles ont toutes quitté, je suis resté presque en contact avec toutes. Bon, elles disent « à refaire, je ne le refais jamais plus, je ne me prostitue jamais plus ». Et ils disent que ce n'est pas vrai, ils disent que je suis devenu abolitionniste parce que je dis ça.

A : Non, mais... Je trouve ça lunaire. C'est un paradoxe, mais qui est lunaire, je trouve, de défendre, du coup, les... Parce que je pense bien qu'ils ont essayé de faire passer cette loi avec sûrement des bonnes intentions.

I : Non, en fait, non. Au départ, c'était des bonnes intentions. Mais seulement, le gouvernement a changé. Et D. voulait absolument faire de la politique. Et j'ai su qu'il avait eu affaire avec la secrétaire de celui qui est à l'Open VLD. Et c'est comme ça qu'il a su faire passer la loi. La loi ne serait jamais passée avec ce nouveau gouvernement. Jamais...

Et alors, ce que je ne supporte pas dans cette loi, c'est qu'ils n'ont entendu que Espace P et Utsopi.

A : Et il n'y a pas eu de débat ?

I : Il n'y a pas eu de débat.

Et j'y penser maintenant, mais quand la gamine s'est fait tuer, donc il y avait la presse et tout ça, et un dame était dans ma carré, il était 7h30 du matin, et j'ai dit « est-ce que vous avez téléphoné à EK pour voir ce qu'il pense de ce drame ? ». Parce que c'est un drame, une fille qui meurt à 23 ans sous les coups de couteau d'un mec. « Ah, mais non, je lui téléphone maintenant ». Donc la femme, elle met le haut parleur. Et alors elle dit « oui, bonjour, EK, je suis... », c'est son nom, la journaliste, « oui, voilà, je voudrais votre réaction sur le meurtre qu'il y a eu la nuit passée. ». Et il répond « oh, mais c'est pas grave, c'est un petit incident sur la commune d'à côté. » La journaliste, elle a coupé son téléphone, elle m'a dit « ça va, Ingrid ? » Je dis « oui, ça va, t'inquiète ». Je dis « ça va. » Non... Et elle est restée 10 minutes pour me calmer, parce que j'ai commencé à pleurer. Non, je devrais rester professionnelle, et c'est un petit incident sur la commune d'à côté...

Personne ne s'oppose à lui. Il y a peu de gens qui prennent aussi la parole. C'est vraiment la prostitution.

Donc, évidemment, je n'ai plus payé mon loyer de la carré parce que j'estimais que je n'avais pas à payer un loyer pour lequel je ne travaillais pas et tout ça. Mon propriétaire a pris le tribunal. Donc, voilà, j'ai été expulsé. Et EK a signé l'expulsion. Alors que j'ai été expulsé en 13 décembre, en plein hiver. Et il a accepté l'expulsion. Alors que souvent, quand c'est des femmes plus âgées, ils n'accepteraient pas une expulsion d'une femme plus âgée. Il était bien content d'être débarrassé de moi, hein.

Maintenant, quand on sort de la prostitution, on se rend compte qu'on n'a pas une vie normale. Par exemple, pendant 3-2 ans, je n'ai jamais été malade. Je n'avais pas le droit d'être malade. Il fallait que je travaille. J'avais deux loyers à payer. Il fallait que je vive. Je n'étais avec personne. J'étais seul. Il fallait que je travaille. Et puis, quand j'ai arrêté, mon corps a lâché. Ça crée du stress régulièrement. Maintenant, je me fais opérer des hanches. Mes hanches sont complètement foutues à cause du boulot. Mon médecin, elle sait bien ce que je faisais avant.

A : C'est fou que ton corps n'ait pas lâché avant.

I : Parce que j'étais hyper active. Après, je me suis retrouvé sans argent. J'avais 750 euros de pension. J'avais le loyer. J'avais mon chien aussi. J'avais un peu d'argent de côté, pas beaucoup, 5000-6000 euros peut-être. Et puis, j'avais l'avocat à payer. Et puis, à un moment donné, je n'avais plus rien. Donc, j'ai demandé de l'aide. Ils avaient des chèques repas pour 18 000 euros dans leurs armoires... Même pas un que j'ai eu.

Si le frère Patrick n'était pas arrivé...

A : Oui, c'est ce que tu disais au début, du coup.

I : C'est Jane qui a... Parce qu'elle savait que je connaissais le frère Patrick. Elle le savait, puisque, bon, voilà. C'est Jane qui a téléphoné au frère Patrick. Elle a dit qu'il devait aller me voir. Alors, beaucoup de copines

aussi qui ont quitté Utsopi en même temps que moi. Il y en avait une qui m'envoyait 10 euros sur mon compte. Une qui m'envoyait 50 euros.

A : Je trouve ça fou d'avoir autant fait pour Utsopi et pour Espace P, et de n'avoir rien en retour comme ça.

I : Tout ce que j'ai fait pendant 30 ans, euh, voilà.

A : Et donc tu parlais d'abolitionnisme avant, tu connais des associations abolitionnistes ?

I : Le seul groupe qui est vraiment abolitionniste, c'est le Nid et Isala.

A : Oui, mais ça a arrêté, non, le Nid ?

I : En Belgique, oui, ça a arrêté. Mais ils veulent revenir s'installer ici, en Belgique. Mais c'est Isala qui l'a rempli. Isala, c'est les vrais abolitionnistes. Bon, voilà. Maintenant, c'est comme ça qu'ils gagnent leur vie, moi je ne les critique pas, hein. Voilà. Bon, c'est vrai qu'un monde sans prostituées, ce serait magnifique. Un monde sans cancer, sans guerre, ce serait magnifique. Mais on doit faire avec ce qu'on a, et faire pour le meilleur... C'est vrai que, bon, voilà, au départ j'étais contre l'avortement, et puis c'est le jour où j'ai assisté à un avortement clandestin, j'ai dit, ah non, non, non, non, non, non, non, non, il faut, il faut, il faut, il faut reconnaître l'avortement en Belgique.

Donc, j'ai vraiment milité, puis j'ai travaillé à l'usine, j'étais déléguée de syndicat. C'est quand même, ouais. Je crois que ça a évolué, au moins, un peu, parce que... Mais oui, alors, maintenant, quand j'entends ces personnes qui se disent, ouh, clac, qui disent qu'on a rien fait, nous autres, les anciennes, pardon, hein. Juste le droit de vote, c'est déjà... Voilà, bon, et puis, quand les femmes n'avaient pas le droit de travailler, j'ai connu tout ça, hein. Moi, je voulais devenir infirmière. Et mon père m'a dit « ben non, une femme, ça va à l'école pour apprendre à nettoyer, à faire la cuisine ». Je viens de la campagne, donc on m'a mis à l'école professionnelle. Ah, je sais repasser, hein. Je sais nettoyer, je sais faire des carreaux et je sais faire de la soupe, ça, c'est clair. Mais c'est pas ça que je voulais faire.

Et c'est ça que j'ai toujours, aux jeunes, femmes ou jeunes que je rencontre, allez au plus loin dans vos études, s'il vous plaît. Pour ne jamais... Non, ce n'est pas toutes les précaires qui tournent dans la prostitution, il ne faut pas dire ça non plus, mais c'est quand même un piège, hein. La précarité est un piège à con pour les prostituées...

Et puis, internet aussi. Quand je commençais à travailler, il n'y avait pas internet, il n'y avait pas les réseaux sociaux. Donc voilà, tous les hommes passaient là et voilà, ils nous regardaient comme un morceau de viande et puis ils nous choisissaient et puis il est arrivé l'internet.

A : Ah oui c'est plus simple. Beaucoup plus anonyme.

I : Si ils ont marié. Parce qu'ils ont mis maintenant des caméras partout. Maintenant, tu ne peux plus stationner gratos dans le privé. Donc voilà. Ils ne veulent plus tout ça. Maintenant, la rue, elle est vide. Avant, c'était les voitures qui étaient cul-à-cul. C'était cul-à-cul, les voitures. Tu ne pouvais pas jeter une pomme, elle ne tombait pas par terre. C'était vraiment une rue piétonne. Et c'était noir de monde, à Liège. C'était la rue Champion et la rue de l'Agneau. Ça a fermé il y a quinze ans, en disant que c'est devenu trop dangereux. Et maintenant, c'est le pire des repères. Ah ben oui, parce que ça n'a jamais été... Il avait dit « oui, je ferai construire.... Je ferai construire une ville à Tinto, je me jure, je ne serai pas les femmes sur le côté ». La ville à Tinto, elle n'a jamais vu le jour et les femmes sont aussi sur le côté. Maintenant, elles sont toutes dans la rue à Liège. Elles sont toutes devenues toxicomanes. Tous les cafés et les restaurants qu'il y avait là autour ont fait faillite. Enfin, voilà.

Parce que les prostituées, quand elles gagnent bien leur vie, elles dépensent. Oui. Voilà, moi, je n'ai pas mis de l'argent parce que, voilà, c'était une compensation que j'avais quelque part. C'est des petits plaisirs aussi.

A : Oui, j'imagine.

I : Et que, voilà, j'ai retrouvé des chaussures que je n'ai jamais mises, quoi. Enfin bon, je les ai achetées parce qu'elles me plaisaient et puis je savais que quand j'allais retourner le lendemain, j'allais retrouver la caisse, quoi.

A : Après, c'est aussi, la gestion de l'argent est compliquée quand on reçoit de l'argent tous les jours et ce n'est pas en fin de mois ou en début de mois.

I : Voilà, voilà. Il n'y a pas de gestion, c'est beaucoup plus compliqué. Il n'y a pas de gestion et puis tu sais que le lendemain, tu vas te gagner.

Parce qu'après, quand j'ai quitté là-bas, j'ai repris tous mes agendas. J'ai tous mes agendas et bien, tu vois que d'année en année... Il y a de moins en moins.

A : Pourquoi ?

I : Parce que tu es connue par les clients. Les clients, ils aiment bien les nouvelles têtes. Il y a eu la crise économique, il y a eu les réseaux sociaux. La hache... je ne suis plus à on va à 65 ans comme j'étais à 38 ans. J'étais une très, très, très belle femme. Vraiment, j'avais un succès, un succès dingue. On était deux avec un succès dingue. Nadine, qui est morte d'un cancer 2 ans après avoir arrêté de travailler. Elle aussi, elle n'a jamais été malade depuis 2 ans. Elle est morte d'un cancer. Sur 3 mois.

Et alors, quand j'ai su qu'elle savait qu'elle allait mourir, elle m'avait bien dit « ne le fais pas savoir au Quartier Nord »... parce qu'elle a travaillé au Quartier Nord comme moi « Parce que je ne veux pas qu'on sache ce que j'ai fait ». Elle était magnifique. Elle était douce. Elle n'était pas comme moi. Mais voilà. Elle est morte de 2 ans après avoir eu le cancer... Donc, il n'y a rien à faire.

A : La prostitution, quelque part, ça abîme le corps et ça abîme l'esprit ?

I : Totalement. Autant je n'ai jamais fait de cauchemars, autant maintenant, je fais des cauchemars depuis que j'ai arrêté.

A : Ca doit pas être simple... Parce que du coup, pour revenir sur le sujet, est-ce que vous avez déjà été porter plainte ?

I : Ah oui, bah oui, pour ma maladie et contre mon propriétaire, oui, j'ai déjà été déposer plainte.

A : Donc deux fois ?

I : Oui. Pendant ma prostitution. Oui. Oui, oui, oui. J'ai toujours été bien accueilli, très bon contact avec la police. Sur les 32 ans du quartier Nord, jamais une femme... c'est sûr que j'ai eu des femmes là-bas... jamais une qui se sont plaintes de violences policières. J'ai accompagné des femmes au commissariat.

A : Avec Utsopi ?

I : Non, même toute seule, même toute seule. Oui, oui, j'ai déjà accompagné des femmes à Saint-Jean et tout ça. Jamais, jamais eu de problème. Jamais.

Après, maintenant, quand il y avait une descente, et que c'était sans papiers, qu'elle sautait par la fenêtre, c'était grâce à elle qu'elles avaient peur. La police est extrêmement gentille avec elles, surtout quand ils savent qu'elles sont victimes.

A : Et donc même avec des indépendantes ? Parce qu'il y a quand même la grande différence entre... La traite et le fait d'être indépendante. Mais est-ce que, par exemple, t'as vu une différence de la...

I : Non.

A : Pas du tout ? OK. Mais ça m'impressionne. J'en parlais encore avant-hier avec D.S et les lectures que je lis, c'est toujours du négatif sur la police.

I : Mais c'est pas vrai. Et c'est pour ça qu'ils m'en veulent pour le livre, parce qu'en dernière page, je remercie les gens qui m'ont soutenu, qui ont été là quand je me suis prostituée, quand je suis sortie de la prostitution. Donc je remercie le frère Patrick, je remercie S., qui a été présente, toutes mes amies qui ont été là, et la police pour le travail exceptionnel que moi j'ai vu qu'ils ont fait... Parce que tous ces gens, ils n'ont jamais participé au procès. Il faut aller participer au procès de traite des êtres humains. C'est une horreur ce qu'on entend. Et d'ailleurs, les flics, ils sont à la traite des êtres humains, comme le dernier commissaire. Après, il a quitté, il a demandé pour aller à... C'est trop lourd. C'est trop lourd. Parce qu'il faut des écoutes téléphoniques, par exemple. Mais ils ne peuvent pas intervenir. Parce qu'ils ne peuvent intervenir que partout, à la même minute. Pour ne pas qu'ils puissent s'appeler entre eux.

C'est comme pour Mama Leather, ils ont entendu des trucs affreux, je l'ai entendu aussi. Mais atroce, atroce ce qu'elle leur faisait. Donc ils sont là derrière leurs écoutes, ils ne peuvent pas bouffer. Il y en a même un qui a fait un arrêt cardiaque. Parce que c'est affreux, tu sais ce qui se passe, tu entends et tu ne peux pas intervenir. Parce que quand ils sont venus pour Mama Leather, ils sont intervenus dans plusieurs villes. Parce qu'elle habitait en Flandre, mais ils sont intervenus dans plusieurs rues de Saint-Georges, parce que tout le monde habite à Saint-Georges. Mais il faut qu'ils interviennent à la même seconde. Pour ne pas qu'ils puissent s'appeler....

Non, ce n'est absolument pas vrai. Pour la mort de U. je pensais vraiment qu'il ne le retrouverait jamais. Et moi, j'ai vu comment ils ont fait pour le retrouver. C'est un travail de fourmi qu'ils ont fait, de fourmi. En plus, cet homme-là, il n'était pas du tout dans la traite. Enfin, c'était vraiment rien à voir. Non, c'était un tox. C'était un tox.

A : Donc ce n'est même pas parce que... Du coup, Monsieur J.D a justement parlé de la différence potentielle entre les policiers spécialisés dans la traite et les autres.

I : C'est tout à fait différent. Ça, c'est les bleus. Et les autres... Les plus immobiles que je les appelle. Ça, c'est tout à fait différent. Par exemple, j'ai eu des policiers ici, ils sont venus quand le vieux monsieur de mon immeuble est mort. Ils sont venus ici. Puis on est venus à parler, ils ne savent pas qui je suis au départ. Et puis alors, ils ne viennent pas parler de ça... Oui, parce que j'ai des leds derrière ma TV. Et alors, ils me disent... « Ah oui, vous aussi ». Je dis « quoi, moi aussi ». Moi, je prends mal tout de suite. Ma voisine était là. On était toutes les deux en pyjama. Il était minuit. Je dis « Quoi pour les petites lumières autour de ma TV ? Mais c'était dans la TV, on me prend pour une pute ou quoi ? Alors... Bonne soirée ». Elle rigolait ma voisine, elle était comme ça. Ils disaient... « Oh mais non, parce que maintenant, c'est génial. Elles sont toutes déclarées. Elles gagnent 10 000 euros par mois ». Je les laissais parler, moi. Je dis « Mais qu'est-ce que vous racontez, vous autres ? Mais qu'est-ce que vous racontez ? ». « Mais si, c'est écrit. C'est la loi. On entend toutes les assos qui parlent ». « Non, non, non. Vous entendez que deux assos ». « Vous avez l'air bien au courant » il me dit... Je dis... « Je suis bien au courant ». « C'est comment votre nom ? », Je dis... « Ça n'a pas d'importance, mon nom. De toute façon, mon nom, vous ne le trouverez pas sur la sonnette parce que je suis recherchée ». « Comment ça, vous êtes recherché ? » Je dis... « Oui. Alors voilà je travaille à Utsopi j'ai été 32 ans prostituée ». Alors, les deux... Le gars qui était là, il est là... « Oh, oh ! Là, une vraie ! On va pouvoir poser des questions ! ». « Ah, mais il ne faut pas croire tout ce qu'on raconte, ce n'est pas vrai, tout ça. Les 10 000 euros par mois, ce n'est pas vrai, enfin peut-être à Dubaï, mais à Dubaï, souvent, elles meurent là-bas ». Tu sais elles ne reviennent pas parce que ce qu'elles doivent faire à Dubaï, c'est... Enfin, c'est... Ben oui. C'est pire que le... Enfin, c'est même... Je ne comprends même pas qu'il y ait des gens qui ont des idées comme ça.

A : Oui... Et quand vous leur avez dit que vous étiez une prostituée, leur attitude a changé ?

I : Ah, non, ils étaient super... Oh, non, non ! Ils étaient super sympas. Ils étaient hyper intéressés. Alors, je leur ai dit... « Si un jour, vous avez quelque chose sur une grosse enquête, voilà, vous savez où j'habite maintenant. Vous savez qui je suis. J'ai des contacts. »

A : C'est intéressant. Donc toujours super sympas ?

I : Super, super sympa. Vraiment. Il y a que... La mince, là, qui se prenait pour le chef de... Mais il a des problèmes, même, à la police. Avec les femmes policières et tout ça. Il se prend pour le king. Alors qu'il n'est rien du tout.

A : Donc il y a des abus ?

I : Oui. Il y a quand même des abus... Enfin, pas en général, mais... Parce qu'il y a des abus dans la police. Mais ce n'est pas la majorité. Voilà. Il y a des jeunes qui... À qui on a donné un révolver et c'est un jouet, ils veulent jouer.

Je veux dire... Je veux dire que ça existe, mais... Oui, oui, ça existe. J'en ai une fois... Au quartier Nord, il commence à me tutoyer. Je dis « Pardon, pourquoi vous me tutoyez ? », « Bah, t'es dans une vitrine. Tout le monde te tutoie ». Je dis « Pardon... Moi, c'est madame. La pute, peut-être, mais c'est madame ». Ils se sont calmés tout de suite.

A : Et est-ce que tu penses que c'est aussi parce que, justement, tu dis les choses et que t'as aussi un caractère ?

I : Ah, oui, oui, oui. J'ai... Voilà. J'ai un caractère. Moi, j'étais vraiment une privilégiée en caractère.

A : Oui, comme tu disais avant. Il y a quelques-unes qui doivent être privilégiées.

I : Oui voilà. C'est la jungle. Tu sais, moi, un jour, j'ai vu un type qui mettait la cam dans les roues de ma voiture. Et il ne me voyait pas. Il a voulu se pencher. J'ai dit « tu ne te penches pas. J'ai vu ce que tu avais mis dans ma voiture. Je te préviens, gamin de merde. C'est ma voiture. C'est la seule du quartier. C'est une Toyota IQ. Elle a deux places. Tu vois ? Regarde-la bien. Jamais plus que tu mets un gramme de coup dans ma voiture. Parce que moi, je te le dis dans ta figure j'appelle la police. Et je te dénonce ». Il a dit « Ouais, ça va, madame. ». Et alors, quand... Quand ils ne me voyaient pas, ils disaient « Bonjour, madame. Vous allez bien ? ».

A : Ah oui, vous savez vous faire respecter. Et vous avez jamais travaillé... Enfin, tu as jamais travaillé à Liège ?

I : Euh, si, j'ai commencé à Liège, mais je suis pas restée longtemps, 15 jours. Parce que j'habitais vraiment... La rue de la prostitution, par exemple, c'était là **montre le coin de la rue**. Ouais. Et moi, j'habitais ici, quoi **montre 20m plus loin**. Donc, c'est vraiment trop, trop près. J'avais mon gamin qui avait 16 ans à l'époque. Et... Voilà, donc, j'ai voulu partir, parce qu'il y a quelqu'un qui m'a reconnu et qui était allé dire à mon fils... « J'ai baisé ta mère ».

A : C'est intelligent, ça, aussi.

I : Non, mais vraiment... Et puis, mon fils, il avait la drogue, et c'est... Bon, l'autopsie n'a pas su dire si c'était suicidé ou si... Mais, d'après les médecins, ce serait un suicide... C'était dû au... au fait que je me prostituais. Parce qu'il a pas supporté ou parce qu'il a...

A : C'était en quelle année, ça ?

I : En 2020, là, il est mort.

A : Ah oui, c'était pendant le Covid.

I : Oui, pendant... Et j'ai même pas pu aller à l'enterrement. J'ai pu aller... Parce qu'on pouvait pas bouger. Il est allé dormir tout seul, là, comme un chien, en Irlande... Il habite en Irlande, moi, c'est ça. Il a dû quitter la Belgique parce qu'il a eu... À cause de ses problèmes de toxicomanie. Mais même là-bas, il a pas trouvé...

A : Oui, c'est dur d'en sortir.

I : Ouais. C'est pour ça que je félicite Max. Max était dans la toxicomanie, mais très, très loin. En fait, je n'ai jamais su jusqu'où il a été parce que je voulais pas parler de ça avec lui. Euh... Bon, Max, je le savais, parce qu'on savait ce qui lui était arrivé, donc on en parlait ouvertement. Mais Max a été très, très, très, très, très loin dans la toxicomanie, dans l'alcoolisme et dans tout ce qui est... qui était anal, il était vraiment... Maintenant, il a tout arrêté. Je dis, chapeau. Je crois que ça fait 26 mois qu'il m'a dit ce matin encore au téléphone. Chapeau, ça fait... Je dis, chapeau, c'est super. Je suis vraiment fière de lui. En plus, il a eu ton diplôme, une grande distinction.

A : Mais c'est beau de voir les gens s'en sortir.

I : Voilà. Il a créé l'assoc avec moi. Et maintenant... c'est fou, les gens d'Utsopi disent « Si Ingrid passe dans l'émission, on se retire, et je vous retire tout ce que je vous ai déjà donné ». Ils font du chantage. Mais ça ne marche pas comme ça. Et la liberté d'expression, la liberté... Non ?. Moi je ne refuse personne autour de la table. Personne. Que ce soit une abolitionniste pure et dure, je ne refuse personne.

A : Je comprends. Et maintenant, votre rapport à la prostitution, il en est à quoi ?

I : Je vais dire que, quand j'étais dans la prostitution, oui, j'étais d'accord d'être prostituée. Oui, je disais que j'étais heureuse, parce que je croyais que j'étais heureuse. Oui, je disais que j'avais des amis. Oui, je disais que j'avais des compagnes de combat, comme Sonia, tout ça. Mais une fois que j'en suis sortie, j'ai vu qui était Sonia, 30 ans qu'on a été amies, 30 ans ! Et du jours au lendemain, quand je ne suis plus d'accord avec ce qu'il se passe, pas d'accord d'avoir un agresseur sexuel, pas d'accord qu'une mariée, je vois qu'il pisse sur scène devant les ministres et devant les flics et que je vois que tout le monde se lève, une ACAB, alors qu'on travaille avec la police, je ne veux pas de ça.

A : Mais pardon, je t'arrête deux secondes, parce que Utopie travaille avec la police non ? Parce que de base, les organisations, associations comme ça, travaillent avec la police.

I : Non, écoute, oui, moi je travaille avec la police, je travaille avec J.D, j'ai beaucoup travaillé avec L.V aussi, mais bon, quand je suis partie, ça s'est su que Marianne était ACAB, parce qu'ils n'ont rien trouvé de mieux que d'inviter des flics à une de leurs fêtes, le Snap Festival, que ça s'appelle. Et là, il y avait des T-shirts « Un bon flic, c'est un flic mort » ou « Il vaut mieux être pute qu'un flic ». Et donc, je crois qu'ils n'ont plus vraiment de contact avec la police. Peut-être J.D avec Sophie, qu'ils ont engagé à Utsopi...

A : Il ne m'a pas parlé d'Utopie, en tout cas, lui. Mais il m'a parlé de Pag-asa, il m'a parlé de Surya, il m'en a parlé.

I : Ah, mais c'est les personnes qui aident. Ouais, ça ouais. Ben voilà.

A : Ça me perturbe de me dire que quelqu'un dans une association comme ça puisse être ACAB.

I : Ah mais ils sont tous ACAB chez Utsopi, et ils sont tous à la came. Et ça j'ai toujours les mails de ça, je peux te les montrer.

A : Parce que justement, enfin les associations avec qui j'ai parlé, ont tous mis en avant le fait qu'il fallait avoir un bon contact avec la police. Que ça tourne, enfin ce qu'ils font c'est aussi les accompagner pour qu'elles puissent porter plainte. Et c'est la police qui va aussi les rediriger vers les bons accompagnements, etc.

I : Oui exactement, vers Pag-asa, vers Surya. Mais tu vois, Daphné, donc celle qui est à Utsopi, cherche du travail pour deux de ses copines dans la prostitution.

A : Cherche du travail pour deux de ses copines dans la prostitution ?

I : Oui, et elle a été demandée au plus grand proxénète du quartier Nord qui s'appelait Joe, pour voir si Joe avait des places.

A : Hein ? Mais attends, mais Daphné, elle se prostitue ? Ou pas du tout ?

I : Ben, c'est une personne trans, hein, donc elle dit qu'elle se prostitue, moi je sais pas, je suis pas certaine. Mais donc, elle... Elle a demandé de travailler dans le quartier Nord. Un proxénète, mais c'est... Un proxénète. À Joe, je l'ai dénoncé, je lui ai fait prendre 25 000 euros d'amende à Joe. Je l'ai écrit dans mon livre.

A : Mais, donc... Parce que, justement, maintenant... Enfin, au final, avec cette loi qui est passée, est-ce que ce Joe est défini comme un...

I : Non, il est défini comme un... chef d'entreprise. Ouais, voilà, c'est ça un chef d'entreprise maintenant. Et maintenant, tu peux mettre quelqu'un dans la prostitution. C'est pas pour ça qu'il serait proxénète, avec la nouvelle loi.

A : Mais quelle est la limite ?

I : Y'a aucune limite !

A : Parce que, imaginons, du coup, le proxénète prend, je sais pas... Enfin, j'ai pas les notions, mais 70 %, je sais rien.

I : Ah bah, voilà, on ne sait pas. Y'a pas de limite par rapport à ce qu'un proxénète peut prendre. Il n'y a pas de poids de repère. Ils disent qu'ils ne peuvent pas. Tu peux toujours mettre un poids de repère. Je suis désolé, hein. Mais oui, au moins une limite. Maintenant, cet appartement ruiné, tu aurais voulu le louer, c'était 0 euros. Parce qu'il a été déclaré inhabitable par la région bruxelloise. Je les ai fait venir et tout. Inhabitable. Et j'ai été condamné à 26 950 euros. Alors que je ne pouvais même pas y habiter. Y'avait des champignons qui poussaient partout. Et c'était rempli d'humidité. J'avais même pas une salle de bain. J'avais même pas une cuisine. J'avais rien. Et j'ai été condamné aux frais de justice. J'ai perdu mon procès. Je suis condamnée. Mais bref...

Moi j'ai un message à faire passer. J'ai 32 années derrière moi. 32 années, c'est une vie. Et alors, quand on dit qu'on est heureux dedans, j'ai tenu ce discours. Je lui ai dit que c'était un choix que j'avais fait, parce que j'avais des dettes. Mais en fait, c'était un choix dans un non-choix. Parce que je devais avoir de l'argent tout de suite. Mais moi, je ne m'en rendais pas compte, quand j'étais dedans. C'est quand j'étais dans la merde que je m'en suis rendu compte. C'est souvent comme ça. Souvent, quand on est dans la merde, on voit qui est réellement des vrais amis. Les quelques personnes qui sont restées, c'est Juju, par exemple, Julie, qui est assistante sexuelle. C'est pas du tout pareil. Juju est restée à mes côtés. Voilà, elle m'envoyait de l'argent autant qu'elle pouvait. Iris est restée à mes côtés. Jen est restée à mes côtés. Thor, Sandra... Toutes ces personnes sont restées à mes côtés.

Et puis un jour, je n'ai plus d'argent et je ne me nourrissais plus. Et alors, quand j'avais vraiment... J'utilisais mes poches. Donc, quand je trouvais un euro ou deux, j'allais acheter une bouteille de vin à 2,60 euros chez Aldi. Je buvais la bouteille de vin avec un somnifère.

A : Oui, ça n'allait vraiment pas, quoi.

I : Ah non, non, non, non. Je ne me lavais plus. Je ne sortais plus. J'étais dans le noir, j'étais enfermé.

A : Et au final, maintenant, enfin, c'est... Tu vas mieux ?

I : Je vais mieux parce que je peux en parler, parce que... Voilà, avant, par exemple, même à la sortie du livre, je ne pouvais pas parler de mon fils parce que c'était beaucoup trop dur d'en parler. Donc, le frère Patrick, pas qu'il me force ou qu'il me pousse, mais des fois, il dit... Il me parle ce qui m'est arrivé... Tu vois, au départ, je ne le disais pas, je pleurais. Maintenant, voilà, je dis « oui, voilà, mon fils s'est suicidé, s'est lancé dans la toxicomanie, s'est suicidé parce que je me prostituais ». Maintenant, je peux le dire sans pleurer, quoi.

Voilà, alors... Voilà, quand on dit que c'est un métier, est-ce que toutes ces personnes qui disent que c'est un métier, est-ce qu'elles voudraient que leurs filles le fassent ? Ou leurs garçons, parce qu'il y a beaucoup de garçons, se prostituent. Et la prostitution à l'heure actuelle c'est souvent la drogue.

Et j'ai perdu ma meilleure amie, je suis marraine de sa fille... et elle veut plus me parler parce que je ne veux plus me prostituer

A : Parce qu'elle se prostitue ?

I : Oui, parce qu'elle se prostitue toujours maintenant. Elle a mon âge. Elle m'a dit « s'il te plaît, continue. Tu vas pas vivre avec 1500 euros par mois ». Je lui ai dit que je ferai ce que je pourrais... J'ai assisté à l'accouchement de sa fille...

A : Tu l'as rencontrée dans la prostitution ?

I : Non, je l'ai rencontrée bien avant la prostitution. Je l'ai rencontrée à Malmedy. Comme c'était la seule métisse à Malmedy, et que les gens étaient un peu racistes à l'époque... un peu beaucoup. Mon fils, qui était blond, mais blond, comme ça, des yeux bleus. Il revenait avec une petite métisse comme ça, par la main. Il m'a dit « Maman, elle s'appelle Virginie. Est-ce que je peux aller jouer chez elle ? » On habite un petit village donc j'ai dit que j'allais aller demander à sa maman et c'est comme ça que j'ai connu Isabelle...

A : Et comment vous vous sentez par rapport à votre passé ?

I : Maintenant, tout de suite, je revois les clients qui, à l'époque, ne se lavaient pas, ou étaient sales, ou que... Tout de suite, j'ai l'image qui revient. C'est dingue, hein ? Y'en a un il venait tous les lundis. Quand je l'ai vu au marché je me suis dit « c'est pas vrai, comment j'ai pu... » Et quand, avant, quand je militais pour le... Pas pour les droits, pour la protection des femmes, et que les abolitionnistes disaient « oui, c'est un viol, parce que si ils nous donnaient pas de l'argent, on ne le ferait pas ». Je crois que c'est pas vrai. Mais maintenant, je me rends compte que c'est vrai. Que s'il n'y avait pas eu d'argent, j'aurais pas eu des relations sexuelles avec ce mec. Mais c'est pas pour ça qu'il m'a violée. Parce que ça, je suis contre. Parce que quand il a en plus un sourire, quand tu pars, je lui dis « Quand est-ce que tu reviens ? » C'est pas un viol. Maintenant, toutes les victimes, elles se font violer.

A : Oui, toutes les victimes à la traite, oui. Elles sont... C'est du viol.

I : Elles acceptent des clients qu'elles n'ont pas envie d'accepter. Parce qu'elles sont forcées de... Voilà. Moi, j'ai pas eu ce cas.

Mais dire que tout acte sexuel chez une prostituée est un viol, je peux pas l'accepter. Parce que tu ne penses pas à la victime qui a vraiment été violée. C'est pas parce qu'elle a été violée qu'elle devient prostituée. C'est ça aussi que j'ai essayé de leur expliquer aux abolitionnistes. J'ai dit « Vous faites un amalgame qui est très, très méchant ». Si elle a été violée, c'est pas pour ça qu'elle devient une prostituée. Et puis, un violeur ne

viendra jamais chez une prostituée.

A : Ah non. Pourquoi ?

I : Parce qu'il faut que la fille se défende, qu'elle crie. Parce qu'un violeur cherche la soumission extrême... Don c'est pas chez nous qu'il viendra.

A : Ça, je suis totalement d'accord. Mais vous me dites... Attends, tu me dis si la question est trop indiscreète. Est-ce que la première fois que tu t'es prostituée... Le premier jour, quoi. Comment tu le considères ?

I : Je savais que je devais travailler parce que j'avais reçu des dettes. J'avais une copine qui se prostituait. Je me disais, je vais aller lui dire bonjour. Je sais te dire comment j'étais habillée, ce jour-là. C'est quelque chose, quand même. J'avais un jean, j'avais un tee-shirt noir avec des grosses fleurs, des épaulettes comme ça parce que c'était la mode, des épaulettes comme ça. Et elle avait une toute petite butte. Et elle avait une porte. Et moi, j'étais mise devant la porte vitrée. Et il y a un client qui entre. Elle dit, c'est 1 000 francs, c'est 1 000 francs, donc c'est 5 euros. Alors le client dit « Oui, mais je veux elle ». Je la regarde. Elle me dit « Allez, au boulot. » « Qu'est-ce que je fais ? », « Alors, tu vas laver », elle me dit. Je me mets du pinceau. De là à là. Je suis quelqu'un de très propre. Au bout de 10 minutes, je vais être balancée. Elle me dit, ça va durer 10 minutes. Donc il faut couper. Et ce que j'ai vu sur le lit, j'avais jamais vu un préservatif de mal. Je ne savais pas du tout ce que c'était. Puisque j'avais eu une vie tout à fait normale. J'avais eu 2 amours peut-être. J'étais quelqu'un qui n'était pas... Donc au temps qu'elle m'explique comment je lave, les 20 minutes étaient passées. J'ai ri tellement. Il me dit « Je vois que c'est ta première fois. Je te souhaite bon courage. Bonne chance ». J'étais choquée, c'était tout ? Tu gagnes l'argent aussi facilement sur 20 minutes de 2158. Je lui ai dit « Je reste »... Maintenant je suis certaine que si ce client avait été violent, sale, je ne serais pas restée. Parce que celui qui est venu après venait pour elle. Elle lui dit « J'ai une copine qui veut commencer le métier. Tu ne veux pas de petite femme ? » Elle me regarde. Je te dis, sur 2 heures, j'avais gagné 8000 francs belge. Mon loyer était moins cher que ça. Mon appartement, c'était 150 euros. Sur 2 heures, j'avais gagné 800 euros. 800 euros de 8000 francs belge. Je lui dis, on va sortir dans le quartier. A Liège, j'étais une grosse sorteuse. Ma copine était complètement fourchée. C'était Noël, on est allées acheter du boudin, à Liège c'est toujours du boudin à Noël. On va acheter du cidre. Je crois que c'est 5 francs la bouteille. On va se mettre en vitrine. Il y a des hommes qui sont seuls, qui sont passés, qui étaient seuls, qui étaient veufs, qui n'avaient pas de femme, qui étaient célibataires. Ils nous ont donné de l'argent. On est parties tous les deux avec 16 000 francs belges : 400 euros chacune. Sur 3 heures de temps, sans avoir rien fait. Les mecs venaient juste manger du boudin et boire du champagne à 5 francs la bouteille.

A : Ça, c'est aussi quelque chose. J'ai l'impression que... Par exemple, quand on dit le mot travailleuse du sexe, ça réduit au fait que ce soit que du sexe. Alors que ce n'est pas du tout que ça. Autant dans l'inconscient que dans les textes que j'ai pu lire, on réduit ça à ce que ce soit que du sexe alors que ce n'est pas du tout ça. Il y a plein d'autres choses. On n'en parle pas.

I : Mais oui ! En fait, quand on a commencé à parler de ça, Espace-P n'employait jamais le mot travail du sexe. Parce que les subsides leur avaient dit « Si vous employez ce mot, vous n'êtes plus subsite ». Parce qu'à l'époque, Simonis, la ministre des subsites, l'avait dit, si vous employez le mot travailleuse du sexe, je ne vous donne plus de subsite. Donc ils étaient obligés d'employer le mot prostitution. Puis la loi est sortie. Maintenant, ils appellent le travail du sexe. J'ai dit « Mais... Où est-ce que vous avez changé ça ? Vous êtes tous les jours en contact avec les victimes. Vous êtes tous les jours en contact avec les Africains. Comment pouvez-vous dire que c'est un travail ? ». « Oui, mais ça te fait gagner ta vie ». Mais ce n'est pas parce que je vends de la coke et que je gagne ma vie en vendant de la coke que je suis un entrepreneur quand même. J'ai dit « Attends, vous avez assez critiqué les proxénètes. Avec moi, hein. On a assez critiqué les proxénètes. Et maintenant, ce sont devenus des entrepreneurs ». Ma gueule, là !

Et ils s'en vantent ! Moi je ne m'en suis jamais vanté. Ce qui se passe entre le client et moi quand le rideau est fermé, c'est entre quatre yeux.

A : Oui... je comprends. Est-ce qu'on vous a déjà stigmatisé, quand vous vous prostituiez ?

I : Oh oui... une fois un homme est venu m'interviewer. J'avais une robe style bohémienne blanche, avec des chaussures un peu bronzées. Ma robe, elle arrivait là **montre ses chevilles**. Puis, il m'interview. Il me dit « tu ne pourras pas soulever ta robe ? » J'ai dit « pardon ? »... « Oui, parce qu'avec la photo comme ça, ça ne va pas ». N'importe quoi... Toutes mes interviews je les ai toujours faites en jeans basket. Je ne suis pas réduite à mon corps putain.

A : Oui, comme tu disais au début, ta vie ne se résume pas à ça. Et quand on vient t'interroger, on vient t'interroger toi, pas une prostituée.

I : Exactement. Mais seulement M. et D. ne sont pas mariés, ils n'ont pas d'enfants, ils n'en auront jamais. Et je l'avais dit, un jour à M., je lui ai dit « Tu vas t'arrêter, tu vas prendre un coup de poing dans la gueule, il va venir tout seul ». Parce que moi aussi, j'étais heureuse, j'étais équilibrée, j'étais chouette, je n'avais pas besoin d'un homme pour vivre. Oui, moi aussi. Et quand j'ai arrêté, moi je te dis, je mourrais. Et les assos me laissaient mourir. C'est ça qui est le pire.

A : Oui c'est ça qui est assez fou, c'est autant les assos que par exemple, ton amie dont tu es la marraine de son enfant... C'est le fait que tu étais là-dedans, tu n'y es plus, mais c'est ton choix, qu'on te laisse vivre ce que tu vis. On t'a laissé vivre la prostitution, qu'on te laisse vivre ce que tu as envie de vivre. Et je trouve ça dingue d'en venir à juger et critiquer quelqu'un parce qu'il arrête. Et surtout que c'est pas comme si tu critiquais la prostitution. Ton discours depuis le début, c'est pas ça.

I : C'est pas révolutionniste. Maintenant, c'est vrai que si la prostitution pouvait ne pas exister, ce serait bien. Si le cancer pouvait ne pas exister. J'ai perdu mon frère à 20 ans d'un cancer. J'ai perdu mon ami Aline qui s'est fait euthanasier à 30 ans d'un cancer. Mon papa est mort d'un cancer. S'il pouvait ne pas y avoir de guerre, s'il pouvait ne pas y avoir de famine, mais ce serait un monde merveilleux. Mais on est dans le monde des bisounours là. Et voilà, vivons avec le monde tel qu'il est, mais en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de victimes.

A : Oui, c'est ça.

I : Oui. Et bien ça, c'est impossible...

A : En tout cas merci pour ce moment enrichissant, vraiment.

I : Mais merci à tout, c'était très chouette. Et comme je t'ai dit, hésite pas. Reviens quand tu veux si t'as des questions ou si je peux t'aider pour n'importe quoi.

A : Merci beaucoup... merci.

5. Cyrille Hainaux – Police

A : Du coup, je vais pas te demander ton métier que tu viens de m'expliquer. Est-ce que, tu pourrais me parler des protocoles spécifiques, par exemple dans l'accueil, de personnes se prostituant venant porter plainte ? Est-ce qu'il y a un protocole spécifique si une personne prostituée arrive ici ?

C. H : En fait, il n'y a pas de protocole spécifique. Toute personne qui est victime d'un fait quelconque, il se présente à un bureau de police où tu as un planton, et il doit acter la plainte et tu ne peux pas refuser d'acter la plainte de quelqu'un. C'est une infraction, tu as refus d'acter, etc.

Ce qui se passe avec les prostituées, c'est vraiment très spécial, c'est que c'est des gens qui ne déposent

rarement, voire jamais de plainte, que ce soit pour un vol, que ce soit pour la traite des êtres humains, là c'est extrêmement rare. Nous ce qu'on a au niveau de notre section ici à Bruxelles, à Pôle Bru, on a une sorte de protocole tacite par exemple, et ils savent que nous on peut acter les plaintes d'une prostituée, parce que la plupart du temps, ce sont des gens en séjour illégal, donc ils ont peur de la police, ils viennent de pays où parfois la police est corrompue, donc ils ont un autre affect avec la police.

Et alors nous, en fonction de la charge de travail qu'on a, on va pouvoir prendre des plaintes, que ce soit pour vols avec violences ... ce qu'on a souvent c'est des vols, du harcèlement, des choses comme ça, et nous on va acter les PV, qui normalement sont actés par l'accueil, mais ils se sentent mieux avec nous.

Donc Espace P, ou Pag-asa, ou n'importe quelle des associations conditionnent ... c'est un grand mot, mais expliquent aux prostituées qu'on est là pour les aider, qu'on ne va pas faire la plainte et qu'après on va les mettre dans un avion.

Mais le protocole strict, pour nous, c'est des citoyens comme tout le monde, un touriste chinois qui se fait voler un portefeuille sur la grande place, il va être accueilli de la même manière qu'une prostituée, qu'à n'importe quel corps de métier en fait. Les difficultés qu'on rencontre, ce n'est pas vraiment une difficulté, mais c'est souvent, elles parlent des langues étrangères, donc alors tu dois avoir un interprète disponible, etc.

Avec Espace P, ce qu'ils aiment bien, c'est accompagner les personnes qui déposent plainte, et pour nous, il n'y a pas de problème, parce que la personne est en confiance.

A : Donc ils peuvent être là pendant toute la journée ?

C. H : Oui, c'est ça, l'assistante sociale peut être présente. La plupart du temps, c'est l'assistante sociale qui parle la langue de la personne, portugais, espagnol, etc. Nous, ça nous facilite aussi le travail, parce qu'on va les expliquer un peu notre boulot. La prostituée n'a pas peur de nous parler.

Maintenant, je dis toujours la prostituée, mais il y a aussi des prostituées hommes, des transsexuels, parce que là, c'est une communauté encore beaucoup plus opaque. Ils se manifestent rarement chez nous.

A : Encore moins ?

C. H : Oui, et même certaines associations sont un peu plus... Enfin, avec la police, c'est un peu plus... On a déjà essayé de briser un peu la glace.

A : Est-ce que tu pourrais peut-être dire pourquoi ils portent encore moins plainte ?

C. H : Ça, c'est une très très bonne question. Je ne sais pas te dire... À un moment, il y avait des agressions sur des homosexuels, il y avait des applications, crimes d'honneur, etc. Donc on avait essayé de créer un contact, mais c'était pas... Un peu hermétique à la police, je pense. C'est mon avis personnel, je ne peux pas...

A : D'accord, je vois. Et donc, tu as des contacts réguliers avec les associations, par exemple, Pag-asa ?

C. H : Oui c'est ça. Donc ça, c'est un de nos... Mon boulot principal, c'est le partenariat, en fait. Donc par exemple Pag-asa, eux, ils nous accompagnent une à deux fois par mois en patrouille, tu vois. Comme ça, ils ont contact directement, on les met directement en contact et ils voient comment ça se passe, tout ce qu'on voit, nous, quand on intervient. Parce que eux, souvent, les personnes se présentent chez eux, dans un bureau, etc. Nous, quand on va sur place, on intervient la nuit. Parfois, les prostituées sont alcoolisées, parfois agressives, ou c'est... Bon, il y a un proxénète qui est sur place, etc. Et eux, quand ils viennent avec nous, ils voient ce qui se passe, comment la personne, elle est à ce moment-là...

Tu vois, c'est très difficile, mais tu as beaucoup d'indicateurs de traite des êtres humains et il faut vraiment te former pour les voir. Par exemple, l'agressivité, ça peut être un indicateur, tu vois. La personne est agressive parce qu'il y a un choc, etc. La personne n'a pas son passeport, la personne sent mauvais, la personne ne parle pas la langue. Je vais te poser des questions à toi, mais tu as une autre qui répond à ta place. Tu vois, c'est tous des trucs. Et eux, c'est bien pour leur... Comment je vais dire? ... Pour leur expérience, etc., qu'ils voient un peu... Et après, si nous, on ramène la personne, ils savent aussi pour une évolution entre le moment où la

personne a été ramenée et 2-3 semaines après, chez eux, comment ça se passe. Voilà, c'est très, très, très, très large.

Et alors, en prostitution, tu n'as pas un canevas, ou traite des êtres humains, tu n'as pas un canevas d'exploitation fixe. Tu as toutes sortes de modus operandi, tu as toutes sortes de victimes, tu as toutes sortes d'auteurs. Et nous, ce qu'on a comme difficulté, c'est que toutes ces personnes-là ne parlent pas parce qu'elles ne se considèrent pas comme victimes en général. Parce qu'elles se disent « moi, je me prostitue volontairement », mais elles ne comprennent pas les processus qui sont mis autour d'eux pour les exploiter. Par exemple, on va dire, tu arrives de Suisse, tu ne connais pas Bruxelles, on va te mettre une chambre en colocation, on va te fixer un prix de 500 euros. Tu te dis que c'est bon, mais en fait, ce n'est pas bon, c'est beaucoup trop cher. Surtout que quand on les rencontre, c'est des chambres, c'est une pièce avec un lit, c'est médiocre, etc. On a des dossiers, je me souviens, c'était avec une Moldave. J'ai dû leur expliquer, c'était un couple d'amis qui exploitaient des autres filles. J'ai dû leur expliquer que payer 5000 euros par mois pour un appartement, ce n'était pas normal ici à Bruxelles. Mais eux, dans leur pays, ils ne savaient pas les prix.

A : Oui, ils n'ont pas les règles du pays.

C. H : Exactement. On leur dit que quand une téléphoniste prend 500 euros par semaine pour répondre au message d'une fille, c'est trop. C'est des gains anormaux. Ils ne comprennent pas toujours. Il y a ça, la communauté sud-américaine, tout ce qui est brésilien, colombien, en général, ils ne contactent jamais la police. S'ils n'ont pas contacté des associations, ils ne vont jamais.

Ce qui se passe, quand ils se font voler ou violer, ils travaillent avec des groupes WhatsApp fermés. Et ils communiquent les informations via les groupes WhatsApp. Par exemple, tel type, c'est un harceleur, on a été volé, voici la description des voleurs. Mais eux, venir à la police, jamais.

A : Donc souvent, ça passe d'abord par les associations, puis c'est redirigé vers vous ?

C. H : Oui, parce que les associations, comme Espace P, ils ont ce premier contact, notamment pour l'accompagnement médical, tout ce qui est IST, etc. Ils vont à la rencontre des prostituées et ça brise la glace, en fait. Et comme je t'ai dit, il y a des associations de sociaux qui parlent les langues, donc ça crée aussi un contact.

A : Oui, il y a une confiance.

C. H : La police reste toujours quand même, chez les gens, un truc, tu vois, un peu impressionnant.

A : Et les proxénètes aussi, la première chose, c'est de dire aussi que la police, c'est le danger.

C. H : Oui, il y a du chantage, il y a des menaces. Parfois, ils ont les passeports, parfois il y a des manipulations frauduleuses, sentimentales, ce qu'on appelle le lover boy, etc. Donc nous, souvent, l'impression qu'on a, c'est qu'on est l'ennemi de ces filles-là, parce qu'on les empêche de gagner de l'argent. Il faut savoir aussi qu'elles gagnent énormément, ou ils, peu importe...

Et alors, quand on travaille sur un proxénète, qu'on les interroge sur le proxénète, il faut savoir que c'est ce proxénète leur permet de gagner autant. Donc en fait, si on fait tomber le proxénète, elles aussi sont... Elles tombent aussi, elles n'ont plus de personnes, tu vois. Donc c'est très complexe.

Pour tout ce qui est plaintes de droits communs, elles gardent ça pour elles. Parfois, il y a des filles qui se font voler leur GSM, elles se disent que ce n'est pas grave. Ou elles ont des problèmes avec un client.

Mais nous, on fait de la téléphonie, on sait retrouver l'auteur, on sait travailler dessus. Mais il y a cette crainte de...

A : Donc ça, c'est vraiment un souci pour toi, le fait qu'il y ait cette crainte de la police, le fait que vous soyez vu comme des méchants ?

C. H : Peu importe l'ethnie ou l'origine de la personne. Même des Belges, elles ne vont pas aimer la police. Parce que 99% du temps, ils travaillent frauduleusement. Donc la prostitution, c'est décriminalisé. Donc ce n'est pas une infraction, mais tu as plusieurs sources de droits qui vont aborder la prostitution. Tu as le droit du travail fiscal, etc. Et tu as des gens qui touchent du CPAS ou qui touchent des revenus. Et qui se disent « la police va faire un contrôle et ils vont... Je vais perdre mes aides, en fait. Ils vont faire une dénonciation ». Parce que le CPAS, ça va tomber. Donc ce ne sont pas des gens qui vont finir d'initiative chez nous. Et même nous, quand on fait des contrôles, quand on arrive chez eux, ils vont rester... Ils ne veulent pas s'exprimer sur qui de quoi. Ils veulent qu'on parte vite, en fait.

A : Parce que vous, quand vous faites des contrôles, du coup, c'est pour vous assurer que tout se passe dans les règles.

C. H : C'est ça, ouais. Donc en fait, tu as des services d'inspection qui visitent les lieux où on travaille. Donc l'optique, c'est le travail frauduleux.

Nous, l'optique de la section, c'est la traite des êtres humains. Donc on ne fait pas vraiment de travail au noir. Parfois, on doit le faire, mais ce n'est vraiment pas notre priorité.

Nous, c'est détecter la victime, détecter une victime, apporter les premiers devoirs humanitaires. Parce que parfois, tu trouves des personnes battues, etc. Ou elles ne sont pas malades. Il faut absolument les ramener. Identifier les auteurs de l'infraction. S'il y a une infraction. Déterminer la période infractionnelle des faits. Voir qu'il n'y a pas de personnes en danger ailleurs. Donc tu peux atterrir à un endroit, sur une mineure, et tu apprends qu'il y a une mineure plus loin, ou qu'il y a une autre annonce qui est active, donc tu dois réagir. Et transmettre tout ça au parquet, en fait. Qui poursuit les intéressés.

Il ne faut pas toujours penser que les proxénètes, c'est des mecs comme dans les films. On a énormément de dossiers où c'est des femmes. Et ce qui est interpellant, c'est que c'est des anciennes victimes, en fait. La plupart du temps, c'est des personnes qui ont été victimes de prostitution, de proxénétisme, et qui reproduisent les schémas. Parce que ça génère énormément d'argent. Et voilà.

A : Ok, d'accord. Merci. Comment tu gères la tension ? Parce que c'est quand même quelque chose qui est... Par exemple, là, c'est de la traite des êtres humains, donc il y a quelque chose d'illégal. Mais maintenant, il y a la nouvelle loi, celle de 2024, par rapport au travail. Comment tu gères la tension entre le fait que ce soit illégal dans l'idée, donc le proxénétisme, sauf que la loi de 2024, elle amène le fait que ce soit des entrepreneurs... Parce qu'il n'y a pas trop de limites, quand même, dans cette loi.

C. H : À partir du moment où il y a un avantage disproportionné, tu es hors cadre légal. Pour tout ce qui est salon de massage, et tous ces machins-là, il doit y avoir un agrément. Donc à partir du moment où tu n'as pas d'agrément, ça ne va pas.

Mais alors, tu as quand même des indicateurs. Si je contrôle une personne, ou un salon, ou n'importe quoi, et que l'intéressé, même s'il a un statut d'indépendant... C'est jamais en ordre. C'est des faux indépendants, ou des choses comme ça.

Mais si la personne me déclare qu'elle doit remettre 50% de ses gains à une tierce personne, ça ne va pas. Surtout si elle me dit qu'elle est indépendante, qu'elle doit remettre des gains à telle personne. Il y a quand même un lien de subordination. Donc elle me dit, telle personne, il m'amène le cas à disposition, mais il y a ça, ça, ça, ça, comme règle. Là on n'est plus dans du travail d'indépendant. La loi était fixée, mais il n'y a rien qui est respectée.

A : Ok. Donc cette loi, tu as vu des changements depuis cette loi ? Tu as vu des évolutions ?

C. H : Nous, ça ne change pas, c'est une activité qui reste clandestine, qui n'est pas cadrée. Tous les contrôles qu'on fait, les personnes ne sont pas déclarées... Quand on est face à une situation, on doit savoir où on met les pieds, sur quel type d'infraction et ça, tu as des éléments constitutifs pour chaque infraction. Par exemple, la traite des êtres humains, ce qu'on gère nous en priorité, tu as l'accueil, l'hébergement, le transfert. S'il y a une prostituée qui me dit, « c'est X qui me dépose en voiture à chaque rendez-vous, c'est lui qui a loué

l'appartement, c'est lui qui gère ci, c'est lui qui gère ça ». En fait, il y a une subordination et on peut penser qu'il y a la traite des êtres humains et on va commencer à gratter là-dessus.

A : Et donc là, à partir de là, vous gardez contact avec la personne prostituée qui a fait ce dépôt de plantes ?

C. H : Oui, c'est ça. Donc chaque fois qu'on a une victime, qu'on identifie une victime, on lui explique la procédure qui concerne la victime des traites des êtres humains. Donc on peut la mettre en contact avec Pagasa, on lui explique qu'elle doit faire une déclaration, couper contact avec le milieu criminel, qu'elle peut avoir des papiers temporairement, ça on explique et on voit oui, non, qu'est-ce qui se passe.

Maintenant, il y a certains dossiers où on laisse la personne sur place parce qu'elle ne veut pas revenir avec nous, donc on ne peut pas la priver de liberté non plus. Mais dans certains cas, la personne est en séjour illégal, elle travaille frauduleusement, donc parfois, c'est toujours tactique, parfois on ramène la personne. On ramène la personne, mais alors, si on a vraiment des indices concrets qu'elle est une victime, on contacte l'office étranger, on a un système de courriel qui s'appelle RAVIS et dans ce courriel, tu peux cocher la victime traite des êtres humains.

Mais si la personne est en danger, on ne va pas la laisser en danger. On a beaucoup de trucs avec les Chinois aussi, si tu as une Chinoise de 20 kilos sans papier, qui est comme ça, qui a des bleus et tout, tu ne peux pas la laisser dans un milieu... Ça aussi, ça me rappelle un dossier, j'arrive, je demande à la dame « on est où ici, c'est quoi l'adresse », elle ne sait pas me répondre. Donc tu te dis là, c'est un solide indicateur, « tu connais le numéro de la police ou des pompiers », elle ne sait pas te répondre. « Ton passeport ? », « je ne l'ai pas. » Après, je demande l'extraction au Quartier Rouge et je vois quelqu'un qui présente son passeport, ce n'est pas normal. C'est tous des trucs qui sont... Un cas n'est pas l'autre, on doit vraiment avoir... Le plus important, c'est les constatations au moment même. C'est un peu difficile parce que tu as du stress, parce que la plupart du temps, ils ne donnent pas leur vraie adresse. Parce qu'ils veulent éviter que des groupes viennent les voler parce qu'il y a beaucoup d'argent et ils ne veulent pas avoir contact avec la police.

Par exemple, on fixe un rendez-vous, moi, physiquement, je suis là, mais je vais te donner l'adresse là, comme ça, quand toi, tu arrives, moi, je me mets là et je regarde si tu es toute seule, à quoi tu ressembles, etc. Parfois, on rentre sur place, il y a des gars qui sont là, des bodyguards, etc. Donc on doit vite voir qui a quel téléphone en main. Parce que ça va vite qu'on met tous les téléphones sur la table. Et alors séparer la victime des suspects, séparer les gens entre eux. Et ça, tu vois, vite avec les regards, etc. S'il y a quelqu'un qui prend l'ascendant, moi, je ne veux pas que tu parles, je vais te fixer devant les yeux pour que tu comprennes que tu ne dois pas parler. C'est assez complexe quand on intervient comme ça. Tout le monde est excité. Il faut aussi aller rapidement. Parfois, tu as une mineure sur place. Donc il faut la gérer. Il y a des gens qui prennent la fuite. Il y a des gens armés.

A : Vous êtes toujours plusieurs ?

C. H : Oui, minimum 4. Minimum 4. Moi, j'essaie d'avoir le plus de monde possible. La section ici c'est 6 personnes. Donc chaque semaine, on a une nuit 17-3 qui est voué 100% à la patrouille. On est dehors. Et quand je fais un contrôle, j'essaie d'avoir un gros dispositif. Et quand c'est des quartiers sensibles, d'avoir une patrouille en uniforme pas loin. Parce qu'on a déjà eu des trucs avec des gars qui partaient par les toits. Des gens armés, des gens stupéfiants. C'est un monde aussi qui n'est pas très sécuritaire.

A : Et quand vous faites vos patrouilles, vous n'êtes pas 4 ? Vous faites des patrouilles à 4 ou c'est les interventions qui sont minimum à 4 ?

C. H : En fait, j'ai deux équipes. Par exemple, j'ai deux équipes de 3. Je fixe un rendez-vous en avance. Donc nous, on a une base légale très spécifique pour aller... En fait, en droit, le domicile, en droit belge, c'est sacré. C'est même dans la constitution. C'est le plus haut. Donc tu ne peux pas rentrer dans le domicile de quelqu'un comme tu veux. T'as plusieurs cas. T'as le flagrant délit, la visite avec consentement, le mandat de perquisition, etc.

Nous, on a un décret de 1791 qui est renforcé par une jurisprudence de 2022 qui autorise la police à rentrer

dans tous les lieux où on s'adonne notoirement à la prostitution. Donc oui, on peut fonctionner là-dessus. Par contre, ça reste un contrôle administratif. On a contact avec la prostituée, on s'identifie immédiatement et ce contrôle ne te permet pas de commencer à fouiller dans les armoires, etc. Tu rentres, tu identifies et tu détectes s'il y a des infractions, etc.

Maintenant, tu détectes des indicateurs ou de la TEH, il y a un gars caché dans la toilette avec un couteau. Là, t'es en flagrant délit. Tu privés de liberté, etc. Tu trouves de la cocaïne sur la table, t'as un flag, etc.

Et dès que t'as un flag, t'as un avis magistrat qui suit, qui te donne les directives.

A : Ok, d'accord. Et donc, au début, tu disais, t'as deux équipes...

C. H : En fait, on patrouille de manière aléatoire. Donc, moi, je donne les directives en début de patrouille, je donne le briefing. On commence toujours par la position de rue, en général, c'est sur Ysèr. Je dis « voilà, on fait un tour là, bam, bam, bam ». Pendant ce temps-là, moi, je prends rendez-vous avec une annonce. Et avant, il y a une équipe qui allait, une équipe qui tournait ailleurs. Mais maintenant, on a beaucoup de problèmes avec les prostituées mineures qui sont toujours encadrées. Donc, soit t'as un bodyguard, soit t'as des getters, etc. Donc, moi, je préfère mettre un plus gros dispositif. Donc, je prends les deux équipes avec. Les deux équipes de la section.

On a eu un cas il n'y a pas longtemps. Là, on n'a pas su rentrer... Comme je te dis, la fille me donne l'adresse, c'est en face, mais on n'avait Pag-asa, on avait beaucoup de gens avec. Donc, beaucoup, c'est bien, mais parfois, c'est pas bien. Et la personne a détecté qu'il y avait... Parce que c'était vraiment une rue calme qu'il y a eu un mouvement comme ça. Donc, qu'est-ce qui s'est passé? Elle a appelé un getter. Ils font un peu comme dans les stupéfiants. Et le getter a commencé à tourner. Donc, là, ils ont oublié de répondre aux annonces. Ils ont fait les morts. Et là, on ne pouvait pas rentrer.

A : D'accord, merci... Est-ce que selon toi, dans ton expérience aussi, de ton ressenti à toi, est-ce que c'est difficile parfois de... cette activité est quand même dure. Je pense que ce que tu vis tous les jours n'est pas simple, ce que tu vois non plus. Est-ce que c'est difficile parfois de rester neutre? Quand, par exemple, une personne ne veut pas parler.

A : Ouais, on respecte toujours le choix de la personne. Elle ne veut pas parler. C'est malheureux parce qu'en fait, tu vois la personne qui s'enfonce, t'es là pour l'aider.

On a eu un cas avec des mineurs où ils étaient avec des sales crapules sur place. Mais en fait, elles les considéraient comme des amis. Et à la limite, elles les défendaient. Alors qu'ils prenaient tout le pognon. La fille n'avait rien... Il faut être un peu empathique.

Parfois, il y a des choses qu'on ne comprend pas. Alors, tu dois penser ce que la personne a vécu. Par exemple, au niveau des mineurs, on a des mineurs qui sont hyper sexualisés, qui couchent avec une dizaine de garçons... J'avais entendu une mineure, c'était pas pour de la prostitution, elle avait été violée. Depuis qu'elle a vécu ça, elle sortait avec 4-5 garçons par semaine. C'était psychologique, tu vois. Elle se réappropriait sa sexualité et son corps. Et ce qu'on a déjà eu avec des mineurs, elles m'ont expliqué « c'est la même chose, je réapproprie mon corps, donc pourquoi pas le monétiser ». Tu vois, c'est des trucs que tu te dis, c'est choquant.

J'ai déjà travaillé, j'ai déjà fait des petits travaux, etc. J'avais rédigé des bons concepts avant, de ne pas juger la personne. Par exemple si tu dis « pourquoi tu fais ça, c'est pas bien, etc. », là, t'es sûr que la personne va se fermer. Moi, si on commence à me faire la morale, ça va m'énerver, je connais pas ta vie, tu connais pas la mienne.

C'est un travail... Nous, on est spécialisé, mais quand t'as une prostituée ou que c'est un policier de première ligne qui n'est pas toujours bien préparé à ça, qui n'a pas fait une formation, etc. Parfois, ils peuvent être abrupts avec les personnes et ils se ferment. Alors, nous, en deuxième ligne, pour récupérer les infos, on n'a plus rien.

A : C'était une de mes prochaines questions justement... la différence entre les policiers de première ligne et les policiers de deuxième ligne ... est-ce que, selon toi, il manque de formation sur ce sujet-là, en première ligne ?

C. H : Le problème avec la police en uniforme, c'est que t'as un million de missions. Et t'es pas toujours formé pour tout. La formation en police, ici, il y a certains cours, mais tu dois faire du droit de civil, tu dois faire du droit pénal, tu dois comprendre du droit du travail, etc. Tu intervies, ici, à Bruxelles... T'as un million d'interventions par jour. Parfois, t'es fatigué, t'es blasé, t'as des trucs dans ta vie privée. Il y a des phénomènes que tu ne connais pas. Par exemple, il y a un équipement d'uniforme qui va contrôler un véhicule pour une infraction X, et à l'intérieur, t'as un majeur de 25 ans et t'as 3 mineurs de 14 ans. Tu dois avoir une lumière rouge qui s'allume. Surtout si tu passes les personnes en contrôle, que tu vois qu'il y en a une qui est connue « fugue », etc. Je vais pousser mon contrôle plus loin. Je ne vais pas me tenir à ce qu'on fait de base. Je vais aller plus loin. Je vais relever les numéros e-mails. Je vais vérifier les documents du véhicule. Je vais vérifier que... parce que la plupart du temps, ces jeunes filles-là, elles ont pas leur carte d'identité. Elles donnent l'identité d'une autre personne, mais souvent qu'elles connaissent super bien. Donc moi, j'ai déjà eu deux fois le coup ici, où on questionne une fille et elle dit « oui, non, je suis là, je suis là, je suis là ». Sur la photo, ça correspond plus ou moins à l'origine nationale. Et puis à un moment, je lui dis « ta première adresse, c'était quoi ? » et elle savait pas me répondre, je lui dis « c'est pas toi ». Elle a comme ça pleuré.

Et la même chose l'autre fois dernièrement. Tu vois, tu dois toujours pousser. Et ce réflexe d'aller loin, en fait, tu dois l'avoir pour tout, tu vois. Pas seulement pour les mineurs, il y a plein de phénomènes qui existent. Il y a des fraudes, il y a tout ce qui est stup, il y a les mules. Donc c'est très difficile, ce qu'on demande à un policier de terrain, c'est d'être aware pour tout, à tout moment, tout le temps.

Souvent, t'intervies la nuit, tu fais un contrôle véhicule dehors, il pleut. T'as un système qui fonctionne pas, donc t'as beaucoup de freins qui se mettent en place.

Et à côté de ça, t'as des policiers qui travaillent super bien, qui vont très loin. Et voilà, ça dépend de la situation, c'est très difficile.

Et quand tu dois récupérer des éléments, toi, tu apprends qu'il y a eu un contrôle. Et tu te dis « pourquoi est-ce qu'ils ont pas fait ça, ils ont pas fait ça », mais t'étais pas sur place, tu savais pas comment c'était. Parfois, tu tombes sur des récalcitrants, donc c'est aussi difficile.

A : Mais est-ce que du coup, les informations sont assez relayées selon toi ? Du coup, s'ils savent pas quoi faire, s'ils savent pas comment intervenir, est-ce que ce serait redirigé vers vous ?

C. H : En fait, sur le terrain, tu as une équipe et t'as toujours des coordinateurs. Donc, dès que c'est pas bon ou quoi, ils contactent le coordinateur qui lui doit donner des prérogatives « Faites-ci, faites-ça, etc ». En général, c'est bien fait.

Nous, quand on a, par exemple, des mineurs sur qui on travaille, on met des mesures sur elles, en fait. Donc, dès que tu passes la personne dans le système de contrôle, il y a une map qui dit « ben voilà, attention, risque de prostitution, contrôle approfondi, identifiez les accompagnateurs, etc ». Et dans les consignes, tu demandes qu'ils rédigent un rapport. Donc, nous, on reçoit le rapport, etc.

Mais toutes les polices du royaume ne fonctionnent pas toujours comme ça, ou sont pas toujours au courant des phénomènes.

A : Ouais, donc c'est différent.

C. H : Ouais, il y a plusieurs, c'est différent. En fonction de la zone de police, les usages et coutumes de la zone de police. Mais maintenant, t'as quand même une base à respecter. Ils sont pas toujours confrontés à la même criminalité. Tu sais pas être formé, être expert en tout, en fait. Souvent, tu reçois une formation, et 5 ans après, t'as oublié ce qu'on t'a dit.

A : Parce qu'il n'y a pas de formation continue ?

C. H : Ça existe, mais c'est pas... En fait, dans les formations continues, c'est toi qui dois t'inscrire, en fait. Donc, si t'es pas intéressé, tu t'inscris jamais, tu sais, tu...

A : Donc, au final, c'est un peu toujours les mêmes et même peut-être ceux qui savent déjà.

C. H : C'est ça. Nous, ce qu'on fait ici, dans la zone, on sensibilise, on fait des messages. C'est diffusé dans la zone, on fait des diffusions générales. On dit « voilà, il y a tel phénomène ». À un moment, il y avait des personnes qui faisaient des cambriolages avec de l'acide. Eh bien, le modus operandi avait été publié. Il y avait une photo de la serrure qui était... Donc, tu voyais à quoi ça ressemblait, une attaque à l'acide.

Nous, on fait la même chose avec notre matière, en fait. Plutôt des warnings, en fait, par exemple il y a tel phénomène, maintenant.

Et tu as ce qu'on appelle un guide. Je dois vérifier s'il est à jour. Donc, c'est une sorte de brochure numérique où tu as les grandes lignes de ce que tu dois faire à la police. En fait, si tu as un accident de train, tu as une pendaison, tu as une alerte à la bombe, etc. Tu as les grandes lignes.

Mais après, imaginons je suis pas là, je peux donner les questions types à poser en audition. Comment intervenir sur les lieux des faits, etc. à la garde zonale.

A : Et ça se passe bien quand c'est transféré comme ça, en général ?

C. H : Dans notre zone, ça fonctionne bien. Alors, ce qu'il faut savoir, c'est qu'à Pol-Bru, on a une section full-time TEH. Ce qui n'existe pas ou plus dans les autres zones. En fait, la mode actuelle, c'est de faire des gros blocs. Donc, au lieu d'avoir une section crime, moeurs, TEH, etc. On fait atteinte aux personnes, atteinte aux biens, ou parfois, tu as la jeunesse qui s'occupe de la dispa, de la procédure. Ça dépend des zones de l'organisation. Et ici, comme ils veulent tout fusionner à Bruxelles. Là, on est un peu dans le flou. On ne sait pas comment ça va tourner.

Alors, il faut savoir que tu as la police locale qui s'occupe de traiter des êtres humains. Mais à la base, c'est un phénomène fédéral. C'est la police fédérale qui gère ça. Mais alors, tu as ce qu'on appelle la COL-2002. C'est une base légale qui énonce à quel moment une enquête est pour la locale ou pour la fédérale. En général, c'est ; supra-arrondissement, caractère complexe de l'enquête, enquête internationale, engagement de DSU, etc. Mais ça reste quand même le magistrat qui va décider à qui il donne le dossier. On va dire, pour résumer, la PGR va faire tout ce qui est grosses criminalités organisées, gros réseaux brésiliens, gros réseaux colombiens, etc. Et les polices locales, c'est les polices locales qui sont concernées par le phénomène, comme nous. Parce qu'on a des spots de prostitution chez nous. Donc on a l'attirage, mais on a aussi tout ce qui est la surveillance de la prostitution, nuisance, etc.

A : Merci. Tu dis du coup pas... Du coup, tu n'interviens pas en uniforme, c'est ça ?

C. H : Non, j'interviens toujours en civil.

A : Est-ce qu'il y a des liens qui se créent parfois avec les personnes qui se prostituent ou pas ?

C. H : Oui, on a des très bons contacts avec les personnes. Alors ça, c'est intéressant comme question.

Donc je t'explique, tu as la prostitution traditionnelle de rue. Pour nous, c'est très sympa parce qu'on sait avoir un contact, je ne vais pas dire permanent, mais quand même, dans le temps, avec ces personnes-là. S'il y a quelque chose qui ne va pas, on le voit. Par exemple, si quelqu'un arrive avec un oeil au beurre noir ou quoi, ou alors une fille peut nous dire que telle fille a un problème avec elle, son copain... Tu vois, on a un contact, etc.

Pour tout ce qui est prostitution privée, colombine, etc., c'est très très dur parce que c'est éphémère, en fait. Elles se pointent un week-end, une semaine ici, puis elles partent au Luxembourg, elles partent en Londres, elles partent à Paris. Donc là, c'est beaucoup plus difficile de créer un contact durable.

Et nous, ce qu'on essaie de faire ici... Je ne sais pas si tu connais le led policing, etc. C'est la police orientée vers l'intelligence. Pour résumer, c'est une police qui est sourde et aveugle, ne sert à rien.

Donc moi, la police, en général, on doit l'orienter sur l'information. L'information, c'est comment ? Ça commence avec les partenaires, les associations, etc. L'agent de quartier. Avec l'agent de quartier, on est dans la même organisation, mais on ne se connaît pas toujours. Donc il faut créer des liens avec les agents de quartier, etc. Pour qu'eux, quand ils ont contact avec quelqu'un, puissent nous faire remonter l'information, etc.

Nous, ce qu'on essaie plus tactiquement, c'est de coder, d'avoir des indicateurs, en fait, dans le milieu de la prostitution. Donc on approche une personne qui est dans le milieu de la prostitution, dans le milieu criminel en général, pour qu'il nous donne des informations. La différence avec un informateur, c'est que toi, par exemple, tu peux être informateur. Tu n'es pas lié au milieu criminel, mais tu relaies une information « j'habite telle rue, en haut, il y a un appartement, il y a plein de filles qui viennent et qui vont. Je pense que c'est de la prostitution. J'ai vu un gars », etc. Bon, toi, tu es informateur.

L'indicateur, il est vraiment dans le milieu. Donc tu as une prostituée qui va donner des informations. Par exemple « Juanito, c'est le boss de telle organisation. Ça, c'est son numéro. Ça, c'est son Facebook ». Et au niveau de la procédure, c'est autre chose. La personne, elle est anonymisée. Donc son nom n'apparaît nulle part. C'est spécifique dans la loi. C'est dans les méthodes particulières de recherche. Elle va avoir un code, etc. Et on va travailler en procédure fermée, ça s'appelle.

Donc ça, c'est fort important au niveau de la police. Créer un lien avec tout le monde, en fait. Tout le monde. Des commerçants, des assistants sociaux, des maisons d'accueil, des IPPJ. Plus on a des contacts, c'est pas non plus... C'est réciproque hein. Si quelqu'un me demande aide, là, tu l'aides, etc. Et vice versa. Donc ça, c'est super important pour nous. On essaie de créer des liens. Pas d'amitié, mais on laisse notre carte. On laisse les brochures de Pag-asa. S'ils ont un problème, il y a le numéro de téléphone. Et parfois, il y en a qui nous recontactent, tu vois. Mais en privé, c'est plus difficile. Parce qu'on n'a pas ce lien toujours. Parce qu'elles tournent et disparaissent. C'est un peu plus dommage, mais...

A : Donc il arrive ... parce que tu disais juste avant, une prostituée qui dit que son copain est revenu. Il arrive donc que des personnes ne déposent pas plainte, mais viennent vous donner juste des informations et que vous, vous puissiez potentiellement quand même aider sans le biais de la plainte ?

C. H : Ouais, ouais, ouais. Donc en fait, ce qu'on peut avoir, c'est une personne tierce. On a eu un dossier avec une Bulgare il n'y a pas longtemps... On a deux personnes qui ne se connaissent pas, etc. qui nous donnent la même information. Tel personnage qu'on a déjà eu, qui a fait, disons, prison pour proxénétisme, est revenu en Belgique. Il est avec une nouvelle fille. Il la tabasse, etc. Il nous donne la description. On a la description. On fait 150 mètres. On voit une nouvelle fille ; oeil au beurre noir, morsure ici, c'était elle. Donc on la ramène. On fait l'audition, mais elle n'y est. Elle ne voulait pas. Enfin, soit.

Et effectivement, on peut travailler. On avait été informé qu'il avait tabassé une autre particulière. Donc là, on va essayer d'identifier des témoins. On va voir s'il y a des caméras, etc. Et via des canaux transversaux, on va pouvoir travailler sur le dossier, en fait.

A : D'accord, mais donc dans la majeure partie des cas, il n'y a pas forcément de plaintes déposées ?

C. H : Quasi jamais. Presque jamais.

A : Et donc ça, tu penses que c'est lié à quoi ? A cette peur, justement, de la police ?

C. H : Peur de la police... Et il y a quand même des gens qui ont des vies très complexes. Et des choses qui vont t'affecter, toi, pour eux, c'est... Moi, j'ai déjà parlé avec des filles. On leur piquait le GSM. Elles n'en avaient rien à foutre. Enfin, tu vois, ce n'était pas le plus grave dans leur vie, en fait. Elles devaient donner à manger à leurs enfants en Roumanie ou des trucs comme ça. Ça les faisait chier, mais ce n'était pas le... Alors, le plus choquant, j'ai déjà parlé avec des prostituées qui avaient été violées, etc. Et au final ... c'était ça en plus, quoi. Tu te dis... Parce qu'elles avaient déjà eu des viols avant. Elles étaient blasées. Tu te dis comment c'est possible, quoi.

A : Ouais donc leur normalité n'est pas la même.

C. H : Le cadre de référence des personnes est totalement différent.

A : Est-ce que ça, c'est quelque chose qui est aussi une difficulté dans ton métier, de s'adapter au cadre de

l'autre ? Enfin, parce que moi, je pense que c'est quelque chose qui me toucherait peut-être personnellement, je pense.

C. H : Moi, ce qui me touche plus, c'est parce que j'ai une fille qui est presque adolescente. C'est quand j'ai des dossiers avec des prostituées mineures. Toi, tu fais un transfert de... Tu te dis, je n'ai pas envie que ça finisse comme ça. Parce que, tu vois, on pense toujours que les gens qui sont en prostitution, c'est des gens sans vie, sans famille. Enfin, tu as des gens, parfois, de famille très correcte ou qui finissent toxicomanes. Mais ils rencontrent la mauvaise personne au mauvais moment, ou, tu vois, difficultés familiales, même une bonne famille... Elle rencontre le petit copain qui va lui tourner la tête et qui, au final, va l'isoler de son milieu familial, de ses amis, qui va prendre le contrôle. Parfois, ils vont même changer de pays. Et elle prend le contrôle de la personne. Et tu te dis, comment c'est possible qu'une personne... Même parfois, des universitaires ou quoi. Tu te dis, mais comment... Il n'y a pas cette réflexion...

C'était une gynécologue, si je ne me trompe pas, qui se prostituait à Yser. Et en fait, comment ça avait commencé ? Toxicomanie. Relation toxique avec un imbécile. Ils ont consommé ensemble. Ils sont passés à l'héroïne. Et voilà, ils se sont séparés. L'héroïne, tu dois consommer beaucoup. Quand tu es médecin, même un boulot normal, tu ne sais pas garder ton boulot parce que tu es à l'ouest. Donc, qu'est-ce qu'il te reste ? La prostitution, le vol, la commission d'infraction. La prostitution, ça va être plus facile. C'est le plus vieux métier du monde.

A : Selon toi, la drogue est souvent liée à la prostitution ?

C. H : On en a quand même beaucoup. Par exemple, dans le quartier Yser, pour le moment, il n'y a que des toxicomanes. Avant, tu avais des prostituées normales, mais au fur et à mesure, elles sont parties. Et c'est un quartier où tu n'as que des toxicomanes.

Même au niveau des mineurs, ils mettent à disposition beaucoup de protoxyde d'azote, en général, les proxénètes. Ils mettent à disposition le cannabis, le protoxyde. Même l'alcool, ça permet. Il y a beaucoup de filles qui boivent, qui consomment des stupéfiants pour effectuer ce travail qui n'est pas vraiment...

On parle de travailleurs du sexe, mais ce n'est pas vraiment des travailleurs, parce que la plupart des gens ne choisissent pas de se prostituer. Ce n'est pas nécessité. On entend beaucoup d'associations et des trucs qui disent que c'est des travailleurs du sexe, mais... Justement, non. Mais ce n'est pas vraiment... Tu as des gens qui choisissent de faire ce boulot-là, des belges qui choisissent de faire ce boulot-là, mais la plupart du temps, il n'y a personne d'expérience qui décide de se prostituer du jour au lendemain. Je n'ai jamais vu ça.

A : Et en parlant de termes, comment vous appelez les personnes qui se prostituent ? Vous ne les appelez pas travailleurs du sexe ?

C. H : Non, moi, je parle de prostituées, sauf pour les mineurs, je n'utilise pas ce terme-là. Pour les mineurs, je n'utilise pas ce terme-là. J'utilise des autres artifices de langage, mais quand on parle avec eux, je ne dis pas que c'est une prostituée.

Mais en public, je parle de prostituées, parce que c'est des personnes qui se prostituent. Travailleurs du sexe, en plus, c'est un peu galvaudé, parce que le travailleur du sexe, si on le développe, ça peut être une stripteaseuse, ça peut être une prostituée, ça peut être une masseuse. C'est un peu... C'est comme si tu dis travailleur de bâtiment pour un peintre. C'est un peu débile. Et ce n'est pas une insulte prostituée.

A : Parce que justement, dans mes entretiens avant vous, c'est quelque chose qui est toujours remis sur la table, comment nommer les personnes. Donc je trouve ça intéressant de savoir.

C. H : On essaie de ne pas... C'est plutôt pour tout ce qui est les personnes transsexuelles, etc. On essaie de ne pas les choquer, mais c'est très difficile parfois, parce que tu as peur de faire une gaffe, et au final, tu ne sais plus comment t'adresser à la personne. Moi, j'ai déjà eu quelqu'un avec des longs cheveux barbus, et on ne pouvait pas dire... Déjà « tu », on ne pouvait pas. Il y avait plein de trucs, c'était difficile. Pour l'audition, c'était très dur. On essaie de respecter le choix de la personne.

A : Dans ce genre de situation, tu demandes comment la personne... Veux qu'on l'appelle ?

C. H : Oui, c'est ça. Il y a une fois, un exemple, c'est un peu cocasse, mais bon, c'est des expériences... Espace P vient avec une personne pour un viol. On parle toujours de « elle ». La personne est à l'accueil, et là, je doute, je me dis « c'est un garçon ou une fille ? Comment je dois m'adresser ? ». Je prends le passeport, c'était tout féminin. En fait, c'était un transsexuel. Trois jours après, il/elle a encore été violée. J'ai été le chercher pour aller au CPV, mais là, il avait de la barbe. C'était très... C'est spécial. On ne veut pas offenser les gens, mais il y a un moment, tu restes humain. Pendant l'audition, parfois, je me trompais.

A : C'est quelque chose qui a été ressorti. Ou bien c'est vous et vous-même ?

C. H : Oui, c'est ça. Elle était contente que je vienne en aide. J'ai même été la chercher à l'endroit où elle était, parce qu'elle ne savait pas se déplacer... On essaie de pousser super loin l'aide à la personne. On ne dit pas « viens au bureau, en taxi ». On va commencer comme ça, parce qu'on ne sait pas toujours se déplacer. Si la personne me dit « je suis dans la merde, je ne suis pas bien, je suis blessée », on va prendre une voiture ou on va envoyer une ambulance. Ça dépend de l'état de gravité du truc. Mais on va essayer d'aller loin pour l'aider.

A : Donc il y a beaucoup de flexibilité aussi ?

C. H : Oui, on essaie de... Ce n'est pas automatique partout à la police. C'est vraiment ici qu'on est... On essaie d'aider à fond.

Ils ont déjà plein de soucis, plein de problèmes. On y va. De toute façon, on est là. On est payé. On est censé aider.

A : Donc ici l'idée, c'est surtout l'aide ?

C. H : Ici, c'est un service. On est policier donc quand il faut être strict, on est strict, mais c'est quand même plutôt social. Si tu n'es pas social, tu n'es pas vraiment à la bonne place. Il faut trouver une autre orientation. Il faut pouvoir écouter les gens.

Parfois, tu as ton audition, tu as toutes tes questions qui sont prêtes. C'est souvent des gens qui divergent facilement. Parfois, c'est très long, il faut recentrer. Les auditions de TEH de victime, c'est très long en général. Ça doit être assez pointu. Sinon, ton enquête ne sait pas aboutir... Tu ne peux pas entendre dix fois la personne. Par exemple, pour les mineurs, on fait des auditions en général de vidéos filmées. Comme ça, tu n'as pas le récit qui est figé. Tu ne peux pas l'entendre tout le temps. Ici avec les majeurs, on essaie aussi d'être plus ou moins... Tu as les gens qui sont fatigués. Par exemple, tu trouves une victime à 4h du matin. Elle est fatiguée. Il y a des paramètres.

A : Ca ne se passe qu'en une fois les auditions ?

C. H : En général, on essaie de faire une fois. Donc, soit on va faire l'audition directement en fonction de... Tu as beaucoup de critères. Ou alors, la personne va être prise en charge par Pag-asa et Pag-asa va la préparer à l'audition. Et l'audition sera une semaine ou deux après. Ça dépend quel cas de figure tu rencontres.

A : C'est toujours l'adaptabilité.

C. H : Comme je t'ai dit, tu n'as pas de canevas fixe de traite.

A : Tu disais qu'il faut être social pour être dans ce secteur-là. Mais c'est déjà arrivé que des personnes, tu vois qu'elles ne correspondent pas du tout au service ?

C. H : Tu as un petit entretien avec. Tu expliques. Mais on n'est pas tout de suite pour tirer sur les personnes.

On dit qu'il faut peut-être arrondir cet angle-là. Ça, c'est un truc plutôt en pédagogie. Moi, quand je remarque à quelqu'un, je lui donne toujours l'objectif de la remarque. Je dis « je sais que t'as un caractère comme ça mais mords sur ta chique, essaye d'être gentil parce que l'objectif, c'est ça en fait. Et si on n'a pas ça, tout ce qu'il y a avant ou après, ça ne sert à rien ». Il faut toujours bien expliquer les objectifs de ce qu'on fait.

Mais au fur et à mesure. Ici, l'équipe, on travaille souvent ensemble. Enfin, tout le temps ensemble. Quand il y a des formations, je les invite à aller aux formations, même externes. Des associations qui donnent des trucs, des journées à thème. On rassemble.

Alors ce qui est intéressant, pour ton interview, c'est que moi, j'ai repris la sélection en 2022 et c'était un peu old school. Je ne sais pas expliquer, mais ce n'était pas super social.

A : Plus un côté un peu patriarcal ?

C. H : Oui, comme ça. On peut dire ça. Ils n'allaient pas toujours traiter les gens bien... Pour moi, il y avait déjà un problème avec la langue. Pour détecter des victimes de traite des êtres humains, si tu ne parles pas la langue, ça ne va pas. Donc je parle aussi plusieurs langues. Alors au niveau du recrutement, j'ai ciblé des profils, des gens qui parlaient des langues étrangères. J'ai une collègue ici qui parle espagnol. J'ai un collègue qui parle 100% portugais. C'est magnifique.

Au niveau du recrutement, on a beaucoup de collègues ici au moeurs et dans la section qui sont inspecteurs moeurs. Donc ils sont formés à la prise en charge des victimes de violences sexuelles. C'est pas mal parce que nous, on a beaucoup de personnes qui sont victimes de viols, etc. C'est une autre approche de la personne, beaucoup plus sociale. Quand tu fais l'audition, c'est un autre type d'audition. On a une collègue qui est formée TAM, technique d'audition mineure. Donc quand on doit faire l'audition à la nuit, on est en dehors. Les gardes, c'est 8-16 en général. Là, on a quelqu'un de dispo tout de suite si il faut.

L'équipe, c'était purement masculin avant. Ici, maintenant, la moitié, c'est des filles. C'est super. On a eu le cas d'une mineure il y a un an ou deux. Elle ne voulait pas parler à un garçon. J'ai appelé une collègue et elle a tout expliqué.

Il faut s'adapter. Pas rester dans les canevases. S'adapter même au niveau tactique des enquêtes. Tout ce qui est nouveauté. Tout ce qui est Snapchat. Toutes les nouvelles applications qu'on doit connaître. L'open source, parce que sur base d'un numéro de téléphone on peut retrouver des profils. Si je reçois un gars, je lui dis de faire une recherche open source. Il me dit « c'est quoi », baaahh... Il faut être formé. Il faut être efficace. Tu as besoin d'efficacité.

Avant, ça se faisait comme ça. Venir faire ta patrouille. Tu te balades pendant 10 heures, oublie moi ça ne m'intéresse pas. Ça ne sert à rien de faire ta petite balade. Tu rentres chez toi, tu as fait ta journée. Non, il faut que ce soit efficace. Tu parles, on fait des contrôles. Ce qu'ils faisaient avant, c'est qu'ils restaient dans leur business. Alors qu'ici, on fait même banditisme. J'ai fait du flag pendant 10 ans. Si on est dans un secteur de prostitution qui a des volets de violence, on va intercepter. On va faire large. Si on tombe sur le criminalité, on va traiter la criminalité. S'il y a un gars devant moi, je vais l'intercepter.

A : Ça revient toujours à ça, j'ai l'impression quand même. Mais c'est super comme amélioration.

C. H : En plus quand tu es actif dans les lieux de prostitution, bah les gens qui travaillent là ne se disent pas que c'est des gars qui viennent se balader, ils se disent qu'on peut compter sur eux. Plein de fois ils nous ont contacté, parfois, c'était pour des faits concrets et parfois, c'était pour des conneries. Mais on était là et on a fait le boulot. Ils se disent « bah ça c'est des gens de confiance. On va leur parler plus facilement. On sait qu'ils vont avoir des résultats. Ils ne viennent pas faire du blabla ».

Parfois, même une connerie. J'ai été choqué. On avait piqué son téléphone dans un café. On a fait tout ce qu'il fallait pour essayer de retrouver son téléphone. On ne l'a pas retrouvé., ça a été revendu entre temps mais on s'est cassé la tête pour trouver une solution.

A : Oui donc ça montre qu'elle peut compter sur vous.

C. H : Et on ne fait pas ça dans l'optique non plus d'avoir une finalité. On fait de bon cœur. C'est des gens qu'on

contourne tout le temps. C'est notre boulot. On dénonce un truc, faut réagir.

A : C'est très bien... On parlait avant du fait que la prostitution, il y a 1% de personnes presque qui ne sont que belges. C'est souvent du coup un public aussi marginalisé.

C. H : Parfois, il y a des intellectuels. Une dame, c'était une kiné, je pense. Elle s'est rendue compte qu'en faisant du sadomaso, elle gagnait bien. Elle se déclare comme kiné. Elle fait du sadomaso. C'est quelqu'un de... Ce n'est pas quelqu'un de précarisé, de marginal.

A : Oui c'est vrai. Mais donc il y a aussi beaucoup de personnes étrangères, comme tu me l'expliquais tantôt. Comment ça se gère par rapport au papier ? Parce que les personnes n'ont pas de papier, on les prend avec. Si les personnes ne vont pas parler, ça se passe comment ? Est-ce que la personne va être arrêtée parce qu'elle n'a pas ses papiers ?

C. H : Nous, on ne va pas le faire. Par exemple, à Louise, c'est principalement de la prostitution albanaise et 99% sont avec des proxénètes. Et alors nous, au niveau des albanaises, au niveau des papiers, il y a une tolérance, ce qui n'existe pas à Anvers. Par exemple, à Anvers, si tu n'as pas tes papiers, normalement, tu ne peux pas travailler.

Ici, on a une tolérance parce qu'on va essayer d'identifier ce qui se passe derrière. Donc, si ce n'est pas avec la victime qui est là, bah on a un lien de confiance avec celle qui travaille en face et elle va pouvoir nous dire « y'a ça et ça », on va pouvoir démarrer un dossier.

Maintenant, il y a des filles problématiques. On avait eu ça il y a quelques temps avec une albanaise, j'ai fait une procédure de séjour illégal parce qu'elle menaçait les autres filles. Elle était en ivresse, elle cassait les pieds. Et puis, tu as quand même la loi qui doit être respectée. Et chez elle, il n'y avait pas vraiment d'indicateur de traite des êtres humains parce qu'elle changeait de copain quasi tous les mois. Donc, c'est un peu difficile.

A : Donc, c'est aussi en fonction de la situation.

C. H : Oui ce n'est pas automatique. Maintenant, une patrouille en uniforme va aller... Mais quoique ici, à Bruxelles, ils ont un autre affect. Ils savent que c'est souvent des victimes, etc. Donc, ils y vont plus cool. Mais par exemple, tu fais un contrôle de salon de massage. Tu as une chinoise qui n'est pas en ordre de papier. Même l'inspection... « Vous êtes victime ou pas ? », « Non, je ne suis pas victime », ben elle est embarquée. Mais après, elle a encore la possibilité de déclarer quelque chose.

Mais nous, ce n'est pas notre but en soi de rapatrier des gens. Mais parfois, ça peut être un levier pour sortir la personne de ce milieu. Ou de la faire parler. Même si ce n'est pas le but. Mais à un moment, elle va passer à la table. Ce n'est pas la finalité.

C. H : Ok, d'accord. Et est-ce que... Je ne sais pas si tu as compris ma question. Est-ce que si c'est par exemple la police de première ligne qui va intervenir, ça va potentiellement juste partir sur le fait que c'est des personnes en situation illégale, vu qu'ils savent aussi moins détecter ?

C. H : Ça dépend pourquoi ils vont être appelés. Mais c'est... Les papiers, c'est pas le souci ici. Ils ne chassent pas les gens pour ça.

C'est assez historique la prostitution à Bruxelles, la prostitution de rue, c'est bien implanté. Ce n'est pas prioritaire de chasser la prostitution.

A : J'imagine bien. Et du coup, leur statut, au final, il n'a pas...

C. H : Ils n'ont pas de statut. La plupart du temps, ils n'ont pas de statut d'indépendant, de quoi que ce soit.

A : Ok, donc les personnes sans papiers, au final, ça ne va pas impacter pour vous la réception de la plainte ? Ça ne va pas du tout changer quelque chose ?

C. H : Non, non. Si quelqu'un est victime, que ce soit une prostituée ou n'importe qui, même si elle est en situation illégale, c'est une victime. Par contre, je vais lui suggérer de se mettre en ordre pour pouvoir s'inscrire.

A : Vous travaillez avec les associations, comment ça se passe ?

C. H : S'il y a une situation problématique qu'ils ont détecté pendant une maraude, ils vont dire « tiens, on avait une fille, elle n'a pas l'air très bien, de tel jour à tel endroit », et nous on va aller, et on ne va pas dire que c'est... Il n'y a pas de détail dans les récits, mais au final, des infos peuvent être partagées. Il y a une grande partie qui passe par les associations, elles ont un rôle majeur, parce que c'est un milieu opaque, fermé, et c'est une porte d'entrée. Et le social aide quand même pas mal.

A : Est-ce que... Parce qu'il y a quand même des visions différentes dans les associations, par exemple, il y a des associations un peu plus abolitionnistes que d'autres ; ça se passe toujours bien, même si les visions sont différentes ?

C. H : Oui, il faut l'accepter. Ça, c'est de l'humain, en fait. Si... Si tu as contact avec quelqu'un, tu sais que dans ses convictions, il déteste la police, tu vas devoir t'adapter à la personne. Et elle, peut-être la même chose avec moi. Il y en a, ils n'aiment pas la police... Je ne sais pas ce qu'ils peuvent imaginer. Oui, la police, de base, elle est là pour faire respecter les règlements, donc ce n'est pas gai non plus de coller des amendes, etc. Mais... Oui, je pense qu'il y a des associations qui viendront moins vite vers la police que d'autres. Mais je pense que les convictions doivent toujours passer après le bien-être de la personne et la situation que la personne rencontre. Pour moi, c'est le plus important. Je ne sais pas si c'est partagé ou quoi. Mais nous, on n'a pas trop de soucis avec les associations. On a des bons contacts.

Et même avant, quand j'ai pris la section, ça n'existait pas. Même au niveau policier, avec la section, les services de proximité, l'inspection sociale et tout, c'était fort fermé. Et pour moi, ce n'était pas possible de travailler en vase clos, en fait. Il faut vraiment t'ouvrir à tout, parce que... Tu ne sais pas travailler efficacement dans un dossier. Par exemple, on va y contrôler un salon de massage. Moi, j'aime bien aller avec l'ONSS, avec le FISC, etc. Parce que si tu ne sais pas attaquer quelqu'un via un schéma, tu vas l'attaquer par les autres. Surtout si tu sais si c'est une personne qui fait de l'argent sur le dos des... Il faut aussi trouver des leviers.

A : Donc ça, tu disais que ça n'existait pas avant ?

C. H : Oui, c'était pas... Ils aimaient bien rester entre eux. Ils travaillaient avec les mêmes techniques d'enquête. Ils ne voulaient pas trop travailler... C'est des anciennes mentalités, en fait. Ce n'est pas... efficace.

A : Et est-ce que ce changement de mentalité aussi, est-ce que ça a apporté...

C. H : Ah bah là, au niveau des dossiers, on est x10 des dossiers qui aboutissent. Avant, ils prenaient un dossier qui traînait pendant 2 ans. Donc en fait, ce ne sont plus des tactiques police fédérales qui ont des grosses de plus grande ampleur. Pour eux, ce contexte-là, c'est bien.

Mais dans les contextes locaux, ce n'est pas bien. On essaie de taper dans les 3 à 6 mois. Parce que comme ça, on essaie d'avoir l'auteur, ou les auteurs, ou l'autrice, enfin... À un moment où elle est en activité et à un moment où on peut capter des éléments, on peut saisir des éléments, qu'il incrimine avec des GSM avec des preuves dedans, etc. Si je travaille sur Ronaldinho qui est au Brésil et que... Même au niveau du droit, ça va être débile parce que le temps que ça aille au procès, etc. Moi, je suis Avocat, je dis « voilà, mon client, il a changé de vie, il s'est réadapté ». Tu vois, s'il est intercepté 5 ans après les faits, tu ne sais plus travailler dessus. Tandis que si tu prends quelqu'un, on le prend demain en plein flagrant délit, il va comparaître. Ce sera beaucoup plus efficace.

A : OK. Et ça, c'est ici que vous travaillez comme ça ? Les autres endroits autour c'est comment ?

C. H : Les autres zones, c'est différent. Déjà, ils ne sont pas full time TEH, donc c'est très difficile. Par exemple, tu vas voir quelqu'un qui fait de la crime tout le temps, il va ramasser un PV de TEH sur son bureau, il va dire « ça je n'aime pas », il va le mettre en dessous. Pas tous, mais il y en a beaucoup et tu as des magistrats aussi qui font ça. Moi, je me dis, je suis un professionnel, parfois, je reçois des trucs que je n'aime pas, je le fais parce que c'est payé pour ça.

Tout le monde n'est pas spécialisé dans la matière et ne sait pas là où il doit mettre le doigt.

A : D'accord. Il y a un truc que je n'ai pas compris avant, tu disais, là, vous êtes spécialisé en TEH, mais ça va peut-être changer ? Enfin c'est un peu flou ?

C. H : Donc, nous, déjà, ce qu'il va y avoir, c'est que les 3 sections mœurs qui font déjà partie de la grosse brigade des mœurs vont être rassemblées. Donc, j'ai mes collègues qui vont devoir prendre des PV de viol et eux inversement, etc. Mais avec la fusion des polices, ils vont fusionner toutes les zones bruxelloises et on ne sait pas s'il va y avoir une section full-time TEH, ou s'ils vont faire une section mineure, jeunesse, prostitution, enfin, je ne sais pas, tous les modèles existent, tu vois. Et c'est ça qu'on ne sait pas trop vers quoi on va faire.

A : Et ça va se décider quand ?

C. H : On attend, mais normalement, je pense que ça va être mis en place vers 2028, un truc comme ça. De manière vraiment efficace, je veux dire.

A : D'accord, je pense que j'arrive au bout de mes questions. Je ne sais pas si tu as tout d'un coup des choses dont tu voudrais parler qui rentreraient dans le sujet de mon mémoire, par rapport aux plans, par rapport à, peut-être, des pistes d'amélioration, peut-être, si quelque chose te vient.

C. H : Comme ça, non, mais c'est tellement vaste que... Oui, c'est assez vaste. Il faut partir du principe que tu n'as pas une victime unique avec un profil unique. C'est ça le plus important. Que tu as une... C'est versatile. Une brésilienne ne va pas réagir comme une albanaise. Par exemple, les albanaises, c'est intéressant parce qu'il y en a qui sont au courant qu'elles peuvent être mises dans des safe house et prises en charge, etc. Mais ce qu'elles vont te dire, c'est qu'en Albanie ou au Brésil ou en Colombie, la famille n'est pas protégée. Donc, tu as des victimes qui aimeraient parler mais qui ne vont jamais parler parce qu'il y a un frein dans tout ce qui est culturel aussi. Par exemple, en Albanie, les proxénètes, c'est souvent le modèle lover boy. Le type va amouracher la fille, ils vont se fiancer. Parfois, c'est des familles où tu ne peux pas venir avec 36 garçons. Tu es fiancée, tu es fiancée, l'autorité du père passe au mari, etc. Donc, une fois qu'ils rentrent dans le pays, c'est galère.

C'est surtout ça, il n'y a pas un type de victime.

A : Et donc, pour ça, par rapport à ça, un truc super c'est le fait d'avoir mis en place d'engager des personnes de cultures différentes et qui parlent des langues aussi différentes comme tu disais.

C. H : Oui, parce qu'elles vont avoir plus... Moi, j'avais plus de contacts avec les filles albanaises qui me racontaient même des trucs de la vie privée ou même des trucs...

A : Est-ce que tu es albanais, du coup ?

C. H : Non, mon épouse, mais ça fait 20 ans que je parle la langue. Et la même chose avec mon collègue ici qui parle portugais, il reçoit des messages de filles qui l'informent qu'il y a ça, qu'il y a eu un vol là.

A : C'est quelque chose qui aide. C'est vraiment un plus ?

C. H : Oui et en plus, je pense pas qu'il y ait beaucoup de zones ou de services où c'est comme ça, quoi. Où t'as des collègues qui parlent les autres langues.

A : Donc ça, ça pourrait être vraiment quelque chose qui peut aussi être mis en place. Ça pourrait vraiment être quelque chose de chouette.

C. H : Le seul problème à la police, c'est le recrutement. Donc, il faut que t'aies des volontaires qui se présentent, qui aient le profil et alors, normalement, dans le passé, t'avais une prime judiciaire. Donc, les enquêteurs touché une prime. Pourquoi ? Parce que, par exemple, ils travaillaient pas le week-end, des trucs comme ça. Pour compenser ce que des gens en uniforme avaient. Donc, ils travaillaient le week-end, la nuit, etc. Nous, c'est un peu différent si on travaille la nuit, etc. Mais cette prime a été supprimée, tu vois. Donc, il y a beaucoup moins d'attrait à te présenter une section de recherche. Avant, ici, tu avais 10 candidats pour une place. Maintenant, t'as une personne et c'est toi qui dois te vendre pour que la personne vienne chez toi. Mais elle n'a pas forcément le profil que tu recherches, tu vois. C'est un frein, quoi. Et c'est une matière qui n'a pas vraiment l'attrait des êtres humains, c'est pas un truc ultra galvanisant, tu vois. Les gens connaissent pas, ils sont plus intéressés par le flag, l'action, des trucs comme ça. On ne se rend pas compte qu'il y a mieux de travailler différemment là-dedans.

A : Et comment, enfin, je sais pas si t'as envie de parler de toi, mais comment t'en es arrivé à travailler là-dedans, enfin, qu'est-ce qui t'a poussé ?

C. H : En fait, je voulais changer, donc j'avais fait 10 ou 12 ans de vol à la tire, flag rendez-vous, etc. Puis j'ai fait mes cours de gradé, puis je me suis dit ouais, j'ai envie de changer de corps de business, de faire autre chose, de... Et comme je parlais une langue qui est quand même fort utilisée dans la traite des êtres humains, l'albanais, je me suis dit ça peut être utile dans ce truc-là, puis voilà, j'ai accroché, on a un peu adapté, je pouvais encore sortir, je pouvais encore faire des flagrants délits ou autre chose. Je trouvais ça sympa, c'est un autre boulot. Il y a les horaires aussi, on pouvait travailler la nuit, moi j'aimais bien travailler la nuit.

A : OK, c'est vraiment sympa. Merci beaucoup pour cet entretien.

C. H : C'est un plaisir, si tu as une question ou quoi, tu m'envoies un mail.

A : Merci, c'est gentil.

6. Mary Welch – ASBL Pag-Asa

A : Alors, tout d'abord, merci de m'accorder ce temps-là. Est-ce que vous serez d'accord de vous présenter et de présenter aussi l'endroit dans lequel vous travaillez, quel est le but de votre organisation ?

M. W : Donc, moi, je m'appelle Mary Welch, je suis assistante juridique auprès de l'ASBL Pag-asa. Donc, Pag-asa, c'est un des trois centres spécialisés pour les victimes de la traite des êtres humains. Donc, on travaille dans un cadre légal très strict, dans une procédure de protection pour victimes d'exploitation, principalement de traite des êtres humains, dans certaines circonstances aussi de trafic, mais alors seulement avec circonstances aggravées. Et donc, on a tout type de clients en accompagnement chez nous, mais qui sont tous reconnus comme victimes par un magistrat.

A : Ok, d'accord, super. Et donc, est-ce que ça vous arrive d'accompagner les victimes si elles souhaitent porter plainte ?

M. W : Oui, donc ça fait partie de toutes les personnes qui, pour nous, sont vues comme des potentielles victimes de la traite des êtres humains. C'est aussi nous qui préparons les auditions avec eux et qui prenons contact avec les services de police spécialisés pour les victimes de la traite des êtres humains. On participe aussi aux auditions, principalement comme personnes de confiance, mais voilà, dans certaines circonstances, il y a l'option d'intervenir aussi.

Certaines personnes arrivent déjà chez nous après une première audition et alors on évalue aussi si une seconde audition est nécessaire. Et alors, on fait comme chez tous les autres, on la prépare avec la personne pour ensuite l'accompagner et voir que tout se déroule de la meilleure manière, en fait.

A : Ok, d'accord. Donc, vous avez au final des contacts réguliers avec la police et c'est vraiment comme ça que vous travaillez ?

M. W : Oui, donc on a nos partenaires professionnels parce qu'en fait, dans la procédure pour victimes de la traite des êtres humains, il y a vraiment une collaboration multidisciplinaire qui est faite. Donc, on a beaucoup de contacts avec les magistrats, parquets, auditeurs du travail, l'Office des étrangers et alors les services d'inspection et de police. Mais alors, généralement, c'est des services de police vraiment spécialisés dans tout ce qui est la traite des êtres humains.

Donc, on essaye d'éviter les services plus générales qui ne connaissent pas le phénomène. Évidemment, si un dossier a déjà été ouvert quelque part parce qu'il y a eu une première audition là-bas et qu'on estime qu'une deuxième audition est nécessaire et que le magistrat ait d'avis quand même de garder le dossier chez la personne qui l'a ouvert. Alors, notre intervention est encore plus importante parce que justement, vu que nous, on est experts dans la matière de la traite des êtres humains, on peut aussi un peu aider pour bien expliquer quels sont les éléments essentiels justement, quelles questions à poser pour avoir, pour voir, oui ou non, si ça pourrait être qualifié comme tel.

A : D'accord, je vois, merci. Et par rapport à ça justement, est-ce que vous voyez une grande différence dans le traitement justement de la plainte entre les services de police spécialisés et ceux justement qui ne le sont pas ?

M. W : Oui, il y a une très grande différence. Dans tous les types d'exploitation, on ne parle pas seulement de l'exploitation sexuelle, mais aussi les crimes forcés ou l'exploitation économique, c'est vraiment important que les auditions se fassent par des services spécialisés de traite des êtres humains parce que c'est une infraction bien précise, il y a des éléments bien précis.

Les éléments qu'on doit sortir des auditions pour pouvoir estimer si oui ou non une personne tombe dans les conditions et aussi comment aborder une victime, etc. Il y a quand même une grosse différence entre les services spécialisés et juste aller à un commissariat quelconque pour aller porter plainte, ça nous, on ne le fait pas en fait.

A : Est-ce que ça vous est déjà arrivé qu'après justement une première plainte dans un service de police qui n'est pas spécialisé, une personne n'ait plus envie d'avoir contact avec la police au vu de comment s'est passée cette plainte ou pas du tout ?

M. W : Souvent c'est plutôt, en fait, surtout dans l'exploitation sexuelle, les femmes, généralement les femmes, parce qu'on a principalement des femmes, on n'a pas vraiment d'hommes, on a quelques personnes trans, et leur seul contact avec la police qu'elles ont eu, si elles en ont déjà eu, c'était suite à des contrôles. Donc ce n'est pas forcément qu'elles ont été au commissariat elles-mêmes, mais c'est vraiment des contrôles sur place.

Et donc ça, évidemment, ça peut être parfois un peu traumatisant, parce que, justement, les personnes viennent sans qu'elles le sachent, pour faire des contrôles, et que surtout quand elles ne parlent pas la langue, la communication n'est pas toujours facile. Et en plus de ça, l'exploitant souvent leur explique que la police, c'est l'ennemi, et que c'est les personnes qui, si elles sont trouvées, elles seront placées, suite à ça, dans des centres fermés, et donc il y a vraiment une peur envers la police. Et donc nous, on essaye de rétablir ça en expliquant qu'on travaille des services de police spécialisés, et aussi notre présence, ça fait vraiment la différence, on est la personne de confiance, et on veille que tout se passe bien.

Et donc ça, généralement, ça rassure. Mais voilà, on a déjà eu aussi, malheureusement, un certain nombre de nouveaux inspecteurs, parce qu'il y a quand même beaucoup de rotations, qui, voilà, n'ont peut-être pas les bons réflexes, et on a déjà malheureusement eu des auditions qui se sont très mal passées, parce que, pour une

raison ou une autre, l'inspecteur n'a pas réagi de manière adéquate.

A : Ok, et face à ça, vous réagissez comment, vous ? Qu'est-ce qu'ils ont mis en place si, justement, un déploiement se déroule mal ?

M. W : Ça peut être un peu de tout, hein, la personne, tout le monde, chaque victime a aussi son bagage et ses éléments fragiles, et donc ça, évidemment, la police ne peut pas toujours être au courant, mais c'est vraiment comment aborder les questions, si c'est des questions plus ouvertes, ou s'il y a quand même une connotation, déjà, dans la question, qui est assez jugeante, ça fait quand même une différence. Quand la victime a l'impression de ne pas être vue comme une victime, mais comme un auteur, parce qu'en effet, tout le monde a ses priorités. Nous, c'est le soutien aux victimes, la police, c'est évidemment l'enquête, la justice aussi, c'est essayer d'attraper les personnes qui ont commis ou potentiellement commis des crimes, donc les priorités sont différentes, mais l'avantage, c'est que dans des services spécialisés traitent des êtres humains, c'est vraiment dans l'humain, et donc, généralement, là, il y a moins ce problème, parce que, justement, même si leur intérêt de base, c'est l'enquête, ils ont quand même le bagage de victimes avec eux, et donc, ça aide, mais bon, il y a toujours des personnes qui se retrouvent dans des services où peut-être ils ne voulaient pas être, parce qu'il y a une raison, il y a eu des changements, et que soudainement, ils se retrouvent dans un service qui ne les correspond pas, ça arrive, mais ça peut vraiment avoir de mauvaises conséquences envers la victime, et aussi, vraiment, c'est cadrer les questions, j'ai eu une ré-audition par un service spécialisé, mais c'était une ré-audition suite, par exemple, à une analyse de téléphone, ils avaient des questions précises à poser suite à ce qu'ils ont trouvé dans les téléphones, mais la chose n'a pas été bien cadrée et ça donnait vraiment l'impression à la victime qu'on ne la croyait pas, et qu'on la voyait elle-même comme auteur. Il y avait toute une autre explication très logique derrière, mais la manière dont ça a été abordé, elle s'est figée, elle n'a plus voulu collaborer avec la police, donc oui, ça arrive, mais le plus important, c'est vraiment l'attitude de la personne, et vraiment bien l'expliquer, parce que souvent, c'est ça qui manque, et si on arrive à expliquer de manière simple pourquoi on pose certaines questions, ça peut vraiment déjà faire la différence.

A : Donc en général, les services avec lesquels vous travaillez, ça se passe généralement bien ?

M. W : De manière générale, c'est plutôt bien, mais évidemment, on est très connus dans certains endroits, ça c'est plutôt l'économique, mais dans l'économique, l'inspection du travail, on a, surtout à Bruxelles, on a des services qui en travaillent beaucoup, parfois, on travaille dans tout le pays, donc il y a des endroits où ils nous connaissent moins, et donc du coup, qu'ils connaissent aussi moins le phénomène, et où on remarque quand même qu'il y a encore plus cette nécessité de sensibiliser, et de donner plus d'informations concernant l'attrait des êtres humains, pour qu'ils sachent mieux ce qu'ils ont besoin d'avoir comme informations, et comment obtenir ces informations.

A : Ok, d'accord, merci beaucoup. Vous avez expliqué juste avant que vous travaillez aussi avec des personnes trans, est-ce que vous voyez une différence dans le... parce que justement, dans un de mes autres entretiens, on m'a expliqué que ces personnes-là portaient beaucoup moins plainte que, par exemple ... les femmes, et est-ce que vous en tirez les mêmes conclusions ou pas, et si oui, est-ce que vous arrivez peut-être à expliquer pourquoi ?

M. W : Mais en fait, porter plainte de manière générale, nous c'est vraiment toujours dans le cadre de la traite des êtres humains, donc c'est vraiment très précis. Donc c'est bien possible qu'elles portent moins souvent plainte pour d'autres infractions, et ça je comprends, parce qu'il y a ce jugement, cette peur de jugement, mais l'avantage c'est que comme nous on travaille avec des services de police spécialisé, généralement, ben voilà, ils sont plus sensibles, et ils devraient quand même avoir la bonne manière de fonctionner, mais ces personnes aussi, ils ont connu le jugement toute leur vie, donc ils auront probablement peur aussi pour ce jugement dans le futur et tout ça, donc ça, ça joue aussi, même s'ils ont une fois une bonne expérience ou autre, il y a quand même cette peur ou ce bagage qu'ils auront avec eux suite à des expériences précédentes, et ça je peux m'imaginer qu'il y a eu dans le passé probablement pas mal de mauvaises expériences, mais c'est pour ça que

même s'il y a eu d'autres soucis, par exemple quelqu'un qui est en accompagnement chez nous comme victime de traite des êtres humains, et il y a eu un autre incident, par exemple une violence en rue, etc., on va quand même l'accompagner au commissariat, on va voir si c'est quelqu'un du service de traite des êtres humains, même si ce n'est pas de la traite des êtres humains, qui pourrait l'auditionner, et si pas, alors on demande à ces personnes, est-ce que vous pouvez nous recommander quelqu'un dans le service, ou comment on s'y prend, et aussi quand nous on est présent, ça fait aussi une grosse différence, s'il y a quelqu'un de professionnel à côté, et si on remarque des comportements inappropriés, on va le mentionner, on va le dire, on est aussi un service reconnu, on est reconnu dans la loi, on est quelque chose d'officiel, et donc je crois aussi que ça a un impact sur notre présence, oui ou non, pour même si c'est un autre type de plainte, il y a potentiellement un comportement de l'inspecteur qui sera différent que si la personne est seule.

Et c'est aussi différent pour quelqu'un qui est déjà chez nous en accompagnement, parce que justement, du coup, ils ont les documents de séjour dans notre procédure pour les victimes, et du coup, il y a plus cette peur non plus de la police de manière globale, que je ne peux pas aller porter plainte parce qu'il y a toujours ce risque qu'on va m'arrêter, me mettre en centre fermé, même si je suis victime.

Donc c'est ça aussi qui aide pour la peur envers la police, parce que sinon, la majorité des personnes qui arrivent chez nous n'ont pas de documents de séjour. Ça rajoute en fait un frein, c'est quelque chose en plus qui les retient à porter plainte pour tout type d'infraction, parce que justement, généralement, l'exploiteur, depuis le premier jour, leur explique, voilà, si vous voyez la police, c'est les nuits, il ne faut surtout pas faire confiance, ils vont vous enfermer, ils vont vous renvoyer au pays, etc. Donc il y a aussi chez les exploiters, il y a tout un truc qui joue là-dessus, durant l'exploitation, pour justement avoir cette méfiance envers la police, et aussi généralement, les seules expériences avec la police qu'ils ont eues, c'est dans leur pays d'origine, qui est quand même généralement très différent que les expériences police ici. Même si c'est tout sauf parfait, ici aussi, mais voilà, il y a quand même des bonnes expériences, et ça c'est l'essentiel. C'est ce qu'on leur dit généralement, dès qu'ils arrivent, parce que l'exploitant justement veut les isoler, et donc souvent, c'est un moyen pour les isoler, et pour justement pas entreprendre des démarches envers l'exploiteur, c'est en disant que, de toute façon, l'exploiteur, par exemple, il a les documents de séjour, donc il peut dire, moi je peux porter plainte contre toi, je serai de toute façon crue, toi, tu n'as pas de documents de séjour, tu n'as rien à dire ici, on va jamais te croire, tu vas être enfermé, voilà, c'est toutes des choses qui généralement sont répétées durant l'exploitation, justement, pour que la personne ne sorte pas de cette situation.

Et donc c'est quelque chose qu'on doit défaire après, qui demande quand même un certain effort, un certain travail, mais aussi une audition, ce qui est important, c'est, vu que nous on fait toute la préparation à l'audition, il n'y a pas cette surprise le jour de l'audition, on voit quel type de questions on va avoir, comment ça va se dérouler, et ça c'est quand même aussi très rassurant, nous on fait des rendez-vous d'intakes avec les signalants, les personnes avec leurs demandes, pour voir s'il s'agit de traite des êtres humains, nos intakes sont un peu similaires à des auditions, mais on cherche les mêmes éléments pour voir si c'est de la traite des êtres humains, oui ou non, donc voilà, c'est moins contraignant, c'est moins stressant, parce que justement on n'est pas la police, et aussi même si après l'intake ils disent qu'ils ne veulent rien faire avec, c'est tout aussi bien, on n'est pas obligé d'entreprendre des actions, mais du coup on peut répéter, voilà, ça se déroule comme ça une audition, moi je serai à côté de toi, on vérifie aussi, parce que c'est souvent avec les interprètes que ça se passe bien avec l'interprète, donc voilà, on fait toute cette préparation, et on rassure la personne, et donc ça aide quand même beaucoup.

A : Ok, d'accord, j'imagine, la préparation je pense qu'elle apporte beaucoup par rapport à la suite.

M. W : Oui, mais c'est surtout souvent ce qu'on ne connaît pas fait peur, donc si on comprend et qu'on sait à quoi s'attendre, plus ou moins, parce qu'on ne s'en va jamais exactement, mais les questions, surtout pour une première audition, sont quand même assez ... voilà, on cherche la base, on veut comprendre l'histoire de la personne, et donc voilà, si on peut déjà juste expliquer comment ça va se dérouler, qu'il y aura deux inspecteurs probablement, un interprète, moi, et alors la personne. Elle peut demander des pauses, qu'elle peut faire ceci pour qu'elle sache quels sont ses droits, et alors nous on fait la préparation avec eux, donc on amène aussi, on rassemble déjà nous les propres, on les imprime par exemple, et la personne peut les employer durant son audition pour soutenir son histoire, et donc voilà, ça aide quand même pour déjà être un peu moins stressée,

même si ça reste souvent une première audition, ça reste un rendez-vous très très stressant, parce qu'ils savent que c'est souvent « le » rendez-vous, et c'est sur base de ce rapport de cette audition que le magistrat devra se prononcer, et c'est quand même, voilà, ça a un certain impact.

A : Est-ce que, du coup, le but c'est de faire vraiment un seul rendez-vous, que tout soit réuni en un dépôt de plaintes, qui n'est pas plusieurs fois où il voit la police ?

M. W : Oui, généralement on essaye de voir si une audition se peut se faire en une fois, pourquoi, parce que ça n'aide pas si la personne va raconter dix fois la même histoire, ou se replonger dedans, parce que c'est quand même toujours très douloureux. Évidemment, on préfère qu'une audition soit faite en deux fois, en deux parties, si c'est des auditions très longues, parce qu'on a aussi déjà eu des auditions qui ont duré huit heures, et ça, c'est pas correct envers la personne non plus, alors c'est important parce que la police, généralement, ils veulent tracer, ils veulent avoir leurs trucs, mais après huit heures, ça ne peut plus être une bonne expérience pour personne. C'est trop long, la personne est fatiguée, la qualité d'audition sera moindre de toute façon, donc alors c'est important de dire « ok, là, elle est fatiguée ou autre, on a fait quatre, cinq heures, peut-être qu'on peut clôturer, recommencer, reprendre où on est arrêté », mais de cette manière-là, quand même, on préfère que de devoir tracer, de faire huit, neuf, dix, on a déjà eu onze heures d'affilée, limite une audition, mais c'est généralement des auditions, on n'est pas présent, qu'il y ait des auditions avant qu'ils arrivent chez nous, et alors, évidemment, l'expérience avec la police, ça peut être assez lourde, parce que c'est long, et c'est quand même pas très victim-minded.

A : Non, non, c'est clair. Ça vous arrive de faire des descentes, je ne sais pas si on peut appeler ça comme ça, avec la police ?

M. W : Oui, oui, on participe avec contrôle ... en fait, avec certaines zones de police, on a des collaborations dans le projet OUTREACH, le projet OUTREACH, c'est vraiment un projet, parce qu'en fait, on a un service de deuxième ligne, donc évidemment, tout le monde peut arriver chez nous, mais nous-mêmes, on n'est pas sur le terrain. Mais avec le projet OUTREACH, on essaie d'être de plus en plus sur le terrain, parce que vous m'avez constaté qu'il y avait beaucoup plus de dossiers, traitement des êtres humains ouverts, par exemple, au parquet, auditarat du travail, etc., comparé aux victimes qu'on a en accompagnement. Alors, la question est, comment est-ce que ça arrive ? Est-ce que c'est parce qu'ils n'arrivent pas jusque chez nous, ou quelles sont les raisons ? Et donc, on a mis le projet OUTREACH en place, et donc, ça se fait de différentes manières.

On a la maison OPAL à Schaerbeek, on a une présence toutes les deux semaines, le jeudi après-midi. Alors, généralement, on participe dans le quartier avec la police aussi, dans les carrés Rue d'Aerschot.

Et alors, avec Pol Bru, donc avec l'équipe de C. H, on essaie aussi de faire, une fois par mois, de participer à un contrôle. Et alors, on est vraiment présents pour rencontrer les personnes, pour aussi un peu cadrer les contrôles de police, et pour leur expliquer qu'on existe, leur donner des flyers aussi, parce que généralement, premier abord, ils ne sont pas partants, parce qu'ils ne s'y attendent pas. C'est un choc, souvent, aussi, de voir la police soudainement.

Voilà, ils ne sont souvent pas directement très enthousiastes. Mais si on peut déjà juste avoir une petite conversation avec elles, donner un flyer, qu'elles disent quelque chose, pour que, si à un certain moment, elles soient prêtes, elles puissent nous contacter. Ça, on fait aussi.

Et alors, occasionnellement, on est aussi stand-by pour des gros contrôles. Par exemple, avec les filles chinoises ou autres, gros contrôles avec la police fédérale, parce qu'on fait aussi du OUTREACH avec la police fédérale de Bruxelles. Et alors, par exemple, si on sait qu'il y a un grand contrôle qui aura lieu, ils nous demandent d'être présents dans leur bureau. Et alors, on prend en compte les potentielles victimes avant qu'elles soient auditionnées. Pour qu'elles aient un petit contact avec nous, les informations de base, les flyers, avant d'être auditionnées. Donc, voilà. Donc, on fait tant des contrôles sur le terrain.

Mais voilà, c'est, disons, max, deux, trois fois par mois. Parfois, que une fois par mois. Donc, c'est quand même limité.

Mais voilà ça fait la différence, c'est que les personnes commencent à nous connaître quand même mieux. Les flyers, ils commencent à circuler, ce qui est quand même important. Parce que, voilà... Parce que c'est pas car

la personne ne se trouve pas dans une situation d'exploitation maintenant que dans le futur, ça ne peut pas arriver. Donc, si déjà, elles savent qu'on existe, c'est déjà pas mal.

A : Oui, non, c'est clair. C'est depuis quand que ça a commencé ?

M. W : Le projet OUTREACH a été mis en place, je crois, en 2019. Quelque chose comme ça. 2010, oui. Mais ça a pris d'abord un peu de temps pour mettre tout en route. Parce qu'évidemment, au début, il fallait aussi un peu voir avec la police. Voilà, chacun a son rôle, comment intervenir, en respectant les limites. Parce que nous, on est en fait invités. Donc, ce n'est pas nous qui menons le truc, c'est la police qui fait le contrôle. Nous, on est là, évidemment, à part. On se distance aussi un peu d'eux, pour bien montrer la différence.

Mais donc, au début, c'était un peu une recherche de trouver quel est notre rôle, comment on va intervenir. Donc, ce n'est pas depuis 2019 qu'on le fait activement, mais ça a pris un peu de temps pour mettre tout en place. Avant, on y allait aussi souvent avec la zone nord. Ça, maintenant, ça s'est temporairement arrêté. Donc, voilà, ça bouge aussi. On est en train de voir comment mettre les choses en place aussi pour aller avec l'ONSS, pour faire des contrôles.

Ça évolue comme tout. Ça dépend aussi de charge de travail, parce qu'on participe dans des contrôles, principalement au quartier rouge. Alors, ils font des contrôles au quartier rouge, mais non pas dans des dossiers spécifiques, mais de manière plutôt globale.

Parfois, il y avait, par exemple, l'équipe de C. H, qui a beaucoup de travail, et donc, suite à ça, ils ne savent pas faire ces contrôles-là. À ce moment-là, ça sautera. Donc, voilà, ce n'est pas un truc fixe, mais en moyenne, on va quand même tous les voir.

Et c'est vraiment intéressant pour, aussi, nous, mieux comprendre comment ça déroule un contrôle, pour mieux comprendre aussi le ressenti des personnes qui arrivent chez nous, parce qu'on a souvent des retours, des premiers contacts avec la police. Ce n'est pas toujours très positif, mais aussi parce que c'est impressionnant, pas parce qu'il y a eu des comportements déplacés, mais c'est juste impressionnant. Et donc, ça aide de comprendre comment ça déroule, d'aller aussi voir sur place, etc.

Donc, ce n'est que des plus-values. Mais bon, c'est un projet, donc ça dépend aussi de subsides. On espère pouvoir faire durer ce projet, mais voilà, tout dépend aussi un peu de ce qui est dans la possibilité au niveau finance, etc.

A : C'est un super projet, je trouve, parce que je trouve que c'est une plus-value pour tous les côtés.

M. W : Oui, c'est intéressant. On a souvent des bonnes discussions, aussi, après un contrôle, où soudainement, il y a un inspecteur qui dit quelque chose, et il remarque que la personne, la victime, se stresse entièrement. Et alors, une fois qu'on sort, il dit, peut-être que je n'aurais pas dû dire ça, et on peut en rediscuter, nous aussi. Donc, je crois qu'on se regarde aussi l'un l'autre pour voir comment on réagit dans nos fonctions, et peut-être qu'on peut apprendre de l'un l'autre. Donc, je crois que c'est vraiment une plus-value, et ça peut être intéressant. Et on a déjà eu des succès... On a eu une fille qu'on a rencontrée, il y a plus de... c'était il y a deux ans. Ça a pris deux ans pour la voir chez nous, mais voilà, on l'a quand même rencontrée la première fois en rue, pendant le projet OUTREACH. On lui a donné les flyers. On a essayé de la faire venir plusieurs fois, alors elle venait, elle décrochait, etc. Mais voilà, maintenant, elle est en accompagnement, elle fait ça super bien, elle est super heureuse. Elle est très contente qu'on ait bien insisté. Donc, voilà. Ça se passe super bien. Il y a des succès. C'est aussi chouette à voir que ça mène à quelque chose.

A : Oui, vraiment, c'est génial. Je voulais revenir sur les nouvelles lois, avec vous, si vous êtes d'accord.

M. W : Oui.

A : Est-ce que vous avez vu des évolutions, déjà, par rapport à la décriminalisation de 2022 ? Est-ce que vous avez vu des évolutions dans le traitement des plaintes ? Puis aussi, après, depuis 2024, par rapport au contrat de travail ?

M. W : En fait, pour nous, ce ne sont pas des personnes qui vont être déclarées ou qui vont... Donc, voilà. C'est vraiment... C'est à part des TDS générales, c'est vraiment un groupe à part qui est victime de traite des êtres humains. Donc, ces lois n'ont pas d'impact pour elles, il n'y a pas forcément de différence pour l'instant, sauf peut-être pour celles qui sont sorties du milieu, qui ont pu être retournées dans la prostitution, mais de manière légale. Oui, alors on peut leur expliquer qu'il y a des manières et que c'est quand même une option. Il n'y en a pas beaucoup qui veulent retourner dans la prostitution, forcément, mais voilà. Sinon, cette loi n'a pas eu grand impact, ou qu'on n'a quand même pas remarqué dans nos dossiers.

A : Et même négativement ? Parce que peut-être qu'elles seraient moins vues comme des victimes...

M. W : Non, parce que la traite des êtres humains, c'est quand même très spécifique, c'est vraiment, c'est pas juste le travail du sexe, c'est vraiment, il faut parler de d'exploitation, donc c'est quand même des situations graves, et donc ces situations-là ne vont jamais être vues comme du travail officiel ou autre. Genre, c'est quand même un autre niveau. Et donc, je ne crois pas que ça aura vraiment un impact pour les victimes.

Je crois peut-être que si dans le futur, voilà, que tous les travailleurs du sexe commencent à travailler de manière légale et que c'est vraiment contrôlé, il y a peut-être un risque que les victimes de traite des êtres humains ne pourront plus travailler dans beaucoup d'endroits et donc qu'elles seront peut-être encore moins visibles parce que ce sera de plus en plus dans le privé et de moins en moins comme dans les carrés, rue d'Aerschot, etc. Où c'est quand même plus facile parce qu'au moins, la police sait qui est là. Donc, il y a quand même un minimum de sécurité.

Dans des Airbnb, etc. ces personnes sont très isolées, ne savent pas ce qui existe, ne savent pas vers qui se tourner, voilà. Mais ce mouvement, on l'a plutôt vu suite au Covid. Quand la prostitution de rue et les carrés ont été fermés, tout s'est mis vers le privé, via Quartier Rouge, etc.

C'était invisible et tout ce qui est invisible est beaucoup plus dangereux parce que si les services de police, comme Pol-Bru, qui fait des actions spontanées, Quartier Rouge, etc., ils ne peuvent jamais contrôler tous les Airbnb, c'est impossible. Donc, il y a beaucoup de personnes qui sont en privé. Toute une partie probablement dans des conditions qu'elles le souhaitent, c'est très bien ... mais potentiellement, plein qui ne sont pas d'accord ou dans des conditions qui ne sont pas correctes. Mais c'est très difficile de les trouver parce que si on dépend, si c'est un contrôle, on dépend de la personne qui nous laisse rentrer.

Donc, voilà, c'est bien plus compliqué que quelqu'un en rue, que quelqu'un dans un carré. Il faut déjà avoir, sinon, une perquisition pour pouvoir rentrer. Donc, voilà, c'est bien plus compliqué de savoir ce qui se passe à l'intérieur de la façade. Mais voilà, cette évolution a déjà eu lieu. Et ça, on remarque très fort dans nos dossiers aussi.

A : Vous le voyez beaucoup dans vos dossiers, vous dites ?

M. W : Oui, parce qu'il y a de plus en plus de nos clients qui sont exploités dans le privé et pas dans des carrés. Et ils bougent beaucoup, donc c'est aussi très compliqué. L'Amérique latine, c'est les plus gros réseaux, donc ils ont beaucoup d'Airbnb, ils ont beaucoup de groupes WhatsApp, etc. Donc, elles changent d'endroits tous les X temps. Elles font limite le tour de la Belgique. Et donc, c'est beaucoup plus compliqué de savoir où elles se trouvent, quelles conditions, etc. Parce qu'avant, on pouvait les contrôler, et si on avait dû voir d'autres. Donc, voilà.

A : Donc, ça s'est complexifié, au final, ces dernières années, quand même.

M. W : Oui, il y a eu ce changement qui, surtout suite au Covid, a été accéléré. C'est pas qu'avant le Covid, il n'y avait pas tant privé, mais voilà, il y avait quand même encore beaucoup plus de procession de rue, les carrés étaient plus remplis, voilà.

A : Ok, d'accord, merci. Il y a quelque chose qui est ressorti dans mes derniers entretiens, c'est la peur, vu qu'il y a un contrat de travail, que les politiques se désintéressent et se désinvestissent également par rapport aussi à la traite des êtres humains, qu'est-ce que vous en pensez ?

M. W : La traite des êtres humains ça reste une problématique qui sera toujours là, ça c'est sûr. Heureusement, c'est encore toujours vu comme priorité, mais évidemment, les priorités peuvent changer aussi. La traite des êtres humains, surtout quand c'est dans, par exemple, l'exploitation sexuelle en privé, c'est pas très visible, donc ça ne dérange pas grand monde. Et donc, si ça ne dérange pas grand monde, il y a peut-être moins cette demande de le mettre comme priorité.

Mais bon, il y a plein de formes de traite des êtres humains, je crois que la traite des êtres humains ne va jamais entièrement disparaître comme priorité, ça je ne crois pas. Mais voilà, c'est possible que, surtout vu chaque ville a ses problématiques, ici à Bruxelles, le trafic de drogue est un problème qui est très présent, où il y a beaucoup de personnes qui se plaignent de ce phénomène. Évidemment, les politiques vont jouer là-dessus, elles vont mettre ça comme priorité.

Et évidemment, en mettant quelque chose en priorité, le nombre de personnes de policiers reste le même généralement, donc il faut les déplacer. Donc oui, c'est possible qu'il y ait moins de personnes qui travaillent spécifiquement sur la traite des êtres humains, et alors ça aura en effet un impact sur les victimes, sur les dossiers, etc. Donc c'est important que ça reste une priorité. Évidemment, je ne sais pas comment tout va évoluer, mais c'est évidemment un risque. Mais depuis bien longtemps, c'est un risque que ce soit moins vu comme priorité.

Heureusement, la police fédérale de Bruxelles reste une très grosse équipe qui travaille sur la traite des êtres humains, donc ça c'est très bien.

Mais on voit par exemple à la PGL de Leuven, où il n'y a plus vraiment de service spécialisé sur la traite des êtres humains. Donc oui, il y a des changements. Il n'y a plus toutes les zones de police qui ont des sections spécialisées sur la traite des êtres humains. Donc ça ce sont des risques, et ça on continue aussi à sensibiliser les politiciens pour dire que ça doit rester une priorité, que c'est un phénomène qui est très présent. Aussi vu la crise migratoire qu'on a pour l'instant, plus de personnes qui se trouvent dans des situations vulnérables, il y a plus de personnes qui sont à risque d'être victimes d'exploitation et de traite des êtres humains. Donc voilà.

A : D'accord, merci. Pour revenir à une question un peu plus directe, est-ce que vous avez reçu des témoignages de maltraitance ou d'abus des autorités, enfin de la police en fait, qui sont commis lors d'interventions ou lors de réceptions de plaintes... ou pas forcément la police spécialisée comme vous en parliez avant, mais en général ?

M. W : De manière générale, oui. Mais pas seulement dans les travailleurs du sexe. On a déjà eu des clients qui nous ont rapporté des expériences négatives dans le passé, avec des contacts avec police, souvent aussi parce qu'ils sont sans document de séjour. Malheureusement, on a déjà entendu des abus dans le passé. Heureusement, pas des services spécialité avec lesquels on travaille, donc ça c'est quand même très important. Mais voilà, comme partout, il y a des bons policiers, il y a des moins bons policiers. Et ça, on le sait, et nos clients ont toujours des très bonnes expériences en passé avec la police, etc.

A : Et est-ce que vous avez beaucoup de retours comme quoi les personnes se sentent stigmatisées ou jugées par rapport à leurs récits ou à ce qu'elles ont pu vivre ?

M. W : Ben par exemple, dans la rue d'Aerschot, vu qu'il y a ce service qui travaille aussi dans la maison OPAL, qui fait vraiment toutes les vitrines, etc. ...Non, chez eux, les filles ont vraiment des bonnes expériences et ça se passe vraiment bien, j'ai l'impression.

Ça se voit aussi, dès qu'ils sortent, ben il y a tout le monde qui leur saute dessus, limite avec tous leurs problèmes de quartier. Donc voilà, ça c'est vraiment positif.

Est-ce qu'il y a cette sensation de stigmatisation ? Probablement oui, chez certaines, mais je n'ai pas eu beaucoup de retours suite à ça. Il y en a de toutes façons, mais je ne sais pas donner d'exemples concrets ou autres à ce niveau-là.

A : Donc c'est une idée, vous n'avez pas eu de retours comme ça ?

M. W : Je crois qu'il y a cette peur qui est toujours là, oui, et qu'il y a des mauvaises expériences avec la police, mais est-ce qu'on peut vraiment dire que c'est parce qu'elles sont travailleuses de sexe ou parce qu'elles sont sans document de séjour ? Ça, je ne sais pas dire.

Oui, il y a des mauvaises expériences suite à des contrôles, surtout quand il y a des contrôles pour d'autres raisons. Par exemple, il y a un contrôle de police dans un Airbnb parce qu'il y a trop de bruit ou parce qu'il y a des plaintes des voisins, ou je ne sais pas tout quoi. Ce n'est pas des services spécialisés. Si la police remarque que c'est des travailleurs de sexe, et en plus qu'elles sont en séjour régulier, oui, il y aura ce stigma, mais ces filles ont aussi déjà très peur du coup, parce qu'elles savent qu'elles sont dans une position vulnérable et qu'elles se trouvent sans document de séjour. Donc oui, mais je ne sais pas dire si c'est 100% lié au fait qu'elles soient travailleuses du sexe ou si c'est parce qu'elles sont sans document de séjour ou pour mille autres raisons.

A : D'accord, merci. J'ai fait approximativement le tour de mes questions, je pense. Est-ce que vous avez quelque chose que vous avez envie de rajouter ou quelque chose que vous pensez que je n'ai pas abordé ?

M. W : Vu qu'on travaille dans un cadre, on travaille vraiment dans une problématique spécifique, bien plus spécifique que juste travailleuses du sexe. On ne voit pas la même population que, disons, Utopie, Espace P. Oui, on a des personnes en commun, ils nous redirigent beaucoup de leurs clients où ils savent qu'il y a des éléments, mais eux c'est vraiment travailleuses du sexe. Nous c'est quelque part plus large parce que c'est l'exploitation de manière globale, mais c'est aussi beaucoup plus restreint parce qu'il faut être reconnu comme victime.

Et généralement, on se concentre très fort sur le récit des êtres humains, on entend les échos d'expériences précédentes avec la police, mais ce n'est pas qu'on a toutes les infos, mais cette expérience quand elle a été portée plainte, parce que tu as été volé, ou que X et Z, on a l'écho que peut-être que ça s'est mal passé, mais on n'a pas plus d'infos que ça non plus, parce que nous, vraiment, on se concentre sur ce que c'est la traite des êtres humains, et alors, dès que la personne est dans les conditions, il y a un accompagnement sur trois niveaux qu'on peut faire, et donc on travaille surtout sur ça, et sur le futur, au lieu de se replonger dans tout le passé qui n'est pas en lien avec l'attrait des êtres humains.

A : Vous parliez d'un accompagnement à trois niveaux, c'est quoi les trois niveaux différents ?

M. W : Chaque personne dans l'accompagnement chez nous a deux assistants, donc une psychosociale et une juridique, et donc l'accompagnement sur trois niveaux, c'est tout ce qui est administratif, donc c'est les documents de séjour, parce que quand une personne est reconnue comme victime traitent des êtres humains, elle a le droit à des documents de séjour temporaires dans la procédure pour les victimes, donc c'est temporaire, donc ça dépend toujours du magistrat, si ce sera prolongé oui ou non, mais nous on fait les demandes, juridique, c'est son assistant juridique aussi qui fait ça, c'est tous les contacts avec la police, inspection, magistrat, et qui est en fait un peu la personne qui traduit toutes ces procédures très complexes vers un langage humain compréhensible et qui l'accompagne dans tout ce parcours, alors psychosocial, on a une maison d'accueil et on a des accompagnatrices ambulatoires qui font tout, parce que dès qu'ils ont des documents de séjour, ils envoient au CPAS, qui aide avec l'inscription à la commune, le CPAS, on envoie les cours de langue, on regarde quel est votre futur, qu'est-ce que vous voulez faire, et on aide à mettre tout ça en place, tout l'aspect médical aussi, donc voilà, c'est vraiment tout ce qui a à voir avec une vie ici en Belgique et l'intégration en Belgique. Donc ça c'est vraiment l'accompagnement sur trois niveaux qu'on peut offrir pour les victimes de traite des êtres humains.

A : Ok d'accord, ben merci beaucoup, ce sera tout pour moi, j'ai pas de questions supplémentaires.

M. W : Ok, bah parfait.

A : Merci de m'avoir accordé ce temps, en tout cas c'était très enrichissant. Merci beaucoup, et encore une belle journée.

M. W : Avec grand plaisir. Merci, à vous aussi. Au revoir.

7. Marlène

A : Est-ce que vous avez envie de vous présenter un petit peu, pour que je mette un contexte... donc parler de vous ?

M : Moi, là je ... je m'occupe de deux bars, enfin bâtiments et ça veut dire neuf vitrines, à Seraing. Je suis mandataire. C'est pas la même chose que propriétaire. En fait, je m'occupe de la location et on m'envoie les captures d'écran du fait qu'ils ont payé le loyer à la propriétaire, voir si tout le monde a payé. Sinon, nous, on vit à la campagne, au milieu d'animaux. Mon mari, il est pensionné.

A : D'accord, merci. Est-ce que vous êtes déjà arrivé de porter plainte ?

M : Non.

A : Et vous avez déjà eu affaire à la police ? Dans quelles circonstances, si vous êtes d'accord de m'expliquer ?

M : Une femme qui loue un bar que je gère, je trouvais qu'elle ne respectait pas les conditions. Elle avait une double pause de 6h du matin à 1h du matin et après, elle doit partir. J'ai plusieurs personnes qui m'avaient téléphoné me prévenir en disant « fais attention parce qu'elle dort sur place et elle reçoit encore des clients ». Je lui ai fait part à plusieurs reprises, mais ça rentrait d'une oreille, ça sortait de l'autre. Et puis, on était venu me faire part qu'un monsieur restait dans la cuisine. Que moi, personnellement, je n'ai jamais constaté, mais que des clients m'ont sonné pour me dire « Marlène, fais attention ». Et c'est quelqu'un qui prenait de la cocaïne en fait. Il y en a beaucoup dans le milieu... Mais ça allait loin parce qu'il y a eu deux fois des murs défoncés. Je lui ai demandé de choisir une autre clientèle, mais étant elle-même consommatrice, elle attirait que des gens pareils. Et alors, j'ai dû faire appel à l'inspecteur des mœurs pour qu'il fasse son travail. Moi, je n'ai pas l'habileté, j'ai ce pouvoir de faire respecter, mais le reste, je ne peux pas aller au-delà ...

Je lui avais demandé d'aller contrôler, notamment d'aller contrôler dans la cuisine. L'inspecteur des mœurs, c'est quelqu'un, il n'y a pas très longtemps qu'il est là, et qui ne connaissait pas trop le milieu. Je dois dire qu'il est à l'écoute. Si on a un problème, on lui en fait part. Et là, il avait été sur place, en effet. Il a découvert que le type était là, donc il a fait partir. Il a réprimandé la fille, et les choses se sont arrêtées, je vais dire. On a eu aussi une fille qui sortait avec un narcotrafiquant qui, à la base, elle n'était pas au courant, mais moi connaissant ce type, parce que moi, j'ai travaillé à l'époque dans le milieu, je l'avais prévenu qu'il ne fallait pas traîner avec ce type-là, parce qu'en effet, ça s'est avéré, il est pour l'instant incarcéré... Mais elle est sortie à plusieurs reprises avec lui, ça s'est arrêté à plusieurs reprises, il était violent.

Et là, j'ai dû faire appel à l'inspecteur des mœurs et à un ami qui est dans la police pour pouvoir intervenir, parce que il la menaçait en fait.

Et dû à ces dépôts de plaintes et compagnie, eh bien, il a été intercepté parce qu'il était sous bracelet électronique, donc quand vous êtes sous bracelet électronique, vous ne pouvez pas faire tout ce que vous voulez, vous devez vous tenir à carreau. Sauf que lui, ça ne s'est pas passé comme ça, et finalement, il a été embarqué plus vite que prévu.

A : Ok, d'accord.

M : Dès qu'on a des soucis, ou bien, moi j'avais eu un souci avec une fille, moi je demande au minimum que le loyer est payé et que le salon soit propre, si maintenant t'es incapable de respecter ça, je te demande de partir. Et j'avais une fille qui me menaçait, enfin bref, et j'ai dû faire intervenir l'inspecteur, qui lui a dit « ben mademoiselle, vous ne respectez pas, elle vous donnera une semaine de renom et vous partez ».

Donc voilà, il est à l'écoute de s'il se passait quelque chose, je lui en ai fait part ... il n'y a pas très longtemps, une fille qui est dans un des bars que je gère, loup de bar, donc en journée un bar et le nuit un autre bar, mais

toujours dans les bars que je gère, et c'est une fille qui avait déjà fait part que son compagnon la frappait, enfin bref, donc un macro, voilà. Et on l'avait déjà dirigée vers l'assistante sociale, et puis vers l'inspecteur, qui lui a dit qu'il y avait les possibilités de faire certaines choses, enfin bref. Mais elle ne va jamais au bout, sa démarche. Et puis un jour, il me semble que c'est il y a trois semaines, elle a envoyé un message à une collègue qui est à l'étage pour dire « ne te tracasse pas, si tu vois la voiture de mon mari, il est dans mon bar ». Mais sachant ce qui s'était déjà passé, la fille a attendu une demi-heure, une heure, et puis elle m'a interpellée, elle m'a dit « écoute Marlène, j'ai reçu le message, ça fait une heure, mais je ne vois rien bouger ». Donc je lui ai dit « écoute, je te permets d'aller toquer à son bar pour avoir une réponse ». Après toutes les choses qu'elle nous avait expliquées, c'était alarmant. Et elle n'avait pas répondu. Donc moi j'ai sonné à l'inspecteur, qui m'a dit qu'il ne savait pas venir sur place, mais que je devais faire le 112, il fallait leur expliquer, eux allaient y aller, et ils auraient fait la main courante.

Donc c'est ce que j'ai fait. Mais il s'avère que la fille n'était pas dans ce bar là, mais dans le deuxième bar, quand les policiers sont arrivés. Et quand ils sont rentrés, ils lui ont demandé ce qui se passait, ils ne disaient rien « ils se passent rien, nous sommes entrain de faire un film ». Et quand les policiers m'ont resonné pour me dire « écoutez madame, il n'y a pas de problème, moi j'ai sonné après à la fille en lui disant qu'il est interdit que son compagnon, son mari, ou je ne sais pas quoi, soit dans le bar. C'est dans le règlement communal, il est interdit que le compagnon soit devant ou à l'intérieur ». Et alors que je suis en présence de la fille au téléphone, et lui, parce que c'est dans la voiture que ça se passe, le coup de téléphone ... de toute manière il dit « je fais ce que je veux avec ma femme ». Je dis « non, non, et d'ailleurs, je pense que tu vas avoir un coup de téléphone ». Et j'ai raccroché, j'ai resonné donc à l'inspecteur pour lui expliquer, il me dit en effet je viens d'avoir les policiers. Et je lui explique ce que j'ai eu comme interaction avec le mari. Il m'a dit « je lui téléphone tout de suite ». Et là il lui a téléphoné en lui disant, « j'exige que vous déposiez votre femme devant et que vous repartiez. Et je ne veux plus que vous rentriez dedans ».

Je dois dire que, en tout cas la police là est à l'écoute des filles en tout cas.

A : Ouais donc la relation avec eux se passe bien.

M : Oui, oui, très bien.

A : Ok, et vous avez jamais eu de problème avec la police ou entendu des filles qui ont eu des problèmes avec la police ?

M : Non, mais moi je parle maintenant. Il y a peut-être une quinzaine d'années, c'est des policiers qui se servaient de leur uniforme pour aller trouver les filles en fait. Pour avoir des relations avec des femmes, ça ça s'est passé ça, oui. Ça s'est passé, mais ça a été appris et ils ont sauté quoi.

A : Ok, d'accord. Donc est-ce que vous pensez que ça a évolué positivement, peut-être leur vision de cet univers là ou pas du tout ?

M : Ben, on est évolué dans le sens, je veux dire ils sont à l'écoute, mais maintenant il n'y a pas plus de protection, il n'y a pas plus de passage et les filles sont vraiment livrées à elles-mêmes.

A : Donc il n'y a pas réellement de contrôle ?

M : Non parce que la ville disait ben qu'ils allaient faire plus de passage ou quoi encore, mais non. Non, non.

A : Ok, donc au final ils sont là, les relations sont bonnes, mais ils ne sont pas assez présents ?

M : Non, non du tout. Ben non, je les appelle si il y a un problème, oui ils arrivent, mais sinon non, non.

A : Et il y a souvent des problèmes ?

M : Non, je ne peux pas dire que c'est une rue vraiment à problème, non. D'autres endroits sont plus propices à des problèmes. Comme les filles qui travaillent dans les rues par exemple. Si vous allez par exemple dans le centre de Liège, dans la rue cathédrale, près de la poste, ben voilà. Là c'est encore une autre chose, c'est une autre ambiance aux filles de rue. Il y a souvent des toxicos, mais sinon je dois dire dans l'ensemble, non... On veille, je veux dire, à ce que ça se passe bien. S'il y a quelque chose, ben on avertit avant que ça ne dégénère quoi...

Il y avait eu une fille qui, ben notamment cette fille là que l'inspecteur était venu trouver ... il y a un monsieur d'un certain âge, 72 ans, qui faisait le taxi et qui fait loger les filles chez lui en fait. Et je trouvais qu'il était un peu trop présent et je lui avais fait la remarque en lui disant que je ne voulais plus qu'il vienne dans le bâtiment. Et il est revenu donc je lui ai téléphoné, je lui ai dit « je ne sais pas comment je vais te le dire, mais je t'ai demandé de ne plus venir mettre un pied dans le bâtiment. Moi je te trouve louche ». Et il m'a dit « je fais ce qui me plaît », ben ok donc là j'ai ressonné à l'inspecteur, je lui ai expliqué. Il m'a dit « je lui téléphone tout de suite et puis je vous appelle ». Et alors il lui a téléphoné en lui disant qu'il ne voulait plus qu'il rentre dans le bâtiment, qu'il dépose les pieds s'il veut devant mais qu'il ne rentre plus. Et puis il m'a ressonné pour me dire « ben voilà, je lui ai sonné, voilà ce que je lui ai dit, il ne viendra plus. » Donc voilà. Lui il est assez réactif en tout cas.

A : Vous êtes toujours confronté au même policier ?

M : Oui, c'est l'inspecteur des mœurs en fait.

A : Ok. Ok d'accord.

M : C'est lui d'ailleurs qui est responsable de la brigade.

A : Ok. Et il est arrivé il y a combien de temps lui à peu près ? Vous en avez connu d'autres avant ou bien ?

M : Oui. Je veux dire les autres aussi ils étaient à l'écoute mais ils étaient du milieu les autres. Par contre lui c'est un inspecteur de l'environnement et comme l'autre policier a pris un autre tournant, je veux dire lui il donne maintenant des cours au policier ... eh bien ce poste là était vacant et je suppose qu'il n'y avait personne qui était intéressé et lui a pris cette casquette en plus. Donc on a dû un peu le mettre dans le bain quoi.

C'est par exemple un jour il téléphone à 22h parce qu'il fait des contrôles, les cadres d'identité et tout ... et un jour il me téléphone et il me dit « Eh bien dites madame je suis au 184A, la personne qui est là, parce qu'elle n'avait pas son bail, vous savez qui c'est ? ». Je dis oui mais je dis le nom de travail parce que sinon je ne retiens pas. Et il me dit « elle est comment ? » Je lui explique, une coupe au carré blonde. Et il me dit « mais en fait moi ici j'ai une dame avec des cheveux noirs crollés jusqu'aux fesses ». Eh bien je lui dis c'est pas possible passez-la moi. Et quand je l'ai au téléphone cette fille-là, elle a une voix bien spécifique. C'est une dominicaine. Et je lui fais « Allo ? oh Paola ? » Eh bien elle dit oui, elle rit et elle me dit « mais j'ai changé de coiffure ». Donc je dis « repasse-moi le policier ». Et je lui dis « Monsieur, il faut que je vous explique quelque chose : aujourd'hui vous allez venir voir la fille, elle est blonde. Mais demain elle peut être rousse. Mais c'est la même fille. Vous devez être vigilant de ce côté là. Oui elle est bien en ordre. Elle a oublié son bail mais elle est bien chez moi. C'est bien telle personne ». Il m'a dit ok. Parce qu'il n'est pas du milieu. Et que du jour au lendemain vous changez de tête pour faire croire que vous êtes quelqu'un d'autre. Et il n'avait pas fait gaffe à ça.

Il écoute aussi ce qu'on lui dit. Puisque ce n'était pas quelqu'un qui était dans ça.

A : Mais c'est bien qu'il soit à l'écoute comme ça. Ça pourrait être totalement différent vu qu'il n'est justement pas du milieu. C'est vraiment chouette.

M : Oui ici quoi qu'il y a comme problème on peut lui téléphoner. S'il ne répond pas de suite ou qu'on lui envoie un message qui ne répond pas de suite. On sait qu'il va nous appeler.

A : Donc vous avez vraiment un point de référence qui est quand même assez stable.

M : Oui, oui.

A : Est-ce que c'est quelque chose de rassurant pour vous ?

M : Pour les filles, oui. Oui. Un peu, voilà. Je dis, c'était quand même des problèmes importants quand je l'ai appelé parce que notamment avec la fille, avec son mari, ça peut vite tourner au drame. Parce que pour l'histoire avec le mari, le mec de l'autre qui est dans la cuisine, vous imaginez ce que ça peut engendrer comme bazar. Quand c'est quelque chose qui... Là, en tout cas, au niveau de Seraing, on n'a rien à dire par rapport à ça.

A : Ok, c'est vraiment super. Je suis contente d'entendre ça. Est-ce que, peut-être en dehors de Seraing aussi, vous avez déjà subi ou été témoin de violences policières ?

M : Non.

A : Jamais ? Même des histoires que des filles auraient pu vous raconter dans d'autres contextes ?

M : Non. Non. J'ai jamais eu ce genre de problème.

A : Ok. Très bien. Est-ce que par rapport aux nouvelles lois, vous avez senti un changement dans l'attitude de la police depuis que le travail du sexe est reconnu comme un métier ?

M : Non. Ce qu'on a constaté, c'est qu'on paye plus, oui. Ça, oui. Parce que... Ils mettent ça sur le compte que c'est reconnu. Là, il faut savoir que si vous allez à la banque, vous demandez un prêt alors que vous êtes travailleuse du sexe, vous ne l'avez pas. Vous voulez un prêt voiture, vous dites que vous l'êtes, vous ne l'avez pas non plus. Je crois que le fait d'être déclarée, c'était pour mieux contrôler et surtout avoir les impôts et ce que ça rapporte. Mais ça n'a rien changé à l'exploitation des macros ou quoi encore. Non. Ça n'a rien changé... On paye plus.

A : Et au niveau de la stigmatisation non plus ?

M : Non. Si vous êtes déclarée, non. Travailleur du sexe, c'est le travailleur du sexe.

A : Oui, oui. Mais parce que c'est quand même passé avec l'idée que c'était pour moins stigmatiser en tout cas de ce qui a été dit, c'était ça de base.

M : Oui. Parce que vous n'étiez pas déclarée, mais ça n'a rien changé. Vous êtes toujours... Heu il ne faut quand même pas le chanter sur les toits que vous travaillez dans ce milieu-là parce que vous êtes vite éjectée.

A : Oui. Donc pour vous, il n'y a aucun apport positif de cette dernière loi ?

M : Non. Non. À part nous ponctionner les filles, non. C'est la réalité... Alors oui, celles qui sont, parce qu'il faut être très indépendante pour travailler à Seraing. Du coup, vous avez une mutuelle, mais si vous ne payez pas vos cotisations, vous venez dans la merde, il n'y a pas de mutuelle alors que vous travaillez.

A : Oui.

M : Donc... Je pense qu'il faut l'autruche. Parce que les bâtiments à Seraing, c'était des bâtiments familiaux. Je crois qu'il y a deux ans, ça a changé. Ils ont dû faire le truc pour que ça soit commerciaux... Mais dans cette mesure-là, ça voulait dire quoi ? Bah si vous passiez d'une habitation normale ou en commerce, votre cadastre

il monte parce que vous êtes commerciaux, et toutes les merdes qui vont avec, parce que vous avez des taxes qui apparaissent. Et maintenant, ils ont pondu la fameuse loi qu'il y a maintenant quelques mois, deux ou trois mois, où les propriétaires doivent payer 3000 euros par vitrine... Par vitrine.

A : C'est énorme.

M : Je ne sais pas comment... On dirait qu'ils sont en train de faire les choses pour que la rue se ferme.

A : Oui, ok. Donc c'est plutôt comme ça que vous le ressentez, vous ?

M : Franchement, ils poussent vers la sortie. Parce qu'à un moment donné, parce qu'ils sont comiques... À la commune, ils disent que ça ne doit pas être répercuté sur les filles. Les loyers ne peuvent pas être augmentés. Les propriétaires vont prendre d'autres excuses en disant de l'inflation, etc. Ils vont augmenter les loyers et ce sera quand même répercuté sur les filles. C'est pour leur poche de nouveau. Voilà...

Parce que la prostitution dans la rue Marnix ce n'est plus ce qui était avant. Avant, à l'époque, quand je travaillais, parce que moi j'ai arrêté en 2019 dû au cancer.

Donc dû au cancer, j'ai dû arrêter de travailler. Mais j'ai dû prendre des décisions pour vendre la maison familiale parce que j'ai un peu travaillé et que j'avais un prix hypothécaire énorme. Mais je veux dire, à cause et grâce à ça, j'ai pu régler... J'ai vendu la maison, j'ai réglé tous mes problèmes. Moi je n'ai plus de problème du tout mais je ne veux plus recommencer. Ça veut dire que même... avant je gagnais 4000 euros, maintenant que j'en gagne 1500, je suis bien plus riche maintenant qu'avant. Parce qu'avant, j'avais 4000 euros d'entrée, mais 4000 euros de sortie, ou 5000 euros de sortie, ce qui voulait dire que même si vous ne vouliez pas travailler, il fallait travailler. Parce que vous avez des dettes, vous devez payer là, les cotisations, la TVA, le machin, et on s'embête.

A : Ok. Vous avez travaillé combien de temps ?

M : Au moins 25 ans.

A : Et donc ça ne vous reviendrait pas à l'idée de recommencer ?

M : Ah non, non, je ne saurais plus. Je ne veux plus. Ma vie me convient très très bien comme ça.

A : Ok, d'accord. Pour revenir aux plaintes, est-ce que vous avez déjà accompagné potentiellement une fille pour porter plainte ou est-ce que vous l'avez poussée à porter plainte pour quelque chose qui aurait pu lui arriver ?

M : Oui, notamment cette fille-là, mais elle n'a jamais été au bout.

A : Et est-ce que vous arrivez à identifier peut-être les freins qui ont fait qu'elle n'a pas porté plainte ?

M : Je pense qu'elle est sous l'emprise.

A : Donc ce ne serait pas la peur de la police ?

M : Ah non, non, non, du compagnon.

A : Ok, d'accord. Et c'est arrivé à d'autres occasions ?

M : Oui. Pour la même chose. Mais elles ne veulent pas aller au bout parce qu'elles sont contraintes par leur compagnon et qu'elles ont peur.

A : Ok. Donc là, ce ne sont pas du tout des filles qui sont indépendantes ? Si ?

M : Si et c'est toujours pour le même problème. Ce n'est pas un problème de police. C'est un problème de mec en fait. Ce sont les nouveaux macros déguisés.

A : Ah je comprends mieux merci. Et donc, il n'y a pas eu d'autres situations que celle-là par rapport à porter plainte ?

M : Non. Je n'ai pas eu...

A : Pas de soucis, d'accord... Est-ce que vous avez l'impression que parfois, ces personnes peuvent être vues comme des coupables plutôt que des victimes ?

M : Ça pourrait l'être. Ça pourrait l'être si dans... Moi, je n'ai jamais vécu mais... Il me semble que ça pourrait l'être si à un moment d'une altercation ou quoi et qu'on vienne à dire que « c'est une prostituée », je pense que ça n'irait pas à votre faveur.

Maintenant, moi, j'ai eu affaire à la justice en fait... Donc, j'étais mariée, j'ai divorcé, mais à l'époque, j'étais mariée mais je travaillais dans le milieu. Et quand j'ai divorcé, il m'a trainée au tribunal de la jeunesse pour avoir la garde parce que j'étais prostituée. Et finalement, il s'est retrouvé à l'envers parce qu'il faisait croire qu'il n'était pas au courant. Mais je les ramenais les sous. Il faisait croire qu'il n'était pas au courant et... Il s'est fait prendre tout seul parce que je racontais de toute manière, enfin quand on me posait la question de l'argent, je le déposais pour qu'il puisse payer les factures. Et à l'époque, je gagnais entre 800 et 1200 euros par jour. Et le policier, le juge, lui a dit « alors vous allez m'expliquer où elle travaille comme femme de chambre parce que moi j'arrête mon boulot de procureur ». Et c'est moi qui ai la garde totale de mes enfants.

A : Donc au final, la justice a été malgré la connaissance de la prostitution.

M : Parce que je ne mélangeais pas ma vie privée et ma vie professionnelle. Et j'étais famille d'accueil aussi.

A : Depuis combien de temps ?

M : Ouf ! Des années. Des années. En fait, d'abord, j'ai été famille d'accueil pour les 3 enfants de mon ex-belle-sœur décédée. La sœur de mon ex-mari. Et puis après, j'ai eu mes 3 enfants... Tout en ayant les 3 enfants là, j'ai eu mes 3 enfants qui sont arrivés en cours de route. Et puis j'ai eu 3 autres enfants qui venaient du SAJ. Et ça a toujours été comme ça... Je veux dire, j'ai eu ma petite-fille qui avait 14 ans. Et ici maintenant, j'ai mes petits-enfants.

A : Et ça se passe bien ? Vous aimez bien ?

M : Oui, très très bien.

A : C'est très beau de faire ça, je trouve... Je crois que j'ai fait approximativement le tour de mes questions. C'était assez rapide. Est-ce que vous auriez envie de rajouter quelque chose ? Peut-être que vous auriez envie de parler de certaines choses que je n'ai pas abordées ?

M : Non, je pense que... Ce que je peux dire, c'est que le fait que les filles soient déclarées, ça ne nous a pas aidé. Ça les met même, peut-être, dans les difficultés.

A : D'accord merci, oui c'est malheureux, je trouve... Mais du coup, en tout cas, merci pour ce temps que vous m'avez accordé. C'est très gentil de votre part. Et je vous souhaite une bonne continuation.

M : Vous aussi. Merci beaucoup. Bonne journée.

8. Étudiante – Stage à la police fédérale de Bruxelles

A : Tu peux te présenter en quelques mots et m'expliquer ton stage, justement, en rapport avec la prostitution ?

C : Alors, je m'appelle C, je suis étudiante à l'UCL en Criminologie, en 2ème master. J'ai fait mon stage à la police fédérale de Bruxelles dans trois sections, notamment celle liée au trafic d'êtres humains, c'est traite et trafic d'êtres humains en fait.

A : D'accord merci. Dans cette section-là, justement, t'as été amenée à faire quoi et c'est quoi un peu les détails de cette section ?

C : Effectivement, dans la section de trafic d'êtres humains, on retrouve le trafic et la traite des êtres humains, qui sont deux choses totalement différentes. Le trafic d'êtres humains regroupe principalement tout ce qui est plus lié à la migration, et le trafic économique. Et la traite des êtres humains est lié à tout ce qui est prostitution. Alors, dans la section, moi, je me suis retrouvée dans tout ce qui était lié à la prostitution, et donc traite d'êtres humains des Pays des Balkans. On retrouve la Roumanie, les Pays Basques, etc. J'ai été dans d'autres sections aussi, mais je me suis principalement occupée d'un dossier sur les Roumains... Qu'est-ce que je peux te dire ?... La police fédérale travaille en enquête, donc contrairement à la police locale qui est sur le terrain, la fédérale reste dans leur bureau et font des petites enquêtes liées les unes aux autres, en mettant les gens sous écoute, en balisant les voitures, en faisant des contrôles de routine, etc. C'est vraiment plus la section enquête. Donc, voilà.

A : Ok, parfait, c'est parfait. Est-ce que ... du coup, j'imagine qu'il y a des protocoles spécifiques pour l'accueil des personnes qui sont dans la prostitution, vu que c'est lié quand même à ce secteur-là. Est-ce que ça t'a paru différent, la façon dont les victimes sont accueillies, enfin, dont les personnes sont accueillies, par rapport aux autres domaines où t'as été en stage ?

C : Oui, c'est un peu différent. Après, ça dépend de nouveau, parce qu'en fait, il faut savoir que le travail d'être humain est lié énormément à tout ce qui est victime. Contrairement aux autres, par exemple ... j'étais en grand banditisme juste avant, il n'y a pas vraiment de victime en grand banditisme, ce sont des délinquants la plupart du temps. Donc l'approche est déjà pas du tout dans les mêmes étages. En grand banditisme, c'est au sous-sol, donc directement, en fait, ils arrivent, c'est toujours par perquisition et intervention, donc c'est pas des personnes qui viennent par eux-mêmes. Alors que dans la prostitution, on est à l'étage zéro, donc on n'est pas au niveau des cellules.

Et souvent, les personnes, soit elles viennent par elles-mêmes, soit on va les choper. En fait, ça dépend. Si t'es interrogé en tant que suspect, t'es au sous-sol. Si t'es interrogé en tant que victime ou... Comment on appelle ? J'ai oublié le terme... Genre externe, quelqu'un qui arrive à avoir...

A : Témoin ?

C : Voilà c'est le terme que je cherchais... En témoin ou victime. Et du coup, là, ils vont sonner, donc ding-dong au commissariat. C'est pas tout à fait un commissariat, mais à l'entrée de la police, on leur ouvre. Et alors, dans ce cas, ils sont accueillis. Et alors, dans ce cas, le protocole est différent, puisque comme ils sont pas arrêtés, ils peuvent partir autant qu'ils veulent. Alors, le protocole est le même dans le sens où on leur donne la liste avec les droits qu'ils ont et qu'ils doivent signer, les règles Salduz notamment, qui sont du coup pas les mêmes en tant que suspect et victime. Et puis, on commence l'audition.

Alors, c'est vrai qu'on est plus sympa avec les victimes... Après, tout ça, c'est assez logique, mais on est plus sympa avec les victimes qu'avec les témoins lors des auditions. On met les personnes plus à l'aise, c'est plus une discussion. On essaie d'être moins catégorique et cartésien ... on va dire, dans la méthode. Alors qu'en grand banditisme, ça va être très fort en mode... « Bon, bah, maintenant, on est face à quelqu'un qui a fait un braquage », donc l'attitude est pas du tout la même.

Un truc qui est très intéressant peut-être aussi pour toi, c'est que je trouve que les employés en trafic d'êtres

humains n'ont rien à voir avec les employés en grand banditisme.

A : C'est-à-dire ?

C : Alors, en grand banditisme, on est plus sur des personnes qui sont un peu en mode « je vais attraper le braqueur, je vais attraper le grand méchant », etc. Alors qu'en trafic d'êtres humains, ce sont des personnes qui sont beaucoup plus dans le social, plus adaptées, on va dire... Ouais, donc moi, j'ai trouvé vraiment des personnes beaucoup plus douces, plus calmes, plus... Moins, en mode « je suis policier et j'arrête les grands méchants », c'est vraiment plus « bon, bah, voilà, on essaye d'aider les victimes ». Et d'ailleurs, le discours, ce qui est logique vu qu'il n'y a pas de victime en grand banditisme, mais c'est tout le temps, on parle victime, victime, victime, les prostituées sont des victimes, etc., etc. Très poussé vers cet axe-là. Voilà.

A : C'est très intéressant. Tu disais qu'il y avait, du coup, des personnes qui se prostituaient qui venaient porter plainte d'elles-mêmes, ou alors, justement, étaient prise dans la rue, par exemple...

C : Alors, c'est ni l'un ni l'autre. C'est plus durant une enquête. C'est-à-dire que... Alors, il y a deux choses différentes, c'est que dès qu'il y a une prostitution, dans le cas d'un mineur, là, il n'y a pas d'enquête qui agit, on y va direct. Parce que, voilà, c'est... Pour un enfant mineur, on ne discute pas.

... Donc, ici, tout ce que je te raconte, c'est bien la prostitution illégale, pas du tout par rapport à la prostitution légale qu'on peut avoir aujourd'hui. Voilà, non, c'est vraiment tout ce qui est illégal...

Donc, voilà, dès que c'est mineur, on attrape tout de suite. Quand ce sont des prostituées qui sont adultes, dans ce cas, parfois, on laisse court à l'enquête. C'est-à-dire qu'on ne va pas attraper tout de suite la victime, on va la laisser continuer son acte de prostituée, le temps de l'enquête, le but étant d'avoir le plus de prostituées possible en une fois. Il faut savoir aussi que les prostituées, elles viennent et elles partent assez régulièrement aussi... Quand l'enquête sera bouclée, en général, on essaie de repérer le proxénète. Le proxénète, c'est un énorme réseau de proxénètes. Donc, généralement, voilà, on essaie de grapper le plus de victimes dans un seul réseau et qu'on a une assez bonne quantité ou qu'on a assez d'informations sur le proxénète. Alors là, on va attraper tout le monde ; victimes, proxénètes et tout ce qu'on peut ramasser. Et on fait une grosse perquisition à ces adresses-là... Voilà, je ne sais pas si tu avais d'autres questions par rapport à ça.

A : Par rapport à ça, pas forcément, mais... Est-ce que tu as l'impression qu'il y a une... vision de la victime type dans la prostitution ?

C : Oui. Alors, pour moi... Donc, de nouveau, je le redis là, parce que c'est important, je ne suis pas une professionnelle, mais je vais donner mon opinion.

J'ai l'impression que très souvent, la victime type, c'est la victime qui ne sait pas qu'elle est victime. Donc, c'est une personne qui pense qu'elle fait un travail normal et elle ne se rend pas compte qu'elle est victime. Et c'est ça, toute la complexité du métier, c'est de faire comprendre à ses filles qu'elles sont victimes. Et donc, ça, c'est vraiment compliqué, parce qu'elles, elles pensent... Elles ont tellement été manipulées qu'elles font ça consciemment. Elles sont OK avec le fait de se prostituer, elles ne sont pas du tout forcées en tant que telles, mais elles ont été forcées en amont par manipulation. Et ça, c'est très, très compliqué de le faire comprendre à ces filles-là.

Donc, ça, ça revient, c'est vraiment... La victime type, pas la victime idéale, mais la victime vraiment type, c'est très souvent le même scénario, c'est-à-dire des filles qui se cachent même de la police, en mode... Elles essaient de cacher les preuves qu'elles se prostituent, cacher tout, etc., comme si elles faisaient un délit. Et quand on leur dit « mais non, c'est OK de se prostituer, mais le problème, c'est que vous vous faites manipuler par telle personne », très souvent, elles vont défendre le proxénète. Elles disent « non, c'est mon copain, c'est mon mari, mais je l'aime, etc. », parce que le mec, il a 50 copines en même temps.

Et voilà, puis après l'engrenage est toujours le même et les filles ont toujours la même attitude face à cet engrenage. Donc quand on les a devant nous, de nouveau, il y a les personnalités qui jouent, mais très souvent, ce sont des filles assez fermées, qui n'ont pas forcément envie de coopérer avec la police, et qui n'ont pas forcément envie de donner des informations sur le proxénète. Justement, elles couvrent très fort le proxénète.

Mais parfois, on arrive à faire comprendre à ces femmes qu'elles sont victimes. Et alors là, on leur explique la manipulation qu'il y a derrière, on leur explique tout comment ça se passe. Et alors là, certaines, elles ouvrent enfin les yeux. Et alors en général, elles retournent dans leur pays et elles arrêtent la prostitution. Et elles essayent d'avoir un meilleur cadre de vie, puis après, il y a d'autres institutions qui permettent d'aider, etc. Mais voilà, c'est quand même pas la majorité, malheureusement. Il y en a quand même beaucoup qui sont juste en mode « le proxénète, il n'est pas méchant, et je soutiens le proxénète, et je refuse d'admettre que voilà, c'est de l'exploitation en tant que telle ».

A : Ok, je vois. Hum... Est-ce que t'as déjà été face à quelqu'un, à une prostituée qui est venue porter plainte d'elle-même ? Ou est-ce que t'as entendu des gens parler de ça ou pas du tout ?

C : Non, il n'y en a aucune qui est venue d'elle-même.

A : Ok. Hum... Est-ce que t'as eu l'impression qu'il y avait une tension dans le dépôt de plaintes, entre le fait justement que c'est une victime, et on veut la protéger, et de l'autre côté, le caractère est un peu informel, illégal, ou genre qu'elle peut être prise peut-être potentiellement comme quelqu'un de coupable dans la situation ?

C : Que la frontière soit fine entre victime et coupable ?

A : Hmm.

C : Oui, tout à fait. Je trouve que c'est très très compliqué, parce que dans un procès, et même... ça a été pendant toute ma période de stage à cet endroit-là, ma question, c'était toujours « pourquoi tu lui parles comme ça alors que c'est une victime ? Et pourquoi tu estimes victime si tu me dis ça sur elle ? ». Et donc, ce qui était très compliqué, c'est qu'au début, on estime toutes les filles prostituées et victimes, mais parfois, elles ont un rôle qui est beaucoup plus du ressort de la culpabilité et de... Enfin, non, parce qu'elle n'est pas encore passée au jugement, mais accusée. Elle passe beaucoup plus en terme d'accusée finalement que de... suspect, voilà, c'est le bon terme. De suspect à victime. La barrière elle est vraiment très très fine, parce que souvent, elles ont des rôles. C'est-à-dire que par la manipulation du proxénète, qu'on peut appeler Loverboy, ils vont manipuler en lui disant « voilà, je t'aime, t'es la femme de ma vie, etc. ». Elle rentre dans un réseau, où par habitude, la fille, elle commence aussi à engager d'autres filles, et donc elle prend cette place finalement de bourreau également. Mais initialement, elle est quand même victime, parce qu'elle a été manipulée par le loverboy de base, par le proxénète. Ensuite, elle, par manipulation, elle manipule d'autres filles, elle prend les passeports des autres filles, et les a contraints à rester ici en Belgique et à travailler dans le réseau de prostitution.

Donc finalement, elles sont victimes dans un premier temps, mais elles roulent un rôle actif qui les font basculer vers suspect. Administrativement parlant, c'est pas toujours évident, parce que c'est vrai que du coup, on faisait des auditions avec des filles qui sont sur papier des victimes, mais où l'attitude de mes collègues policiers, à ce moment-là, était plus limite... c'était limite honnêtement, de suspect à victime. Ils sont censés lui parler comme une victime, alors qu'ils lui parlaient plus que comme une suspecte.

Et plusieurs fois, je leur ai dit « mais pourquoi tu me parles comme ça ? » et ils m'ont dit « parce qu'elle n'est pas toute blanche dans l'histoire », « alors pourquoi elle est considérée comme victime ? », et là, ils me disaient « ça va changer sur le papier plus tard. Tu vas voir, en fonction de ce qu'elle dit, elle va finir d'office passé suspect ». Parce que la plupart des filles de prostitution, en fonction de l'enquête, c'est toujours le même scénario, comme on parlait des victimes type, c'est toujours celle-là, la copine du proxénète la plupart du temps, qui bascule et qui vont finir par être suspectes à la fin de l'enquête.

Donc début de l'enquête, première audition, elles sont estimées comme victimes, parce que sur papier, c'est des victimes, mais on le sait par l'expérience, qu'elles vont basculer en suspect et donc, parfois, le discours est un peu différent.

A : Donc toi, t'as pu observer que, justement, le changement du policier, peut-être dans la manière dont il interrogeait la personne, dans la manière dont il traitait la personne ?

C : Oui. Après, de nouveau, je ne l'ai pas vu avec une vraie victime. L'attitude était un peu la même. En fait, il y a une attitude assez froide avec les prostituées. Avec toutes, de manière générale. En fait, ils gardent tous une distance, pas par méchanceté, mais plus parce qu'ils ne savent pas. Ils ne savent pas se positionner. Ils ne savent pas si la personne en face d'eux est considérée comme, finalement, une vraie victime ou est une vraie suspecte, finalement. Et donc, ils gardent une certaine froideur, une certaine distance par rapport à la personne, qui peut parfois... Manquer d'humanité est un grand mot, mais être un peu... Allez, moi, je suis là, c'est une victime. Une victime, on est censé être doux, calme, gentille, bienveillante. Ça l'est, mais très froid. Par exemple, si on a quelqu'un qui demande trop de pause, c'est en mode « abuse », alors que c'est censé être une victime. Et donc, parfois, la barrière est fine, et je pense que c'est surtout parce qu'ils ne savent pas comment, eux, se positionner face à quelqu'un qu'on ne sait pas estimer ou catégoriser réellement.

A : Mais est-ce que ça a aussi un lien, tu penses, avec le fait que, justement, c'est toute une enquête, que c'est pas seulement cette petite personne-là ? C'est quand même quelque chose où ils doivent creuser. Ils sont obligés de creuser dans cette situation.

C : C'est possible. C'est vrai que c'est possible...

A : Hum... Tu... Est-ce que ça t'est arrivé de voir qu'il y avait des associations qui étaient là pour accompagner justement les personnes sur prostitution ?

C : Oui tout à fait. Il y a des associations qui travaillent énormément avec la prostitution. Ils travaillent énormément dans l'aide pour essayer de faire comprendre à ses filles qu'elles sont victimes. C'est toujours le même style. C'est expliquer et essayer de comprendre à ses filles qu'elles se sont fait avoir, qu'elles se sont exploitées.

C'est comme... Je ne te l'ai pas encore expliqué, mais c'est tout un engrenage dans la prostitution, dans le fait que le lover boy va dans son pays chercher des filles, les drague, etc., et a une cible, qui est souvent les filles qui sont victimes de violences, les filles qui sont, on va dire, plutôt misérables. Il les drague, il promet un avenir, il les rapatrie en Belgique. En Belgique, il lui dit « si tu m'aimes, prostitue-toi ». Je préfère raccourcir, mais ça passe par là, dans la manipulation. Ensuite, il les déplace, il les met dans un appartement, et après, il lui demande de payer un loyer. Ce loyer est excessivement cher, ce n'est pas du tout légal, parce que, par exemple, ça va être 2 000 euros pour une cage à poules à Bruxelles, là où les loyers normaux sont à 500-600 euros max pour le même endroit. Et tout ça, c'est un réseau, c'est-à-dire que le propriétaire utilise cet argent, donne un loyer excessif pour qu'elle travaille plus, ça fasse rentrer plus d'argent dans l'institution.

Et donc, l'objectif est d'essayer de leur faire comprendre ça, parce qu'elles n'ont pas la valeur de l'argent en Belgique, donc elles travaillent, elles disent « bah oui, mon loyer est comme ça ». Et quand j'ai rencontré des filles rue Aerschot, j'avais posé cette question, juste, je leur demandais combien elles payaient, et elle m'avait dit 1 600 euros pour un logement vraiment misérable, tout petit, quoi. Et j'ai jamais entendu ça pour un loyer à Bruxelles, même si c'est cher à Bruxelles, c'est vachement cher, là, faut pas pousser.

Et donc, voilà, c'est vrai que dans ces associations, il y en a qui essayent d'aider les prostituées à comprendre cette manipulation, à s'en sortir, et surtout à s'écarter du proxénète.

Alors souvent, on a des maisons où personne ne connaît les adresses, à part ceux qui travaillent là, pour éviter qu'elles puissent rentrer en contact et retomber dans une manipulation. Et donc où elles sont écartées, aidées, et où on leur explique vraiment les choses. Mais pour qu'elles puissent rentrer dans cette association qui peut les aider, il faut qu'elles aient déjà un peu la puce à l'oreille, parce que la plupart du temps, elles sont assez fermées, comme les victimes de manipulations, la plupart du temps. Donc si elles ont déjà un peu la puce à l'oreille, elles peuvent se conduire directement vers cette association-là, qui va pouvoir les aider, et généralement, ça fonctionne. Ou alors, ils donnent des flyers un peu partout, ils essayent vraiment de sensibiliser les prostituées, leur dire « voilà, vous avez ça, si un jour vous avez besoin d'aide », et parfois, ça peut arriver des années plus tard, qu'elles se disent « ah bah tiens, en fait, là, elles peuvent se faire aider ».

Mais en général, on ne pousse pas non plus les victimes, parce que du coup, elles sont fermées. Mais quand elles commencent petit à petit à ouvrir un peu les yeux, alors là, l'association est là pour les aider.

A : Ok, c'est super, ouais. Et tu trouves que la relation avec les associations et la police se passe bien ?

C : Oui, je pense qu'il y a une bonne coopération entre la police... Après, je ne peux pas m'exprimer énormément là-dessus, mais je pense qu'en tout cas, de ce que j'ai vu, il y a une bonne coopération les uns des autres. Parce que la police locale, avec qui j'ai passé une journée, ils travaillent beaucoup avec les associations, justement, pour lutter contre la prostitution. Mais voilà, il y a une bonne entente, une bonne coopération, les informations sont assez... Après, il y a toujours, je pense, des problèmes d'informations qui circulent comme un peu partout... mais j'ai pas entendu de trucs spécialement compliqués, et j'ai pas pu en observer réellement de mon regard.

A : Très bien, merci. Est-ce que du coup, tu estimes que la police, locale et fédérale, est assez formée à la diversité de ce public, justement

C : Alors la police fédérale, comme elle est divisée dans cette section-là, c'est leur but. C'est précis. Il y en a qui sont formés pour la prostitution africaine, il y en a qui sont formés pour la prostitution internationale, d'autres qui sont formés pour la prostitution des Balkans, des Pays Basques, avec la Roumanie, etc. Donc je pense que oui, parce que chaque style de prostitution a une manière de faire. Et donc, je pense qu'ils sont assez bien formés, parce que par leur expérience ... pas formés en fait j'en sais rien, parce que je n'ai pas vu être engagés, ... mais je veux dire, vu qu'ils sont classés par style de prostitution différente ou par origine différente, etc., qui ont des procédés différents, je pense que, oui, ils sont plutôt bien formés.

Et pour la police locale, ils sont sur le terrain, mais ils côtoient toujours les mêmes personnes. Et donc, je pense aussi qu'ils sont assez bien formés, on va dire, pour la prostitution.

Peut-être, parfois, qu'ils sont un peu durs, mais par leur expérience de policier, comme on dit souvent, parfois, certains policiers, ils deviennent un peu durs avec le temps, parce qu'ils en ont marre de faire les mêmes choses, et que, voilà, la réalité du terrain fait que les policiers, parfois, font du mal... C'est vrai que, voilà, j'avais déjà entendu des propos, parfois, un peu limites, où ils disaient « oui, c'est toujours la même qui vient pleurer, comme quoi, elle s'est fait violer, mais bon, à un moment donné, elle appelle tous les 4 matins », enfin, voilà, c'était parfois des discours un peu durs, mais de nouveau, là, entre la réalité du terrain et, moi, mon regard de stagiaire, voilà, c'est un peu différent.

Mais je pense que, oui, parce que rue Aerschot, ils allaient tout le temps les voir, leur dire bonjour, ils avaient vraiment une relation avec elles. Et il y a surtout ce côté, je pense, là, l'atout de la police locale, c'est qu'il y a une relation de confiance avec la prostitution. Et ça, je pense que c'est vraiment hyper important de relever ça et de le mettre en avant dans ce genre de cas par rapport à la police, c'est vraiment de créer ce lien de confiance entre la prostituée et la police.

A : Ouais, je suis totalement d'accord. Je pense que c'est comme ça que les choses vont le plus évoluer ; qu'elles remarquent, justement, comme tu dis, juste distribuer des flyers, par exemple, et qu'elles puissent se rendre compte, peut-être même un an après, en regardant ce flyer, revenir et du coup...

C : Exactement, et la plupart du temps, c'est comme ça que ça fonctionne... Au début, ça va pas, puis elles reçoivent le flyer, puis elles retrouvent le flyer, et après, elles finissent par faire les démarches.

A : D'où le côté... je reprends les mots que t'as employés... que c'était le côté plus social, justement, de ce secteur-là.

C : Peut-être, parce qu'il y a plus un lien effectivement avec certaines associations, plus qu'en grand banditisme, il n'y a pas d'associations pour aider les délinquants, ou les braqueurs. Donc, oui, c'est peut-être la section qui touche un peu plus à tout ce qui est victime, effectivement, oui.

A : OK. Hum... Alors, est-ce que t'as l'impression que ça a pu être potentiellement difficile des fois, pour certains policiers, de rester totalement neutre face à une situation ? Que ce soit neutre d'un côté positif, ou d'un

côté négatif.

C : Neutre ?

A : Par exemple de garder ta position vraiment de policier qui va t'écouter et être là, sans jugement, pendant l'audition.

C : Alors oui, ils restaient neutres. En fait, ça, j'ai remarqué, que ce soit dans toutes les sections. Ils savent quand qu'ils sont en train de se faire avoir. Ils savent très bien. Mais vraiment, grand-banditisme, meurtre ou trafic d'êtres humains, c'est pareil. Ça va être plus en mode « bon, bah, t'es en train de me berner, tu es en train de me mentir, je le sais ouvertement, mais OK ». Et donc non, il restaient neutres. Vraiment neutres.

A : Donc t'as pas l'impression... Enfin, par rapport aux préjugés que tu peux avoir sur une personne qui se prostitue, est-ce que t'as l'impression que c'est quelque chose qu'ils vont prendre en compte, ou c'est quelque chose qu'ils vont justement vraiment écarter ?

C : Non, je pense qu'ils vont prendre en compte quand même les préjugés. Mais parce que je pense que ces stéréotypes sont plutôt avérés. Et donc, ils se laissent avoir par, on va dire, les préjugés qu'on peut avoir. Mais par exemple, ça c'est vraiment un avis purement personnel, mais des prostituées que j'ai rencontrées, on va dire des physiques assez... Elles sont plus fort maquillées, elles sont fort superficielles, donc il y a des petits trucs comme ça, on peut vite les reconnaître, on va dire. Mais sinon, voilà, c'est des stéréotypes ça finalement. Donc c'est vrai que je pense qu'il y a des stéréotypes, mais... Je peux pas trop me prononcer non plus, m'exprimer vraiment dessus, mais d'observation, je pense que oui, il y a des stéréotypes.

A : Est-ce que tu penses que du coup, ils vont pendant l'interrogatoire, arriver avec déjà des préjugés de se dire « elle, de toute façon, ce sera comme ça ». Au faciès.

C : Mais en fait par le passé et par l'expérience des différentes enquêtes, vu que l'engrenage est toujours le même, le scénario est toujours le même... ils savent très bien, comme j'ai expliqué, parfois, cette victime-là, elle va d'office passer suspecte, ils le savent à l'avance.

A : Mais est-ce que du coup, c'est pas quelque chose qui va potentiellement biaiser, tu vois... parce que si tu commences à l'interroger comme une suspecte, à tout moment...

C : Alors, c'est vrai qu'en l'interrogeant comme une suspecte, tu amènes déjà la personne à... à être une suspecte, finalement.

Mais je pense, de nouveau, est-ce que c'est un biais ? Je sais pas, parce que les preuves sont derrière aussi. C'est-à-dire qu'on sait que la personne, elle prend les passeports des autres filles, on sait que c'est elle qui crée les annonces sur les sites en ligne, tout ça, on le sait aussi. Donc, par l'expérience, on le sait peut-être parce que le juge a tendance à déclarer ces personnes-là comme suspectes, que du coup, ils savent qu'elle va finir par être suspecte. Alors, est-ce que c'est un biais ? Je dirais oui et non.

A : OK. Je comprends. Est-ce que t'as déjà entendu des policiers parler mal, justement, d'une personne qui se prostitue ? Entendre des propos, qui étaient peut-être pas très adéquats ?

C : Non, ça, jamais. J'ai jamais entendu une personne parler mal de la prostituée. Justement, je pense qu'ils essaient vraiment d'être là pour aider, malgré tout, et même si parfois ils ont une petite froideur, c'est jamais sur l'acte en tant que tel.

Non, c'est leur quotidien, à eux. Donc, ils vont pas juger quelqu'un... Ils sont tellement baignés dedans que pour eux, c'est la normalité.

A : D'accord. Ouais. Ça devient leur normalité. Et donc, pareil pour potentiellement des violences ou des abus

envers ces personnes-là. T'as jamais entendu parler d'histoires ou de trucs du style ?

C : Non... A part cette fille qui téléphonait souvent parce qu'elle se faisait agresser sexuellement dans son travail, etc., juste, ils disaient qu'elle appelait trop souvent et que du coup, ils en doutaient de la crédibilité de cette fille, mais que le protocole était le même et qu'ils agissaient de la même manière. Mais voilà. Sinon, c'était vraiment... Non.

A : D'accord. Mais je crois que j'ai fait approximativement le tour de mes questions.

C : Je peux parler peut-être de la prostitution invisible. Je sais pas si c'est intéressant pour toi.

A : Oui, c'est intéressant. Vas-y.

C : Alors, c'est vrai que nous, on travaillait sur la prostitution visible et invisible. Visible, c'était principalement tout ce qui était à rue Aerschot, donc dans les vitrines. Et invisible, c'était principalement la prostitution en ligne. Et il y a le site qui s'appelle Cartier Rouge, je pense, qui est le site principal sur lequel on enquêtait, où justement, les filles mettaient des annonces. Et vraiment, elles mettent des annonces tout le temps. Tout le temps, tout le temps, tout le temps. Il y en a 10 000 par seconde qui apparaissent. Pour montrer quand même l'ampleur... J'exagère en disant 10 000. Mais voilà. Pour expliquer l'ampleur du nombre d'affiches de prostituées qu'il y a sur Bruxelles, c'est quand même exorbitant.

Alors, la prostitution... Alors, c'est ce que nous, on faisait, parce que souvent, c'est ce qu'on fait, des contrôles. Donc que ce soit la prostitution en vitrine ou cachée. On fait des contrôles pour vérifier que les filles allaient bien. Essayer d'enquêter en soum-soum.

En fait, on enquête en se faisant passer pour « on vient pour un contrôle de routine ». Et entre-temps, on regarde et on vérifie qui il y a, on fait des observations, on vérifie aussi, on prend l'identité de la personne, on relève, etc., on fait des photos de ses tatouages. Et voilà. On discute avec elle et on voit comment ça se passe.

Alors, souvent, les prostituées, elles n'ont pas forcément envie de se faire contrôler. Ça les emmerde. Du coup, ce qu'on fait, c'est très drôle, c'est qu'on se fait passer pour des clients. Dans la prostitution invisible, on se fait passer pour des clients. On prend un rendez-vous avec elle. Et quand elle nous donne le rendez-vous, on arrive à 15 policiers... Non, j'exagère. À 3-4 policiers chez elle pour un contrôle. Mais du coup, elle s'attend à avoir un client. Et au final, il y a la police. Bon, après, elles ont l'habitude, donc elles sont pas stressées ni rien. Elles sont juste en mode « Oh, je pense avoir un client et merde, quoi ». Donc, non, ça, ça va.

Mais on rencontre du coup ses filles et on fait des petits contrôles de routine. Le problème, c'est que la prostitution invisible commence à prendre vraiment beaucoup d'ampleur, surtout depuis qu'à Bruxelles, on a décidé de fermer le quartier d'Aerschot la nuit. Il y a une augmentation, j'imagine, parce que depuis, je suis plus en stage. Mais il y avait déjà une grande augmentation de la prostitution invisible dans les appartements de Bruxelles.

Et en plus, la prostitution se déplace. La prostitution se déplace énormément et donc c'est pas du tout une solution, finalement. C'est même peut-être plus compliqué, je crois, pour les policiers parce que la prostitution en vitrine, elle est plus accessible pour les policiers aussi. Pour faire un suivi, pour voir qui est où, combien il y a de filles dans cette vitrine-là « C'est qui ? Ah, il y a telle fille, telle fille, telle fille. Ah, il y a une nouvelle fille qui est arrivée dans cette vitrine-là ». Et puis même, comme on va se promener sur place avec les policiers, on discute avec les filles et elles-mêmes nous parlent. Elles nous disent « oui, il y a une nouvelle qui est arrivée ». Et donc, ça nous donne des informations aussi.

Ce qui est moins accessible dans la prostitution invisible dans les appartements, évidemment. La relation, même, entre le policier et la prostitution invisible est beaucoup plus compliquée parce qu'il y a moins cette proximité. Vu qu'elle est invisible, les policiers doivent courir derrière, la trouver. Le lien est plus compliqué à mettre en place. Les associations ont beaucoup moins accès, aussi, à la prostitution invisible. Et donc, je pense que la prostitution invisible, pour les prostituées, c'est un fléau, finalement. Et d'ailleurs, c'est même plus dangereux, aussi, pour leur sécurité à elles. C'est plus compliqué, parce que dans les vitrines, ce qui est bien aussi, c'est qu'on a des femmes, je ne sais pas comment on appelle ça, mais des femmes qui sont là pour s'occuper des prostituées, vérifier à l'hygiène.

A : Je crois qu'elles sont mandataires.

C : Et voilà, elles s'occupent vraiment du bien-être de ces filles, et vérifient que tout le monde paye, donc elles gèrent sécurité vite fait, mais plus un peu l'hygiène, et au moins, elles sont présentes. Elles ont ce côté, peut-être, de présence, psychologiquement, physiquement.

Et donc, finalement, la prostitution invisible, elle manque de tout ça...

A : D'accord, merci beaucoup pour ce temps que tu m'as accordé.

C : Merci à toi, hésite pas si tu as d'autres questions.

Perrinjaquet Alix

Juin 2026

L'impossible statut de victime ? La réception des plaintes des travailleur·euses du sexe, par la police et la justice.

Promoteur : Vander Elst Martin

Entre reconnaissance légale et mise à l'épreuve des pratiques institutionnelles, les personnes se prostituant en Belgique se voient souvent refuser le statut de « victime idéale » lorsqu'elles déposent plainte. Cette recherche interroge les mécanismes institutionnels, sociaux et symboliques qui entravent leur accès à la justice. Sur la base d'une enquête qualitative menée par entretiens semi-directifs (n=9) auprès de policiers spécialisés, d'associations d'aide et de personnes prostituées, ce travail analyse les freins et les conditions d'une réception effective des plaintes. L'analyse thématique des discours met en évidence une fracture importante entre des services de police spécialisés, formés et empathiques, et une police de première ligne moins bien préparée, parfois stigmatisante. La confiance, souvent construite via les associations, apparaît comme un prérequis absolu sans lequel la plainte n'est même pas envisagée. Par ailleurs, les récentes réformes de décriminalisation (2022) et de reconnaissance du statut (2024) produisent des effets paradoxaux : invisibilisation de la prostitution dans le secteur privé, persistance des stéréotypes, et sentiment d'impunité renforcé par l'absence de retour d'information judiciaire. L'étude conclut que l'écart entre le droit formel et les pratiques quotidiennes de la police et de la justice reste considérable, et que seule une formation systématique, une collaboration multidisciplinaire et un suivi effectif des plaintes pourraient permettre de dépasser ces obstacles.